Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

C 4418.5

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

bound

HISTOIRE

DE

JULES II

SA VIE ET SON PONTIFICAT

PAR

M.-A.-J. DUMESNIL

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
AUTEUR DE L'HISTOIRE DES PLUS CÉLÈBRES AMATEURS
ET DE CELLE DE SIXTE-QUINT.

Res graviores armis non legibus definiri.
ÆNEAS SYLVIUS PICCOLOMINI (PIUS P. P. II)
apud Ciaconium, t. II, p. 1933.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD, H. LOONES, SUCCESSEUR
Éditeur de l'Histoire des Peintres de toutes les Écoles
6, RUE DE TOURNON, 6.
1873

Tous droits réservés.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

HISTOIRE

DE JULES II

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Ouvrages de M. J. Dumesnil.

Histoire des plus célèbres amateurs et de leurs relations avec les artistes. 5 vol. in-8 :

Histoire des plus célèbres amateurs français. 3 vol. **22** fr. **50**

Histoire des plus célèbres amateurs étrangers. 1 vol. **7** fr. **50**

Histoire des plus célèbres amateurs italiens. 1 vol. **7** fr. **50**

Histoire de Sixte-Quint, sa vie et son Pontificat. 1 volume in-8. . . . . **7** fr. **50**

Voyageurs français en Italie, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18 jésus . . . . **3** fr. **50**

PARIS. — IMP. JULES LECLERE ET Cie, RUE CASSETTE, 29.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

HISTOIRE

DE

JULES II

SA VIE ET SON PONTIFICAT

PAR

M.-A.-J. DUMESNIL

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
AUTEUR DE L'HISTOIRE DES PLUS CÉLÈBRES AMATEURS
ET DE CELLE DE SIXTE-QUINT.

Res graviores armis non legibus definiri.
ÆNEAS SYLVIUS PICCOLOMINI (PIUS P. P. II)
apud Ciaconium, t. II, p. 1033.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD, H. LOONES, SUCCESSEUR
Éditeur de l'Histoire des Peintres de toutes les Écoles
6, RUE DE TOURNON, 6.
1873

Tous droits réservés.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

C4478.5

HARVARD COLLEGE
DEC 5 1922
LIBRARY

Treat fund

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

AVERTISSEMENT

Les dernières années du xve siècle et le commencement du siècle suivant furent marqués en Italie par d'affreuses calamités.

Le pape Alexandre VI et son fils César Borgia, pour soumettre plusieurs provinces à leur domination, se souillèrent de tous les crimes. En même temps, des soldats étrangers, Français, Espagnols, Allemands et Suisses, mercenaires en grand nombre, envahirent ce beau pays, et en firent un vaste champ de carnage. Charles VIII et Louis XII, rois de France, Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne, Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, se disputèrent la possession de cette terre avec l'acharnement le plus barbare ; ils y semèrent partout la désolation, la ruine et la mort,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rivalisant de ruse et de cruauté pour s'y maintenir.

Seule des États Italiens, la République de Venise eut le courage et l'honneur de résister aux étrangers, et le patriotisme de ses citoyens finit par triompher de la puissante ligue ourdie contre elle à Cambrai.

Les Français, qui avaient été les premiers envahisseurs, furent les premiers expulsés de l'Italie ; ils y revinrent plusieurs fois, espérant prendre revanche de leurs revers ; mais tous leurs efforts n'aboutirent qu'à la perte définitive du Royaume de Naples et du Duché de Milan, qu'ils avaient primitivement conquis. Ce dénoûment des expéditions au delà des Monts assura pendant plus d'un siècle la prépondérance Espagnole, non-seulement en Italie, mais en Europe. Tel fut, en réalité, le résultat de la déplorable politique suivie dans le conseil de nos Rois : ils négligèrent leurs États héréditaires, ils les surchargèrent d'impôts, ils les épuisèrent d'hommes, et tant de sacrifices ne servirent, après quarante ans de luttes sanglantes, qu'à rendre leurs ennemis plus forts et plus puissants.

Jules II a joué l'un des principaux rôles dans ces événements : aucun Pape, depuis le moyen âge, ne fit plus pour accroître les États des Chefs de l'Église catholique. Après bien des efforts à main armée,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

après des combinaisons politiques rompues et reprises selon les chances de succès qu'il y entrevoyait, il ne réussit qu'à forcer les Français à repasser les Alpes, laissant l'Italie, sauf Venise, Rome et Florence, livrée aux Allemands et aux Espagnols.

Il est un côté, toutefois, par lequel son pontificat a brillé du plus vif éclat : ce fut l'époque de Bramante, de Michel-Ange et de Raphaël, c'est-à-dire de la perfection de l'art moderne dans ses différentes formes. L'intelligence supérieure de Jules, son goût éclairé pour les belles choses, le portèrent à employer ces maîtres, dont les œuvres, exposées à l'admiration de la postérité, ont seules fondé sa gloire.

Ami sincère de la paix entre les hommes, à quelque nationalité, à quelque religion qu'ils appartiennent, je me suis senti plus d'une fois saisi d'indignation en composant cette Histoire, obligé que j'étais de raconter les horreurs de la guerre, les perfidies, les crimes de la politique. Ce sentiment, néanmoins, ne m'a pas fait déserter la recherche de la vérité. Bien que Français de cœur et d'âme, on verra que, contrairement à l'opinion généralement admise, j'ai dû me montrer sévère à l'égard de Louis XII et de son favori, le cardinal Georges d'Amboise. C'est que l'étude attentive des faits et de leurs conséquences, démontre que la conduite du roi et celle de son principal ministre, en ce qui se rapporte à l'Italie, ont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

HISTOIRE

DE JULES II

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Ouvrages de M. J. Dumesnil.

Histoire des plus célèbres amateurs et de leurs relations avec les artistes. 5 vol. in-8 :

Histoire des plus célèbres amateurs français. 3 vol. **22** fr. **50**

Histoire des plus célèbres amateurs étrangers. 1 vol. **7** fr. **50**

Histoire des plus célèbres amateurs italiens. 1 vol. **7** fr. **50**

Histoire de Sixte-Quint, sa vie et son Pontificat. 1 volume in-8. . . . . **7** fr. **50**

Voyageurs français en Italie, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18 jésus . . . . **3** fr. **50**

PARIS. — IMP. JULES LE CLERE ET Cie, RUE CASSETTE, 29.

Digitized by Google

Origina from
HARVARD UNIVERSITY

HISTOIRE

DE

JULES II

SA VIE ET SON PONTIFICAT

PAR

M.-A.-J. DUMESNIL

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
AUTEUR DE L'HISTOIRE DES PLUS CÉLÈBRES AMATEURS
ET DE CELLE DE SIXTE-QUINT.

Res gravieres armis non legibus definiri.
ÆNEAS SYLVIUS PICCOLOMINI (PIUS P.P. II)
apud Ciacolium, t. II, p. 1033.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD, H. LOONES, SUCCESSEUR
Éditeur de l'Histoire des Peintres de toutes les Écoles
6, RUE DE TOURNON, 6.
1873

Tous droits réservés.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

C4478.5

HARVARD COLLEGE
DEC 5 1922
LIBRARY

Treat fund

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

AVERTISSEMENT

Les dernières années du xve siècle et le commencement du siècle suivant furent marqués en Italie par d'affreuses calamités.

Le pape Alexandre VI et son fils César Borgia, pour soumettre plusieurs provinces à leur domination, se souillèrent de tous les crimes. En même temps, des soldats étrangers, Français, Espagnols, Allemands et Suisses, mercenaires en grand nombre, envahirent ce beau pays, et en firent un vaste champ de carnage. Charles VIII et Louis XII, rois de France, Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne, Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, se disputèrent la possession de cette terre avec l'acharnement le plus barbare ; ils y semèrent partout la désolation, la ruine et la mort,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rivalisant de ruse et de cruauté pour s'y maintenir.

Seule des États Italiens, la République de Venise eut le courage et l'honneur de résister aux étrangers, et le patriotisme de ses citoyens finit par triompher de la puissante ligue ourdie contre elle à Cambrai.

Les Français, qui avaient été les premiers envahisseurs, furent les premiers expulsés de l'Italie ; ils y revinrent plusieurs fois, espérant prendre revanche de leurs revers ; mais tous leurs efforts n'aboutirent qu'à la perte définitive du Royaume de Naples et du Duché de Milan, qu'ils avaient primitivement conquis. Ce dénoûment des expéditions au delà des Monts assura pendant plus d'un siècle la prépondérance Espagnole, non-seulement en Italie, mais en Europe. Tel fut, en réalité, le résultat de la déplorable politique suivie dans le conseil de nos Rois : ils négligèrent leurs États héréditaires, ils les surchargèrent d'impôts, ils les épuisèrent d'hommes, et tant de sacrifices ne servirent, après quarante ans de luttes sanglantes, qu'à rendre leurs ennemis plus forts et plus puissants.

Jules II a joué l'un des principaux rôles dans ces événements : aucun Pape, depuis le moyen âge, ne fit plus pour accroître les États des Chefs de l'Église catholique. Après bien des efforts à main armée,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

après des combinaisons politiques rompues et reprises selon les chances de succès qu'il y entrevoyait, il ne réussit qu'à forcer les Français à repasser les Alpes, laissant l'Italie, sauf Venise, Rome et Florence, livrée aux Allemands et aux Espagnols.

Il est un côté, toutefois, par lequel son pontificat a brillé du plus vif éclat : ce fut l'époque de Bramante, de Michel-Ange et de Raphaël, c'est-à-dire de la perfection de l'art moderne dans ses différentes formes. L'intelligence supérieure de Jules, son goût éclairé pour les belles choses, le portèrent à employer ces maîtres, dont les œuvres, exposées à l'admiration de la postérité, ont seules fondé sa gloire.

Ami sincère de la paix entre les hommes, à quelque nationalité, à quelque religion qu'ils appartiennent, je me suis senti plus d'une fois saisi d'indignation en composant cette Histoire, obligé que j'étais de raconter les horreurs de la guerre, les perfidies, les crimes de la politique. Ce sentiment, néanmoins, ne m'a pas fait déserter la recherche de la vérité. Bien que Français de cœur et d'âme, on verra que, contrairement à l'opinion généralement admise, j'ai dû me montrer sévère à l'égard de Louis XII et de son favori, le cardinal Georges d'Amboise. C'est que l'étude attentive des faits et de leurs conséquences, démontre que la conduite du roi et celle de son principal ministre, en ce qui se rapporte à l'Italie, ont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

eté absolument contraires aux véritables intérêts de la France.

J'avais commencé cet ouvrage il y a plusieurs années, après la publication de l'*Histoire de Sixte-Quint*. A cette époque, je croyais, avec le docte Fabroni (1), que notre temps l'emportait en progrès, en bonheur, en sagesse sur les siècles antérieurs. L'affreuse invasion étrangère, et la guerre civile, peut-être encore plus déplorable, qui viennent de couvrir la France et Paris de sang et de désastres, m'ont prouvé que je m'étais trompé. Il est donc malheureusement vrai que la civilisation la plus avancée est impuissante contre l'orgueil et l'ambition des princes, contre l'ignorance et les préjugés des peuples, contre la démence et la perversité des factions politiques. La seule différence avec le passé consiste, en ce que la destruction des hommes s'opère aujourd'hui à l'aide de moyens plus perfectionnés et plus sûrs. Mais il est impossible de ne pas reconnaître, bien que cet aveu soit des plus tristes, que les passions humaines sont restées les mêmes, et l'on peut répéter ce que le pape Pie II a dit de son siècle : « *Res graviores armis, non legibus de-*

(1) Dans sa *Vie de Cosme de Médicis*, Pise, 1789, t. Ier, p. 1 : *Qui de nostrorum temporum conditione quæri solent, si memoria vetera repeterent, profecto aut nos beatos, aut saltem non omnino miseros esse judicarent.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

finiri. — Les affaires qui intéressent le plus les hommes, sont décidées par les armes, et non selon la justice. »

Pour détourner les yeux de ce navrant spectacle, j'ai voulu terminer cet ouvrage, interrompu par la présence de l'étranger (1). Je l'ai repris et achevé avec la satisfaction que donne le travail, le plus grand consolateur après la prière.

L'étude de l'histoire m'a profondément convaincu que la France, si elle ne s'abandonne pas elle-même, se relèvera de son abaissement.

Elle s'est relevée des actes de démence de Charles VI et des trahisons d'Isabeau de Bavière, et, guidée par Jeanne d'Arc, elle chassa les Anglais de son sol et recouvra son indépendance.

Elle s'est relevée après Pavie, alors que François Ier était prisonnier à Madrid, et que Charles-Quint, maître de l'Espagne, de l'Empire, des Pays-Bas et de l'Italie, paraissait irrésistible.

Elle s'est relevée avec Henri IV, le plus grand de ses rois, après la honte et l'ignominie des gouvernements de Charles IX et de Henri III, et malgré l'alliance des Ligueurs et des Espagnols, maîtres de Paris.

Elle s'est relevée, après la double invasion de

(1) Le 17 novembre 1870, j'ai été emmené, puis relâché, sans qu'on m'ait fait subir aucun mauvais traitement.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

1814 et de 1815, et la mutilation de son territoire, la rançon de plusieurs milliards payés à ses ennemis coalisés, ne l'ont pas empêchée, quinze ans après, de conquérir Alger, de détruire la piraterie et de reprendre son rang dans le monde.

Elle le reprendra encore : l'histoire de son passé ne permet à aucun Français d'en douter.

Ne nous laissons donc pas décourager par l'adversité, mais sachons, au contraire, profiter de ses enseignements, en espérant avec confiance des jours meilleurs !

Dieu daigne permettre que ces événements s'accomplissent, non par la guerre, mais par l'accord pacifique des Gouvernements et des Peuples !

Puiseaux (Loiret), novembre 1872.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

JULES II

SA VIE ET SON PONTIFICAT

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DE LA NAISSANCE DE JULIEN DELLA ROVERE A SON ÉLECTION A LA PAPAUTÉ (1443 A 1503).

Les della Rovere de Savone ; l'un d'eux, Francesco, est élu pape sous le nom de Sixte IV, en 1471. — Il favorise ses neveux, François-Pierre Riario et Julien della Rovere, qu'il crée cardinaux. — Empire de Riario sur son oncle ; son luxe effrené, sa mort. — Julien gouverne à son tour Sixte IV. Politique de ce pontife. — Il envoie Julien légat en France, ensuite à Bologne. — Mort de Sixte IV ; Julien fait élire le cardinal Cibo, Innocent VIII, et conserve son influence jusqu'à la mort de ce pape en 1492. — Rivalité de Julien della Rovere et de Roderic Borgia, aspirant tous deux à la papauté. — Ce dernier, élu sous le nom d'Alexandre VI le 11 août 1492. Julien se réfugie à Ostie, puis à Savone, d'où il se rend en France. Il excite le roi Charles VIII à passer en Italie ; il l'accompagne à Rome ; mais Alexandre parvient à gagner le roi, qu'il trahit pendant sa retraite du royaume de Naples. — Julien, après son retour en France, commande des troupes envoyées dans la Ligurie. L'expédition échoue. Louis XII reprend les projets de son prédécesseur sur l'Italie. Il demande au pape d'annuler son premier mariage avec Jeanne de France, pour épouser Anne de Bretagne. —

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Alexandre VI envoie César Borgia, son fils, apporter les dispenses, en même temps que le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise. — Conduite de César en France. — Conquête du duché de Milan par Louis XII; partage du royaume de Naples avec Ferdinand d'Aragon. — Mort d'Alexandre VI, le 18 août 1503; prétention à la papauté de Georges d'Amboise; élection du cardinal Piccolomini, Pie III; sa mort après vingt-six jours de pontificat. — Election, le 31 octobre 1503, de Julien della Rovere, qui prend le nom de Jules II.

Jules II, neveu de Sixte IV, appartenait, comme ce pontife, aux della Rovere. Si l'on en croit d'anciens annalistes (1), la souche de cette famille remonterait à un certain Hermundus, Lombard de nation, attaché vers l'an 700 à Ragumbertus, duc de Turin. On verra plus loin que Jules lui-même reconnut ses ancêtres originaires de Sienne. Quoi qu'il en soit, il est certain que les della Rovere furent longtemps établis à Savone, où ils occupèrent pendant plusieurs siècles un rang distingué. Au XVIIe siècle, on voyait encore dans l'église cathédrale de cette ville les tombeaux de l'aïeul et du père du pape Sixte IV. Leurs épitaphes faisaient foi qu'ils avaient été honorés de la confiance de leurs concitoyens et investis par eux des charges les plus importantes de la cité. Ces anciennes inscriptions montrent la fausseté du reproche fait à Sixte IV, et ensuite à Jules II, d'être issus de parents obscurs, obligés pour vivre de recourir à la pêche sur les côtes de la Ligurie.

Le nom della Rovere, en italien, équivaut à celui de *du Chêne* en français; aussi cette famille, voulant attester son nom par des armes parlantes, prit un chêne pour emblème. Malgré sa noblesse et son ancienneté, elle serait restée à peu près inconnue ailleurs qu'à Savone, si l'un

(1) Entre autres, Paul Diacre, cité par Ciaconius, *in Vita Sixti IV*, t. III, p. 3. Ed. in-folio, 1677.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de ses membres, Francesco della Rovere, ne fût pas devenu pape.

Il était né en 1414, aux environs de Savone, selon les uns à Cella, selon d'autres à Albicola, où son père et sa mère s'étaient réfugiés, fuyant la peste qui ravageait alors cette partie de l'Italie. On raconte (1) qu'à la suite d'un songe, la mère de Francesco fit vœu de le revêtir, dès sa naissance, de l'habit des religieux mineurs de Saint-François, qu'il ne quitta plus. A neuf ans, il entrait dans un couvent de Franciscains, dont il ne sortit qu'après de fortes études. Doué d'une intelligence peu commune, il fut successivement lecteur dans les villes de Padoue, Bologne, Pavie, Sienne, Florence et Pérouse. Enfin, après avoir exercé les charges les plus élevées dans l'ordre des Franciscains, il fut créé en 1443, par Paul II, cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens. Élu pape vingt-huit ans plus tard, en 1471, il prit le nom de Sixte IV.

C'était alors une tradition admise par les souverains pontifes de favoriser leur propre famille, aussitôt après leur élection, en élevant leurs parents, et particulièrerement leurs neveux, aux plus hautes dignités. Le népotisme régna ainsi pendant plusieurs siècles, et l'on peut affirmer qu'il fut une véritable plaie pour l'Église catholique.

Sixte IV avait été nommé dans le mois d'août 1471; il fit sa première promotion de cardinaux le 15 décembre suivant, et cette promotion ne comprit que ses deux neveux, François-Pierre Riario et Julien della Rovere: l'un fils de Raphaël della Rovere, frère de Sixte; l'autre fils de sa sœur, qui avait épousé un Riario de Savone.

Tous les auteurs ecclésiastiques s'accordent pour attester l'empire absolu que le cardinal Riario exerça sur

(1) Ciaconius, t. III, p. 3.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

son oncle Sixte IV. Il lui avait été confié dès son enfance : admis dans le couvent des Franciscains de Sienne, où son oncle était lecteur, il y embrassa l'état monastique. Lorsqu'il eut terminé ses études, il fut envoyé dans plusieurs autres couvents, où il se fit remarquer par ses heureuses dispositions. Après la promotion de son oncle au cardinalat, il commença, grâce à ce puissant protecteur, à s'avancer dans l'ordre des Franciscains. Au moment où s'ouvrit le conclave dans lequel Francesco della Rovere devait être élu pape, il fut choisi par lui pour son camérier ou conclaviste, et il lui rendit des services signalés. Il sut agir avec tant de tact et de dextérité, qu'il parvint à amener les cardinaux Bessarion, Orsini, Roderic Borgia et de Gonzague, ennemis implacables les uns des autres, et d'abord adversaires déclarés de Francesco della Rovere, à lui donner leurs voix.

Pour reconnaître ce service, Sixte, aussitôt après son élection, le nomma évêque de Trévise, et, cinq mois après, cardinal du titre de Saint-Sixte, en le comblant des dignités les plus élevées et des bénéfices les plus productifs. Mais les énormes revenus dont il jouissait étaient loin de suffire à ses dépenses. « Il était tellement prodigue, dit un historien ecclésiastique (1), qu'il paraissait né pour perdre l'argent : car, pendant les deux années qu'il vécut en possession du cardinalat, il absorba, pour son train de maison, deux ou trois cent mille écus d'or. La tradition rapporte qu'il laissa 60,000 écus d'or de dettes et une argenterie du poids de 300 livres. » Certes, pour un cardinal appartenant à un ordre religieux, ayant fait vœu de pauvreté, un pareil luxe paraît incroyable.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la faiblesse, l'aveuglement du chef de l'Église, en présence de ces scandaleuses

(1) Ciaconius, t. III, p. 42.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

prodigalités. Dans une lettre au cardinal de Mantoue, le cardinal de Pavie déplore en ces termes l'élévation subite, le faste, la puissance extraordinaire de Francesco Riario (1) : « Nous avons vu, le cinquième mois du pontificat de Sixte, un jeune homme (il n'avait pas encore vingt-six ans) qui ne s'était fait connaître jusque-là par aucune conduite remarquable, créé cardinal, grâce à la pression exercée par le pontife. A partir de ce jour, il a pu ce qu'il a voulu..... Lorsqu'il fut créé légat par toute l'Ombrie, nous avons vu six présidents de provinces lui être soumis. De là, ayant résolu de se rendre à Padoue et Assise, il s'arrogea sur les autres légations un pouvoir qui ne lui avait pas été donné. Partout, à Florence, à Bologne, il fut reçu par les ducs de Milan et de Ferrare, et par le marquis de Mantoue, avec des honneurs extraordinaires. Il accaparait chaque jour, afin de pouvoir faire face à ses dépenses, une foule de bénéfices, aussi bien les plus modiques que les plus productifs : il réunissait dans ses mains à la fois le patriarcat de Constantinople, l'archevêché de Séville en Espagne, celui de Florence en Italie et celui de Mende en France; il aurait cumulé bien d'autres bénéfices, si les décrets de la Providence n'eussent mis fin à la fois à son existence et à sa cupidité (2). »

On n'est pas d'accord sur la véritable cause de la mort qui vint surprendre le cardinal Riario au milieu de tous les plaisirs. Plusieurs affirment qu'il périt par le poison; d'autres disent qu'il s'éteignit épuisé par l'abus des jouis-

(1) Cette lettre est rapportée par Ciaconius, *ibid.*, p. 43-44. Voyez également, à la suite, celle d'un chanoine de Vérone au cardinal de Pavie, sur la mort du cardinal Riario.

(2) Il possédait en outre, selon Ciaconius, t. III, p. 43, les évêchés de Metz, Valence, Die, en France; ceux de Trévise et de Sinigaglia en Italie; plus à Rome le couvent des Douze Apôtres, et à Milan l'abbaye de Saint-Ambroise.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sances du luxe et de la volupté, n'ayant rien refusé à l'emportement de ses passions (1).

En présence de la mort, Francesco Riario fit amende honorable et donna tous les signes du repentir.

Le pape, son oncle, éprouva le plus profond chagrin de sa perte. Il lui fit faire des funérailles magnifiques, et son corps fut déposé dans un sarcophage de marbre dans l'église des Saints-Apôtres.

Un bel esprit du temps, sans doute pour flatter le pontife, composa sur la mort prématurée du cardinal Riario le distique suivant :

Ante annos scivisse nocet, nam maxima virtus
Persuasit morti ut crederet esse senem.

Savoir précoce nuit : cette haute sagesse
Parut être à la mort le fruit de la vieillesse.

La mort de Francesco Riario augmenta l'influence de son cousin Julien della Rovere, un peu effacé jusqu'alors et sur lequel Sixte reporta toute son affection. Il était né à Savone en 1443, et fut élevé par son oncle dans les couvents de franciscains. Lorsqu'il fut devenu général de cet ordre, Sixte l'attacha au couvent de Pérouse, afin qu'il y apprît les sciences. Il ne paraît pas néanmoins que Julien ait embrassé l'état monastique et soit entré dans l'ordre de Saint-François : les historiens ecclésiastiques ne le considèrent que comme un prêtre faisant partie du clergé séculier.

Son avancement fut aussi rapide que celui de son cousin Riario, et dû à la même cause, l'élection de Francesco della Rovere à la papauté. Dès qu'il eut pris possession du gouvernement de l'Église, Sixte nomma son neveu Julien à l'évêché de Carpentras. Cinq mois après, le

(1) Ciaconius, t. III, p. 43-45.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

15 décembre, il fut promu cardinal en même temps que son cousin Riario. Il prit le titre de cardinal de Saint-Pierre aux Liens, qu'avait porté son oncle, comme par un pressentiment qu'il serait appelé un jour à lui succéder. Il ne tarda pas à cumuler les plus hautes et les plus fructueuses dignités de l'Église : c'est ainsi qu'il fut à la fois archevêque d'Avignon, évêque de Verdun, de Lausanne, de Constance, de Viviers, de Catane, de la Sabine, d'Albano et d'Ostie; archiprêtre de la basilique de Saint-Jean de Latran, grand pénitencier et protecteur de l'ordre des frères mineurs de Saint-François.

S'il se fit moins remarquer par son faste que son cousin Riario, il n'affichait pas moins de hauteur et d'orgueil dans l'exercice de ses hautes fonctions. Il fut deux fois envoyé comme légat dans la marche d'Ancône, dans le patrimoine de Saint-Pierre et dans d'autres parties de l'Italie. Il fut investi de la même mission dans le comtat d'Avignon et les provinces adjacentes. Trois fois il représenta le souverain pontife, en la même qualité, auprès du roi de France, et il s'y trouva mêlé aux affaires les plus importantes. Ces différentes missions, dont il s'acquitta avec succès, lui assurèrent dans le sacré-collége, tant que vécut son oncle, une influence presque irrésistible.

Si la postérité a le droit de reprocher à la mémoire de Sixte IV une faiblesse aveugle et coupable à l'égard de ses neveux, elle doit reconnaître, d'un autre côté, que sa politique fut conforme aux véritables intérêts de la catholicité, qui étaient également ceux de l'Europe. Par suite de la prise de Constantinople et des progrès des Turcs, qui s'étaient avancés jusque sur les côtes du royaume de Naples et de l'Adriatique, Messine, Venise, Naples et Rome se trouvaient également menacées de l'invasion de ces nouveaux barbares. Et ce n'était pas

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

seulement sous le rapport purement matériel que leurs entreprises étaient à craindre, mais plus encore au point de vue du christianisme. Aussi Sixte fit-il, pendant toute la durée de son pontificat, les plus énergiques efforts pour déterminer le roi de Naples, les Vénitiens, les Génois et les autres gouvernements italiens à faire cause commune avec lui, afin de repousser ces envahisseurs.

Dans ce but, des flottes réunies dans les ports du royaume de Naples et dans ceux de l'Église, à Venise et ailleurs, entreprirent des expéditions quelquefois heureuses, souvent aussi sans succès. Smyrne fut prise et presque détruite par les chrétiens; le port de Satalie fut forcé, et l'amiral de la flotte confédérée put rapporter à Rome et faire suspendre comme un trophée, au-dessus desportes de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, les chaînes qui en fermaient l'entrée. Mais la ville de Rhodes, étroitement assiégée, ne fut préservée que grâce à la belle défense du grand maître d'Aubusson, et, bientôt après, Otrante succomba sous les attaques des soldats et des vaisseaux envoyés par le vainqueur de Constantinople. Cet événement inspira une profonde terreur à l'Italie entière; elle ne cessa qu'à la mort de Mahomet II, arrivée en 1481, dont la nouvelle excita dans Rome une grande allégresse, fut considérée comme une faveur du ciel et célébrée par des prières d'actions de grâces publiques (1).

On ne voit pas que le cardinal de Saint-Pierre aux Liens ait pris part à aucune de ces expéditions maritimes : les chefs des vaisseaux chrétiens furent le cardinal Caraffa et le roi de Naples, Ferdinand d'Aragon, ainsi que les amiraux vénitiens et génois. Sixte, qui connaissait sans doute mieux que personne l'esprit de do-

(1) Ciaconius, t. III, p. 8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mination de son neveu et son désir d'accroître la puissance pontificale, tout en augmentant celle de sa famille, donna un autre emploi à son intelligence et à son activité. En 1475, il l'envoya légat dans l'Ombrie et la Romagne, pour coopérer avec le duc d'Urbin, Frédéric de Montefeltro, général des troupes de l'Église, à la reprise de plusieurs villes soustraites à l'obéissance du Saint-Siége. Dans cette campagne, le cardinal, préludant à la conduite qu'il devait tenir plus tard lorsqu'il fut devenu pape, ne se borna pas à l'emploi des armes spirituelles. Se mettant à la tête d'un corps de troupes, sans attendre le duc d'Urbin, il attaqua et soumit les villes de Lodi et de Spolète, non sans faire un grand carnage des habitants de cette dernière cité. Il contribua ensuite à amener Nicolas Vitelli, seigneur de Citta di Castello, à faire sa soumission, et il revint à Rome après ce dernier succès (1).

En 1480, il fut envoyé légat en France dans le comtat d'Avignon, à la suite de la prise d'Otrante par les soldats de Mahomet II.

A son arrivée à la frontière du royaume, le cardinal fut reçu avec les plus grands honneurs par le dauphin d'Auvergne, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Lisieux et d'autres seigneurs envoyés à sa rencontre. Mais, bien qu'il eût été autorisé par le roi à exercer en France tous les pouvoirs attachés alors aux fonctions de légat, le parlement de Paris forma opposition à la lecture et à l'entérinement de la bulle du pape et protesta contre tout ce que le légat voudrait entreprendre en violation des franchises et libertés de l'Église gallicane. Néanmoins, le roi alla au-devant de lui jusqu'à Vendôme, et sembla disposé à entrer dans les vues du chef de l'É-

(1) Ciaconius, t. III, p. 7.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

glise, qui le pressait de prendre part à une ligue des princes chrétiens contre les Turcs. Mais, pour pouvoir s'associer à cette guerre, il aurait fallu que Louis XI eût été en paix avec l'empereur d'Allemagne; d'ailleurs, ce monarque n'avait nulle envie d'envoyer des troupes et des vaisseaux contre les envahisseurs d'Otrante. Il chercha, au contraire, à mettre le légat dans ses intérêts et à le tourner contre l'empereur, en essayant de l'amener à soutenir les Gantois et les autres Flamands révoltés. Louis XI savait, mieux que prince du monde, dissimuler ses desseins, découvrir ceux de ses ennemis et les combattre « par toutes voies, plus souvent mauvaises que bonnes (1). » Cependant, il ne réussit pas à tromper le neveu de Sixte IV. Ce dernier ne tarda pas à s'apercevoir que des haines et des rivalités anciennes et implacables divisaient trop profondément l'empereur et le roi de France, pour qu'il pût espérer de leur faire conclure un accord sincère et durable, même pour la défense de la chrétienté. Il se borna donc, selon les instructions du pontife, à faire recueillir par le clergé des dîmes et des offrandes destinées à la guerre sainte contre les Turcs. Il avait essayé, mais sans succès, d'obtenir du roi la cession des évêchés de Valence et de Die, que la cour de Rome désirait depuis longtemps annexer au comtat d'Avignon. Avant de quitter la France, le cardinal légat obtint du roi que le cardinal de la Balue serait mis hors de prison, mais à la condition que le pape ferait juger ce ministre, ce qui n'eut pas lieu (2). Le cardinal de Saint-Pierre aux Liens revint à Rome vers la fin de l'année 1480. Le collége des cardinaux alla au-devant de lui

(1) Commines, *Mémoires*.
(2) *Abrégé chronol.* du président Hénault, an. 1480, et *Biog. univ.* de Michaud, in-8. Balue, t. III, p. 295.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

à la porte du Peuple, et l'accompagna jusqu'au Vatican, honneur qui n'avait encore été rendu à aucun légat.

Peu de temps après, dans le mois de mars suivant, des envoyés français vinrent offrir au souverain pontife 300,000 écus d'or, recueillis dans le royaume comme subside pour la guerre contre les infidèles. Tel fut le résultat de la mission du cardinal.

Trois années plus tard, en 1483, François Gonzague, cardinal de Mantoue, légat et archevêque de Bologne, étant mort, le pape donna ces hautes dignités à Julien della Rovere. Mais, après avoir été en prendre possession, le cardinal de Saint-Pierre aux Liens revint vivre à Rome. Il s'y trouvait à l'époque où Sixte IV tomba malade, et il ne quitta pas son oncle jusqu'à sa mort, arrivée le 12 août 1484.

Le cardinal de Saint-Pierre aux Liens était trop jeune pour prétendre à la papauté; mais il voulait faire tomber le choix du sacré-collége sur un candidat qui lui fût dévoué, et sous le pontificat duquel il fût assuré de conserver son influence.

Le 26 août, les cardinaux, au nombre de vingt-six, entrèrent au conclave, qui fut tenu dans la grande chapelle de Saint-Pierre. Ils étaient divisés en deux principales factions : l'une appuyée par la ligue des seigneurs et des princes italiens, et particulièrement par Laurent de Médicis, et l'autre qui était dirigée par Julien della Rovere et Roderic Borgia, vice-chancelier de l'Église.

Le 28 août, le cardinal de Saint-Marc, Barbo, Vénitien, neveu de Paul II, avait obtenu au scrutin onze voix. Julien lui proposa de lui faire donner celles qui lui manquaient pour réunir la majorité, à certaines conditions, et, entre autres, moyennant la promesse de céder le palais de Venise, qui lui appartenait, au cardinal d'Aragon, parent du roi Ferdinand de Naples. Mais Barbo

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'y refusa. Repoussé de ce côté, le cardinal de Saint-Pierre aux Liens résolut de s'entendre avec Roderic Borgia. Dans la nuit, ils se mirent d'accord sur le choix du cardinal Molfetta, du titre de San Lorenzo in Lucina, Cibo de son nom et Génois de naissance. Ce cardinal, ayant accepté les conditions mises à son élection, fut en effet nommé pape le lendemain, 29 août 1484, et il prit le nom d'Innocent VIII. Il tint les promesses qu'il avait faites, distribua des dignités et des bénéfices à ses adhérents, et maintint Julien della Rovere dans la jouissance de toutes les fonctions et revenus dont son oncle l'avait comblé, en l'admettant dans ses conseils les plus secrets. Mais en échange d'autres avantages, notamment de la ville de Fano et de cinq autres terres voisines, Julien della Rovere consentit à abandonner sa légation de Bologne, préférant sans doute rester à Rome et gouverner le nouveau pontife.

Son influence fut en effet très-grande pendant tout le règne d'Innocent VIII. Ciaconius rapporte cependant un fait dont l'obscurité n'est pas expliquée, mais qui démontre que le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, par suite de l'abus de son autorité, fut sur le point de tomber en disgrâce.

Lorsque le duc Hercule d'Est, de Ferrare, vint à Rome, raconte cet historien (1), il fut reçu par le pape, qui lui proposa de le conduire par un passage secret du Vatican au château Saint-Ange, dont le gouverneur avait été nommé par Julien della Rovere. Informé par le pontife lui-même de cette visite, cet officier engagea le pape à ne venir qu'avec une suite de huit à dix personnes; qu'autrement, et pour des motifs graves, il ne pourrait le recevoir. Troublé de cette réponse, le pontife répliqua

(1) T. III, p. 94.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

néanmoins qu'il avait cette recommandation pour agréable et qu'il s'y conformerait. En effet, il entra dans le château avec le duc, accompagné seulement de huit personnes; mais, à l'instant, il donna l'ordre d'arrêter le gouverneur, lequel, comme frappé de stupeur ou n'osant pas se justifier, fut interrogé, trouvé coupable et condamné à être pendu. Et comme il paraissait que le cardinal de Saint-Pierre aux Liens était complice de sa conduite, le pape fit emprisonner son sécrétaire, et saisir tous ses papiers, qui furent soumis à un sévère examen. Toutefois, au bout de peu de temps le pontife s'apaisa, et le cardinal ne perdit rien de sa faveur, qu'il conserva tout entière jusqu'à la mort d'Innocent VIII, arrivée le 16 juillet 1492, après un règne de sept ans et dix mois.

Cet événement ouvrait de nouveau la libre carrière à l'ambition du neveu de Sixte IV. Son caractère altier, son esprit de domination s'étaient manifestés dans plusieurs circonstances, et lui avaient aliéné un grand nombre de cardinaux, même ceux qui appartenaient à sa famille (1). Toutefois, il espérait bien l'emporter et arriver à la dignité suprême, qu'il convoitait depuis sa promotion au cardinalat.

Dans le conclave qui avait élu Innocent VIII, Julien della Rovere et Roderic Borgia avaient réuni leurs efforts pour assurer le succès du cardinal Cibo. Mais, cette fois, aucun rapprochement, aucune entente n'était possible entre ces deux hommes. Depuis plusieurs années ils se

(1) Les voici tels qu'ils sont indiqués par Ciaconius, t. III, p. 148-149 :

1° Jérôme Basso della Rovere, de Savone, cardinal du titre de Saint-Chrysogone; 2° Dominique della Rovere, de Turin, cardinal de Saint-Clément; 3° Raphaël Riario, cardinal de Saint-Georges; tous trois de la création de Sixte IV.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

montraient ennemis déclarés et, à la mort d'Innocent VIII, cette haine était devenue implacable, chacun d'eux visant à la papauté. Aussi, dès ce moment, l'un et l'autre travaillèrent à se faire et à s'attacher des partisans.

Le 6 août 1492, les cardinaux, au nombre de vingt-trois, ouvrirent le conclave dans la chapelle Sixtine. Ceux que le peuple de Rome désignait comme ayant le plus de chances d'être nommés, étaient della Rovere, Roderic Borgia et Ascanio Sforza, du titre des Saints-Festus et Modestus. Il était frère de l'usurpateur du duché de Milan, Louis Sforza dit le More, qui l'avait fait nommer cardinal pour mieux défendre ses intérêts près du souverain pontife. S'il ne possédait pas toute l'astucieuse habileté de son aîné, il était doué comme lui d'une grande pénétration politique, et animé d'un égal désir de consolider et d'augmenter la puissance de leur famille. Or, il était arrivé, quelques années auparavant, à l'époque de la guerre entre Innocent VIII et le roi de Naples, Ferdinand d'Aragon, que le pape, craignant de ne pouvoir résister aux forces de ce monarque réunies à celles des Florentins, avait envoyé demander du secours au roi de France Charles VIII, proposant de lui accorder l'investiture du royaume de Naples. Depuis, le pape s'était réconcilié avec Ferdinand d'Aragon ; mais on n'ignorait ni à Rome, ni à Milan, que le roi de France n'avait pas abandonné ses prétentions sur Naples, en sa qualité d'héritier des princes de la maison d'Anjou, que ceux d'Aragon avaient autrefois détrônés et expulsés. Louis le More savait également que Julien della Rovere avait été l'un des instigateurs les plus ardents des projets de Charles VIII sur le royaume de Naples. Et comme le duché de Milan devait se trouver sur le passage de l'armée française, en apprenant la mort d'Innocent VIII, il cherchait, parmi les cardinaux, à faire nommer un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pape ennemi des Français et duquel il pût espérer de se faire un puissant allié. C'est pourquoi il soutint d'abord la candidature de son frère.

Roderic Borgia était au courant de ces menées; mais il connaissait également l'avarice et la cupidité d'Ascanio Sforza. Dans une entrevue secrète, il l'amena, par un argument trop souvent irrésistible en politique, à renoncer aux chances qu'il croyait avoir à la papauté. Il lui promit, s'il voulait consentir à le faire nommer, de se démettre en sa faveur de ses bénéfices les plus productifs, et notamment de la dignité de vice-chancelier de l'Église, qu'il possédait. En outre, pour le convaincre de sa sincérité, il fit conduire dans la nuit, chez le frère du duc de Milan, quatre mules chargées d'argent (1). Du reste, il prit l'engagement de s'opposer aux desseins du roi de France.

Le lendemain 11 août, Roderic Borgia fut nommé pape au scrutin, à une grande majorité : il n'y eut que cinq cardinaux qui votèrent pour Julien della Rovere.

Roderic Borgia était doyen du sacré-collége, ayant été nommé par son oncle Calixte III en 1456, n'étant âgé que de vingt-cinq ans. Tous les historiens s'accordent à louer ses grandes qualités d'homme d'État, sa pénétration, son éloquence, son aptitude aux affaires, sa facilité à se tirer des situations les plus difficiles; mais ils ne sont pas moins unanimes à le représenter couvert des vices les plus honteux et livré à la débauche la plus scandaleuse; ses contemporains le considéraient comme capable de tous les crimes pour assurer le succès de ses entreprises et la satisfaction de ses passions infâmes (2).

(1) Journal d'Infessura, cité par M. de Brequigny, t. I, p. 101.
(2) « *La natura pessima del pontefice faceva credibile in lei qualunque iniquità.* » — Guicciardini, *Stor. d'Ital.* lib. II.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les annalistes les plus recommandables de cette triste époque ne citent qu'un homme encore plus pervers : César duc de Valentinois, second fils de Roderic Borgia.

Julien della Rovere savait apparemment de quels emportements, de quels abus d'autorité le père et le fils étaient capables : car, à peine l'élection de Roderic, qui prit le nom d'Alexandre VI, était-elle terminée, qu'il se hâta de s'échapper du conclave et de se réfugier à Ostie dont il était évêque. Cette ville, autrefois considérable, était tombée en ruines et dépeuplée, comme elle l'est encore de nos jours; mais, entourée de vieilles murailles, elle renfermait une citadelle suffisante comme lieu de refuge et à l'abri d'un coup de main. D'ailleurs, elle était tout près de la mer, par laquelle il était facile de s'échapper. C'est là que s'établit le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, refusant d'accepter le sauf-conduit que lui avait fait proposer Alexandre pour rentrer à Rome. Son projet était de se rendre en France, afin d'exciter le roi Charles VIII à entreprendre la conquête du royaume de Naples. Dans le cours de cette expédition, il espérait bien trouver les occasions favorables de se venger, non-seulement du pontife, mais aussi du cardinal Ascanio Sforza et de son frère Louis le More, qui l'avaient évincé de la papauté. Après un séjour de quelques mois à Ostie, ayant pu s'embarquer sur un bâtiment qu'il avait frété à Civita-Vecchia, il se fit conduire à Savone, où il fut reçu avec honneur. De cette ville, traversant la France entière, depuis les frontières de la Ligurie, il se rendit à Paris, où se trouvait Charles VIII.

Le conseil de ce prince n'était pas d'accord sur la guerre au delà des monts : les jeunes gentilshommes appartenant à l'armée la désiraient ardemment, et ils faisaient tous leurs efforts pour enflammer un roi de vingt-quatre ans de l'amour de la gloire et des conquêtes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bien qu'il y fût naturellement disposé, Charles trouvait de l'opposition parmi les vieux conseillers, et d'ailleurs l'argent manquait pour la solde des troupes. L'entreprise était donc suspendue et paraissait encore incertaine avant l'arrivée du cardinal. Sa présence à la cour et dans le conseil fit reprendre et décider le projet d'expédition contre le royaume de Naples.

Le roi de ce pays, Ferdinand, était mort presque aussitôt après l'élection d'Alexandre VI, et il avait été remplacé par son fils Alphonse, qui, par crainte des Français, s'était hâté de s'assurer l'alliance du pape. Le royaume de Naples était considéré alors comme un fief relevant du Saint-Siége. Alexandre avait exigé du nouveau roi une forte somme d'argent, moyennant laquelle il lui avait accordé l'investiture. Mais, pour ne pas se compromettre vis-à-vis du roi de France, le pontife avait eu soin d'insérer dans son bref la clause : « sans préjudice du droit d'autrui, » ce qui lui laissait la porte ouverte pour transférer cette investiture à un autre plus fort ou plus heureux.

Le roi de France et son conseil étaient instruits de cette conduite, et ils en avaient témoigné un vif ressentiment. Animé d'une haine implacable contre Alexandre, le cardinal de Saint-Pierre aux Liens sut habilement exciter ce mécontentement du jeune roi, et il parvint, par ses discours (1) et ses intrigues, à déterminer la majorité du conseil à entreprendre la conquête du royaume de Naples. — Ainsi, Julien della Rovere doit être considéré comme le principal instigateur de cette malheureuse expédition, qui en fit naître tant d'autres, plus désastreuses encore. Si Guicciardini, dans son histoire, note

(1) L'historien Garnier, voulant sans doute imiter Salluste, prête au cardinal, dans le conseil du roi, un discours ridicule. T. XX, p. 300 à 303.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avec raison l'année 1494 comme une des plus funestes pour l'Italie, comme celle qui ouvrit la voie aux innombrables et horribles calamités dont ce beau pays fut accablé pendant si longtemps, il est également vrai de dire qu'elle ne fut pas moins fatale à la France. Entraîné d'abord par des succès faciles, humilié ensuite par des défaites, l'orgueil des rois de France s'acharna, pendant trente ans, à vouloir rester maître de cette contrée, où l'un d'eux, vaincu et fait prisonnier, « perdit tout fors l'honneur. » Ces longues guerres épuisèrent la France d'hommes et d'argent; tandis que l'Espagne, restée victorieuse, conserva pendant plus d'un siècle la possession du royaume de Naples, de la Sicile et du duché de Milan. Après des flots de sang répandus, il fallut le génie politique et guerrier de Henri IV, et la fougue du grand Condé, vaiqueur à Rocroy, pour mettre fin en Europe à la prépondérance espagnole. Tels furent pour la France les résultats de la haine du cardinal Julien della Rovere contre son heureux compétiteur Alexandre VI. Le prédécesseur de Charles VIII, le plus habile politique de son temps, Louis XI, avait constamment repoussé toutes les avances de Sixte IV, alors en guerre avec le roi de Naples Ferdinand, pour le faire intervenir dans cette querelle. Il répétait souvent que : « d'aller chercher des conquêtes en Italie, c'était vouloir acheter bien cher un long repentir. » — Paroles profondes, aussi vraies de notre temps qu'au xve siècle. Mais Charles VIII n'avait aucune connaissance des hommes; il se laissait tromper et diriger par les flatteurs dont il était entouré : d'ailleurs, comme toute la jeune noblesse française, il aimait la gloire des armes; il se laissa donc facilement entraîner à la guerre.

Après des fêtes brillantes et des tournois donnés à Lyon, en présence du roi et de sa cour, l'armée fran-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

çaise se dirigea par le Dauphiné vers les Alpes. Charles, passant par Grenoble, arriva le 9 septembre à Asti, où était le rendez-vous général de ses troupes. Nous ne le suivrons pas dans sa marche, l'objet de ce livre n'étant pas de raconter l'expédition de Charles VIII, mais seulement de faire connaître de quelle manière le cardinal Julien della Rovere s'y trouva mêlé, et le rôle qu'il y joua.

Accompagnant le roi, il le suivit jusqu'à Naples, jouissant de la terreur et de l'humiliation de ses deux principaux ennemis, Louis le More et Alexandre VI, qu'il espérait abattre et perdre entièrement. Mais il avait à lutter contre deux hommes qui lui rendaient haine pour haine, et dont la fausseté, l'astuce et la perfidie ne reculaient devant aucun moyen pour se tirer du danger et y précipiter leurs ennemis.

Exposé le premier aux atteintes du roi de France et de ses soldats, Louis le More s'efforça de s'humilier devant le puissant monarque, en lui prodigant les flatteries les plus basses, et les promesses réitérées d'attachement et de fidélité. Le jeune roi se laissa prendre à ces vaines démonstrations, appuyées par la présence des plus belles femmes de Milan, que Louis avait amenées à Asti. On croit qu'il avait su gagner à prix d'argent quelques-uns des chefs de l'armée, ainsi que plusieurs des conseillers du roi. Aussi, tandis que l'évêque de Saint-Malo, Briçonnet, engageait le prince à s'emparer du duché de Milan et à le remettre au duc d'Orléans, qui le réclamait comme héritier de Valentine, fille de Galéas Visconti et d'Isabelle de France, le jeune Charles se décida, de l'avis de son entourage, à continuer sa marche.

Le cardinal le suivit à Florence, à Sienne et à Rome. Le roi fit son entrée dans cette dernière ville le 31 décembre 1494, à la tête de vingt mille fantassins, de cinq

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mille chevaux et de cent vingt pièces de canon, le plus grand parc d'artillerie qu'on eût encore réuni en Europe. A l'approche des troupes françaises, Alexandre VI, frappé de terreur, s'était réfugié dans le château de Saint-Ange. Il n'ignorait pas que, dans le conseil du monarque, on avait agité la question de la convocation d'un concile, qui serait chargé d'examiner la conduite du chef de l'Église, et de prononcer sa déposition. Le cardinal della Rovere était un des plus ardents promoteurs de cette proposition, qu'il espérait faire adopter. Mais Alexandre sut déjouer ce dessein et conserver la tiare, comme Louis le More avait su garder le duché de Milan. La connaissance profonde qu'il avait des hommes, lui fit bientôt reconnaître que le jeune roi de France, d'une intelligence bornée, et fuyant les affaires, se laissait entièrement diriger par quelques-uns de ses conseillers. Parmi ceux-ci, l'évêque de Saint-Malo, Briçonnet, exerçait sur l'esprit du prince la plus grande influence. Alexandre le gagna en lui promettant le chapeau de cardinal, et il se rendit plusieurs autres favorables en employant le même moyen qui lui avait assuré la papauté. Certain alors de n'avoir plus rien à craindre, il quitta le château de Saint-Ange, et reçut le roi au Vatican avec toute la hauteur du chef inviolable de l'Église catholique (1). Le cardinal della Rovere fut encore obligé cette fois de s'humilier devant la supériorité de son rival.

Charles resta tout le mois de janvier à Rome; pendant son séjour, le pape tint la promesse qu'il avait faite à l'é-

(1) *Carolus VIII, commoto in Alexandrum animo, urbem ingreditur; cum multa audisset agi, quæ minus pastoris sancti convenirent, ducitur in hortum rex ad pontificem, quem, cum positis humi genibus orantem invenisset, ipse, cum proceribus, quibus stipatus ibat, attoniti facti, quem prius oderant, statim amare, observare et venerari cœpere, falsis in eum calumniis se deceptos esse fateri.* Ciaconius, t. III, p. 152, *ex* Guicciardino, lib. V, 20.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vêque de Saint-Malo : le 16 janvier, par une promotion exceptionnelle, qui ne comprenait que lui seul, il le créa cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, et lui remit la pourpre de sa main.

Le roi quitta Rome à la fin de janvier, emportant les bénédictions du pontife qui avait si bien su détourner le coup qui le menaçait. Mais toutes ses promesses, toutes ses protestations de dévouement cachaient la haine la plus violente et le plus ardent désir de vengeance. A peine Charles et son armée furent-ils parvenus à Naples, qu'une ligue formidable se forma dans le nord de l'Italie pour s'opposer à leur retour. Les Vénitiens, le duc de Milan et le pape se hâtèrent de la conclure, et bientôt Alexandre, réfugié d'abord à Orvieto, ensuite à Pérouse, put suivre de loin et en sûreté les mouvements de retraite de ses ennemis. La victoire de Fornoue ne servit qu'à en accélérer la précipitation ; et le jeune roi, qui avait été assez simple pour acheter à Naples d'un Paléologue la cession de l'ancien empire de Constantinople, dut rentrer en France avec les débris de son armée, et renoncer à tout espoir de conquête.

Le cardinal della Rovere l'y avait devancé : il se sentait trop exposé en Italie, depuis que Louis le More et Alexandre avaient repris tout leur pouvoir. Il savait d'ailleurs que Charles et les principaux seigneurs de son royaume brûlaient du désir de tenter une seconde expédition au delà des monts. Le roi en avait commencé les préparatifs aussitôt après son retour ; mais sa santé, devenue chancelante, l'avait empêché d'en prendre le commandement et d'y donner suite.

Toutefois, instruit par l'expérience, il se décida, en 1497, à envoyer des troupes dans le duché de Milan. Elles étaient chargées d'en expulser Louis le More et de s'emparer des places fortes et des villes par lesquelles

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'armée française devait passer pour se rendre dans le royaume de Naples.

Jean-Jacques Trivulce commandait en chef; mais les troupes qui composaient son armée, au nombre d'environ dix mille hommes, étaient partagées en trois corps, l'un desquels était placé sous les ordres du cardinal della Rovere. Les commencements de l'entreprise parurent réussir : Fregoso, qui conduisait le premier corps, s'empara de Novi; Trivulce, tenant en échec les forces principales du duc de Milan, réduisit plusieurs forteresses, tandis que le cardinal surprit la ville de Vintimiglia, sur la côte de Gênes. Mais il ne tarda pas à en être chassé par les troupes allemandes au service du duc, lequel, bientôt après, força les Français à se retirer du côté d'Asti. L'expédition ainsi manquée, le cardinal revint en France reprendre ses intrigues à la cour. Il ne pouvait plus espérer de pousser encore une fois Charles en Italie : ce prince était mort à Amboise, le 17 avril 1498, laissant le royaume de France au duc d'Orléans, qui fut couronné sous le nom de Louis XII.

Le nouveau monarque avait pris part à la campagne de son prédécesseur en Italie; mais, tourmenté de la fièvre quarte, il s'était vu obligé de s'arrêter d'abord à Asti, qui lui appartenait, puis à Novare, où il avait été assiégé et d'où il ne put s'échapper qu'avec difficulté. En montant sur le trône de France, non-seulement il n'abandonnait pas ses prétentions sur le duché de Milan, mais, à son sacre à Reims, il avait ajouté à ses titres de roi de France et de duc de Milan ceux de roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, annonçant ainsi l'intention de les faire valoir. Toutefois, plus prudent que son prédécesseur, Louis ne voulut pas entreprendre une guerre hasardeuse dès le commencement de son règne. Il comprit qu'il lui importait, avant tout, de consolider sa puis-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sance dans l'intérieur de la France; pour y parvenir, il résolut de faire annuler son mariage avec Jeanne, la plus jeune des filles de Louis XI, qu'il avait épousée contre son propre gré, et de prendre pour femme Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur. Louis, dit-on, avait beaucoup aimé cette princesse; il ne lui fut pas difficile d'obtenir son consentement. Il éprouva plus de résistance de la part de Jeanne. D'ailleurs, pour obtenir la rupture du premier mariage, il fallait recourir à l'autorité du pape. Alexandre VI, qui avait trahi la cause de Charles VIII, saisit avec empressement cette occasion de se rendre son successeur favorable. Il autorisa la réunion à Tours de commissaires chargés d'instruire le procès. Les motifs allégués par le roi font peu d'honneur à sa mémoire; mais la raison d'État, supérieure à toute autre devant la postérité, doit l'absoudre de les avoir employés pour réunir la Bretagne à la France. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la sentence des juges commissaires admit la demande du monarque, et le pape la confirma par une bulle. De plus, à la sollicitation du roi, il créa cardinal son premier ministre, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, qui avait conduit cette négociation, comme il devait diriger tout le gouvernement de ce prince. Pour mieux faire oublier au successeur de Charles VIII les griefs qu'il pouvait avoir à lui reprocher, le souverain pontife résolut d'envoyer la bulle autorisant la rupture du premier mariage et permettant la célébration du second par son fils César Borgia. Ce jeune homme avait été créé par son père, dès la première promotion qu'il fit, le 31 août 1492, cardinal diacre du titre de Sainte-Marie Nouvelle ou du Peuple. Mais il ne garda cette dignité qu'environ six années; il s'en démit le 31 juillet 1496 (1), après la mort tragique de son frère

(1) Ciaconius, t. III, p. 173.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aîné, le duc de Candie, que le bruit public de Rome l'accusait d'avoir fait assassiner. Il était rentré dans le monde avec l'espoir d'arriver, avec l'aide de son père, à gouverner une partie de l'Italie. La devise qu'il avait adoptée, *aut Cœsar aut nihil*, annonçait toute son ambition. Sa mission auprès du roi de France pouvait servir ses desseins, et, comme il cherchait à se marier, il espérait trouver à la cour l'occasion de contracter une alliance avec une des puissantes maisons princières du royaume; ce qui eut lieu en effet quelque temps après, lorsqu'il épousa Charlotte d'Albret, fille du roi de Navarre. Avec la bulle, il apportait le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise; cette dernière circonstance était très-favorable à son ambition, puisqu'il était certain de mettre le premier ministre dans ses intérêts. Pour donner une haute idée de ses richesses et de celles du souverain pontife, César Borgia déploya, depuis la frontière jusqu'à son arrivée à la cour, un faste qui éclipsait le luxe des plus grands seigneurs français.

Ayant renoncé à l'Église, il ne put remettre lui-même le chapeau à Georges d'Amboise : ce fut le cardinal della Rovere qui fut chargé de cette cérémonie (1).

Quant à la bulle destinée au roi, César en fit attendre la remise : il espérait, au moyen de ce retard apporté au second mariage de Louis, exciter d'autant plus son désir, et l'amener sans doute à lui accorder quelque haute faveur. Mais un des commissaires, Ferdinand, évêque de Ceuta, nonce du pape en France, ayant pu se procurer à Rome la date de cette bulle, les théologiens décidèrent que le roi avait le droit de faire célébrer son nouveau mariage lorsqu'il le jugerait à propos. Contraint ainsi de se dessaisir de la bulle qu'il retenait, César se vengea du

(1) Ciaconius, t. III, p. 188.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

malheureux évêque en le faisant empoisonner (1). Tel fut le commencement de ses relations avec le roi de France et son premier ministre.

En l'absence de documents historiques, il est difficile de préciser la conduite que tint à cette époque le cardinal della Rovere; décidé à ne pas se réconcilier avec le pape, qui n'oubliait jamais aucune injure, il attendait sans doute des circonstances plus favorables. Si elles tardèrent quelques années à se réaliser à l'égard d'Alexandre et de son fils, la conquête du Milanais, tentée par Louis XII en 1499 et achevée en 1500, délivra bientôt Julien de deux de ses plus grands ennemis.

Après des fortunes diverses, l'astucieux duc de Milan, Louis le More, et son frère le cardinal Ascanio, étaient tombés entre les mains des Français. Emmenés prisonniers, Louis mourut au château de Loches, après dix ans de captivité; tandis qu'Ascanio fut, comme on le verra bientôt, délivré par Georges d'Amboise.

La conquête du duché de Milan détermina Louis XII à reprendre ses anciens projets sur le royaume de Naples. Après des négociations dans lesquelles le pape se trouva mêlé, le roi consentit à le partager avec Ferdinand d'Espagne, le plus proche parent des princes de la maison d'Aragon, comme Louis se prétendait héritier de celle d'Anjou. On connaît les suites de ce traité conclu contrairement à toutes les règles de la justice et en opposition manifeste avec les véritables intérêts de la France. D'accord, en apparence, les troupes françaises et espagnoles envoyées pour s'emparer du royaume de Naples devinrent ennemies, dès quelles l'eurent complétement occupé. Tant que les Français furent victorieux, César Borgia, duc de Valentinois, qui leur devait en grande

(1) Garnier, *Histoire de France*, t. XXI, p. 58-60.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

partie sa puissance dans la Romagne, l'Ombrie et le duché d'Urbin, parut rester fidèle à leur cause. Mais après leur expulsion par Gonzalve de Cordoue, craignant le ressentiment du roi d'Espagne, le duc et son père commencèrent à donner à Louis XII de graves sujets de mécontentement.

Pour les ramener plus sûrement à son alliance, ce prince résolut d'envoyer une nouvelle armée dans le royaume de Naples, sous les ordres de La Trimouille; elle devait passer par Rome, et, selon les circonstances, l'occuper, afin d'intimider le pape et son fils. Espérant les rattacher au roi, La Trimouille était parvenu à obtenir de Jean Giordano degli Orsini la remise au pontife de la ville de Bracciano, qu'il réclamait. En compensation, Louis XII accordait au chef de cette puissante famille des terres et autres revenus en France. Nonobstant la conclusion de cet arrangement, Alexandre et son fils paraissaient hésiter à se déclarer ouvertement contre le roi d'Espagne et à prendre part, avec les Français, à la nouvelle expédition. Nul ne pouvait encore dire quel serait le parti qu'ils embrasseraient; car, selon un historien de cette époque (1), « le pape ne faisait jamais ce qu'il disait, et César ne disait jamais ce qu'il faisait. »

Les choses étaient en cet état, lorsqu'un événement imprévu vint abattre la puissance des Borgia, et rouvrir une libre carrière à l'ambition entravée, depuis plus de onze ans, du cardinal Julien della Rovere.

Le 18 août 1503, le bruit de la mort du pape et d'une grave indisposition de son fils se répandit dans Rome. Le lendemain, la mort d'Alexandre fut publiquement annoncée dans les différents quartiers de la ville; tandis

(1) Guicciardini.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que la maladie de César Borgia parut confirmée, le duc ne s'étant montré nulle part.

Presque tous les écrivains contemporains ont accusé Alexandre d'avoir succombé à un empoisonnement, que son fils et lui avaient fait préparer pour se défaire du cardinal de Corneto, dont ils convoitaient les richesses. C'est ainsi, selon les mêmes historiens, qu'ils auraient fait mourir les cardinaux Sant'Angelo, de Capoue et de Modène. Cette accusation, au moins en ce qui concerne le cardinal de Corneto, ne paraît pas complétement démontrée (1). Quoi qu'il en soit, l'abominable conduite du père et du fils autorisait suffisamment l'imputation d'un tel crime.

Averti de la mort du pape, le cardinal d'Amboise se hâta de se mettre en route pour prendre part au conclave. Depuis longtemps il s'était flatté de succéder à Alexandre VI. Les circonstances paraissaient favorables au succès de son ambition. Un corps de troupes françaises occupait les environs de Rome; César Borgia, privé de l'appui de son père, avait intérêt à ménager la France. Louis XII désirait vivement voir son ministre favori s'asseoir sur la chaire de St-Pierre; il espérait, par son moyen, contenir et affaiblir la puissance espagnole, et s'assurer une prépondérance décisive en Italie et dans le reste de l'Europe. Il était donc disposé à soutenir de tout son pouvoir la candidature du cardinal de Rouen. Pour se faire des partisans dans le sacré-collége, celui-ci amenait avec lui les deux cardinaux Ascanio Sforza et Julien della Rovere. Il venait de délivrer le premier de sa captivité, espérant que la reconnaissance l'attacherait à sa cause. Quant à Julien, qui avait reçu du roi de

(1) Voyez dans l'*Histoire de Venise*, de M. Daru, les raisons pour et contre rapportées par le judicieux et impartial écrivain, t. IV, liv. XXI, note, p. 103 à 110. Ed. in-18, Didot, 1826.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

France, c'est-à-dire de Georges d'Amboise lui-même, des témoignages réitérés de bienveillance, il le considérait comme un ami, et se croyait sûr de sa voix. Mais, aveuglé par son ambition, Georges d'Amboise s'abusait sur les dispositions véritables de ses deux collègues; le résultat du scrutin devait bientôt lui enlever toutes ses espérances : Ascanio allait lui prouver qu'il obéissait toujours à la haine. De son côté, Julien della Rovere, qui visait à la tiare, ne devait pas se montrer moins ingrat. Enfin, craignant la vengeance du roi d'Espagne, César Borgia ne pouvait pas appuyer la candidature du premier ministre de Louis XII. D'ailleurs, le duc de Valentinois inspirait une profonde terreur aux cardinaux : il avait des troupes dans Rome, et, par un de ses officiers, il était maître du château Saint-Ange; il fallut négocier d'abord avec lui, et acheter à prix d'argent et d'autres concessions, qu'il retirât ses soldats de Rome et que lui-même sortît de cette ville. C'est ce qu'il fit le 2 septembre, toujours malade et porté dans une litière, escortée de ses gens, qui le conduisirent à Nepi, où il s'arrêta.

Le 16 septembre, trente-six cardinaux entrèrent au conclave, tenu dans le palais du Vatican, et dès les premiers tours de scrutin, il ne fut pas difficile à Georges d'Amboise de s'apercevoir qu'il était joué par les cardinaux italiens. Ceux-ci ne voulaient à aucun prix d'un pape français : les souvenirs de la translation du Saint-Siége dans la ville d'Avignon, et de l'omnipotence exercée pendant plus de soixante ans par les papes et les cardinaux français sont toujours présents à Rome. De leur côté, les Espagnols repoussaient encore plus vivement la nomination du premier ministre du roi de France. Les uns et les autres se mirent donc facilement d'accord sur le choix d'un pontife qui ne fût ni Français ni Espagnol.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Convaincu que son élection ne pouvait réussir, le cardinal d'Amboise parut abandonner ses prétentions d'assez bonne grâce : renonçant à faire entrer les troupes françaises dans Rome, pour appuyer sa candidature par la terreur qu'elles auraient pu inspirer au sacré-collége, il vota, avec presque tous ses collègues, pour le cardinal Piccolomini, de Sienne, qui fut élu le 22 septembre et prit le nom de Pie III.

Né en 1439 à Sienne, le nouveau pape était âgé de soixante-quatre ans; mais on savait qu'il était atteint d'une maladie incurable. Ceux des membres du sacré-collége qui aspiraient à la papauté espéraient sans doute, en le nommant, ne pas attendre longtemps. Ils ne se trompaient pas; car Pie III mourut après vingt-six jours seulement de pontificat.

Cette mort si prompte fit répandre le bruit qu'il avait été empoisonné avec de la charpie servant à panser les plaies de ses jambes. Dans le moment, on accusa de ce crime Pandolfo Petrucci, tyran de Sienne; et, plus tard, des ennemis de Jules II l'attribuèrent au cardinal della Rovere. Bien que Pandolfo ait commis un grand nombre de crimes, rien ne prouve qu'il ait fait empoisonner Pie III. Quant au cardinal, en faisant nommer pape un homme malade et près de sa fin, il était certain de le voir bientôt disparaître : il n'avait donc nul besoin de se souiller d'un pareil crime pour rendre vacante la chaire de Saint-Pierre, qu'il convoitait.

A la mort de Pie III, la situation se trouva presque la même qu'après celle d'Alexandre VI. César Borgia, remis de sa maladie, était rentré dans Rome, et ses soldats occupaient toujours le château Saint-Ange; il paraissait alors pencher decidément vers l'Espagne; mais, en réalité, il songeait d'abord à ses intérêts. L'armée française destinée à opérer dans le royaume de Naples

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

était restée dans ses cantonnements sans entrer à Rome. Georges d'Amboise, convaincu par le dernier conclave qu'il ne pouvait réunir la majorité des voix, ne briguait plus la papauté. Il se laissa facilement persuader par le cardinal della Rovere de lui donner sa voix, et d'appuyer sa candidature auprès des cardinaux dont il disposait. En échange, Julien lui promit, s'il était nommé, de le confirmer dans sa légation de France et d'y ajouter celle d'Avignon; ce qu'il fit en effet.

Julien trouvait dans ce conclave, pour seul concurrent, ce même Ascanio Sforza qui l'avait écarté de la papauté au profit d'Alexandre VI. Mais, cette fois, Ascanio n'était plus à craindre, ayant perdu ses richesses en même temps que son influence, depuis sa captivité en France avec son frère Louis le More. D'ailleurs, Julien avait gagné le cardinal Grimani, Vénitien, qui jouissait d'un grand crédit auprès des autres cardinaux italiens.

Le conclave s'ouvrit le 31 octobre 1503, et trente-huit cardinaux y prirent part. Tout avait été convenu à l'avance; aussi, dans la nuit même, le cardinal della Rovere fut élu pape au scrutin et à l'unanimité des voix: et on était tellement sûr, dit Burkard dans son Journal (1), que Julien serait élu, qu'on avait préparé d'avance l'anneau du pêcheur, qu'on lui passa au doigt aussitôt après son élection. Il prit le nom de Jules II. Bien qu'il fût près de minuit, les cardinaux firent ouvrir les portes du conclave et proclamer le nom du nouveau pontife (2).

(1) Cité par M. de Brequigny, t. I, p. 122. Manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

(2) Machiavelli, *Première légation à la cour de Rome* du 28 octobre au 16 décembre 1503. Lettre VI, du 1er novembre 1503, p. 297-298. Ed. in-4 à 2 col., traduction de M. Buchon. Desrez, Paris, 1837.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ainsi, après environ dix-neuf années d'aspiration à cette suprême dignité, après l'exil, la lutte à main armée, des intrigues de toute espèce, des alternatives de craintes et d'espérances, le neveu de Sixte IV voyait enfin son ambition satisfaite.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

DE NOVEMBRE 1503 AU 31 DÉCEMBRE 1505.

Etat de l'Italie; rivalité des rois de France et d'Espagne. — Jules veut assurer l'indépendance du Saint-Siége; sa conduite à l'égard de César Borgia, qu'il réduit à l'impuissance et force à se réfugier à Naples. — Jugement de Machiavel sur ce personnage; distique de Sannazar. — Création de quatre cardinaux. — Prise de possession à Saint-Jean de Latran; autorisation aux juifs de continuer à observer la loi de Moïse. — Le pape réconcilie, par les mariages de sa nièce et de sa fille, les Orsini et les Colonna. — Il accorde des dispenses pour le mariage du second fils de Henri VII d'Angleterre avec la veuve de son frère aîné. — Il fait part de son élection à plusieurs souverains. — Il lance un monitoire contre Venise qui retenait des villes de la Romagne. — Réponse du sénat vénitien. — Plaintes de Jules au roi de France et à l'empereur d'Allemagne; sa lettre au roi de Hongrie. — Origine de la ligue de Cambrai; premier traité du 5 avril 1503 et second traité conclu à Blois en 1504. Les rois de France et d'Espagne continuent à se disputer la possession du royaume de Naples. — Effets produits en France par la publicité donnée aux conditions du mariage de la fille de Louis XII avec Charles d'Autriche; rupture de ce mariage. — Les articles du traité de Blois contre Venise sont seuls respectés. — Le pape mécontent du retard apporté à la guerre contre Venise. — Il intéresse G. d'Amboise à l'expédition qu'il préparait contre Pérouse et Bologne, par la promesse de créer trois neveux du ministre français cardinaux.

Au moment de l'élection de Jules II, la situation de l'Italie était déplorable. Louis XII et Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne, se disputaient à main armée la possession du royaume de Naples : le roi de France était maître du duché de Milan, que l'empereur d'Allemagne, Maximilien, revendiquait comme un fief de l'empire.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Les soldats de César Borgia occupaient presque toute la Romagne, tandis que les Vénitiens, prétendant avoir des droits sur plusieurs villes de cette province, où ils avaient envoyé des troupes, venaient de prendre Faenza. Le duc de Ferrare et les Florentins penchaient vers la France; Sienne obéissait à la tyrannie de Pandolfo Petrucci; Bologne, Pérouse et d'autres cités étaient agitées par des dissensions intérieures, et les environs de Rome se trouvaient exposés aux dévastations des Colonna et des Orsini, qui s'y livraient des combats acharnés (1).

La conduite que le nouveau pontife allait avoir à suivre, au milieu de tous ces conflits sanglants, était très-difficile : il n'avait à sa disposition aucune force suffisante, non-seulement pour protéger ses États, mais pour se faire respecter lui-même dans sa capitale. César Borgia faisait garder le château Saint-Ange et logeait au Vatican; les bandes indisciplinées des Orsini et des Colonna infestaient la campagne de Rome et pénétraient jusque dans la ville; les Espagnols de Gonsalve de Cordoue se tenaient en observation à la frontière de Naples, tandis que les Français sous les ordres d'Yves d'Allègre pouvaient d'un jour à l'autre venir occuper Rome.

Jules comprit tous les dangers de cette situation, et, dès le lendemain de son élection, il résolut, avec une fermeté inébranlable, de recouvrer l'indépendance qui devait appartenir au chef de l'Église, en se débarrassant des ennemis et des prétendus alliés qui voulaient l'asservir. Il commença par César Borgia, son plus ancien et son plus redoutable adversaire.

Malade en même temps que son père, le duc de Valentinois n'avait pu se mêler, aussi activement qu'il l'aurait désiré, de la nomination du successeur d'Alexandre VI.

(1) Machiavelli, *ubi supra*, lettres I, II, III, p. 293-297.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Si l'on en croit Machiavel (1), qui se trouvait alors à Rome comme envoyé de la république florentine, le duc lui aurait dit : « qu'il avait songé à tout ce qui pourrait arriver à la mort de son père, et qu'il avait trouvé un remède à tout; si ce n'est qu'il ne lui était pas venu à l'idée, qu'au moment de cette mort, lui-même serait également sur le point de mourir. » Cette circonstance paraît en effet avoir été la cause de sa perte.

Après divers combats dans les rues de Rome entre ses soldats et ceux des Colonna et des Orsini, il avait consenti, à la sollicitation de plusieurs cardinaux, à sortir de la ville. Mais il y était rentré quelques jours avant la mort de Pie III. Bien que vingt jours seulement se fussent écoulés depuis l'élection de ce pontife, la puissance du fils d'Alexandre VI n'était déjà plus tant à redouter : une partie des bandes de mercenaires à son service l'avaient déjà abandonné. Les Espagnols, qui en formaient le plus grand nombre, avaient été obligés d'obéir à un ordre de Gonsalve de Cordoue, publié dans Rome jusque devant la porte du palais Borgia. Cet ordre prescrivait à tous les sujets du roi d'Espagne, nobles et roturiers, d'avoir à se rendre immédiatement dans le royaume de Naples, pour y être incorporés dans l'armée espagnole. En cas de désobéissance, ils devaient être punis de mort, avec confiscation de leurs biens et de ceux de toute leur famille. D'un autre côté, on avait appris à Rome que plusieurs anciens seigneurs de villes de la Romagne avaient essayé de les reprendre sur les troupes du duc, qui les occupaient. Quelques-uns avaient réussi, d'autres avaient été repoussés; mais les habitants, cherchant à s'assurer la protection d'un gouvernement plus stable que celui du duc de Valentinois, s'étaient jetés entre les bras des Vénitiens.

(1) Lib. *del Principe*, chap. VII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

C'est au milieu de cette rapide diminution de sa puissance que César vit s'ouvrir le conclave pour l'élection du successeur de Pie III. Aurait-il pu s'opposer alors à la nomination du cardinal della Rovere? Cette supposition paraît peu probable. Le duc ne devait plus compter sur l'appui de Georges d'Amboise; car, depuis la mort de son père, il se trouvait hors d'état d'apporter aux Français une coopération efficace contre les Espagnols. Il avait d'ailleurs intérêt à ménager ces derniers, depuis que la victoire s'était déclarée en leur faveur. Il prit donc le parti d'entrer en arrangement avec Julien, espérant, s'il contribuait à le faire pape, qu'il l'amènerait à oublier ses anciennes offenses. Mais il ne devait pas tarder à être détrompé : « car celui qui croit, dit Machiavel (1), que, chez les grands personnages, des services récents puissent faire oublier d'anciennes injures, s'abuse. Le duc se trompa donc dans cette élection et fut lui-même la cause de sa ruine complète. »

On ne connaît pas exactement les conditions que César Borgia mit à son acquiescement au choix du cardinal della Rovere comme pape. On sait seulement que ce dernier s'était engagé, en échange des bons offices du duc, à le confirmer dans ses fonctions de gonfalonier ou capitaine général des troupes de l'Église, et que, de plus, il lui garantissait la possession de la Romagne. En prenant cet engagement, le cardinal n'avait qu'un but, celui d'assurer son élection; mais, une fois devenu pape, tout portait à croire, s'il se sentait alors le plus fort, qu'il s'empresserait de déchirer ce pacte, entièrement contraire aux intérêts temporels du chef de l'Église.

La conduite de Jules à l'égard de César Borgia ne tarda pas à prouver toute la justesse de la pensée de Machiavel : elle démontre également qu'Alexandre VI

(1) Lib. *del Principe*, cap. VII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne s'était pas trompé dans sa haine contre Julien della Rovere, en recommandant au collége des cardinaux de ne jamais le choisir pour souverain pontife (1).

A peine le duc connut-il l'élection de Julien, qu'il en ressentit, dit un écrivain ecclésiastique (2), une incroyable douleur. Devinant les véritables intentions du pontife, ou peut-être averti par un de ses anciens affidés, il se tenait sur ses gardes, s'efforçant de rassembler le peu de soldats qui lui étaient restés fidèles. Il s'était d'abord flatté d'être nommé, dans le premier consistoire que devait tenir le nouveau pape, général des troupes de l'Église, ainsi que Jules le lui avait promis. Mais, cet espoir ne s'étant pas réalisé, il se plaignait du pontife, des Français et de tout le monde; en même temps, il cherchait à enrôler de nouveaux soldats, annonçant l'intention de se rendre avec eux en Romagne (3). Enfin il sollicitait, par l'entremise du cardinal Soderini, frère du gonfalonier de Florence, un sauf-conduit pour le passage de ses troupes et le sien sur le territoire de cette république.

Jules paraissait le ménager, et l'on croyait qu'il voulait s'en servir, étant lui-même dénué de forces, pour tenir tête aux Vénitiens dans la Romagne (4); car il avait publiquement déclaré : « que, s'ils voulaient s'emparer des possessions dépendantes du Saint-Siége, il s'y opposerait de tout son pouvoir, et qu'il armerait contre Venise tous les princes de la chrétienté (5). »

(1) *Juliano* (della Rovere) *summus rerum sacrarum magistratus mandatur, quem ipse Alexander VI, ne unquam ad pontificatum vocarent, patres monuerat; sed nemo, ut aiunt, successorem suum occidit.* — Ciaconius, t. III, p. 220.

(2) Ciaconius, t. III, p. 222.

(3) Machiavelli, lettre x à xiv, p. 302-304.

(4) Machiavelli, lettre xiv, p. 304-305.

(5) Machiavelli, lettre xi, p. 302-303.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 12 novembre, le pape prit solennellement possession du château Saint-Ange, et il en confia la garde à l'évêque de Sinigaglia, l'ancien gouverneur s'étant retiré sur la promesse d'être nommé cardinal (1).

Le lendemain, le pape délibéra avec Georges d'Amboise, le cardinal de Soderini, les cardinaux espagnols, le cardinal de Ferrare et le duc de Valentinois, sur le départ de ce dernier. Il fut convenu que, sous deux ou trois jours, le duc se rendrait à Porto-Venere ou à la Spezzia par mer; de là, par la Garfagnana, à Ferrare, et que ses troupes, montant à trois cents chevau-légers, cent hommes d'armes et quatre cents fantassins, prenant par terre la route de la Toscane, se dirigeraient vers la Romagne sur Imola, place qui tenait encore pour lui. On annonçait que Georges d'Amboise lui avait offert une compagnie d'hommes d'armes français, et le duc de Ferrare ses troupes, pour l'aider dans cette expédition. Cependant, on doutait du départ du duc : « on croyait apercevoir en lui de la méfiance et de l'irrésolution, soit qu'il le dût à son naturel, ou à une espèce de stupeur dans laquelle avaient pu le jeter les coups de la Fortune, dont il n'était ni accoutumé ni exercé à supporter les revers (2). »

Le 16 novembre, Jules fit partir pour Venise Angiolo Leonino, évêque de Tivoli, avec ordre de faire en sorte que cette république déposât les armes, et remît entre les mains du souverain pontife ce dont elle s'était emparée dans la Romagne. Un autre envoyé devait se rendre dans cette province pour chercher, au nom du pape, à y rétablir la tranquillité, tout en ménageant les intérêts du Saint-Siége (3).

(1) Machiavelli, lettre XVI, p. 307.
(2) Machiavelli, lettre XVII, p. 307-309.
(3) Machiavelli, lettre XVIII, p. 309.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le 18 novembre, l'ambassadeur de la république de Florence, Machiavel, vint communiquer au pape les raisons qui avaient déterminé son gouvernement à refuser le sauf-conduit demandé pour le passage du duc de Valentinois et de ses troupes sur le territoire florentin. Jules les approuva et mit fin à l'audience, en faisant un geste qui fut pour l'ambassadeur, accoutumé à bien interpréter les moindres circonstances, la preuve de ce dont il se doutait d'abord, à savoir : « que le pontife aurait bien voulu être déjà délivré de ce duc. » Et, en effet, il paraissait démontré que la délibération du 13 entre le duc, le pape et les cardinaux, n'avait eu d'autre but que d'entretenir les espérances du premier, et de l'engager à s'éloigner (1).

Il quitta Rome dans la nuit du 18 au 19 novembre, et se rendit à Ostie pour s'y embarquer avec quatre à cinq cents soldats et sa suite. Ses autres troupes, au nombre d'environ sept cents cavaliers, s'étaient déjà mises en marche sur la route de la Toscane; il ne savait sans doute pas que leur passage avait été refusé, et que les Florentins étaient même disposés à désarmer celles qui se présenteraient sur leur territoire (2). Ainsi, César Borgia se trouvait éloigné de la plus grande partie de ses soldats, qui avaient suivi par terre le chemin de la Toscane. On va voir qu'il devait être bientôt séparé de l'infanterie, qui l'avait suivi à Ostie pour y être embarquée et gagner par mer Porto-Venere ou la Spezzia.

On était persuadé, à Rome, que le pape ne cherchait « qu'à donner au duc le dernier coup. » Le fils d'Alexandre VI avait tellement abusé de sa puissance, que, dans cette ville, on apprit son départ avec satisfaction. La méfiance s'était déjà mise parmi ses partisans; ses

(1) Machiavelli, lettre XIX, p. 310.
(2) Machiavelli, *ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

deux secrétaires ou confidents les plus intimes, qu'il avait initiés et associés à un grand nombre de crimes, Agapit et Romolino, avaient refusé de le suivre et étaient restés à Rome, pour ne pas partager son mauvais sort (1).

Lorsque le pape eut appris que les troupes d'infanterie du duc de Valentinois, avec lesquelles il avait quitté Rome, étaient embarquées sur cinq galères, qui devaient, au moins selon les apparences, les conduire à la Spezzia, il fit partir le 22 novembre le cardinal Soderini pour Ostie. L'objet de cette mission était de déterminer le duc à différer son départ de quelques jours (2). Il devait également lui demander la remise pure et simple au souverain pontife de la citadelle de Forli, qui était gardée par un de ses officiers.

Le 23 novembre, le bruit se répandit dans Rome que le duc s'était refusé à cette exigence, et que le pape irrité avait envoyé des ordres pour l'arrêter et le faire garder comme son prisonnier; qu'en outre, il avait écrit à Perouse et à Sienne pour faire désarmer les troupes qui avaient pris la route de la Toscane (3).

Le 26 novembre, l'ambassadeur florentin, se faisant l'écho des bruits qui circulaient dans la ville, écrivait à son gouvernement : « qu'on lui avait dit que le duc, selon les ordres du pape, avait été jeté dans le Tibre. » Il ajoutait : « Je crois bien que, si cela n'est pas fait encore, cela se fera avec le temps; on voit que le pontife commence à payer très-honorablement ses dettes : l'encre de son écritoire suffit pour cela... et cependant tous le comblent d'éloges. Il a été couronné aujourd'hui. Grâces en soient rendues au Ciel (4)! » — Machiavel se

(1) Machiavelli, lettre XXII, p. 314-315.
(2) Machiavelli, lettre XXIII-XXIV, p. 315-316.
(3) Machiavelli, lettre XXVI, p. 318-319.
(4) Machiavelli, lettre XXIX, p. 321-322.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trompait : il prêtait à tort à Jules II l'emploi des procédés qu'il conseille à son *Prince* pour se défaire de ses ennemis. La nouvelle de la mort violente de César Borgia n'était pas vraie. Mais dans la nuit du 27 au 28 novembre, toute la garde du pape partit pour Ostie, afin de l'arrêter (1). Elle le rencontra à San Paolo, à deux milles des murs de Rome ; il y avait été conduit par le Tibre, sur un petit bâtiment. Séparés ainsi de leur chef, les fantassins qu'il avait emmenés à Ostie se hâtèrent d'abandonner les galères sur lesquelles ils venaient de monter. A peine à terre sans armes, ils se débandèrent et revinrent à Rome les uns après les autres, tandis que les gentilshommes de sa suite retournaient chez eux; de telle sorte : « qu'il n'y avait plus lieu de s'occuper des projets du duc ni de ses espérances (2). »

Jules fit d'abord conduire le duc à la Magliana, lieu situé à sept milles de Rome ; il l'y fit garder, sans mettre de rigueur dans ses procédés. Il espérait sans doute l'amener à ses fins par voie d'accommodement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il l'avait forcé, et que les commandants des places que le duc possédait encore, ne se servissent point de ce prétexte pour les livrer à quelque autre puissance (3). Dans ce but, le pape donna l'ordre de ramener César au palais du Vatican, et le 1er décembre il y occupait l'appartement du trésorier (4). Dès le lendemain, il était transféré dans celui de Georges d'Amboise, qui était à la veille de quitter Rome pour se rendre par Florence à la cour de l'Empereur. Le duc avait manifesté le désir de partir avec lui ; mais, ajoute l'ambassadeur florentin dans sa lettre du 2 décembre (5), « si

(1) Machiavelli, lettre XXXI, p. 323.
(2) Machiavelli, lettre XXXIII, p. 324-325.
(3) Machiavelli, lettre XXXIV, p. 325-326.
(4) Machiavelli, lettre XXXVI, p. 327-328.
(5) Machiavelli, lettre XXXVII, p. 329.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Son Eminence se souciait fort peu de le recevoir dans son appartement, elle se soucie beaucoup moins encore de l'emmener avec elle. Le désir de complaire à Jules II l'a fait céder sur le premier point; mais il pourrait bien ne pas en être ainsi du second. »

Cette fois, Machiavel ne s'était pas trompé : le cardinal partit seul de Rome, le 8 décembre, et le duc resta dans l'appartement que Georges avait occupé, sous la surveillance de la garde du pape, mais traité avec égards (1). Avant le départ du cardinal français, Jules avait fait demander au duc d'envoyer un de ses officiers, Pietro d'Oviedo, accompagné d'un prélat, pour obtenir la remise des forteresses que ses partisans occupaient encore dans la Romagne. César, avant d'y consentir, exigeait que Georges d'Amboise lui garantît par écrit l'exécution des promesses que le pape lui avait faites avant son élection, et se donnât pour caution de la fidélité de Jules à tenir ses engagements. Le cardinal n'avait pas voulu y consentir, et il était parti en persévérant dans son refus (1). Cependant, après son éloignement, le duc se sentant hors d'état de résister aux volontés de l'impérieux pontife, avait fini par consentir à l'envoi d'Oviedo, porteur de ses ordres réitérés aux gouverneurs des villes, leur intimant de les remettre à un chambellan du pape, qui l'avait accompagné. Loin de déférer à cette consigne de son chef, le commandant du château de Césena, croyant ou feignant de croire à quelque trahison, fit saisir le malheureux Oviedo, et le fit pendre aux créneaux, comme rebelle à son souverain.

César, le plus astucieux des hommes politiques de son temps, avait-il trouvé le moyen de recommander secrètement à ses officiers la résistance aux ordres

(1) Machiavelli, lettre XL, XLIV, p. 332, 334.
(2) Machiavelli, lettre XXXVIII, p. 330.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

publics qu'il leur adressait? On l'ignore : quoi qu'il en soit, en apprenant ce mépris de son autorité, le pape fut pris d'un violent accès de colère, et, soit qu'il considérât César comme complice de cette sanglante comédie, soit qu'il le crût incapable de se faire obéir, il le fit arrêter et confiner dans la tour Borgia. Toutefois, continuant ses négociations avec le duc, il lui permit, sous la garde du cardinal espagnol Bernardino Carvajal, de se retirer de nouveau la nuit suivante à Ostie, où il serait rendu à la liberté, lorsque ses officiers auraient livré les places de la Romagne.

Le duc comprit alors qu'il ne lui restait plus qu'à se soumettre aux exigences de son tout-puissant ennemi : il envoya à ses fidèles partisans l'ordre véritable de rendre leurs forteresses. Ils obéirent cette fois, et le pape, dès qu'il fut devenu possesseur de ces places, permit au fils d'Alexandre VI de se retirer en France, ainsi qu'il le demandait. Mais César dissimulait encore ses véritables intentions, car, mécontent de la conduite de Georges d'Amboise, et croyant au contraire à la sincérité des offres qu'il avait reçues de Gonsalve de Cordoue, il s'embarqua sur une des deux galères que ce général avait envoyées à Ostie et mises à sa disposition.

Ainsi finit le drame dans lequel le pape, Georges d'Amboise, les cardinaux Soderini et Carvajal jouèrent chacun leur rôle.

On connaît la suite de l'histoire du duc de Valentinois : trahi par Gonsalve, il fut emmené en Espagne et retenu prisonnier deux ans au château de Medina del Campo. Parvenu à s'échapper, il se retira chez le roi de Navarre, Charles d'Albret, son beau-frère, et quelques années après il fut tué d'un coup de feu, en assiégeant une bicoque. Telle fut la fin d'un des hommes les plus extraordinaires du XVIe siècle : Machiavel l'a pris pour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le modèle de son *Prince*, et il ne veut pas admettre que ses malheurs aient pu être le résultat de ses crimes ou de ses fautes politiques; il aime mieux en rendre responsable une sorte de fatalité. « Si, dit-il, ses projets ne réussirent point, ce ne fut pas sa faute, car cela provint de l'extrême et extraordinaire malignité de sa destinée (1). »

En apprenant son arrestation et son envoi en Espagne, un poëte napolitain, l'un des plus célèbres de son temps, Sannazaro, fit allusion à la devise que le fils d'Alexandre VI avait choisie : *aut Cæsar, aut nihil*, dans le distique suivant :

Omnia vincebas, sperabas omnia, Cæsar;
Omnia deficiunt, incipis esse nihil.

Espérant tout, César, tu ne respectais rien :
Tout te manque aujourd'hui : déjà tu n'es plus rien.

Après avoir mis son plus ancien adversaire dans l'impossibilité de lui nuire, Jules songea à s'acquitter des engagements qu'il avait pris pour assurer son élection.

Le mercredi 29 novembre 1503, vingt-huit jours après sa nomination, il réunit le consistoire pour la création de quatre cardinaux.

Le premier qu'il promut fut François Guillaume de Clermont, fils de Tristan de Clermont et de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges. Il était archevêque de Narbonne et reçut d'abord le titre de cardinal-prêtre de Saint-Adrien, qu'il abandonna quelques jours après pour prendre celui de Saint-Etienne sur le Mont Cœlius. En obtenant la promesse du chapeau de cardinal pour un de ses neveux, Georges d'Amboise avait en vue

(1) *E se gli ordini suoi non gli giovarono, non fà sua colpa, perchè nacque da una straordinaria et estrema malignità di Fortuna. Del Principe*, cap. VIII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'en faire à Rome son agent principal pour les affaires de France et pour les siennes. Les historiens ecclésiastiques rendent au cardinal de Clermont ce témoignage, qu'il ne craignit pas de s'opposer plusieurs fois, dans des circonstances difficiles, à la volonté de l'impérieux pontife. Lorsque Louis XII et son ministre furent devenus ennemis du pape, le cardinal de Clermont fut arrêté et détenu quelque temps au château Saint-Ange par ordre de Jules, qui ne voulait pas le laisser retourner en France. Néanmoins, ce cardinal passa la plus grande partie de sa vie à Rome ; il fut nommé par Clément VII légat d'Avignon, et mourut dans cette ville, doyen du sacré-collége, en 1540 (1).

Le second cardinal nommé fut Jean de Zuniga, Espagnol, autrefois grand-maître de l'ordre d'Alcantara, dignité dont il s'était démis à la sollicitation et en faveur du roi d'Espagne Ferdinand, lequel, en échange, lui fit donner le chapeau de cardinal.

Ces deux nominations étaient purement politiques, et pour acquitter des promesses faites dans le conclave. Par les deux suivantes, Jules voulut, à l'exemple de ses prédécesseurs, favoriser sa propre famille et accroître son influence dans le sacré-collége. En effet, il promut cardinal du titre des Saints-Apôtres, frère Clément della Rovere, surnommé Grosso, fils d'une sœur de Sixte IV, et par conséquent oncle de Jules, comme ce pontife. Né à Savone, il était religieux de l'ordre des minimes et évêque de Mende (2), mais il ne jouit que pendant dix mois de cette dignité, étant mort à Rome le 13 juillet 1504.

Le dernier des quatre cardinaux créés dans le consis-

(1) Ciaconius, t. III, p. 251.

(2) *Mimatensis?* Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire de géographie ancienne.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

toire fut Galeotto Franciotto della Rovere, fils d'un premier mariage de Jean-François Franciotti avec Luchina, sœur du pape. Jules voulut qu'il prît le titre de Saint-Pierre-aux-Liens, qu'il avait lui-même porté. Après la mort d'Ascanio Sforza, qui arriva le 28 mai 1505, il lui conféra la dignité de vice-chancelier de l'Église, et il le combla de faveurs et de bénéfices. Ainsi, Franciotto était à la fois évêque de Lucques, de Padoue, de Vienne, de Crémone, et archevêque de Bénévent, plus abbé d'un grand nombre de riches couvents. Il faisait régir, en son absence, toutes ces églises et charges par des vicaires, ce qui était contraire aux lois ecclésiastiques qui défendaient le cumul des bénéfices et des diocèses. Franciotto était jeune, remarquable par la beauté de sa personne et fort estimé pour la pureté de ses mœurs. Il recherchait les littérateurs et cultivait lui-même la poésie ; il avait su se faire aimer du peuple de Rome par l'affabilité de ses manières et par ses nombreuses aumônes. Ses goûts et son caractère l'avaient rapproché du cardinal Jean de Médicis, depuis Louis X : ils étaient liés d'une étroite amitié, à ce point qu'après la mort de Galeotto, toutes les fois que le cardinal de Médicis entendait parler de son ami, il ne pouvait, dit-on, retenir ses larmes. Franciotto, auquel un long avenir d'honneurs, et peut-être la papauté, paraissait réservé, fut enlevé à Rome par un accès de fièvre, dans le mois de septembre 1508. Jules, qui avait fondé de grandes espérances sur ce neveu, fut atterré de sa perte et eut beaucoup de peine à s'en consoler (1).

Les dettes de reconnaissance acquittées, le tribut de faiblesse payé à sa famille, le pontife prit solennellement possession de sa suprême dignité le 5 décembre 1503, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, selon l'ancien usage.

(1) Ciaconius, t. III, p. 253.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le jour de cette cérémonie était également celui où les juifs résidant à Rome dans le Ghetto, leur quartier fermé et séparé, venaient humblement demander au souverain pontife l'autorisation de continuer à observer leur loi. Pendant tout le moyen âge, cet acte de sujétion avait donné lieu à des violences exercées par la populace contre les Hébreux; aussi, pour les soustraire à ces mauvais traitements, Innocent VIII, en septembre 1483, les avait dispensés de se trouver dans les rues, à genoux, sur son passage; et leur avait permis de lui présenter le livre de leur loi et leur requête par les créneaux de la muraille intérieure du château Saint-Ange. A son avénement, Alexandre VI avait respecté la mesure autorisée par son prédécesseur : elle fut également admise par Jules II. C'est pourquoi, lorsqu'il se rendit en grande pompe du Vatican à Saint-Jean de Latran, il s'arrêta, en passant le long des murs du château Saint-Ange, pour entendre un long discours qui lui fut adressé par un rabbin, Espagnol de naissance, qui était son médecin. Selon l'ancienne coutume, ce discours se terminait par la requête suivante : « Nous, Hébreux, au nom de notre Synagogue, supplions Votre Sainteté qu'elle daigne confirmer et approuver la loi de Moïse, notre pasteur, qui lui fut donnée pour nous sur le mont Sinaï, de la même manière que l'ont confirmée et approuvée les prédécesseurs de Votre Sainteté. » — Le pape répondit : « Nous respectons votre loi; mais nous condamnons la manière dont vous l'observez et l'entendez : car l'Église enseigne et annonce que celui que vous dites être encore à venir, c'est Jésus-Christ Notre-Seigneur (1). » — Après ces paroles, le cortége se remit en marche jusqu'à l'église Saint-Jean de Latran, dans laquelle Jules II fut définiti-

(1) Journal de Burcard, f. 59, cité par M. de Bouquigny, t. I, p. 123-124.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vement reconnu comme chef suprême de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Peu de temps après, il chercha à réconcilier, dans son intérêt, les deux puissantes familles des Orsini et des Colonna, dont les dissentiments à main armée troublaient depuis plusieurs siècles la ville et la campagne de Rome. La haine connue qu'ils portaient à César Borgia les avait déterminés à répondre à l'appel du pape, et à se rendre à Rome, avec une partie de leurs satellites, pour protéger le conclave contre les entreprises du fils d'Alexandre VI. Lorsque ce prince eut quitté Rome et qu'on sut qu'il avait été conduit en Espagne, par ordre de Gonsalve de Cordoue, Jules entra en négociations avec les alliés que l'espoir de la vengeance lui avait donnés, et il chercha par des concessions à les rattacher à la défense des intérêts de l'Église. Le duc de Valentinois avait expulsé les Colonna des villes de Tivoli, Genzano, Porto d'Anzo et autres places situées dans les environs de Rome. Jules les rendit à Fabrice et Prosper Colonna ; et pour les lier plus étroitement, il maria Lucrèce, fille de sa sœur Luchina, avec Antoine Colonna, et lui donna en dot la ville de Frascati, plus un palais magnifique, que lui-même, n'étant que cardinal, avait fait élever au pied du mont Quirinal, près de l'église des Saints-Apôtres.

Il gagna les Orsini en promettant pour femme à Jean Giordano Orsini sa propre fille, nommée Félice, qu'il avait eue avant son pontificat (1), et en le comblant de faveurs.

Ensuite, pour tenir en respect les autres seigneurs et

(1) Ciaconius, t. III, p. 122. — *Joanni etiam Iordano Orsino filiam suam nomine Felicem, quam ante pontificatum susceperat, in matrimonium dedit.* — Le *Journal de Paris de Grassis*, manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 5164, t. II, f. 350, v° cité par M. de Brequigny, t. II, p. 557, des extraits et notices de

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

même les hommes de la campagne de Rome, il renouvela par une bulle les défenses faites par son prédécesseur de faire des chevauchées, c'est-à-dire de se réunir à cheval en armes, et prescrivit à tous les possesseurs de fiefs, ainsi qu'aux communautés d'habitants, d'avoir à garder leurs propres territoires contre les incursions et les entreprises des hommes dangereux et criminels, le tout sous les peines les plus sévères (1).

La tranquillité se trouvant ainsi rétablie à Rome et dans la campagne qui l'entoure, le pontife put répondre avec plus d'autorité aux ambassades qu'il avait reçues, à l'occasion de son avénement.

Parmi les souverains qui lui avaient envoyé des missions spéciales, en apparence pour le féliciter, en réalité pour pénétrer son caractère et ses intentions, et obtenir des avantages, se trouvait le roi d'Angleterre Henri VII. Il venait de perdre son fils aîné, Arthur, mari de Catherine d'Aragon, fille du roi Ferdinand de Catholique et de la reine Isabelle de Castille. Les deux monarques désiraient ardemment que Catherine, qui n'avait pas eu d'enfants, devînt la femme de Henri, son beau-frère, second fils du roi d'Angleterre. Pour réaliser cette union, il était nécessaire, à cause du degré d'affinité des futurs époux, d'obtenir des dispenses du souverain pontife. Jules ne se fit pas prier : il tenait à se ménager l'appui du roi d'Angleterre, qui n'avait pris aucune part aux entreprises des Français, des Allemands et des Espagnols en Italie, et dont le secours pouvait plus tard lui être utile. Il était encore plus désireux de montrer au roi d'Espagne, alors maître du royaume de Naples, son empres-

ces manuscrits, in-4, imprimerie royale 1789, décrit tout ce qui se passa pendant et après ce mariage, qui n'eut lieu qu'en 1506, après la pose de la première pierre de Saint-Pierre.

(1) Guerra, t. I, p. 474. Bulle *Quia nihil.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sement à le satisfaire. C'est pourquoi, le 15 décembre 1503, il accorda les dispenses demandées.

Sa bulle montre bien le désir qu'il avait d'être agréable aux deux rois ; voici ses principales dispositions. A l'appui de sa requête, l'ambassadeur anglais alléguait qu'il n'y avait eu aucun rapport charnel entre Arthur et Catherine, et il soutenait que le mariage de cette princesse avec Henri, son beau-frère, n'était pas contraire aux lois de l'Église. Il citait, pour démontrer cette prétention, la loi de Moïse, laquelle, non-seulement autorisait, mais obligeait le beau-frère à épouser sa belle-sœur, lorsque celle-ci était restée veuve sans enfants. — Jules, considérant les grands avantages que la République Chrétienne devait retirer de ce mariage, qui était un gage de paix et d'alliance entre deux très-puissants monarques, accorde la dispense :

1° Quand même Catherine aurait eu des rapports charnels avec Arthur ;

2° Quand même Henri l'aurait connue avant l'obtention de cette dispense ;

3° Quand même ils auraient contracté mariage auparavant ;

Il veut que l'enfant à naître de cette union soit légitime, pourvu que Catherine n'ait pas été enlevée avec violence ;

Que si le mariage a été perpétré avant l'obtention de la dispense, le confesseur choisi par l'une et l'autre partie contractante pourra les absoudre, en leur infligeant une pénitence (1).

En accordant cette autorisation, le Pontife ne soupçonnait pas qu'elle servirait un jour de prétexte à de nouvelles sollicitations de la part du mari de Catherine

(1) Guerra, t. II, p. 205. Bulle *Oblata nobis.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Aragon, et que, pour répudier d'abord sa première femme et ensuite plusieurs autres, ce prince, devenu roi d'Angleterre, se séparerait violemment, avec ses sujets, de la communion de l'Église romaine.

Cette Église était alors en paix dans le monde entier, et l'unité de sa profession de foi, respectée dans toute l'Europe occidentale, ne paraissait pas devoir être de longtemps troublée. Jules profita de cette situation pour faire part de son élection aux souverains qui ne lui avaient pas encore envoyé d'ambassades. De ce nombre était Alexandre Ier, roi de Pologne (1). Dès le 31 décembre 1503, Jules lui écrivit et lui fit porter sa lettre par un nonce spécial. Dans cette dépêche, l'ambitieux pontife se faisait humble et paraissait n'avoir cédé, en acceptant la papauté, qu'à la volonté divine, manifestée par l'accord unanime des cardinaux. — « Puisque, disait-il au roi de Pologne, cela est arrivé ainsi qu'il a plu au Seigneur, bien que nous ayons les épaules faibles pour soutenir un fardeau aussi lourd que la charge de l'Église universelle, nous n'avons pas voulu résister à la volonté de Dieu ; nous avons donc courbé le cou sous le joug de la servitude apostolique, espérant en celui qui choisit les faibles de ce monde pour confondre les forts. » — « Il terminait en exhortant le roi à s'opposer aux armes des Turcs, lui promettant le concours des autres princes chrétiens, et il lui demandait ses prières, afin d'assurer le triomphe de la Foi, l'extirpation de l'hérésie, et de maintenir heureusement la paix du peuple chrétien. »

Les républiques de Lucques, Gênes, Florence et Ve-

(1) Le jésuite Augustin Oldoini, l'un des commentateurs de Ciaconius, dit que ce fut à Sigismond que Jules écrivit. Mais sa lettre, rapportée t. II, p. 244, porte la date de 1503, VI *Kalendas decembris, pontificatus nostri anno primo*. Or, Alexandre Ier fut roi de Pologne de 1501 à 1506, époque où Sigismond Ier lui succéda.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nise l'avaient envoyé féliciter, quelques jours après son intronisation, par des ambassadeurs extraordinaires. Jules reçut avec beaucoup de bienveillance les députés des trois premiers États ; mais il ne dissimula pas son mécontentement, lorsqu'il apprit de l'ambassadeur vénitien que la Sérénissime Seigneurie refusait de lui remettre les places de Rimini, Faenza et quelques autres, dont elle s'était emparée et qu'elle détenait dans la Romagne. Espérant que le sénat et le Doge n'oseraient pas résister à une demande directe qu'il leur adresserait, il leur fit remettre par l'évêque de Tivoli, son nonce à Venise, un monitoire daté du 10 janvier 1504.

Dans cet avertissement, le pape faisait savoir qu'il avait à plusieurs reprises déclaré par ses lettres au Doge, que sa volonté arrêtée était de réclamer et récupérer ses villes de Faenza et de Rimini, leurs citadelles, et tous les autres lieux et villes que les Vénitiens, à la mort d'Alexandre VI, avaient occupés ; qu'il l'avait constamment répété à l'ambassadeur vénitien : c'est pourquoi il s'étonnait de n'avoir reçu du Doge aucune réponse, et encore plus de voir sa demande soumise à la délibération du sénat, alors que le Doge et cette illustre assemblée devaient comprendre qu'il n'est pas permis de retenir les domaines appartenant à la sainte Église romaine. Il affirmait qu'il avait toujours été, qu'il était et qu'il serait toujours résolu à recouvrer ces places ; que si l'ambassadeur vénitien, ou tout autre, avait écrit qu'un accord pourrait intervenir à ce sujet, il avait écrit autre chose que la vérité : car aucune crainte, aucun pacte, aucune condition ne serait capable de le détourner du dessein de réoccuper lesdites villes. C'est pourquoi, Jules avertissait paternellement le Doge d'avoir à restituer sans réserve les villes, forteresses et lieux susdits, afin de pouvoir conserver la bienveillance du Pontife et du Saint-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Siége, auxquels il s'était toujours montré très-dévoué (1).

Ce monitoire hautain, ressemblant à une menace, n'émut ni le Doge ni le sénat vénitien; la République était alors à l'apogée de sa puissance, ses possessions de terre ferme s'étendaient de Padoue jusqu'au delà de Bergame, menaçant le duché de Milan. Elle croyait nécessaire à ses intérêts de les arrondir dans la Romagne et le long de l'Adriatique; c'était dans ce but qu'elle s'était emparée de Rimini et de Faenza, convoitant encore d'autres conquêtes. En conséquence, le sénat répondit que la République s'était trouvée dans la nécessité de prendre possession de ces places à la mort d'Alexandre VI; que Faenza s'était donnée à elle, et que Rimini s'étant soulevée contre les Malatesta, ses anciens seigneurs, les troupes vénitiennes avaient dû intervenir, après la cession faite à la République des droits de cette ancienne famille. Toutefois, reconnaissant que ces deux villes avaient toujours été considérées comme des sortes de fiefs du Saint-Siége, le sénat promettait d'acquitter, pour leur possession, le tribut que leurs précédents seigneurs payaient au Souverain Pontife.

Cette réponse, loin de satisfaire le chef de l'Église, excita au plus haut degré son indignation; il réitéra ses précédentes menaces à l'ambassadeur vénitien, ajoutant avec emportement que, « si les forces de l'Église n'étaient point suffisantes pour contraindre le sénat et le Doge à restituer les villes réclamées, il saurait les y réduire avec l'aide des rois ses alliés. » — Et en effet, voyant les Vénitiens persévérer dans leur refus, Jules adressa ses plaintes en même temps au roi de France et à l'empereur d'Allemagne Maximilien. Ces deux princes étaient les ennemis naturels de la République de Venise. L'Empereur

(1) Guerra, t. II, p. 339.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

supportait avec peine son voisinage du côté du Tyrol italien, et Louis XII n'était pas moins désireux d'étendre son duché de Milan, serré de très-près par le territoire de Bergame, occupé par les soldats de la République.

Les lettres du pape à ces deux souverains étaient conçues en termes à peu près identiques; il les exhortait à résister aux Vénitiens, « tombés dans cette faute de vouloir par ambition s'emparer de toute l'Italie, sans craindre de déclarer la guerre à Dieu et au bienheureux S. Pierre, qu'ils avaient outragés de la manière la plus grave, notamment en concluant la paix avec les Turcs, afin de pouvoir plus librement faire la guerre à l'Église Romaine (1). »

Ayant appris que le roi de Hongrie et de Bohême, Uladislas, qui d'abord lui avait offert ses forces contre les Vénitiens, s'était réconcilié et allié avec eux, le Pontife lui écrivit, s'efforçant de prouver qu'une alliance contractée avec les ennemis de l'Église et à son préjudice n'était pas valable, et ne devait pas être observée; il l'informait en même temps qu'il avait écrit à tous les souverains catholiques, les engageant à exhorter les Vénitiens à restituer les villes du domaine de l'Église, et que, si ceux-ci n'opéraient pas cette restitution, il ferait usage contre eux d'abord des armes spirituelles, et ensuite des armes temporelles (2).

L'Empereur et le Roi de France n'étaient pas alors en mesure d'agir contre Venise; mais les instances du pape semèrent le premier germe de la ligue de Cambrai, réalisée plusieurs années après, et dont le résultat devait être aussi funeste à la France que l'issue de l'expédition de Charles VIII dans le royaume de Naples.

Pour comprendre la conduite du pape, au milieu des

(1) Guerra, t. II, p. 260. Bulle *Oratorem Venetias, in fine.*
(2) Guerra, t. II, p. 260.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sanglants conflits qui furent, en grande partie, la conséquence de sa déplorable ambition, il est nécessaire d'expliquer par quelles suites de négociations et d'événements, il devint l'âme de cette formidable coalition armée contre la puissance vénitienne.

De son mariage avec Anne de Bretagne, Louis XII n'avait pas d'enfants mâles. On croit généralement que Anne, la reine, femme hautaine et ambitieuse, cherchait pour sa fille Claude de France un établissement qui en fît une des premières princesses de l'Europe. Elle crut trouver la réalisation de ses espérances, si elle parvenait à marier Claude au duc de Luxembourg, Charles, archiduc d'Autriche, petit-fils de Ferdinand d'Aragon et d'Élisabeth de Castille, qui devint plus tard l'empereur Charles-Quint. Des négociations secrètes s'ouvrirent dans ce but avec l'empereur Maximilien et le roi Ferdinand. Ces deux princes, qui ne visaient qu'à affaiblir la monarchie française, saisirent avec empressement cette occasion: Ils n'ignoraient point le désir d'Anne de Bretagne; ils avaient pénétré son ambition pour sa fille, qui se trouvait exclue du trône de France par la loi salique. Ils agirent avec tant d'habileté, qu'ils n'eurent pas grand'peine à tromper Georges d'Amboise, chargé seul de la négociation, et à l'amener à consentir à leurs demandes, alors qu'il croyait servir son souverain. Par un premier traité signé le 5 avril 1503, Louis cédait à sa fille ses droits sur les terres de Labour et l'Abruzze, et lui conférait le titre de reine de Naples. De son côté, le roi Catholique abandonnait à Charles, duc de Luxembourg, la Calabre et la Pouille. Mais ce traité ne devait recevoir son exécution qu'à la majorité de la princesse, âgée alors de quatre ans à peine (1). Jusque-là, le

(1) Elle était née à Romorantin, le 13 octobre 1499.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

royaume de France ne perdait rien de sa forte homogénéité, puisque Louis n'abandonnait que des provinces éloignées, ne tenant pas à son territoire, et dont il n'était pas en possession définitive et stable.

Mais, par un second traité conclu à Blois l'année suivante, entre l'Empereur, l'archiduc Charles et le Pape, le Roi de France, sans y avoir été contraint par aucune défaite, acceptait de nouvelles conditions, absolument contraires aux intérêts de ses peuples. En épousant Anne, il avait assuré la réunion de la Bretagne à la France : il venait à peine de prendre possession du duché de Milan après une lutte sanglante. Il n'y avait pas longtemps que Louis XI et Charles VIII, ses prédécesseurs, avaient annexé le duché de Bourgogne aux anciennes provinces de la monarchie. Le croirait-on, si les traités et les documents incontestables ne le démontraient clairement? Louis XII, conseillé par sa femme et par Georges d'Amboise, consentait à renoncer à la Bourgogne, à la Bretagne et au duché de Milan, qu'il transmettait en dot à sa fille Claude, démembrant et affaiblissant ainsi son royaume en faveur d'un prince étranger, fils et petit-fils de ses plus dangereux ennemis! Et comme si ce n'était déjà pas trop de constituer en dot à sa fille le duché de Milan, Louis consentait à en recevoir l'investiture de l'Empereur, moyennant deux cent mille francs qu'il lui payerait : se soumettant en outre, comme un vasal, à lui envoyer tous les ans à Noël une paire d'éperons dorés. Enfin, par une disposition spéciale, l'Empereur, le Pape et le Roi de France contractaient une alliance offensive et défensive contre la République de Venise, dont les articles du traité partageaient toutes les possessions ou domaines de terre ferme entre les trois signataires.

Ainsi, la haine de Jules contre Venise, excitée par son désir de récupérer quelques places de la Romagne, l'avait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

amené à fouler aux pieds, non-seulement toute justice, mais même l'intérêt de l'Italie : car, pour réunir au domaine temporel du Saint-Siége deux villes et leurs territoires, il attirait les Allemands dans le Frioul et la haute italie ; il augmentait, au profit des Français, l'importance du duché de Milan, et il réduisait à l'impuissance le seul Gouvernement italien en état de résister aux étrangers. Du reste, remplis de méfiance l'un à l'égard de l'autre, les signataires du traité de Blois montraient qu'ils étaient peu disposés à respecter cette convention, en ce qui concernait les conditions du mariage projeté entre Claude de France et l'archiduc Charles. Mais leur accord, en vue d'abaisser et de dépouiller Venise de son territoire en Italie, paraissait irrévocable.

On sait ce qu'il advint en France, dès que les causes du mariage de la fille de Louis XII avec l'archiduc eurent été divulguées. Bien qu'à cette époque, ce qu'on appelle de nos jours l'opinion publique fût rarement écoutée, elle éclata cette fois en protestations énergiques et unanimes, dans les parlements, dans le clergé, dans la bourgeoisie, et jusqu'au milieu de la noblesse entourant le Roi et sa cour. L'abandon, même éventuel, de la Bourgogne et de la Bretagne, provinces réunies à la couronne après tant de siècles d'efforts, et si nécessaires à la sécurité, à l'indépendance de la France, excitait un mécontentement général. Georges d'Amboise comprit sa faute, et pour la réparer il ne trouva pas d'autre moyen que de convoquer à Tours, le 10 mai 1506, les États Généraux du royaume. Pour obtenir la rupture du mariage de Claude avec l'archiduc, l'assemblée s'empressa de décerner à Louis XII, qui ne le méritait point, le titre de Père du peuple ; et, grâce à cette flatterie patriotique, le mariage fut rompu, en apparence sous des prétextes frivoles, en réalité sous la pression de la raison d'État,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

inspirée par la nation elle-même. Claude fut ensuite fiancée à François duc d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France.

Ainsi, des différentes clauses du traité de Blois, il ne restait plus que les articles secrets contre Venise. Mais l'Empereur Maximilien, qui n'était jamais pressé d'agir, ne paraissait pas alors, plus que le Roi de France, disposé à faire invasion sur les possessions de terre ferme de cette République.

Bien que le pape supportât ces retards avec beaucoup d'impatience, il dissimula son mécontentement, et parut satisfait de la résolution que le roi de France venait de prendre. Dans une lettre du 29 juillet 1506, il le loua « d'avoir écouté les prières et les vœux de ses peuples, priant Dieu de bénir celui et celle qui venaient d'être fiancés, de leur faire traverser la vie de vertus en vertus, et de les conduire jusqu'à une extrême vieillesse, en leur donnant des enfants (1). »

Ces vœux, ces félicitations avaient uniquement pour objet, d'amener le Roi à soutenir la prise d'armes que le pontife préparait contre Jean-Paul Baglione, seigneur de Pérouse, et Jean II, Bentivoglio, seigneur de Bologne. Il convoitait la conquête de ces deux importantes cités, qui, à différentes reprises, avaient fait partie des États de l'Église. Ne pouvant pas alors recouvrer Faenza, Rimini et et les autres lieux occupés dans la Romagne par les Vénitiens, le pape intéressa le cardinal d'Amboise dans l'expédition qu'il méditait contre Pérouse et Bologne, en lui promettant de nommer trois de ses neveux cardinaux, ce qu'il fit, on le verra, le 4 janvier 1507, à Bologne même, après le succès de son expédition (2).

(1) Guerra, t. II, p. 124. Bulle *Rectè et sapientissimè.*
(2) Ciaconius, t. III, p. 261.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

DE JANVIER 1506 A MARS 1507.

Ardeur guerrière de Jules II : il veut commander lui-même une expédition contre Pérouse et Bologne ; avant de quitter Rome, il pose la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre. — Il se met en marche vers Pérouse. — Jean-Paul Baglione, seigneur de cette ville. — Le pape demande du secours à la république de Florence. — Fausseté du roi de France. — Jules entre à Viterbe ; il se décide à traiter avec Baglione, en apprenant que les Vénitiens levaient des troupes. — Doléances des exilés de Pérouse. — Le pape prend possession de cette ville. — Il continue sa marche sur Bologne. — Il repousse les propositions de Jean Bentivoglio, chef de cette ville. — Son gouvernement. — Rivalités des Malvezzi et des Bentivoglio. — Jules excommunie les Bolonais. — Il autorise Louis XII à disposer des bénéfices ecclésiastiques dans le Milanais. — Il traverse le territoire des Florentins. — Fuite des Bentivoglio et soumission de Bologne. — Entrée de Jules dans cette ville. — Il change son Gouvernement et rétablit l'autorité des Légats. — Il nomme cardinaux trois neveux de G. d'Amboise. — Il fait commencer une citadelle à Bologne. — Il paraît soumis aux préjugés de l'astrologie. — Il commande sa statue à Michel-Ange. — Il donne les Cendres aux Bolonais, et quitte cette ville le 22 février 1507.

Le cardinal Julien della Rovere avait autrefois commandé des troupes, et les avait même menées au combat. Mais étant devenu chef de l'Église et se trouvant âgé de soixante-quatre ans, on devait croire qu'il ne voudrait pas compromettre son mandat de vicaire d'un Dieu de paix en se mettant à la tête de ses soldats. Jules II ne suivit pas cette sage conduite. Emporté par une fougue toute juvénile, et cédant à une ardeur de faire la guerre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'on ne trouvait alors que chez les gentilshommes voués au métier des armes, le Souverain Pontife voulut diriger lui-même l'expédition contre Pérouse et Bologne. Mais, avant de faire les préparatifs de cette entrée en campagne et de quitter Rome, il voulut poser lui-même, le 18 avril 1506, la première pierre de la basilique actuelle de Saint-Pierre, événement mémorable dans l'histoire de l'art et de la religion catholique, sur lequel nous reviendrons (1).

Il résolut de conduire ses soldats d'abord contre Pérouse, plus rapprochée de Rome, et dont la position, naturellement forte, commande les passages de l'Ombrie et de la Toscane.

Pérouse était alors gouvernée par Jean-Paul Baglione, d'une ancienne famille de cette ville. Condottiere ou chef de bandes, comme presque tous les grands seigneurs de cette époque, il s'était mis au service tantôt des papes, tantôt des Médicis, et d'autres encore. Allié en 1502 à César Borgia, il fut trahi par lui l'année suivante, et eut beaucoup de peine à échapper à sa haine, en fuyant de sa patrie, dont le duc de Valentinois s'empara. Mais après la mort d'Alexandre VI, Jean-Paul était rentré à Pérouse et il y avait recouvré toute son autorité. C'était, comme presque tous les petits tyrans ses voisins, un homme souillé de crimes. Pendant le pontificat de Sixte IV, il avait été lié avec Julien della Rovere; mais plus tard, gagné par Alexandre VI, on croit qu'il avait promis à César Borgia d'assassiner le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, qui n'aurait échappé à ce danger qu'en se sauvant d'abord à Ostie, et ensuite en se réfugiant en France (2). Quoi qu'il en soit, depuis l'élection

(1) Voyez à la seconde partie.
(2) Varillas, *Hist. de Louis XII*, t. I, p. 487. Ed. de Barbin, in-4, 1688.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Jules II, il avait protesté de son attachement et de sa fidélité au Saint-Siége, offrant de mettre ses soldats à la disposition du Pape. Mais ce dernier savait bien qu'il ne devait ajouter aucune foi à de telles promesses : d'ailleurs, il voulait réunir Pérouse aux Etats de l'Eglise.

Indépendamment de la coopération qu'il attendait des troupes françaises, Jules avait demandé à la république de Florence de mettre à sa disposition Marc Antonio Colonna et ses soldats, alors à la solde de cette république. Cette demande embarrassait fort le Gonfalonier Soderini et les Dix de la liberté de Florence. Pour pénétrer les véritables intentions du Pontife, ils lui envoyèrent Nicolas Machiavel, chargé ordinairement des négociations les plus difficiles. Le secrétaire de la République partit le 25 août et n'alla pas jusqu'à Rome. Le Pape avait quitté cette ville le 26, accompagné de vingt-quatre cardinaux, d'une suite nombreuse, et précédé de quatre cents hommes d'armes, commandés par le duc d'Urbin. L'envoyé florentin le rencontra le 27 août à Nepi, et de suite il obtint son audience, dans laquelle il lui fit part de ses instructions. Avant de se prononcer, les Florentins voulaient être assurés que le Roi de France était bien décidé à faire cause commune avec le Pape, particulièrement contre Jean Bentivoglio de Bologne. Ce seigneur s'était vanté d'avoir contracté avec ce monarque un traité par lequel le Roi lui garantissait ses Etats. Pour raffermir l'ambassadeur florentin, Jules lui communiqua les instructions que l'évêque d'Aix rapportait de France, d'où il venait, avec la signature du Roi et les articles relatifs à l'entreprise de Bologne. Par le premier, Louis XII encourageait le Pape dans son projet sur cette ville, et lui offrait quatre ou cinq cents lances, sous la conduite d'Allègre ou du marquis de Mantoue ; par le second, il lui disait de n'attacher aucune importance

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aux traités qui le liaient avec Jean Bentivoglio, attendu qu'il s'était bien engagé à lui garantir ses propres Etats, mais non ceux de l'Eglise. Il encourageait en conséquence le pape à agir *vite, vite*, selon les termes de sa lettre.

L'auteur *du Prince*, qui n'était pas difficile sur l'emploi des subterfuges diplomatiques, fut néanmoins surpris de la réponse du Pape, et plus étonné encore des instructions du Roi de France. Après son audience, il alla trouver l'évêque d'Aix, et lui dit qu'on avait été en émoi à Florence d'y voir arriver de Milan un homme envoyé par le grand maître de l'artillerie, Chaumont, gouverneur du duché de Milan à Jean Bentivoglio, pour ranimer son courage, et lui donner l'assurance que le Roi ne l'abandonnerait pas. L'évêque répondit qu'il n'y avait là rien d'étonnant; que le grand maître avait fait cette démarche *motu proprio*, pour rendre service selon la mode de France; que, pour lui, cette démarche l'étonnait d'autant moins, que se trouvant à la cour, en présence du Roi, même après la signature du traité avec le Pape, ce prince avait dit à haute voix devant lui à un Bolonais, « de rester tranquille et de ne rien craindre, attendu que le Saint-Père ne lui demandait son appui que pour réduire Pérouse, et que, s'il le réclamait pour toute autre entreprise, il n'obtiendrait rien (1). » C'est à l'aide de cette indigne fausseté que Louis XII avait trompé Jean Bentivoglio.

Jules avait un tel désir de reprendre Pérouse et Bologne, qu'il hâtait sa marche au point que des palfreniers

(1) Machiavel, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre Ire de Civita-Castellana, 28 août 1506. — Dans ses œuvres, traduites par Buchon, in-4, 2 col. Paris, Desrez, 1837, t. II, p. 392 et suiv. — Le secrétaire florentin obtint du pape de rester à sa suite; c'est de sa correspondance que sont tirés les détails ci-après.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de quelques cardinaux qui l'accompagnaient, l'ayant voulu suivre à pied, moururent de fatigue. Son maître de cérémonies avait réglé l'ordre de la marche (1). Le Pape était à cheval en simple rochet; devant lui on portait une petite croix. Un évêque, dont le cheval était conduit par un palfrenier à pied, devait aussi porter le Saint-Sacrement; mais, dès le premier jour, le Pape, sous prétexte qu'il avait des bois à traverser, l'envoya en avant par une autre route, pour éviter, disait-il, un accident pareil à celui qui était arrivé sous Alexandre VI, le Saint-Sacrement ayant été culbuté par des chasseurs en traversant une forêt. Au fond, cet appareil gênait beaucoup le Pontife, et il tâchait d'éviter tout ce qui pouvait embarrasser sa marche.

Le pape arriva le 30 août à Viterbe, et y fit son entrée solennelle. Il séjourna dans cette ville jusqu'au 4 septembre, jour où il reçut un envoyé du marquis de Mantoue, qui excusait son maître de ne pas être venu en personne; ce qui fit douter des intentions véritables du Roi de France. Pour en être pleinement informé, Jules fit partir en toute hâte l'évêque d'Aix pour Milan, afin de presser Chaumont d'expédier les troupes que le Roi lui avait promises.

En même temps, le pape fut informé que les Vénitiens faisaient des levées de soldats dans la Romagne. L'ambassadeur de la République, qui l'avait accompagné, lui expliqua ce fait sans équivoque, en se bornant à dire « que son gouvernement avait l'habitude de se mettre en armes, toutes les fois que ses voisins eux-mêmes s'armaient. » En outre, il lui annonça, pour l'inquiéter et refroidir son ardeur guerrière, l'arrivée de l'Empereur

(1) Paris de Grassis la décrit dans son journal, *ubi supra*, man. 5165, t. I, p. 21 et suiv.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur les frontières du Frioul (1). Mais cette nouvelle, loin d'intimider le Pape, ne fit que l'exciter à poursuivre son entreprise.

Il avait reçu à Viterbe, mais sans vouloir entrer en pourparlers, un envoyé de Jean Bentivoglio. Il cherchait à gagner du temps de ce côté, attendant la décision du Roi de France et de Chaumont, son lieutenant en Italie; se réservant peut-être, dans le cas où les troupes françaises lui feraient défaut, d'accepter les offres des Vénitiens, qui lui proposaient de l'aider contre Bologne, s'il consentait à céder ses droits sur Faenza et Rimini (2).

Le 3 septembre, il était arrivé à Viterbe des envoyés de Jean-Paul Baglione, chargés de traiter d'un accommodement avec le Pontife (3). Ils l'accompagnèrent le 5 septembre à Orviéto, où ils restèrent avec lui jusqu'au 9 du même mois. Le duc d'Urbin et le légat de Pérouse y étaient venus tout exprès pour appuyer ces négociations. Elles réussirent en partie, et Jean-Paul obtint des conditions moins mauvaises que celles qu'il redoutait. En apprenant que le pape s'était mis en campagne pour le chasser de Pérouse, il avait été pris d'une terreur inexplicable chez un condottiere qui avait fait souvent la guerre, et montré en maintes rencontres une grande intrépidité. Par sa situation naturelle, Pérouse était facile à défendre; elle était garnie de soldats, et les habitants eux-mêmes paraissaient disposés à faire une vigoureuse résistance. Cependant, Jean-Paul avait envoyé ses deux fils en otages au Pontife, offrant de lui rendre la ville. Dans le premier moment, Jules exigeait sa remise

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre III, p. 396.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettres IV et V, p. 397.

(3) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre VI, p. 398.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sans conditions, le licenciement des troupes que Baglione entretenait à sa solde et son éloignement de Pérouse. Mais le duc d'Urbin l'amena à changer d'avis : il lui représenta que Jean-Paul se trouvait à la tête d'un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie; ce qui rendrait son expulsion pleine de difficultés; qu'il serait plus avantageux à Sa Sainteté de se servir de lui et de ses troupes comme d'un appui dans son entreprise contre Bologne, que de chercher à le chasser de chez lui : car si Elle ne réussissait pas, ses autres projets échoueraient de même, tandis qu'une fois maîtresse de Bologne, les moyens de remettre l'ordre dans Pérouse ne lui manqueraient pas (1).

Le Pape se rendit à ces raisons : Jean-Paul, mandé à Orvieto, s'y présenta le 8 septembre, et, se jetant aux pieds du Saint-Père en obtint son pardon aux conditions suivantes : 1° abandon au Pontife de la ville de Pérouse et de toutes les forteresses de son territoire, dans lesquelles Jules mettrait garnison; 2° engagement de servir le Pape dans son entreprise contre Bologne, avec tous ses hommes d'armes, moyennant le payement d'une subvention déterminée; 3° enfin, remise au duc d'Urbin d'un ou deux de ses fils, pour servir d'otages de la fidèle exécution de cet arrangement (2).

Après l'heureuse conclusion de cet accord, Jules se remit en route pour Pérouse, en passant par Castel della Pieve et Castiglione del Lago, où il s'arrêta deux jours sur les bords du lac de Trasimène. Dans cette marche, il reçut les doléances de plusieurs habitants de Pérouse, que Jean-Paul avait bannis, ou qui avaient quitté cette

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre VII, p. 398-399.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre X, p. 401.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ville pour échapper à sa vengeance et à sa cruauté. Ils avaient espéré de pouvoir rentrer librement dans leur patrie, après l'expulsion de leur ennemi, annoncée hautement par le Pape à son départ de Rome. En apprenant la conclusion du traité qui laissait à Baglione ses troupes, ses richesses, et sa résidence à Pérouse, ils vinrent trouver le secrétaire Florentin et lui firent part de leur désappointement. Mais, en rendant compte de cet incident à son gouvernement, Machiavel se borne à dire : « Mon devoir est d'écouter tout le monde, je me tiens au large, et dis à chacun qu'il a raison. Le Pape, en réalité, n'agit pas autrement; car, avant de faire son entrée à Pérouse, il a laissé les bannis à Passignano, en leur faisant savoir qu'ils eussent à attendre un ou deux jours, et qu'il les enverrait chercher, ce qu'il n'a point fait (1). »

Entré à Pérouse le 12 septembre 1506, Jules y séjourna jusqu'au 21 du même mois. Il y reçut l'évêque de Narbonne, qui vint lui conseiller, de la part du roi de France, de renoncer à son entreprise contre Bologne, appuyant ses raisons du voyage de l'Empereur en Italie. Mais le Pape, bien que mécontent de cette ouverture, n'était nullement disposé à abandonner ses projets. Dans le but de renforcer ses troupes, pour le cas où les Français lui feraient défaut, il fit partir un des chefs de bandes à sa solde, nommé Ramazotto, avec pouvoir d'enrôler jusqu'à quinze cents fantassins. En outre, il adressa des brefs au duc de Ferrare et aux Florentins, pour réclamer leur coopération (2). Enfin, le 16 septembre, il publia en plein consistoire que les secours que la France

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettres XI, p. 403.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XII et XIII, p. 404-405.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mettait à sa disposition étaient prêts (1). Sur ces entrefaites, le marquis de Mantoue arriva, le 17 septembre, et eut avec le Pape une longue conférence. Il amenait avec lui cent arbalêtriers à cheval, qui, ainsi que lui, ne quittèrent plus le Pontife. En même temps, arrivèrent cent *stradiots*, ou cavaliers légèrement montés, que le Pape attendait de Naples.

Jules quitta Pérouse le 21 septembre, se dirigeant vers Forli, où des bannis avaient essayé de rentrer, au cri de *Marco, Marco,* en invoquant l'appui des Vénitiens. Cette tentative l'avait fort irrité et inquiété ; pour savoir exactement ce qui se passait, il avait envoyé en avant l'évêque de Pazzi, et son neveu Galeotto della Rovere, cardinal de Saint-Pierre aux Liens.

Passant le 22 septembre par Agobio, il fit, le lendemain 23, son entrée dans Urbin, et y resta jusqu'au 29 du même mois. Pendant ce séjour, l'auditeur de chambre qu'il avait envoyé à Bologne sommer Bentivoglio de livrer cette ville, revint lui annoncer qu'elle était bien disposée envers l'Eglise, pourvu que le Pape voulût respecter ses capitulations; mais que, s'il y portait atteinte, elle était résolue à les défendre. Il avait rapporté, en outre, que Bentivoglio faisait des préparatifs formidables de résistance. Ces communications n'avaient point refroidi son ardeur; il était plus enflammé que jamais, et, « chaque jour, il s'obstinait davantage dans le projet d'aller en avant (2). »

D'Urbin, qu'il quitta le 29 septembre, Jules se rendit à Macerata; le 30, il alla coucher à San-Marino, et le lendemain il fit son entrée dans Césène. Il y apprit la réso-

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre xv, p. 406.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre xxxii, p. 409, 410, 411.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lution définitivement prise par le roi de France, de mettre à sa disposition un corps considérable de ses troupes cantonnées dans le duché de Milan. Cette nouvelle lui inspira une si grande confiance, qu'il regardait Bologne comme domptée (1).

Cette ville, ou plutôt Jean Bentivoglio, apprenant la soumission de Jean-Paul Baglione et l'approche du pontife, s'était décidé à lui envoyer une ambassade composée de six habitants notables. Le 2 octobre, ils vinrent se prosterner aux pieds du Pape à Césène, et, dans un long discours, l'un d'eux lui exprima les sentiments de respect et d'obéissance que le peuple de Bologne avait toujours manifestés envers l'Église, en réclamant néanmoins le maintien des traités et capitulations conclus avec un grand nombre de pontifes. Après les avoir longtemps écoutés, il leur répondit : « qu'en se montrant dévoué à l'Église, le peuple de Bologne ne faisait que son devoir, parce que cette ville lui avait de nombreuses obligations; qu'il s'était mis en marche pour la délivrer de ses tyrans; que, quant à leurs capitulations, il ne se souciait nullement ni de ce qu'avaient fait les autres papes, ni de ce que lui-même avait pu faire, attendu que lui et les autres avaient été dans l'impossibilité d'agir autrement, et que c'était la nécessité qui les avait contraints à les confirmer; que son but était de forcer Bologne à se bien gouverner; que si son gouvernement lui plaisait, il le confirmerait, mais que, dans le cas contraire, il était décidé à le changer; que si, après avoir inutilement employé tous les autres moyens, il se voyait dans la nécessité de recourir aux armes, il avait assez de forces pour faire trembler non-seulement Bologne, mais toute l'Italie. »

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXVI, p. 413.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les ambassadeurs demeurèrent stupéfaits, et se retirèrent, après avoir répondu seulement quelques mots (1).

Le Pape prolongea son séjour à Césène jusqu'au 8 octobre, dans le but de raffermir la tranquillité de cette ville, travaillée, comme presque toutes les cités italiennes à cette époque, par des factions et des agitations intérieures. Le secrétaire Florentin écrivait à son gouvernement le 5 octobre, « que cette tâche ne serait pas aisée ; et ce qui serait bien plus difficile, ce serait de maintenir cette paix entre les habitants, qui s'étaient livrés, les uns contre les autres, au meurtre, au pillage, à l'incendie, et à toutes les fureurs qu'avaient pu inspirer leurs haines. Le Pape, ajoutait-il, ne fait que mettre un premier appareil sur ces maux, mais on est convaincu que, si ses projets sur Bologne réussissent, il n'aura pas de peine, le voulant alors, à les guérir entièrement (2). »

Jules passa le 5 octobre, à Césène, la revue de ses troupes. Elles se composaient : 1° de six cents hommes d'armes avec deux chevau-légers par homme d'armes ; 2° de plus de mille hommes d'infanterie au duc d'Urbin; 3° de six autres cents sous la conduite de Nanni Moratini, de Forli, à la solde du duc; 4° et des trois cents Suisses de la garde papale (3). Le nombre de ces soldats paraissant insuffisant, Jules prit le lendemain des dispositions pour en avoir cinq à six mille de plus, parmi lesquels ceux que les Français amenaient de Milan (4).

Effrayés de ces préparatifs, les envoyés de Bologne

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXVI, p. 413-414.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXVIII, p. 415-416.

(3) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXVIII, p. 415-416.

(4) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXIX, p. 416.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

essayèrent de reprendre les négociations, demandant au pontife d'envoyer chez eux deux cardinaux pour voir et réformer. Mais il s'y était refusé (1).

Le 7 octobre, il réunit un consistoire à Césène, et on y arrêta les principales dispositions de l'interdit qui serait fulminé contre Bologne et son gouvernement (2).

Le 8 octobre, Jules arriva à Forli, et le 10 il y présida un nouveau consistoire, dans lequel lecture fut donnée d'un projet de traité proposé par les ambassadeurs Bolonais. Parmi les articles, il y en avait un où il était dit que, si le Pape voulait venir de sa personne à Bologne, il ne pourrait entrer dans la ville qu'avec sa garde à pied ordinaire, composée d'environ trois cents Suisses, et qu'il serait obligé de déterminer le temps pendant lequel il voudrait y séjourner. Ces propositions excitèrent l'indignation du pontife, et il se décida sur-le-champ à fulminer contre Bologne et contre Bentivoglio la bulle d'excommunication (3).

Cette ville, plus considérable que Pérouse, et l'une des plus importantes de l'Italie, avait adopté depuis longtemps pour devise le mot *Libertas* trois fois répété. Mais chez elle, comme dans beaucoup d'autres cités, la liberté n'exista, le plus souvent, que de nom. Asservie tantôt par les papes, tantôt par des citoyens ambitieux, Bologne était presque constamment agitée par des factions et des troubles. Deux familles puissantes et malheureusement rivales s'y disputaient le pouvoir : les

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXIX, p. 416.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXX, p. 417.

(3) Guerra, t. III, p. 450, rapporte cette bulle, *cum Bononia*, et lui donne la date, à Forli, du 6 octobre 1506. C'est une erreur ; car, d'après la lettre XXX de Machiavel, p. 417, le Pape n'arriva que le 8 octobre à Forli.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Malvezzi et les Bentivoglio. Ces derniers avaient fini par l'emporter, en faisant périr, soit par la main du bourreau, soit sous les coups d'assassins à gages, leurs malheureux adversaires. Depuis quarante-quatre ans, Jean Bentivoglio était à la tête du gouvernement de Bologne. Il avait eu la chance de résister et d'échapper aux persécutions d'Alexandre VI et aux entreprises de son fils César, qui convoitait cette ville. Comme les Médicis à Florence et Pandolfo Petrucci à Sienne, Jean Bentivoglio avait établi à Bologne un gouvernement autonome, mais entièrement soumis à ses volontés. Il aimait les lettres et les arts, et il les encourageait : il avait orné Bologne d'édifices remarquables, augmenté les bibliothèques publiques, formé des collections de tableaux et d'antiquités, et soutenu par de larges subventions l'ancienne renommée de l'université de cette ville. Mais il n'admettait aucune résistance à ses ordres, et il s'était montré d'une cruauté inexorable envers ses ennemis. En outre, ses fils avaient excité l'indignation du peuple, en se livrant avec violence aux excès du libertinage le plus scandaleux. Jules, qui avait été légat à Bologne, connaissait bien cette ville et ses habitants. Aussi, pour s'y faire des partisans, il avait entretenu, depuis son avénement, l'esprit d'opposition chez les adversaires de Jean Bentivoglio. De son côté, celui-ci avait tenté de fléchir le pontife ; il lui avait envoyé à Rome des ambassadeurs pour le féliciter de son élection, et en même temps pour l'assurer de son obéissance et de sa fidélité. Mais Jules n'avait pas répondu à ces avances : ce qu'il voulait, ce qu'il était décidé à obtenir, c'était l'expulsion de Bentivoglio et le retour pur et simple de Bologne sous l'autorité directe du Saint-Siége, exercée, au nom de son chef, par des légats. C'est pour atteindre plus sûrement ce but, qu'il résolut d'ajouter à la terreur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

produite par ses soldats, l'effet, non moins redouté alors, des armes spirituelles.

Dans sa bulle d'excommunication, le Pontife commençait par établir que la ville de Bologne appartenait de plein droit à l'Église romaine ; que les Bentivoglio, comblés des faveurs des papes ses prédécesseurs, y avaient usurpé la domination à l'aide de plusieurs princes étrangers ; qu'il n'était aucun forfait qu'ils n'eussent commis, sans laisser aux habitants la moindre sécurité; que Jean Bentivoglio, en particulier, aspirant à la puissance royale, avait fait frapper des monnaies à son nom. C'est pourquoi, il avertissait les seize conseillers de la ville, le porte-étendard de la justice, les gonfaloniers du peuple, les chefs des métiers et tous les citoyens, sous peine d'excommunication que lui seul pourrait lever, d'avoir à chasser de la ville, dans l'espace de neuf jours, les soldats armés qu'ils y avaient introduits publiquement ou en secret. Il ordonnait, sous la même peine, aux soldats de ne pas obéir aux ordres des Seize ni à ceux de Bentivoglio ; il défendait aux Seize de permettre à qui que ce soit de posséder des armes, et il leur prescrivait de détruire celles préparées pour la défense de la ville. Enfin, il avertissait, sous les mêmes menaces, Jean et ses fils de ne pas se mêler, soit directement, soit indirectement, du gouvernement de Bologne; de ne pas avoir l'audace de s'introduire dans les palais publics de cette ville, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné, et d'avoir à se présenter en personne devant lui, afin d'entendre la sentence qu'il rendrait.

A l'issue du consistoire dans lequel cette bulle avait été décrétée, le Pape fit venir Jacopo, secrétaire de Bentivoglio, qui, depuis Viterbe, n'avait cessé de suivre la cour pontificale. Il lui dit, en présence des cardinaux, « que sa mauvaise conduite pendant sa mission méritait une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

punition exemplaire, pour avoir employé tous ses efforts à endurcir Bentivoglio et le peuple de Bologne dans leur rébellion contre l'Église ; que si ce n'était qu'il ne voulait pas changer de caractère, ni porter atteinte à un homme public, il aurait fait de lui un objet de pitié pour tout le monde ; mais qu'il se bornait à lui ordonner de purger immédiatement les terres de l'Église de sa présence, et de bien se garder de retomber jamais entre ses mains. » L'envoyé de Bentivoglio se le tint pour dit, et se hâta de retourner à Bologne (1).

Dans le consistoire, le Pape avait nommé le marquis de Mantoue lieutenant de la sainte Église, pour l'entreprise contre Bologne.

Le 11 octobre, le cardinal d'Est vint rendre hommage au pontife : il lui annonça que son frère, le duc de Ferrare, se mettait à sa disposition et qu'il le rejoindrait à Imola, avec plus de cent hommes d'armes (2).

Le même jour, le Pape avait fait expédier en consistoire un bref, en vertu duquel il permettait au roi de France de disposer des bénéfices ecclésiastiques du duché de Milan : c'était la dernière demande que Louis lui avait adressée, et la réponse favorable du pontife fut, probablement, ce qui décida Georges d'Amboise à donner l'ordre à Chaumont, son neveu, de prêter à Jules sa coopération. Tel fut le prix que le Roi retira de l'expédition contre Bologne, dans laquelle, selon l'expression originale de Machiavel, « le Pape lui fit tremper les doigts dans l'encre (3). »

Jules n'avait pas oublié l'objet de l'ambassade du se-

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXI, p. 417.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXII, p. 419.

(3) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre IV, p. 397.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

crétaire Florentin : le 12 octobre, il le fit venir et lui exprima son étonnement du retard apporté par son gouvernement à lui expédier Marc Antonio Colonna, et les cent hommes d'armes qu'il avait demandés depuis si longtemps. Machiavel comprit qu'il n'était plus opportun de temporiser : il écrivit à ses commettants pour leur faire part du mécontentement du Pape, et pour les engager « à entrer en jeu (1). »

Les hostilités ne tardèrent pas en effet à commencer. Le 13 octobre, Jules apprit à Forli que le marquis de Mantoue s'était emparé de Castel-San-Piero, de Castel Guelfo et de quarante chevau-légers de Bentivoglio. Il annonça le lendemain cette bonne nouvelle au consistoire (2).

Avant de quitter Forli pour se rendre à Imola, il délibéra longtemps avec les cardinaux sur le chemin qu'il suivrait, voulant éviter de traverser le territoire de Faenza, occupé par les Vénitiens. Il se décida à se jeter dans la montagne, en passant par une contrée qui appartenait à la république de Florence, et comprenait les bourgs de Castrocaro, Modigliana, Maradi et Palazzuolo. Le 16 octobre, il fit part de cette résolution au secrétaire Florentin, lequel l'assura qu'il allait monter à cheval sur-le-champ, afin de rassembler toutes les provisions que pourrait fournir un pays aussi pauvre, « Sa Sainteté devant penser qu'elle y serait comme dans un camp ». En même temps, Machiavel lui communiqua une dépêche qu'il venait de recevoir, et par laquelle son gouvernement l'informait des ordres donnés à Marc Antonio et à ses hommes d'armes, de se mettre en marche pour

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXIII, p. 419.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXIII-XXXIV, p. 419-420.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rejoindre l'armée pontificale. Jules se montra très-satisfait; il appela plusieurs prélats, auxquels il fit lire la dépêche, en leur disant : « Je veux que vous sachiez quels sont les amis que possède Bentivoglio, et qui, de lui ou de l'Eglise, est le plus estimé de ses voisins. » Remerciant ensuite l'ambassadeur de ses offres, il dit qu'il se trouverait satisfait de tout ce qu'on ferait pour lui (1).

Le Pape suivit l'itinéraire qu'il s'était tracé. Parti de Forli le 17 octobre, il trouva le 18 au soir, à Maradi, un envoyé de la seigneurie de Florence, venant de Mugello, avec six barils de vin en pièces, deux en bouteilles, et une charge de fruits qu'il lui offrit, en s'excusant de la nature du présent. Jules s'en montra fort satisfait, et le chargea de remercier la Seigneurie de cette attention (2).

A son arrivée à Imola, le 21 octobre, il apprit d'un homme qui venait de l'armée française, qu'elle devait se trouver à Modène. Cette nouvelle, connue également de Jean Bentivoglio, l'avait déterminé à faire présenter au Pape de nouvelles propositions d'accommodement. Bien qu'elles fussent plus humbles que les précédentes, Jules déclara, en présence de vingt cardinaux, que les seules qu'il pût accepter, c'était, ou qu'il sortît de Bologne avec tous ses meubles, en conservant ses immeubles; ou qu'il vînt se mettre librement et sans réserve entre ses mains (3).

Il ne restait plus en effet au chef Bolonais d'autre parti à prendre que l'un des deux que lui imposait son implacable adversaire. Dans le commencement, lui et ses fils s'étaient montrés peu effrayés; ils avaient con-

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXV, p. 421.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXVI, p. 421.

(3) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXVII, p. 421.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tinué leurs préparatifs de défense, soutenus par un assez grand nombre d'habitants qui redoutaient de retomber sous le gouvernement des légats. Ils se flattaient d'ailleurs d'être secourus par les troupes du roi de France, et ils en avaient reçu l'assurance de Chaumont. Le Roi avait d'abord envoyé l'ordre de faire sortir de Milan huit mille fantassins et six cents cavaliers, pour s'opposer à l'entreprise du Pape; mais, au milieu de leur marche, ces troupes avaient reçu l'ordre de se réunir à l'armée papale. Ce manque de foi anéantit l'espoir de Bentivoglio et lui fit perdre entièrement courage. Il ne tarda pas à apprendre que les troupes Françaises étaient entrées sur le territoire de Bologne, aux environs de Castel-Franco; d'un autre côté, les soldats Italiens au service du Pape s'étaient avancés jusqu'à Castel-Piero, sans trouver aucune résistance, et en faisant un grand butin de bestiaux (1).

En approchant de Bologne avec son corps d'armée, fort de huit cent dix lances et de cinq mille fantassins, dont deux mille Suisses (2), Chaumont avait adressé, au nom du roi de France, une proclamation aux habitants pour leur signifier que si, sous deux jours, ils ne se soumettaient pas à Sa Sainteté et à ses ordres, il les traiterait en ennemis (3). Bentivoglio comprit alors que toute résistance était devenue inutile : il entra en négociations avec le gouverneur de Milan, et il en obtint un sauf-conduit, pour se retirer dans cette ville, sans être in-

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXVIII-XXXIX, p. 422-423.

(2) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XXXVII, p. 421.

(3) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XL et dernière, p. 424, du 26 octobre 1506. — Machiavel fut alors remplacé dans sa mission, comme il l'avait demandé dans sa lettre XXXVIII, par Francesco de' Pepi.

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

quiété, avec sa famille et ses objets les plus précieux. Le 1er novembre, il quitta Bologne furtivement, accompagné de tous les siens.

Pendant que leur ancien chef mettait sa vie en sûreté, les habitants, livrés à eux-mêmes, reprirent les négociations avec le Pape. Ils prescrivirent aux six ambassadeurs qui étaient restés à sa suite d'aller se jeter à ses pieds, de recommander la ville à sa clémence, et de lui donner l'assurance que les citoyens étaient prêts à obéir à tous ses ordres et à ceux du Roi. Jules répondit que tout ce qu'il pouvait leur dire c'était de se soumettre à la bulle, et il ne voulut pas sortir de là (1). Atterrés de cette réception, et craignant que la moindre tentative de résistance n'augmentât l'irritation de leur futur maître, les ambassadeurs rentrèrent à Bologne, afin d'engager leurs concitoyens à une soumission absolue. Malgré l'opposition des partisans de Bentivoglio, qui redoutaient les vengeances de leurs anciens ennemis, cette soumission eut lieu, à la condition que le Pape lèverait l'interdit, et empêcherait les Français de pénétrer dans la ville (2). Selon le témoignagne de Paris de Grassis, son maître de cérémonies, qui l'accompagnait, le Pape voulait faire son entrée dans Bologne le 8 novembre ; mais les astrologues dont il était suivi l'en détournèrent, prétendant que les constellations n'étaient pas favorables jusqu'au jour de la Saint-Martin. Si l'on en croit le même personnage, le Pape aurait acquiescé à cette décision, pour ne pas contrarier les préjugés reçus, dans un temps où l'on croyait beaucoup à l'astrologie. Mais le soir qui précéda la fête, il alla coucher dans la ville, en quelque sorte à la déro-

(1) Machiavelli, *Seconde légation à la cour de Rome*, lettre XI., p. 424.

(2) Journal de Paris de Grassis, cité par M. de Brequigny, t. II, p. 559.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bée, quoique les astrologues s'y opposassent formellement.

Le lendemain, jour de S. Martin, 11 novembre 1506, à midi, Jules fit son entrée triomphale à Bologne. Il était dans la *sedia gestatoria* sur les épaules de ses serviteurs, suivi de ses soldats, et entouré de plus de vingt cardinaux (1). Il se rendit dans cet appareil à la cathédrale de Saint-Pétrone, et y donna sa bénédiction au peuple.

Après la fuite des Bentivoglio, les partisans des Malvezzi avaient détruit et pillé le palais de leur ancien maître; ils vinrent en foule au-devant du Pontife et le reçurent comme un libérateur. Mais ces démonstrations de respect et de fidélité ne furent pas, on le verra plus tard, de longue durée.

Jules changea complétement le gouvernement de Bologne, et il lui enleva toute indépendance. Il y établit pour légat, avec un pouvoir presque illimité qui ne dépendait que de lui seul, le cardinal Jean de Médicis, (plus tard Léon X), en considération de l'étroite amitié qui l'unissait à Galeotto, neveu du pontife, nommé légat en Romagne. Pour la forme, et comme satisfaction donnée aux habitants, il institua un sénat de quarante membres, au lieu des Seize qui composaient le conseil communal; mais ce sénat fut subordonné à l'autorité du légat, qui seul devait donner force d'exécution à ses délibérations. Il n'abrogea pas, néanmoins, une bulle d'Alexandre VI, d'octobre 1492, confirmée par lui-même

(1) Le cardinal Adrien, du titre de Saint-Chrysogone, qui accompagnait le Pape, a célébré en vers latins son expédition contre Pérouse et Bologne. Cette pièce est rapportée, t. III, p. 225 à 227, par Ciaconius, qui l'a intercalée à tort après la seconde expédition du pontife contre Bologne, en 1511. (Voy. Roscoë, *Vie de Léon X*, t. II, p. 44, note 1.) Elle est intitulée : *Iter Julii Pont. Max.*; j'en donne un extrait à l'appendice n° III.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le 30 novembre 1503, d'après laquelle le légat était obligé de prendre l'avis du conseil municipal, dans les affaires qui intéressaient l'administration de la ville et de son territoire (1).

Satisfait du succès d'une expédition qui ne lui avait pas coûté un seul homme, le Pontife résolut de tenir, à Bologne, la promesse qu'il avait faite à Georges d'Amboise, de nommer trois de ses neveux cardinaux. Le 4 janvier 1507, assemblant le consistoire, il fit entrer dans le sacré-collége :

1° Jean de la Trémouille, archevêque d'Auch, fils de Louis de la Trémouille, qui avait commandé l'armée française en Italie, et de Marguerite d'Amboise, sœur du cardinal;

2° Réné ou Réginald de Prie, évêque de Bayeux, fils d'Antoine, baron de Busançais et de Madeleine d'Amboise, également sœur de Georges;

3° Et Louis d'Amboise, archevêque d'Albi, fils de Charles d'Amboise, gouverneur de Bordeaux et de la Guyenne, et de Catherine de Chauvigny.

Pour fermer la bouche aux prélats Espagnols, mécontents de cette promotion de trois Français à la fois, Jules nomma cardinal avec eux, l'archevêque de Tolède, Ximenès de Cisneros, qui lui était recommandé par le roi Ferdinand, alors maître du royaume de Naples.

Se méfiant de la fidélité des Bolonais, il voulut, pour mieux les contenir, faire construire une forteresse qui pût commander cette ville. Il en posa lui-même la première pierre en grande cérémonie, le 20 février 1507. Dans cette circonstance, il agit comme s'il croyait à l'astrologie, bien que son maître des cérémonies assure qu'il méprisait cette vaine science ; il attendit le moment précis que les astrologues avaient fixé pour la pose favo-

(1) Guerra, t. I, p. 524, Bulles : *Cunctorum*, et : *Etsi ex commisso*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rable de cette pierre, et fit suspendre à cet effet la cérémonie pendant une demie-heure entière (1). Ainsi, le chef de l'Eglise catholique n'aurait pas été plus exempt que notre roi Louis XI des vains préjugés de son temps.

Pendant son séjour, Jules commanda sa statue en bronze à Michel-Ange, pour être placée au-dessus de l'entrée principale de Saint-Pétrone, afin de montrer qu'il était bien le maître de Bologne (2).

Après avoir ainsi attesté sa souveraineté temporelle, Jules, avant son départ, voulut prouver aux Bolonais qu'il était également leur chef spirituel. Le mercredi premier jour de carême 1507, il donna lui-même les cendres aux fidèles rassemblés dans la chapelle du palais épiscopal.

Le 22 février, il quitta Bologne et reprit la route de Rome, où l'attendaient des négociations importantes.

(1) Paris de Grassis, *ut supra*, t. II, p. 559-60.
(2) Voyez la seconde partie.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

DE MARS 1507 A LA FIN DE CETTE ANNEE.

Réception faite au Pontife à sa rentrée à Rome. — L'Empereur annonce l'intention de venir se faire sacrer par le Pape. — Les Français s'unissent aux Vénitiens pour s'opposer au passage de son armée. — Jules cherche à s'allier avec le roi d'Espagne. — Il envoie le cardinal Pallavicini à l'entrevue de Savone. — Il accepte de Pandolfo Petrucci, chef de Sienne, la restitution des propriétés ayant appartenu à ses ancêtres.

Le dimanche des Rameaux 28 mars 1507, le Souverain Pontife fit sa rentrée dans sa capitale. Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie et d'enthousiasme. On avait érigé devant la porte principale du Vatican un arc de triomphe en bois et en toiles peintes, imitant celui de Constantin qui est près du Colysée, et on y avait représenté les principales circonstances de son expédition, avec cette inscription : *Julio II, Pontifici optimo maximo reduci, quod virtute, consilio, felicitate, rem pontificiam a tyrannorum servitute liberavit, pacem, libertatemque ubique constituit.* Le peuple de Rome était flatté de voir Pérouse et Bologne soumises au chef de l'Eglise, et, connaissant le caractère ambitieux de son maître, il espérait voir bientôt augmenter encore le patrimoine de Saint-Pierre. Jules désirait ardemment agrandir et fortifier ses possessions temporelles; mais les conjonctures ne paraissaient pas favorables à la réalisation de ses vastes desseins.

Depuis la rupture du traité de Blois, l'Empereur était devenu l'ennemi du roi de France, et il cherchait à pé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nétrer en Italie avec une armée considérable. Le prétexte de cette entreprise était le désir qu'il manifestait de se faire sacrer par le Souverain Pontife. Mais Jules, qui venait de recevoir de Louis un service important, par la coopération des troupes françaises à la reprise de Bologne, se montrait peu disposé à accueillir cette prétention. De leur côté, les Vénitiens étaient inquiets de l'approche de Maximilien et du voisinage de son armée. Une raison semblable faisait tenir les Français sur leurs gardes dans le duché de Milan. Ils ne se bornèrent pas à cette attitude défensive ; sur la demande du sénat vénitien, Chaumont envoya un corps de troupes pour aider les soldats de la République à repousser les Impériaux, ce qui eut lieu quelque temps après.

Cette action commune des Français et des Vénitiens contre l'Empereur préoccupait beaucoup le Pape : car il n'avait pas renoncé à exiger, par force et avec le secours de ses alliés, la restitution des places que la République détenait toujours dans la Romagne. Le concours des Français lui faisant défaut, il essaya de se rapprocher de Ferdinand d'Aragon, alors en possession du royaume de Naples. Ce prince astucieux, bien servi par Gonsalve de Cordoue, avait entièrement chassé les Français du pays. Mais, selon les idées du temps, il lui manquait la consécration solennelle de cette conquête, par l'investiture que le Pape devait accorder. Le royaume de Naples ayant toujours été considéré comme un fief de l'Église, Ferdinand avait plusieurs fois déjà demandé cette investiture; mais le Pape, cherchant à ménager le roi de France, qui prétendait avoir sur le royaume de Naples des droits antérieurs à ceux du roi d'Espagne, avait évité de se prononcer.

Il était arrivé le 29 juin 1504, jour de Saint-Pierre, que les deux monarques avaient fait présenter chacun

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

séparément au Pontife la haquenée que les rois de Naples devaient lui offrir en signe d'hommage et d'obédience. L'ambassadeur de France avait offert la sienne le premier ; celui d'Espagne en présenta une ensuite, et lut une longue protestation contre ce que l'ambassadeur Français venait de faire. Le Pape avait accepté les deux haquenées, « sauf, avait-il dit, ses propres droits et ceux d'autrui. » Le même fait s'était renouvelé en 1505 ; mais le Pape s'était fait représenter par un cardinal (1).

La réserve faite par le Pape de ses propres droits, s'appliquait à la quotité du tribut qu'il prétendait exiger en argent du feudataire. Il avait demandé au roi d'Espagne une somme égale à celle qu'avait payée autrefois Jean II, qui avait transmis le royaume de Naples à Alphonse d'Aragon. Mais Ferdinand ne voulait verser que la somme annuelle de sept mille ducats, acquittés par les derniers possesseurs du royaume. Blessé des exigences du Pontife, qui ne voulait rien rabattre de ses prétentions, ce prince rappela son ambassadeur et la négociation fut rompue (2).

Toutefois, après son retour à Rome, Jules ne désespéra pas d'arriver à une entente avec son puissant et dangereux voisin. Il savait qu'il devait se rendre par mer de Naples à Savone, sur l'invitation du roi de France : il lui demanda par lettre de s'arrêter à Ostie, qui se trouvait sur son passage, et lui-même alla l'y attendre pendant près de trois semaines. Mais Ferdinand n'y parut pas, et vogua droit à Savone, où Louis XII le reçut à son débarquement, le 5 juin 1507.

Bien que blessé du procédé du roi d'Espagne, le Pape

(1) *Journal de Burchard*, dans les Notices et Extraits par M. de Brequigny, t. Ier, p. 125.

(2) Varillas, *Hist. de Louis XII*, t. Ier, p. 542. — Il renvoie à l'auteur anonyme de l'*Entrevue de Savone*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait trop d'intérêt à connaître ce qui allait se passer entre les deux monarques, pour négliger de se faire représenter à leur entrevue. Savone était le berceau de sa famille, et il l'avait prise, dès son avénement, sous sa protection spéciale. L'année précédente, au moment de la révolte de Gênes contre la France, les habitants de Savone s'étaient adressés en même temps à Louis XII et au Souverain Pontife, pour se plaindre des empiétements des Génois, qui s'étaient emparés de leur port, et mettaient obstacle à leur commerce maritime. Jules avait transmis ces doléances au roi, par un bref du 28 janvier 1506, en le priant de prendre en main le patronage des Savonais, et de délivrer une cité qui lui était très-dévouée (1). La prise de Gênes par Louis en personne rétablit l'état des choses à Savone, et cette ville avait été choisie comme un terrain neutre pour l'entrevue des deux rois d'Espagne et de France. Le Pape y avait envoyé, en qualité de légat, le Génois Antoniotto Pallavicini, cardinal du titre de Sainte-Praxède, prélat fort habile dans l'art des négociations, et qui avait en outre l'avantage de bien connaître le pays.

Les écrivains du temps ne s'accordent pas sur les questions qui furent traitées, soit entre les deux rois seuls, soit en présence du légat et de Georges d'Amboise, qui avait accompagné son maître. Comme ces conférences restèrent secrètes, et qu'aucun procès-verbal n'en fut dressé, les historiens sont réduits à forger les conjectures les plus contradictoires. Selon plusieurs d'entre eux (2), l'objet principal de la réunion des deux princes aurait été de s'entendre sur la convocation d'un concile, la déposition du pape Jules, et ensuite la nomination de Georges d'Amboise à cette suprême dignité. Le motif qui

(1) Guerra, t. II, p. 124, Bulle *Cum dilecti*.
(2) Varillas, *Hist. de Louis XII*, t. Ier, p. 533 et suiv.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aurait porté le roi d'Espagne à faire ou accepter cette proposition, aurait été le mécontentement qu'il ressentait du refus de l'investiture du royaume de Naples. D'autres historiens (1) veulent, que les deux monarques ne se soient réunis que pour poser les bases d'un traité d'alliance contre l'empereur Maximilien. Enfin, des annalistes ecclésiastiques (2) prétendent, qu'il ne fut question dans cette entrevue que d'un projet d'accord entre le Pape et les deux princes, contre la république de Venise. Le roi Ferdinand ne pouvait obtenir d'elle la restitution des villes de Brindisi, Bari, Otrante et Gallipoli, que les précédents souverains de Naples avaient engagées aux Vénitiens, comme garantie d'un prêt d'argent qu'ils en avaient obtenu. Devenu possesseur du royaume de Naples, Ferdinand avait réclamé la remise de ces quatre places; mais comme il n'offrait pas le remboursement de la somme originairement prêtée, sa demande avait été rejetée par la République. Il avait donc contre Venise les mêmes griefs que le Pape au sujet des villes de Faenza et autres dans la Romagne. — En l'absence de documents authentiques, il est impossible de déterminer ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces différentes conjectures. Toutefois, la suite des événements démontre que la proposition relative au concile et à la déposition de Jules, était depuis longtemps dans les projets de Georges d'Amboise. D'un autre côté, le Pape ne cessait pas d'exciter le roi de France contre les Vénitiens : il paraît donc probable qu'il voulut engager le roi d'Espagne dans ses desseins, alors surtout qu'il ignorait le parti que l'empereur Maximilien se proposait de prendre.

Quoi qu'il en soit, le légat fut reçu par les deux monarques avec les plus grands honneurs : il fut admis à

(1) M. Sismonde de Sismondi, *Hist. des Français*, t. XV, p. 481.
(2) Ciaconius, t. III, p. 223.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

leur table avec Gonsalve de Cordoue, amené par Ferdinand, et avec Georges d'Amboise, et rien ne fut négligé par le ministre favori de Louis XII, pour donner le change à l'envoyé du Pape sur ses intentions et celles du roi son maître, si elles n'étaient pas sincères.

En racontant l'entrevue des deux souverains, les contemporains ne manquent pas de faire le récit de toutes les précautions prises de chaque côté, pour la sûreté de l'une et de l'autre personne royale. Il paraît que Ferdinand montra plus de confiance en son ancien ennemi que le roi de France ne lui en témoigna. « Le Roi catholique, par une imprudence sans exemple, s'était venu mettre entre les mains des Français, et le désir de gagner le favori de Louis lui avait fait négliger le soin de sa propre personne : si Sa Majesté Très-Chrétienne l'eût arrêté, il ne lui en serait arrivé aucun mal, et le moindre avantage qu'elle en aurait tiré aurait été le recouvrement du royaume de Naples (1). » — Ainsi, c'était chose extraordinaire et presque blâmable, de voir un souverain ne pas profiter de la confiance qu'un de ses égaux lui témoignait pour en abuser! Tel était l'esprit, telles étaient les maximes politiques admises au temps du *Prince* de Machiavel, et préconisées encore vers la fin du XVIIe siècle.

Lorsque le cardinal Pallavicini revint rendre compte au Pape du résultat des conférences de Savone, il le trouva occupé à conclure avec Pandolfo Petrucci, tyran de Sienne, un arrangement qui l'intéressait personnellement.

Comme les Bentivoglio à Bologne, les Baglioni à Pérouse, les Médicis à Florence et d'autres encore, Pétrucci s'était emparé du gouvernement de Sienne, sa patrie,

(1) Varillas, *Hist. de Louis XII*, écrite cent cinquante ans plus tard, t. Ier, p. 539.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

autant par ruse que par force. Son père en avait été expulsé par une faction contraire; mais Pandolfo y était rentré en 1487, avec les bannis, et depuis cette époque il y régnait en véritable despote. Dans une seule circonstance, pour échapper à César Borgia, qui voulait s'emparer de Sienne, il avait été contraint d'abandonner cette ville sous un déguisement, et de se retirer à Florence, gouvernée alors par le gonfalonier Soderini et le conseil d'Etat de la Commune, dont Machiavel était secrétaire. Mais, grâce à la protection du roi de France, qu'il avait achetée à prix d'argent, il était rentré à Sienne le 29 mars 1503, et y avait repris l'exercice d'une autorité encore plus absolue qu'auparavant. La mort d'Alexandre VI, qui fit perdre à son fils tous ses avantages, raffermit encore la puissance du chef de Sienne. Etant ennemi déclaré de l'ancienne famille des Piccolomini, l'une des premières de cette ville, il fut accusé, ainsi qu'on l'a vu, d'avoir fait empoisonner le successeur d'Alexandre, Pie III, Piccolomini, qui mourut le vingt-sixième jour après son élection. Mais, bien que les crimes nombreux et abominables commis par Pandolfo, puissent le faire supposer capable d'un tel forfait, rien ne prouve cette accusation. En apprenant que Pie III était remplacé par Jules II, le chef Siennois éprouva une grande satisfaction : car il avait constamment trouvé un fidèle appui près du cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens. Aussi s'était-il empressé de lui envoyer un ambassadeur extraordinaire pour le féliciter, et lui offrir ses services. Jules n'avait pas oublié ces offres, et lorsqu'il résolut de tenter une expédition contre Pérouse et Bologne, il les lui avait rappelées, et l'avait amené facilement à conclure une alliance avec lui (1).

(1) Gio. Ant. Pecci, *Memorie Storico critiche della città di Siena, che Servono alla vita di Pandolfo Petrucci, dal* 1480 *al* 1512; — *in*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Connaissant l'ambition du Pontife et son désir d'augmenter les Etats de l'Eglise, Pandolfo fut effrayé du succès qui l'avait si facilement rendu maître de ces deux villes. Il craignit, qu'à l'exemple d'Alexandre VI, Jules n'eût le dessein de réunir également Sienne aux domaine du Saint-Siége. Pour détourner ce coup, dans le cas où le Pape l'aurait médité, il trouva un moyen ingénieux de s'assurer sa bienveillance. Au jugement de Machiavel, qui fut plusieurs fois envoyé en mission auprès du tyran de Sienne, « on ne gagnait rien à voir ce seigneur en face... ; car il ne s'écartait jamais de tout ce qu'il désirait conduire à terme (1). » Voici comment Pandolfo s'y prit pour se rendre le Pontife favorable. Dès le pontificat de Sixte IV, oncle de Jules II, c'était un bruit répandu à Sienne et accepté pour vrai par la généralité des habitants, que ce pape et son neveu Julien, bien que nés à Savone, tiraient leur origine des Ghiandaroni, anciens seigneurs du domaine de la Sugara, près de Sienne. Cette croyance flattait le peuple, le sénat et les régens de la Balia ou conseil de la Commune. Aussi, lorsque Julien fut devenu pape, Pandolfo ne négligea rien pour la corroborer, afin d'en tirer parti dans son propre intérêt. Il sonda les dispositions du Pontife, et il lui envoya un de ses affidés, chargé de lui proposer la restitution des anciennes propriétés de ses ancêtres, à la condition qu'il se déclarerait originaire de Sienne, et qu'il accorderait sa protection à cette ville, c'est-à-dire à lui-même. Désirant étendre l'influence de sa famille, Jules accepta cette proposition, et il adressa le 8 novembre 1507 au chef de Sienne le Bref suivant :

Siena, 1755, 2 vol. in-4°, t. 1er p. 219. (Bibliothèque nationale de Paris, K, 684, A, 1.)

(1) Lettres au Conseil d'État de la République de Florence, des 17 et 25 juillet 1505, dans les œuvres traduites de Machiavel, *ubi suprà*, p. 425-429.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Jules, pape. Mon cher fils, salut et bénédiction apostolique. — Notre cher fils Antonio, fils de Paolo Vitelli, est venu nous trouver avec vos lettres, et il nous a dit qu'il résultait de leur teneur, qu'on a trouvé dans les très-anciennes archives de l'illustre cité de Sienne, la preuve que nos ancêtres tiraient leur origine des nobles citoyens de Sugara, près de Sienne ; que, dans cette ville, ils étaient considérés comme nobles, qu'ils y jouissaient d'une grande autorité, gouvernaient la République et possédaient des forteresses; mais qu'opprimés par les embûches et la puissance de leurs ennemis, ils avaient été obligés d'émigrer à Savone, où, ayant fixé leur résidence, ils avaient donné naissance aux auteurs de nos jours. Nous avons été très-satisfait qu'on nous ait rappelé ces circonstances; car nous ne nous réjouissons pas moins d'être originaire de Sienne que de Savone. C'est pourquoi nous espérons, d'après cela, resserrer d'autant plus étroitement les liens d'affection qui nous ont uni jusqu'à ce jour avec la brillante cité de Sienne, et particulièrement avec vous : surtout si, comme l'exigent la bienveillance de la patrie et le respect que vous nous avez toujours témoigné, les biens de nos ancêtres nous étaient restitués, ainsi que nous l'avons dit à Antonio lui-même, auquel foi entière doit être ajoutée lorsqu'il vous rapportera nos paroles (1). »

Pandolfo s'empressa de communiquer cette réponse à la Balia de Sienne; cette assemblée décida que la ville rachèterait des possesseurs, moyennant le prix de douze mille florins, les anciens domaines des seigneurs de Sugara, pour les offrir à Jules II. L'acquisition effectuée, la Balia envoya un de ses membres, Domenico Placidi, porter les titres au Pontife, qui accepta la donation avec

(1) Pecci, *ut suprà*, p. 227-229, et les notes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la plus grande satisfaction. Il fit cadeau à l'envoyé Siennois d'un collier d'or, d'un vêtement d'étoffe tressée d'or, et d'une pierre précieuse, sur laquelle étaient gravées les armoiries de Sienne et les siennes. En outre, le Pape envoya dans cette ville Alfonso de' Bianchi, protonotaire apostolique, pour remercier la République, et particulièrement Pandolfo, et pour prendre possession des domaines à lui rendus. Et comme Jules avait entendu raconter par le cardinal Soderini, frère du gonfalonier de Florence, que le roi Robert de Naples n'avait pu conclure la paix avec les Florentins qu'à la condition d'en exclure les Ghiandaroni, comtes de Sugara, il érigea ces domaines en comté. Il les donna ensuite à un de ses petits-neveux, Niccolo della Rovere, qui fut déclaré par la Balia citoyen de Sienne, et inscrit dans l'ordre *des Neuf*, le premier de la République.

Vers la fin de la même année 1507, Jules adressa un autre Bref à la Balia : il s'y reconnaissait ouvertement issu d'ancêtres Siennois, déclaration qui excita dans la ville des réjouissances publiques. De son côté, le rusé chef de Sienne ne fut pas oublié ; car quelques années après, le 10 mars 1510, son fils Alfonso Petrucci, âgé seulement de dix-neuf ans, fut élevé par le Pape au cardinalat, dignité qui le conduisit plus tard à sa perte (1).

(1) Voy. dans l'*Hist. de Léon X*, par Roscoë, le récit de la conspiration et de l'exécution du cardinal Petrucci, t. III, chap. XIV, p. 115 et suivantes, traduction de Henry. Paris, Le Normand, 1808.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE V

DE JANVIER 1508 A MARS 1509.

Politique inexplicable du roi de France et de l'Empereur; celui-ci demande à traverser avec son armée le territoire Vénitien. — Refusé, il déclare la guerre à la République. — Trêve conclue le 6 juin 1508. — Mécontentement de Louis XII. — Jules décide ce prince à rompre avec Venise. — Il détermine l'Empereur à entrer dans ses vues contre cette République; il obtient également l'assentiment du roi d'Espagne. — Texte du traité de la *Ligue de Cambrai;* réflexions qu'inspire cette convention ; ses conséquences funestes pour la France. — Duplicité de Louis XII et de G. d'Amboise à l'égard de l'ambassadeur Vénitien. — Inquiétude du Sénat. — Le Pape fait connaître le traité, et promet de ne pas le ratifier si la République lui restitue les villes de la Romagne. — Le Sénat refuse ; mais il s'efforce en vain de rompre la Ligue. — Venise prend la résolution de résister.

Rien n'est plus difficile à pénétrer que les motifs véritables qui modifièrent si souvent, sans aucune nécessité apparente, la politique de Louis XII, ainsi que celle de l'empereur Maximilien. Dans un grand nombre de circonstances, la conduite de ces princes reste encore inexplicable (1). Celle du Pape se comprend plus facilement, à la condition qu'on le suppose constamment dominé par la haine, tantôt contre Venise, tantôt contre la France. Les événements que nous allons raconter, et qui s'étendent du commencement de 1508 jusqu'à sa mort, démontreront l'exactitude de cette appréciation.

Vers la fin de l'année 1507, l'empereur Maximilien

(1) Telle est l'opinion de M. le comte Daru, *Hist. de Venise*, t. IV, liv. XXII, p. 157, éd. in-18; et celle de M. de Sismondi, *Hist. des Français*, t. XV, chap. XXXI, p. 489 et suivantes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

annonça hautement l'intention de se rendre en Italie avec une puissante armée, pour se faire sacrer à Rome par le Souverain Pontife, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs. Comme il ne pouvait descendre du Tyrol en Italie sans traverser les possessions Vénitiennes, il envoya, par un ambassadeur extraordinaire, demander le libre passage au Sénat pour lui et ses troupes. La République était l'alliée de Louis XII, alors en possession du duché de Milan. Elle craignit de mécontenter ce prince, en laissant l'Empereur, qui était ennemi de la France, s'avancer avec ses soldats jusqu'aux frontières de ce duché. Elle ne redoutait pas moins, pour ses possessions de terre ferme, la présence des troupes impériales. D'un autre côté, elle appréhendait d'exciter le ressentiment de Maximilien, si elle refusait d'une manière absolue sa demande. Espérant tout concilier, le Sénat fit répondre à l'ambassadeur que l'empereur d'Allemagne pouvait passer librement, lui et sa suite, et qu'il serait reçu et traité, sur tout le territoire de la République, avec les honneurs et le respect dus à un aussi grand monarque ; mais que ses soldats devraient s'arrêter à la frontière. Blessé de cette méfiance, qu'il considérait comme un outrage, Maximilien résolut de s'ouvrir un chemin de vive force. En conséquence, s'étant avancé avec son armée dans les plaines du Frioul, au commencement de 1508, il s'empara de plusieurs villes appartenant à la République. Mais ces succès furent de courte durée : car l'armée impériale, surprise à Codauro par l'Alviane, général des troupes Vénitiennes, fut mise en pleine déroute, et obligée même d'abandonner le Tyrol italien. Cependant, le sénat ne jugea pas prudent de continuer les hostilités, et il conclut, le 6 juin 1508, avec l'Empereur une trêve de trois ans, à laquelle le roi de France avait la faculté d'accéder.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce prince avait envoyé un corps de troupes au secours des Vénitiens ses alliés, et il s'attendait à être représenté dans les négociations ouvertes pour la cessation de cette guerre. Lorsqu'il apprit qu'ils avaient traité sans le consulter, il en témoigna un vif mécontentement, dont le Pape fut bientôt informé. Jules venait de voir son autorité spirituelle de chef de l'Eglise complétement méconnue par la République, à l'occasion de l'évêché de Vicence. Ce siége étant devenu vacant, le Pape y avait nommé un de ses neveux, sans l'assentiment du Sénat Vénitien. Ce corps, toujours attentif à faire respecter ses prérogatives, avait désigné un prêtre Vénitien, qui alla prendre possession de l'évêché de Vicence, nonobstant la nomination faite par le chef de l'Eglise. Jules éclata en protestations et en menaces; mais le Sénat resta inflexible. Cet échec redoubla la haine du Pontife contre Venise: il cherchait toujours l'occasion de récupérer les places de la Romagne, dont elle s'était emparée après la mort d'Alexandre VI. En apprenant l'irritation du roi de France contre elle et l'humiliation qu'elle venait d'infliger à l'Empereur, il ne désespéra pas d'amener ces deux princes à se réconcilier, et à s'unir dans un traité commun contre la puissante République. Dans ce but, il s'adressa d'abord à Louis XII, auquel il envoya le comte de Carpi pour négocier cette importante affaire. Il est probable que Jules connaissait à l'avance l'opinion de Georges d'Amboise, qui s'était toujours montré l'ennemi des Vénitiens, surtout depuis que le cardinal Cornaro, dans le conclave, l'avait fait repousser de la papauté. Quoi qu'il en soit, le conseil du roi de France, saisi de la question, décida, contrairement aux raisons données par Etienne Poucher, évêque de Paris, que l'alliance avec les Vénitiens devait être abandonnée (1).

(1) Fleury (le continuateur de), *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 2 et 3.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce succès obtenu à la cour de France, le Pape fit entamer, au nom de Louis XII, des négociations avec l'Empereur. Ce prince, blessé dans son orgueil par les défaites qu'il venait d'éprouver, sans tenir aucun compte de la trêve qu'il avait conclue, se montra facilement disposé à entrer dans les vues du Pape et du roi de France contre la République; il fut plus difficile d'obtenir le consentement du roi d'Espagne. Après d'assez longs pourparlers, il finit par se décider, espérant, au moyen de cette union, pouvoir recouvrer les places du royaume de Naples qui avaient été engagées aux Vénitiens, à l'époque de l'expédition de Charles VIII.

Après s'être mis d'accord sur le projet d'une agression commune contre Venise, les confédérés eurent à en régler les conditions, et surtout celles du partage des villes et provinces formant l'objet de leur convoitise. Dans le mois d'octobre 1508, les plénipotentiaires des trois souverains se réunirent à Cambrai, ville faisant alors partie des Pays-Bas soumis à l'empire d'Allemagne. Maximilien avait chargé sa fille Marguerite, gouvernante de ces provinces, de le représenter à ce congrès. Cette princesse, d'abord élevée à la cour de France, pour être la femme de Charles VIII, qui, en 1491, l'avait renvoyée à son père, avait épousé d'abord l'Infant d'Espagne, Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle, ensuite Philibert II, duc de Savoie. Devenue veuve, elle administrait les Pays-Bas avec beaucoup d'habileté, pendant la minorité de l'archiduc Charles d'Autriche, auquel ils devaient revenir. Marguerite passait pour être fort hostile à la France; son esprit délié devait facilement avoir raison de l'intelligence étroite et bornée de Georges d'Amboise, qui représentait à la fois Louis XII comme ambassadeur, et le Souverain Pontife comme cardinal légat. Jacques d'Albion était l'envoyé du roi d'Espagne.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Après deux mois de conférences et de négociations secrètes, les plénipotentiaires finirent par tomber d'accord, et ils signèrent, le 10 décembre 1508, le célèbre traité dit de *la Ligue de Cambrai*. Voici ses clauses les plus essentielles à connaître pour la suite des événements en Italie (1).

Par le premier article, il demeurait convenu qu'il y aurait paix générale et alliance entre l'Empereur, le roi de France, le Pape et le roi d'Aragon, en laissant à chacun d'eux, pendant quatre mois, la faculté de faire admettre dans ce traité leurs alliés ou confédérés. — Et, parce que les Vénitiens, au très-grand préjudice du Saint-Siége Apostolique, du Saint Empire Romain et de la Maison d'Autriche, du Roi Très-Chrétien à cause du duché de Milan, et du roi d'Aragon à cause du royaume de Naples, avaient depuis longtemps occupé et détenu tyranniquement et violemment un grand nombre de provinces, villes et domaines appartenant de plein droit, soit à l'Empereur, soit aux Rois prénommés, il a été arrêté et convenu que ni l'Empereur ni le roi de France, ne devront désigner comme leurs alliés le Doge et la République de Venise et ses sujets, ni aucun des autres ennemis communs contre lesquels la guerre doit être déclarée, et qu'ils ne pourront les faire comprendre dans la paix et confédération conclues; mais qu'au contraire ledit Doge, ladite République et leurs sujets devront être exclus de cette paix et confédération.

2° Il est et demeure convenu qu'il y aura ligue, union, amitié et confédération entre Notre Très-Saint-Père le Pape, pour lequel le seigneur cardinal de Rouen s'est

(1) Je les traduis du texte latin du traité, rapporté dans la *Vie du cardinal d'Amboise*, par Louis Le Gendre, sous-chantre et chanoine de l'Église de Paris; — à Rouen, chez Robert Machuel, 1724, 1 vol. in-4°, p. 422, 429 et suivantes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

porté fort avec promesse de fournir ratification, le susdit Empereur et les rois de France et d'Aragon, contre le Doge et la République de Venise et leurs sujets, pour récupération ou réintégration de toutes les possessions que les confédérés ont perdues.

3° Pour accélérer l'exécution de ce projet, il est et demeure convenu que Notre Très-Saint-Père et les sérénissimes rois de France et d'Aragon, avec un nombre suffisant de leurs soldats à pied et à cheval et l'artillerie nécessaire, devront, avant le 1er avril, attaquer, avec leurs armées réunies, les mêmes Vénitiens, pour la récupération des possessions dessus dites; et qu'aucun d'eux ne pourra se désister de cette attaque ou guerre, avant : 1° que le Siége Apostolique n'ait récupéré intégralement et sans réserve Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini et leurs districts, et les villes d'Imola et Cesena, avec toutes leurs dépendances, et toutes les autres choses appartenant à l'Eglise Romaine, que lesdits Vénitiens occupent et détiennent; 2° que le très-sacré Empereur n'ait recouvré Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise, Forli, avec leurs territoires et dépendances, ainsi que le patriarcat d'Aquilée avec toutes ses dépendances, et tous les autres lieux et domaines pris et occupés par les Vénitiens dans la dernière guerre sur les terres et domaines de la Maison d'Autriche, et généralement tout ce que les Vénitiens ont enlevé tant au saint Empire Romain qu'à la Maison d'Autriche; 3° et de même, avant que le Roi Très-Chrétien n'ait recouvré entièrement Brescia, Crema, Bergame, Crémone, Chiaradadda, avec tous leurs territoires et dépendances, et généralement tout ce qui faisait anciennement partie des duchés et Maison de Milan; 4° et de même, avant que le sérénissime roi d'Aragon n'ait recouvré tout ce que les mêmes Vénitiens ont enlevé et usurpé du royaume de Naples, savoir : Trani,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Brindisi, Otrante et Gallipoli, et tous autres lieux de ce royaume qui sont occupés par eux.

4° Quant à l'invasion que Sa Majesté impériale doit entreprendre contre les Vénitiens, comme Sa Majesté vient récemment de conclure avec eux une trêve de trois ans, qu'elle ne pourrait rompre honnêtement sans quelque occasion, il est et demeure convenu que sadite Majesté devra envoyer quelques troupes de ses armées au secours de Notre Très-Saint-Père, de telle sorte qu'elles soient, s'il le veut, à sa disposition le jour où l'invasion devra se faire, c'est-à-dire le premier avril, et qu'elles puissent l'aider et le secourir dans ladite invasion. Par suite, Notre Très-Saint Père écrira lui-même au très-sacré Empereur, afin que, comme l'avocat et le protecteur de l'Eglise, il prête assistance avec toutes ses forces pour recouvrer les possessions de l'Eglise Romaine; et alors Sa Majesté, dans le délai des quarante jours qui suivront le premier avril, sera tenue, avec l'Empire, de mettre une armée en campagne et son artillerie, de rompre de son côté avec les mêmes Vénitiens, et, au moyen de ce prétexte (1), de les attaquer avec toutes ses forces.

5° Si un des confédérés susdits vient, avant l'action commune, à recouvrer ses terres et domaines, il sera tenu, de bonne foi et sans fraude, d'aider les autres avec son armée, jusqu'à ce qu'ils aient eux-mêmes aussi recouvré intégralement leurs domaines sur lesdits Vénitiens.

6° Si durant la guerre une armée vient à avoir besoin du secours d'une autre, étant seule attaquée par l'ennemi, l'autre armée sera tenue, sans aucun retard, de la secourir.

7° Pourront le duc de Savoie, à cause du royaume de

(1) *Et contra illos, sub hujus modi colore, omni potentia insistere.* — Traité de Cambrai, *ubi suprà*, p. 444.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Chypre (1), le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, se joindre à cette ligue et se faire comprendre dans cette confédération.

8° Il a été convenu que les questions relatives au Gouvernement du royaume de Castille, pendantes entre le roi d'Aragon et l'archiduc (Charles d'Autriche) seront décidées à l'amiable entre les parties, par des arbitres qu'elles choisiront de concert.

9° Comme il a été convenu que l'investiture du duché de Milan serait donnée, sans que le délai pour l'accorder ait été fixé, afin que la somme à payer pour cette investiture soit plus utilement employée dans l'expédition contre les Vénitiens, il a été arrêté qu'elle serait donnée le jour même qu'il apparaîtra que l'attaque dirigée contre les mêmes Vénitiens par le Roi Très-Chrétien aura été commencée; et alors, les représentants dudit Roi, recevant ladite investiture, devront payer la somme de cent mille couronnes d'or en or, et cette investiture sera faite à cette condition que le même Roi Très-Chrétien sera tenu de récupérer ses domaines, et d'aider Sa Majesté Impériale à récupérer ceux qui ont été usurpés sur lui par les Vénitiens, et de ne pas se désister de la guerre avant que ce but n'ait été complétement atteint.

10° Le Sérénissime Roi d'Angleterre aura la faculté d'accéder à cette confédération et ligue contre les Vénitiens; c'est pourquoi il lui est réservé de prendre place dans le présent traité.

11° Il demeure convenu que, si l'un des confédérés ci-dessus nommés venait, ce qu'à Dieu ne plaise, à mourir avant le commencement de l'expédition, ou pendant sa durée, son héritier ou successeur pourra, s'il le veut, continuer cette expédition au lieu et place du défunt.

(1) Sur lequel il prétendait avoir des droits, et qui appartenait alors à Venise.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

S'il s'y refuse, les autres confédérés n'en devront pas moins la mener à bonne fin.

12° Il demeure convenu que, si l'un desdits confédérés n'acceptait pas la présente Ligue, ne la ratifiait pas, ou ne voulait pas l'exécuter, il serait censé exclus de la confédération ;

13° Que le Très-Sacré Empereur et le Roi Très-Chrétien, ainsi que les autres confédérés devront protéger et garantir la personne de notre Très-Saint Père le Pape, sa dignité, sa juridiction et son autorité contre tous ceux qui voudraient les troubler et les inquiéter ;

14° Qu'ils recevront pareillement sous leur protection, le très-illustre seigneur François-Marie della Rovere, préfet de Rome, et qu'ils le défendront, ainsi que ses Etats (1) et domaines, contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui voudraient l'attaquer;

15° Que notre Très-Saint Père devra, par censure, et principalement par interdit, procéder contre les mêmes Vénitiens, leurs Doge, magistrats et sujets, ainsi que contre les terres et domaines qui leur sont soumis, et contre tous leurs fauteurs et souteneurs, en invoquant contre eux, de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien et des autres confédérés le secours du bras séculier, en accordant même des représailles contre lesdits Vénitiens et leurs sujets, et en donnant leurs biens en proie comme un butin (2). Le Très-Sacré Empereur et le Roi Très-Chrétien, ainsi que les autres confédérés, seront tenus de soutenir et d'aider Sa Sainteté dans l'accomplissement de ces actes, de telle sorte que les censures, l'interdit et les autres mesures ecclésiastiques reçoivent la complète exécution qui leur est due ; et ces mesures devront être prises avant l'ouverture de la guerre déclarée.

(1) Le duché d'Urbin :
(2) *In prædam*, comme dans une ville prise d'assaut.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

16° L'Empereur et le Roi Très-Chrétien devront écrire conjointement au Roi de Hongrie, en lui envoyant des ambassadeurs, pour l'engager à prendre part à la présente ligue, et à attaquer lesdits Vénitiens avant le premier avril.

17° Il a été convenu que, si le très-méprisable Turc, ennemi de notre foi, excité par les Vénitiens ou autrement, faisait invasion de la Chrétienté, notre Très-Saint Père, l'Empereur, le Roi Très-Chrétien et les autres confédérés susdits, réuniraient toutes leurs forces contre l'ennemi commun, de telle manière qu'il serait décidé entre eux, pour le salut de tous;

18° Que lesdits confédérés seront tenus, dans l'espace de deux mois, de ratifier le présent traité et tout ce qu'il contient, en la forme accoutumée.

Telle est la convention qui donna lieu à la *Ligue de Cambrai* contre Venise ; il n'y faut pas chercher le redressement de la moindre injustice, ou le soutien des opprimés : toutes ses clauses ne sont que la manifestation de la force se croyant sûre du succès, par conséquent ne gardant aucun ménagement dans ses prétentions les plus iniques. Quel droit l'empereur Maximilien avait-il sur Padoue, Vicence, Trévise, Forli et l'ancien patriarcat d'Aquilée? Absolument aucun : car si ces villes et leurs territoires avaient fait autrefois partie de l'Empire Romain, pourquoi ne réclamait-il pas également le royaume de France, qui appartenait à cet empire et à celui de Charlemagne, comme toutes les Gaules? Louis XII n'était pas mieux fondé à revendiquer Brescia, Bergame, Crème et Crémone, comme d'anciennes dépendances du duché de Milan. Les prétentions du Pape n'étaient pas plus soutenables : Cervia appartenait aux Vénitiens depuis plus de deux siècles, et ils occupaient Ravenne depuis 1441. A la vérité, ils s'étaient emparés de Faenza

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et des autres villes de la Romagne dont César Borgia s'était mis en possession du vivant de son père Alexandre VI. Mais, auparavant, ces villes, comme Bologne et Pérouse, étaient soumises à des seigneurs particuliers, et non au Saint-Siége. Quant aux villes du royaume de Naples, elles n'avaient point été prises de vive force par les Vénitiens; ils les avaient occupées et les détenaient encore comme gage et garantie d'un prêt fait par eux au roi de Naples Ferdinand, sur sa demande. En succédant à ce prince, après l'expulsion des Français, le roi d'Aragon n'avait aucun motif légitime pour refuser d'acquitter la dette contractée par son prédécesseur. Mais ce qui est peut-être encore plus odieux, c'est l'indigne subterfuge imaginé par l'article 4, pour amener l'empereur Maximilien à feindre de se croire dégagé de la trêve de trois ans qu'il venait de conclure avec les Vénitiens. Quelle idée le cardinal Georges d'Amboise, stipulant à la fois comme ambassadeur de Louis XII et comme légat du Pape, avait-il donc de la parole donnée, de l'engagement pris, de la signature apposée sur cette trêve par l'Empereur? Une pareille duplicité reste sans excuse. Il n'est pas plus facile d'expliquer l'aveuglement politique du premier ministre du roi de France, se prêtant à un partage des États de terre ferme de Venise, partage qui devait amener le puissant empereur d'Allemagne à la place des Vénitiens, sur les confins du duché de Milan. Cette convention était évidemment contraire aux intérêts du Roi; car il allait se trouver en Italie, comme il l'était déjà en France, le voisin contigu de l'Empereur, et par suite exposé à ses attaques, beaucoup plus dangereuses que celles de la république de Venise. La dignité de Louis XII, l'indépendance de sa couronne, n'avaient pas été mieux sauvegardées par son ministre. Le Roi recevait de l'Empereur l'investiture du duché de Milan, se reconnaissant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ainsi son feudataire. Et pour mieux constater sa sujétion, il consentait à lui payer cent mille écus d'or! On reconnaît à cette clause l'esprit obtus et facile à tromper du favori, qui avait consenti, quelques années auparavant, à l'aliénation de la Bretagne et de la Bourgogne, détachées du royaume de France, comme dot d'une princesse encore enfant, promise en mariage au petit-fils de ce même Empereur. En présence de pareils faits, on a peine à comprendre la réputation d'homme d'État remarquable faite à Georges d'Amboise, par un très-grand nombre d'écrivains des derniers siècles. Il est vrai, ainsi que le fait judicieusement remarquer un auteur estimé de notre temps (1), « que ce sont les historiographes et non les historiens, qui lui ont donné ces éloges. » Mais que dire de l'article 15 du traité, par lequel le chef de l'Église s'engage à procéder contre les Vénitiens, au moyen de ses armes spirituelles, *jusqu'à donner leurs biens comme une proie!*

Les négociations de Cambrai avaient été tenues très-secrètes. Pour détourner l'attention de l'ambassadeur de la République, qui avait suivi Georges d'Amboise dans cette ville, le ministre de Louis XII lui donna l'assurance, sur sa foi de cardinal, qu'il ne s'était rien traité qui pût porter préjudice à son gouvernement (2). Un historien vénitien (3), l'ami de Léon X et l'un des secrétaires de ses brefs, qui fut fait cardinal par Paul III, va plus loin encore : il affirme que cette assurance aurait été confirmée par le roi de France lui-même, lequel aurait dit à l'ambassadeur Vénitien : « Qu'étant ami du Sénat, il ne consentirait pas à donner sa sanction à des actes ou

(1) M. Daru, dans son *Hist. de Venise.*
(2) *Hist. de la Ligue, de Cambrai*, liv. Ier, p. 70.
(3) Bembo. *Ist. Ven.* lib. VII, vol. Ier, p. 189 ; — dans ses œuvres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mesures contraires aux intérêts de Venise. » Cette duplicité n'a rien qui doive surprendre ; on a déjà vu Louis XII agir de la même manière à l'égard de Bentivoglio de Bologne (1). La conduite politique de ce prince et celle de son favori sont remplies de pareils traits. Rassuré par la réponse du Cardinal et par les protestations du Roi, l'ambassadeur écrivit à Venise que la République pouvait toujours compter sur l'alliance de la France.

Néanmoins, le Gouvernement vénitien commençait à s'inquiéter ; en dehors de ses ambassadeurs officiels, il entretenait dans toutes les cours de l'Europe des agents secrets, qui le tenaient exactement au courant de tout ce qui pouvait intéresser la République. Le Sénat ne tarda donc pas à apprendre que le Pape et le roi de France, plus ardents que les autres confédérés, avaient manifesté contre Venise des sentiments et des dispositions hostiles. Bientôt après, l'ambassadeur de la République à Rome reçut du Souverain Pontife lui-même la confidence du traité signé à Cambrai. Jules, à ce qu'il semble, craignait l'invasion en Italie de tant d'étrangers à la fois, Français, Allemands et Espagnols ; il crut qu'en faisant connaître à la République l'immense danger qu'elle allait courir, et en lui proposant de se retirer du traité, qu'il n'avait pas encore ratifié, il l'intimiderait et obtiendrait d'elle facilement la restitution des places de la Romagne, vainement réclamées jusqu'alors ; il espérait pouvoir ensuite faire rompre le traité, surtout si les Vénitiens donnaient satisfaction au roi d'Espagne. Quant à l'Empereur, Jules ne le croyait pas porté à faire la guerre. Dans cette disposition, se trouvant à la campagne, près de Porto d'Anzo, il invita l'ambassadeur à une promenade en mer, pendant laquelle il lui donna connaissance

(1) Voy. le chap. III.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la Ligue, promettant de ne pas ratifier le traité, si le Sénat consentait à restituer au Saint-Siége les villes de Faenza et autres désignées dans cette convention.

A la réception de cette importaute dépêche, le sénat mit en délibération la conduite qu'il avait à tenir pour sauvegarder l'honneur et l'intérêt de la République. Après une longue discussion, il fut décidé que cette ouverture venant du Pape seul, ne présentait pas assez de garanties pour être acceptée ; qu'en conséquence, il y avait lieu de presser, tant sur mer que sur terre, les préparatifs de la résistance la plus énergique.

Néanmoins, ne désespérant pas de rompre, soit à prix d'argent, soit par des concessions, la formidable Ligue, le Sénat s'empressa d'envoyer des ambassadeurs aux souverains confédérés, y compris le roi d'Angleterre, qui n'avait pas encore adhéré au traité. Mais il éprouva le regret de voir partout ses avances repoussées.

Ainsi mise au ban des princes chrétiens, sans autre motif de leur part que de voir leur ambition satisfaite, la République s'adressa au sultan Bajazet II ; mais sa requête ne fut pas mieux accueillie par le chef des croyants, qui se souvenait des combats maritimes, et des attaques tentées contre les îles de l'archipel par les vaisseaux et les soldats vénitiens (1).

Voyant qu'elle ne pouvait compter que sur elle seule, Venise s'affermit dans la noble résolution de se défendre, sans se laisser abattre par le nombre et la puissance de ses ennemis, et l'énorme disproportion de ses propres forces. Elle avait certainement pour elle le respect des

(1) Le président Hénault (*Abr. chr. a.* 1508) dit au contraire, d'après Frà Paolo, que les Turcs proposèrent aux Vénitiens de venir à leur secours ; mais que la République reconnut qu'il était plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur que le Chrétien pour ennemi, et qu'elle se contenta d'accepter du salpêtre, du froment et d'autres munitions.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

traités, la fidélité à la foi jurée ; mais en politique, à quoi sert le bon droit lorsqu'il n'est pas soutenu par la force? Le Gouvernement vénitien qui, comme tant d'autres, avait souvent abusé de sa supériorité au détriment des faibles, ne l'ignorait pas ; aussi prit-il la résolution d'opposer aux confédérés toutes ses ressources, tant sur terre que sur mer.

Je n'ai pas à raconter les détails de cette lutte ; elle a plusieurs fois été le sujet de récits circonstanciés (1). D'ailleurs elle ne rentre pas dans l'objet que je me suis proposé : je dois me borner à faire connaître la part prise par Jules II à cette guerre, et la conduite qu'il tint, soit vis-à-vis de Venise, soit à l'égard de ses alliés.

(1) Voy. entre autres, l'*Hist. de la ligue de Cambrai*, 2 vol. in-12, éd. de 1709, par l'abbé Dubos ; — l'*Hist. de Venise*, de M. Daru, liv. XXII et XXIII ; — Bembo, *Ist. Veneta* ; — Mocenigo, *Belli Cameracensis* lib. VI ; — Guicciardini et beaucoup d'autres.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VI

DE MARS 1509 A JANVIER 1510.

Louis XII passe les Alpes à la tête de son armée; il envoie par un héraut d'armes dénoncer les hostilités au Doge. — Réponse de ce prince. — Réunion des troupes pontificales commandées par le duc de Ferrare. — Jules prononce l'interdit contre Venise. — Le Sénat en appelle au futur concile. — Doctrine de la cour de Rome, qui condamne ces appels. — Bataille d'Agnadel. — Situation paraissant désespérée de la République. — Elle délie ses sujets de terre ferme de leur serment de fidélité. — Elle remet au roi d'Espagne les cinq places qu'elle détenait dans le royaume de Naples. — Le Sénat reprend les négociations avec le Pape; il envoie une ambassade à l'Empereur. — André Gritti surprend Padoue; la prise de cette ville détermine le Pape à recevoir les envoyés Vénitiens. — Les relations entre le roi de France et l'Empereur commencent à s'envenimer. — Difficultés entre le Roi et le Pape au sujet des revenus ecclésiastiques du duché de Milan. — Elles sont apaisées par un traité qui permet à Jules de se détacher de la ligue de Cambrai, et par la promesse du cardinalat réservé à un neveu de G. d'Amboise. — Le Pape cherche à brouiller les Suisses avec la France. — Politique habile et patriotique des Vénitiens: ils promettent d'indemniser leurs anciens sujets des pertes de la guerre. — L'Empereur vient mettre le siége devant Padoue; il est obligé de le lever et rentre en Allemagne. — Succès des Vénitiens; ils tentent une expédition maritime contre Ferrare; elle échoue et leur flotte est détruite.

Le traité avait été signé à Cambrai par les plénipotentiaires le 10 décembre 1508, et il devait être ratifié, dans les deux mois suivants, par les souverains confédérés. Les ratifications ne se firent pas attendre, et, dès le mois de mars 1509, l'armée française, sous les ordres de Louis XII en personne, commençait à passer les Alpes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Avec les renforts qu'elle recruta dans le duché de Milan, elle comptait environ douze mille cavaliers et vingt mille fantassins, dont six mille Suisses. De son côté, l'armée Vénitienne, commandée par le comte de Petigliano et l'Alviane, subordonnés, selon les usages de la République, aux deux provéditeurs d'État, André Gritti et Georges Cornaro, était encore plus nombreuse : elle se composait de quinze mille hommes de cavalerie et d'environ vingt-quatre mille d'infanterie, avec deux mille archers de Candie et de la Morée. Mais, parmi ces troupes, on avait incorporé des milices réunies à la hâte, et sans aucune expérience de la guerre.

D'après le traité, les hostilités devaient commencer le premier avril ; mais l'armée française ne se trouva réunie sur l'Adda, rivière qui formait, du côté de Venise, la limite du duché de Milan, que vers le 25 du même mois. Selon l'usage de ce siècle de chevalerie, le roi de France envoya au Doge un héraut d'armes dénoncer les hostilités, en exposant ses griefs contre la République. Ils se réduisaient à la trêve conclue séparément avec l'Empereur, et à l'occupation des villes de la Romagne réclamées par le Souverain Pontife (1). — Dans sa réponse, le Doge n'eut pas de peine à disculper son gouvernement de ces singuliers reproches. Il congédia ensuite le héraut, en le chargeant de dire à son maître : « que Dieu jugerait entre la République et lui, et que Venise tâcherait de se défendre. »

Pendant les préparatifs faits par Louis XII pour attaquer les Vénitiens, le Pape n'était pas resté inactif. Blessé du refus de la proposition d'accommodement qu'il avait fait communiquer au Sénat, il avait poussé avec la plus grande énergie l'entrée en campagne de son armée. Pour

(1) Daru, *ubi supra*, p. 183.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faire plaisir au roi de France, Jules l'avait placée sous le commandement du duc de Ferrare, nommé généralissime ou gonfalonier de la sainte Église, au grand dépit du duc d'Urbin, Francesco Maria della Rovere, neveu du Pontife. Mais les différents corps qui devaient composer cette armée n'étaient pas encore réunis, au moment où les troupes françaises se disposaient à franchir la frontière du duché de Milan. Le gros des forces pontificales était aggloméré dans les environs de Bologne, et Jules attendait qu'une occasion favorable lui permît d'en prendre lui-même le commandement, afin de conduire les opérations militaires avec plus d'énergie.

Comme il avait été convenu, par l'article 15 du traité, que le chef de l'Église ferait également usage de ses armes spirituelles, c'est-à-dire de censure et d'interdit contre la République, Jules n'eut garde d'y manquer. Le 27 avril, il prononça l'excommunication et l'interdit contre les Vénitiens par la bulle suivante (1).

Il commençait par établir que, dans les siècles antérieurs, la puissance du Gouvernement Vénitien s'était immensément accrue à l'aide des priviléges, des indults et même des subsides de l'Église Romaine, à ce point qu'elle était devenue menaçante et dangereuse pour tous les rois et princes de l'Europe entière, mais plus encore pour sa mère l'Église, dont elle avait reçu de si nombreux bienfaits; que néanmoins, s'étant revêtue de la peau du lion, et agissant non-seulement selon l'instinct de cette bête féroce, mais aussi selon l'habitude des loups, auxquels elle ressemblait, elle écorchait la peau en arrachant les poils (2), sans jamais regarder en arrière, mettant en pièces et détruisant, avec la férocité

(1) Guerra, t. II, p. 339 ; Bulle *Pastoris officii*.
(2) *Coria expilat*. — Guerra, t. II, p. 339.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du lion, ses voisins et tous ceux qu'elle rencontrait sur son chemin.

Il exposait ensuite pourquoi il s'était décidé à excommunier et interdire les Vénitiens. C'était parce qu'ils avaient voulu occuper Ferrare une première et une seconde fois par dol, et parce qu'ils avaient occupé par fraude Ravenne et Cervia ; à la mort d'Alexandre VI, ils avaient usurpé Rimini et Faenza, villes de la sainte Église, ainsi que Cesène, Forli et Imola. Avertis par Jules d'avoir à délaisser ces possessions, ils s'y étaient refusés. Jules leur avait envoyé un nonce pour leur persuader de rendre ces villes ; mais sa mission était restée sans résultat. Jules leur avait écrit lui-même, mais en vain. De même, Maximilien, roi des Romains, comme avocat de la sainte Église, avait requis et interpellé leurs ambassadeurs, de restituer ces territoires à l'Église, à laquelle ils appartenaient ; mais toutes ces démarches étaient demeurées sans effet ; « ils avaient reçu dans leurs États les Bentivoglio, ces ennemis excommuniés de l'Église, ces envahisseurs de Bologne ; ils empêchaient impudemment les provisions faites par le Saint-Siége à des évêchés et autres dignités ecclésiastiques ; et ils ne permettaient d'en prendre possession que lorsqu'elles avaient été données de leur consentement ; ils punissaient ceux qui appellent au Saint-Siége pour obtenir justice ; ils ne laissaient mettre à exécution aucun rescrit apostolique, à moins qu'ils ne l'eussent approuvé ; ils écorchaient jusqu'au sang le clergé et les églises, grevés des plus lourdes contributions, de décimes et d'autres charges ; ils envoyaient en exil et mettaient quelquefois en prison les clercs, les prélats et les religieux.

« Jules avait rétabli la paix entre l'Empereur et le roi de France, et il les aurait déjà déterminés à faire la guerre aux Turcs, si Ferdinand roi d'Aragon, ne lui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait pas persuadé de récupérer auparavant les domaines de l'Église, retenus par les Vénitiens : mais ceux-ci n'avaient jamais pu être amenés à prendre part à la guerre contre les Turcs.

« C'est pourquoi, les voyant coupables de tant de crimes, il les déclare excommuniés (1); il leur accorde un délai de vingt-quatre jours pour restituer tous les domaines qu'ils ont usurpés, ainsi que les fruits et revenus qu'ils en ont perçus, sous peine de voir leur territoire mis en interdit, leurs biens livrés au premier occupant, leurs personnes privées des sacrements de l'Église, leur Doge et autres magistrats, complices de tant de crimes, dépouillés de leurs honneurs et dignités, déclarés infames et exclus de toutes fonctions, jusqu'à la quatrième génération. Il terminait en ordonnant la publication de cette bulle dans toutes les églises, à la messe, les jours de fêtes et autres. »

A la notification de cette bulle, le Sénat ne fit paraître aucune émotion ; le peuple imita la conduite des patriciens, qui le gouvernaient depuis des siècles avec le plus entier despotisme, mais avec gloire et justice : le clergé lui-même n'osa manifester aucun sentiment hostile. Ce clergé, nommé par le Sénat ou par le peuple Vénitien, était complétement subordonné à l'autorité civile; il connaissait les maximes d'État de la République, et savait qu'une fois la lutte engagée, le Sénat resterait inflexible devant toutes les mesures, même les plus extrêmes, prises par le Souverain Pontife.

D'ailleurs, ce n'était pas la première fois que Venise était mise en interdit : ses annales faisaient foi de plusieurs conflits semblables, entre autres de l'excommu-

(1) Guerra renvoie, pour la fin de cette bulle, telle que je la rapporte ici, à celle de Clément V, *In omnem*, t. II, p. 334, qui, selon lui, est dans les mêmes termes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nication prononcée par Clément V, à Avignon, en 1307, pour l'occupation de Ferrare (1), et de celle qu'avait fulminée pour la même cause, l'oncle de Jules II, Sixte IV, en 1482 (2). Dans cette dernière circonstance, le sénat avait répondu au Pape qu'il appelait de sa bulle au futur concile. Bien que cet appel eût été déclaré nul et non avenu par Sixte IV, qui, par une seconde bulle de 1483, les avait de nouveau excommuniés, les Vénitiens renouvelèrent la même opposition à l'interdit prononcé par Jules II. Le sénat déclara solennellement en appeler au futur concile, et il fit notifier sa résolution au chef de l'Église (3).

Ces appels au concile futur des actes émanant du Souverain Pontife, avaient été constamment repoussés par les Papes, depuis le concile de Bâle. Bien qu'Æneas Sylvius Piccolomini eût été secrétaire de ce concile, et l'un des promoteurs des principes adoptés par cette réunion et contraires à l'omnipotence, à la suprématie ou infaillibilité du Pape, il fut le premier, après son élection à la Chaire de Saint-Pierre sous le nom de Pie II, à les combattre et à les condamner (4). Les motifs de cette condamnation avaient été adoptés par Sixte IV, dans sa bulle de 1483 contre les Vénitiens (5); il n'est pas sans intérêt de les faire connaître ici.

Pie II et Sixte IV déclarent, que l'autorité légale permet d'appeler des juges inférieurs aux juges supérieurs; mais que le Christ a préféré la Chaire Apostolique et celui qui s'y trouve assis, même aux conciles généraux qui ont reçu d'elle la force, comme l'attestent les

(1) Guerra, t. II, p. 334, Bulle *In omnem*.
(2) Guerra, p. 336, Bulle *Ad bonorum*.
(3) Guerra, p. 337, Bulle *Qui monitis*.
(4) Fleury, (son continuateur), *Hist. eccles.* t. XXIII, p. 53 et 193.
(5) Guerra les rapporte dans la bulle, *qui monitis*, p. 337, t. II.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

décrets des saints Pères; c'est pourquoi le pape Gelase écrit contre Acacitus : — « *Les conciles eux-mêmes l'attestent,* » puisque sur leurs actes sont inscrits ces mots : *Sous la réserve en toutes choses de l'autorité du Saint-Siége.* — En conséquence, l'appel des Vénitiens au futur concile est nul, parce qu'on n'appelle pas du Pontife, et parce que cet appel adressé à un concile fictif et imaginaire est sacrilége et détestable : car l'on ne saurait soutenir qu'il peut être considéré comme formé au tribunal de Dieu, à moins d'affirmer l'une de ces deux choses : ou que le Dieu tout-puissant n'a pas transmis au Prince des Apôtres, et par lui à ses successeurs, l'autorité la plus absolue sur la terre, et en a retenu une partie; ou qu'il est valable d'appeler à Dieu de son Vicaire, qui tient sa place, et dont le tribunal est une seule et même chose avec le tribunal de Dieu. Or, personne n'ignore que l'une de ces opinions est celle des hérétiques, et que l'autre est contraire aux saints canons. »

Jules II n'eut garde de déserter cette doctrine; par une seconde bulle du mois de juin 1509 (1), rappelant les peines prononcées par Pie II contre ceux qui se permettent d'appeler de l'excommunication papale au futur concile, il déclara les Vénitiens schismatiques, les accusant de vouloir déchirer la tunique sans couture du Christ, de n'avoir ni la crainte de Dieu ni celle des hommes, et d'être déjà tombés dans la mauvaise voie, sans qu'il y eût aucun remède à ce mal. En conséquence, il confirma l'excommunication et l'interdit, déclarant nul leur appel, et plus coupables encore ceux qui l'avaient formulé.

Pendant que le Pape, conformément au traité, faisait

(1) Guerra, t. II, p. 340, Bulle *Susceptí regiminis.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

usage de ses armes spirituelles, l'armée Française avait franchi l'Adda, et livré, le 14 mai 1509, aux Vénitiens la célèbre bataille d'Agnadel. La victoire, restée d'abord indécise, se déclara pour les Français après trois heures de lutte. L'Alviane fut fait prisonnier avec un grand nombre d'officiers et de soldats; six à huit mille morts restèrent sur le champ de bataille, du côté des Vénitiens, qui perdirent tous leurs bagages, plus vingt pièces d'artillerie. Leur défaite fut complète; aussi, à l'exception de la citadelle de Peschiera qui se défendit pendant douze jours, et dont la garnison fut passée au fil de l'épée, les villes de Crème, Crémone, Bergame et Brescia s'empressèrent d'ouvrir leurs portes aux vainqueurs.

Devenu maître des provinces et des places que le traité de Cambrai lui avait attribuées pour les réunir au duché de Milan, Louis XII ne poussa pas plus avant ses conquêtes : il résolut d'attendre l'arrivée de l'Empereur, alors en marche avec son armée par le Tyrol. Ce temps d'arrêt donna aux Vénitiens un répit dont ils avait le plus grand besoin; ils se hâtèrent d'en profiter pour réorganiser leur armée, en même temps qu'ils équipaient une flotte de cinquante galères, avec des bâtiments légers, destinés à remonter le Pô et à faire irruption dans le duché de Ferrare.

Ce n'était pas sans raison qu'ils se proposaient d'opérer cette diversion; car l'armée pontificale, au nombre de plus de douze mille hommes, commandés par le duc d'Urbin, avait fait des progrès considérables dans la Romagne, et s'était emparé de Faenza, Rimini, Ravenne, Cervia et des autres places depuis si longtemps convoitées par le Souverain Pontife. En outre, le duc de Ferrare avait envahi la Polesine de Rovigo, occupée depuis plusieurs années par les troupes Vénitiennes. De son côté, le marquis de Mantoue leur avait repris Asola et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lunato, que la République avait enlevés à son aïeul, Jean-François Gonzague. Enfin, Trieste venait de chasser sa garnison Vénitienne, et l'évêque de Trente avait expulsé celle qui occupait encore plusieurs forteresses dans le Tyrol italien.

La situation de Venise paraissait désespérée. L'arrivée de l'Empereur, qui s'approchait avec une formidable armée, semblait la menacer du dernier coup. Mais cette ville n'était pas seulement forte par sa situation et par ses établissements maritimes : le patriotisme de ses citoyens, patriciens et plébéiens, soutenait son Gouvernement, et l'affermissait dans la résolution inébranlable de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Dans ces circonstances critiques, le Sénat adopta une mesure qui fut alors diversement jugée, mais dont les événements postérieurs démontrèrent toute l'efficacité. La République délia tous ses sujets de terre ferme de leur serment de fidélité, leur fit remise des impôts arriérés, et autorisa les villes qui tenaient encore à traiter avec l'ennemi. Par suite de cette autorisation, Vérone, Vicence et Padoue s'empressèrent d'offrir leurs clefs au roi de France. Mais comme ces places avaient été réservées à l'Empereur par le traité de Cambrai, Louis XII eut la loyauté de les refuser, et de renvoyer les députés au représentant de Maximilien, qui en prit possession, au nom de son maître, sans avoir de garnison à y placer (1).

En même temps, pour détacher le roi d'Aragon de la Ligue, les cinq villes du royaume de Naples, que la République détenait à titre de gage, lui furent remises sans résistance.

Ainsi, les signataires du traité avaient atteint leur

(1) Daru, liv. XXII, p. 196, t. IV, éd. in-18.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

but : le roi de France voyait son duché de Milan augmenté de villes et territoires qu'il s'était attribués ; le Pape était remis en possession des places de la Romagne ; l'Empereur avait conquis, sans coup férir, Vérone, Vicence et Padoue ; enfin le roi d'Aragon occupait les cinq ports du royaume de Naples engagés par son prédécesseur.

Le moment parut favorable aux hommes d'État, dignes de ce nom, qui dirigeaient le gouvernement de Venise, pour reprendre les négociations. Elles n'avaient jamais été entièrement rompues avec le Souverain Pontife. Jusque dans le consistoire, il avait été obligé d'écouter les doléances et les supplications des cardinaux Vénitiens, Grimani et Cornaro, en faveur de leur patrie. Mais tant que la conquête de la Romagne ne fut pas achevée, Jules se montra inflexible. Après la prise de possession des places qu'il avait réclamées dès le jour de son élection, ses sentiments envers Venise commencèrent à fléchir. Les cardinaux Vénitiens purent s'apercevoir qu'il paraissait quelquefois s'inquiéter de voir les Français, les Allemands et les Espagnols couvrir le sol de l'Italie. Ils revinrent à la charge, et redoublèrent de supplications et de démarches. Le Doge lui écrivit, demandant la permission d'accréditer six sénateurs, qui viendraient à ses pieds implorer le pardon de la République, et recevoir l'absolution des censures fulminées contre elle. Jules consentit à soumettre la question au consistoire, en laissant entrevoir qu'il n'était pas éloigné d'accepter cette proposition, et les cardinaux l'approuvèrent.

Rassuré sur les dispositions du Pape, le Sénat envoya un de ses membres, Antoine Giustiniani, à l'Empereur, pour le détourner de continuer la guerre, au moyen de diverses concessions ; mais cette ambassade n'eut aucun succès.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Réduits, comme auparavant, à leurs propres ressources, les Vénitiens redoublèrent d'ardeur et de patriotisme. Ils savaient que leurs anciens sujets de terre ferme, traités par les vainqueurs en pays conquis, désiraient de rentrer sous la domination de leurs premiers maîtres. Cette disposition se manifestait surtout à Padoue; le gouverneur de cette ville était un Vicentin, Léonard Trissino, qui avait trahi la cause de Venise. Il cherchait à s'enrichir par tous les moyens que conseille la cupidité appuyée sur la force, et principalement en vendant à son profit les propriétés de la noblesse Vénitienne. Il n'avait sous ses ordres qu'une garnison allemande d'environ six cents soldats, insuffisante pour garder cette grande ville. Le provéditeur André Gritti résolut de la surprendre. D'accord avec un certain nombre d'habitants, il s'introduisit dans Padoue avec un corps de troupes supérieur en nombre à la garnison, et, après un combat sanglant dans les rues, il se rendit maître de la place, le 17 juillet 1509. Cet heureux coup de main raffermit le courage des plus timides. Padoue, sur la terre ferme, n'est qu'à une très-petite distance de Venise : sa reprise assurait l'approvisionnement de la capitale, en même temps qu'elle excitait les autres villes à imiter son exemple.

Informé de ce succès, Jules permit aux sénateurs Vénitiens de se rendre à Rome. Mais ne voulant pas exciter les récriminations de ses alliés, il leur prescrivit d'entrer dans cette ville la nuit, sans se faire connaître, et ne consentit à les recevoir au baisement des pieds que longtemps après leur arrivée. Ensuite, il les renvoya, pour la justification de leur Gouvernement, devant une congrégation de cardinaux, attendant que les événements lui permissent d'exiger les conditions les plus conformes à ses intérêts et à ses désirs.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pendant que ces négociations se poursuivaient sans résultat apparent, les relations entre l'Empereur et le roi de France, et celles entre ce dernier et le Pape commençaient à s'envenimer. Après la victoire d'Agnades et ses succès contre les troupes de la République, Louis manifesta le désir d'avoir une entrevue avec Maximilien, et il lui envoya Georges d'Amboise pour l'amener à y consentir. Mais l'Empereur, qui n'était pas encore prêt à se mettre à la tête de son armée, refusa sans ménagement, jaloux qu'il était des rapides conquêtes de son allié. Le roi de France se trouva blessé de ce procédé, et il prit la résolution de repasser les Alpes, ne laissant en Italie qu'un faible détachement de ses troupes.

Louis s'était vu encore moins bien traité par le Souverain Pontife, depuis que celui-ci avait recouvré les anciennes possessions du Saint-Siége dans la Romagne. Une des causes sans cesse renaissantes de difficultés entre la cour de Rome et tous les souverains de l'Europe, était la collation des bénéfices ou dignités ecclésiastiques productifs de revenus. Ces bénéfices excitaient parmi les membres du clergé, à tous les degrés, une compétition très-difficile à satisfaire. La cour de Rome avait la prétention de disposer seule de ces dignités, en retenant à son profit une partie de leurs revenus ou produits. Mais, depuis le concile de Bâle et la Pragmatique Sanction, la collation de ces bénéfices avait soulevé un grand nombre de difficultés entre le clergé Français et la prélature Romaine. Quelquefois, il était arrivé que les rois de France avaient disposé à leur profit, c'est-à-dire pour les besoins de leur gouvernement, du produit de ces dignités : les Papes s'y étaient toujours opposés, soutenant qu'au Souverain Pontife seul il appartenait de régler tout ce qui avait rapport aux biens, charges et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fonctions de l'Église. Cependant, au moment où Louis XII était entré en campagne contre les Vénitiens, manquant d'argent pour payer ses soldats, il avait fait saisir, dans son duché de Milan, les revenus d'un certain nombre de riches bénéfices, et les avait appliqués aux dépenses de la guerre. Précédemment, à l'époque de son expédition contre Bologne (1), Jules avait autorisé cette manière d'agir. Mais, cette fois, il s'emporta contre Chaumont, gouverneur du Milanais, qui n'avait fait qu'exécuter les ordres de Georges d'Amboise, son oncle. Le différend fut apaisé au moyen de concessions réciproques : le roi de France restitua une partie des revenus ecclésiastiques qu'il avait perçus, et, comme prix de cette réconciliation, Georges d'Amboise, qui n'oubliait jamais l'intérêt de sa famille, obtint pour l'un de ses neveux, archevêque d'Albi, le chapeau de cardinal. Mais dans la convention qui constata cet accommodement, et qui fut négociée au nom du Pape par le cardinal de Pavie, chaque partie se réserva de traiter séparément avec d'autres puissances, clause qui manifestait, de la part de Jules, le désir de se rapprocher des Vénitiens.

Leur cause gagnait chaque jour du terrain à Rome : sans oser encore se déclarer contre la France, Jules cherchait à lui enlever la facilité de recruter des soldats dans les Cantons Suisses. L'évêque de Sion, Mathieu Schinner, son agent, y avait fait répandre le bruit que le Souverain Pontife était disposé à lever un corps de troupes considérable, et que la solde qu'il offrirait serait plus élevée que celle promise par le roi de France. Il n'en fallait pas davantage pour déterminer ces mercenaires avides à délaisser leurs anciens compagnons d'armes, pour se réunir à leurs ennemis.

(1) Voy. le chap. précédent.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Sénat Vénitien était au courant de toutes ces menées: il cherchait à exciter le ressentiment du Pape contre le roi de France, et le mécontentement de Louis contre l'Empereur. Il attendait le moment, qui ne pouvait beaucoup tarder, de voir la discorde régner au milieu de ses ennemis; enfin, il continuait à prendre toutes les précautions indiquées par l'art de la défense et par une habile politique, pour s'opposer aux nouvelles entreprises des confédérés.

Comme il arrive souvent à la guerre, la fortune sembla vouloir dédommager la République des revers qu'elle avait éprouvés au commencement de la campagne. Elle envoya un corps de troupes, disputer pied à pied à l'armée de Maximilien les passages des Alpes du Tyrol italien, du côté de Feltre, Udine et Bellune ; elle reprit Fiume et Legnago, et le gouverneur de cette place, dans une heureuse sortie, dispersa un détachement commandé par le marquis de Mantoue, l'un des princes confédérés, que fut fait prisonnier et conduit à Venise; mais elle fut moins heureuse dans ses entreprises contre Vicence et Vérone, qu'elle espérait reprendre. Toutefois, si elle ne réussit pas, elle put s'assurer que ses anciens sujets lui étaient restés dévoués, et qu'ils regrettaient son Gouvernement, autant qu'ils abhoraient la domination de leurs nouveaux maîtres.

Pour augmenter ces dispositions favorables, le Sénat adopta une mesure aussi habile qu'équitable. On a vu qu'il avait relevé ses sujets de terre ferme de leur serment de fidélité à la République, et qu'il les avait autorisés à traiter avec l'ennemi. Quelque temps après, il vota une loi qui devait déterminer les habitants des villes et des campagnes, occupées par les Français et les Allemands, à secouer le joug des étrangers, dès qu'ils en trouveraient l'occasion. Il fit publier que la République

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

accorderait à tous ses anciens sujets qui rentreraient sous son gouvernement, une indemnité des pertes qu'ils auraient éprouvées pendant la guerre. Cette promesse acheva d'éloigner les habitants du parti du roi de France ou de l'Empereur : car la population savait que Venise ne manquait jamais à ses engagements. Elle s'affermit donc partout dans la résolution de se délivrer des envahisseurs.

Cependant, l'empereur Maximilien, bien que retardé par les corps Vénitiens détachés pour lui disputer les passages, s'avançait avec une nombreuse armée. Elle comptait dix-huit mille fantassins et six cents hommes d'armes Allemands, auxquels vinrent se joindre sept cents gendarmes Français, six mille Espagnols, huit mille Italiens et quatre cents lances sous les ordres du duc de Ferrare. Maximilien prit le commandement en chef de toutes ces troupes, et il résolut de mettre le siége devant Padoue, qu'il se flattait d'enlever facilement. Ce prince avait la réputation d'être un général expérimenté; il brûlait du désir de se signaler par des faits d'armes encore plus glorieux que les derniers succès remportés par le roi de France.

De leur côté, à l'approche des confédérés vers Padoue, les Vénitiens s'étaient empressés de jeter toutes leurs forces disponibles, au nombre de plus de vingt mille hommes, dans cette place fortifiée et approvisionnée avec soin. Comprenant toute l'importance de conserver ce dernier rempart de la capitale, le doge Loredano avait envoyé ses deux fils, avec cent fantassins entretenus à ses frais. La noblesse avait suivi l'exemple de son chef, et un corps de trois cents gentilshommes s'était enfermé dans Padoue. On croit que le roi d'Espagne, en haine de l'Empereur et des Français, favorisait secrètement ces derniers efforts : car il avait laissé transporter, de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Naples à Venise, les vivres destinés à ravitailler Padoue (1).

Le 15 septembre 1509, l'armée assiégeante investit la place. Après plusieurs tâtonnements pour trouver le côté le plus faible, l'Empereur se décida à faire dans les règles le siége d'un bastion voisin de la porte Gadalunga, par laquelle on sort de Padoue pour aller à Venise. Bien que les assiégés eussent fait de fréquentes sorties, au bout de neuf jours l'artillerie Impériale, qui ne comptait, dit-on, pas moins de six cents pièces sur roues, avait lancé dans la ville plus de vingt mille boulets et ouvert une large brèche. Trois assauts meurtriers y furent successivement donnés par les fantassins Allemands, Italiens et Espagnols; mais ils furent repoussés avec le plus grand courage par les Vénitiens sous les ordres d'André Gritti, leur brave provéditeur.

Irrité de cette résistance, à laquelle il ne s'attendait pas, Maximilien voulut tenter un quatrième assaut avec les gendarmes Français, et il en transmit l'ordre à La Palisse, qui les commandait. On connaît la réponse faite par le chevalier Bayard, au nom de ses camarades : ils ne voulurent point consentir à marcher « à côté des fantassins du menu peuple, » à moins que les gendarmes Allemands qui appartenaient, comme les Français, à la noblesse, ne vinssent à pied à l'assaut avec ceux de France, « qui leur montreront volontiers le chemin. » Les Allemands n'ayant pas accepté la proposition, l'assaut ne put être renouvelé, et le seizième jour le siége fut levé par l'Empereur, qui partit pour l'Allemagne, abandonnant son armée. Privée de son chef et continuellement harcelée dans sa retraite, elle subit des pertes sen-

(1) *Recueil des lettres de Louis XII*, t. Ier p. 189 ; — et Daru, *Hist. de Venise*, liv. XXII, p. 213.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sibles, tandis que les Vénitiens, animés par le succès, reprenaient presque toutes les villes et forteresses, qu'ils avaient été obligés d'abandonner deux mois auparavant.

Pour arrêter leurs progrès, Maximilien fit offrir une trêve au Sénat; mais, jugeant ce prince incapable d'entreprendre une seconde campagne, cette assemblée refusa. D'ailleurs, elle espérait pouvoir reprendre Vicence et Vérone, avant de conclure aucun accommodement. Les troupes Vénitiennes parvinrent en effet à réoccuper Vicence; mais comme il aurait fallu faire le siége régulier de Vérone, elles y renoncèrent pour le moment; leurs chefs préférèrent porter la guerre dans les États d'un des confédérés qui leur avait fait le plus de mal.

Cet ennemi était Alphonse d'Est, duc de Ferrare; il commandait, avec le duc d'Urbin, l'armée du Pape, à laquelle il avait joint son propre contingent. Le territoire du duché de Ferrare confinait aux possessions que la République occupait vers les embouchures du Pô. Alphonse les convoitait pour agrandir ses États, et dès le début de la campagne, il s'était emparé de la Polésine de Rovigo. Après la retraite de l'armée Impériale, le Sénat crut l'occasion favorable, non-seulement pour reprendre ce district, mais même pour tenter d'enlever Ferrare. Jusqu'alors, les vaisseaux Vénitiens n'avaient guère servi qu'à maintenir l'approvisionnement de Venise et de Padoue, en surveillant les côtes de l'Adriatique; ils devaient maintenant prendre une part plus active à la guerre. Par ordre du Sénat, l'arsenal de Venise équipa secrètement une flotte de dix-sept galères, et d'un grand nombre de chaloupes et autres embarcations légères. Le commandement en fut donné à l'amiral Trevisani, qui s'était distingué en maintes rencontres. On était au mois

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de décembre, époque des vents les plus violents et des tempêtes sur l'Adriatique; mais cette flotte n'était pas destinée à agir en mer. Elle avait ordre de remonter le Pò par une de ses embouchures les plus navigables, jusqu'à environ trois milles de Ferrare, près de Lagoscuro, où les troupes de débarquement devaient traverser le fleuve sur un pont de bateaux, et s'avancer sur-le-champ vers la capitale du duché.

Alphonse ne s'attendait pas à cette attaque; l'expédition avait été tenue très-secrète, et elle ne fut connue à Ferrare que par la fuite des habitants des rives du fleuve, qui vinrent y raconter les dévastations commises par les Vénitiens. Ferrare était alors une des cités les plus peuplées et les plus florissantes de l'Italie. Gouvernée avec modération depuis environ un siècle, par la famille d'Est, elle était attachée à ses maîtres et résolue à se défendre. Mais le Duc n'avait à sa disposition qu'un petit nombre de soldats. Il s'empressa de demander du secours aux Français, qui lui envoyèrent cent cinquante hommes d'armes. Ce renfort aurait été insuffisant, si l'arsenal de Ferrare n'eût renfermé un grand nombre de pièces d'artillerie, toujours prêtes à entrer en campagne, avec un détachement exercé à les servir. Dans la nuit du 20 au 21 décembre, le cardinal d'Est, frère d'Alphonse, fit établir des batteries formidables sur les digues encaissant le fleuve, par lesquelles l'armée ennemie devait se diriger vers Ferrare au point du jour. Cette artillerie foudroya les galères et les embarcations Vénitiennes, qui cherchèrent à redescendre le fleuve au plus vite; mais exposées à une grêle de boulets, elles furent, pour la plupart, coulées avec leurs équipages et les troupes de débarquement. Il périt ainsi plus de deux mille matelots et soldats. L'amiral parvint à s'échapper, mais après avoir perdu toute sa flotte. Ce dernier combat mit fin à la campagne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de 1509, l'une des plus terribles qui aient ensanglanté l'Italie (1).

(1) L'Arioste, qui était attaché, comme gentilhomme, à la personne du cardinal d'Est, dont il recevait un faible traitement, a célébré cette victoire dans les vers suivants :

Costui con pochi a piedi e meno in sella
Veggio uscir mesto e ritornar giocondo;
Che quindici galee mena captive,
Oltra mill' altri legni a sue rive.

(*Orland. fur.*, cant. III, stanz. 57.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VII

DE JANVIER A MAI 1510.

Nouvelle tentative de réconciliation avec le Pape faite par les Vénitiens; elle est accueillie. — Traité du 24 février 1510. — Jules lève l'interdit et absout la République. — Louis XII s'efforce en vain de s'y opposer. — Venise réorganise sa flotte et son armée; elle amène le Pape à s'allier avec les Cantons Suisses contre la France. — Jules gagne les rois d'Angleterre et d'Espagne; il tente vainement de détacher Maximilien de la Ligue. — Diète réunie à Ausbourg. — Discours de l'ambassadeur de France contre Venise. — L'Empereur envoie des troupes en Italie. — Tentative malheureuse des Vénitiens pour reprendre Vérone. — Supplices infligés aux partisans de Venise. — Jules somme le duc de Ferrare de cesser l'exploitation des salines de Comacchio; ce prince s'y refuse; menacé de l'excommunication, il invoque la protection du roi de France.

Jusqu'au commencement de 1510, la République de Venise n'avait pu parvenir à détacher aucun des confédérés de la Ligue de Cambrai. Bien qu'elle eût résisté aux attaques de ses nombreux et puissants adversaires, sa situation ne paraissait pas à l'abri de nouveaux dangers. Elle venait d'en faire elle-même l'expérience dans son expédition contre Ferrare : la perte de sa flotte l'avait obligée aux plus grands sacrifices pour équiper d'autres galères, et pour trouver des marins capables d'en diriger les manœuvres. Elle cherchait donc toujours l'occasion de semer la division parmi ses ennemis, afin d'en avoir moins à combattre. Une circonstance, dont elle eut connaissance par ses agents secrets à la cour de France et en Allemagne, permit à ses ambassadeurs à Rome de reprendre, non sans espoir de succès, les négo-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ciations entamées avec le Souverain Pontife. Le Doge et le Sénat apprirent que, depuis son retour dans ses États, l'empereur Maximilien était entré en pourparlers avec le roi de France, pour lui abandonner pendant un délai fixé, comme garantie ou gage d'un prêt de soixante mille ducats, la ville de Vérone, seule place occupée par les troupes Allemandes. Louis se montrait disposé à accepter cette proposition, parce que la possession de Vérone était d'une grande importance pour son duché de Milan, et qu'il espérait conserver cette place, l'Empereur, toujours à court d'argent, n'ayant jamais remboursé ses dettes à leur échéance. Les Vénitiens voyaient cet arrangement avec inquiétude; ils redoutaient beaucoup plus le roi de France, déjà maître du Milanais, que l'Empereur d'Allemagne, qui n'avait conservé en Italie que Vérone. Ils n'ignoraient pas que le Pape partageait leurs sentiments, et que, dans plusieurs circonstances, il avait déjà manifesté une grande irritation contre les Français. Ils résolurent de profiter de cette disposition, et ils tentèrent de nouveau de se réconcilier avec le Pontife. Les cardinaux Cornaro et Grimani et les six sénateurs qu'ils avaient envoyés à Rome, s'étant jetés à ses pieds dans une audience, ils protestèrent du dévouement filial et de la soumission entière que le Doge et le Sénat avaient de tout temps manifestés à l'égard de Sa Sainteté; affirmant que leur plus grand et plus cher désir était de persévérer dans ces sentiments, ainsi que le Gouvernement de la République l'avait constamment prouvé. Ils le supplièrent de les recevoir en grâce, et d'accorder l'absolution à tous ceux qui avaient pu encourir les censures et autres peines exprimées dans son monitoire (1).

(1) Guerra, t. II, p. 340, à la suite de la bulle : *Susceptí regiminis.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cette fois, Jules ne repoussa plus les prières des ambassadeurs : il était décidé à se rapprocher de Venise et à s'éloigner des confédérés. Il autorisa donc les plénipotentiaires à traiter des conditions de la paix, avec une congrégation de cardinaux qui avait reçu ses instructions. Lorsqu'on se fut mis d'accord, et que le Sénat eut approuvé la convention, elle fut signée et publiée à Rome, le second dimanche de Carême, 24 février 1510. — En voici les articles :

I. La République révoquerait tout appel (au futur concile) : les évêques et autres ecclésiastiques qui l'avaient approuvé, viendraient à Rome solliciter du Pape leur pardon.

II. Les ambassadeurs reconnaissaient que les lettres monitoriales avaient été lancées légitimement, et pour des causes vraies et légitimes.

III. Ils promettaient expressément et solennellement, au nom de leur gouvernement, que, dans aucun temps, ou sous quelque prétexte que ce fût, on n'imposerait aucune dîme, contribution ou collecte aux clercs, aux personnes ecclésiastiques, non plus qu'à leurs biens.

IV. Ils promettaient de n'empêcher d'aucune manière les collations, présentations, institutions, provisions, ou toutes autres dispositions faites, soit par le Pontife régnant, soit par le Saint-Siége ou par ses légats et ordinaires, des églises métropolitaines, cathédrales et autres.

V. Ils n'empêcheraient pas que la connaissance des causes ecclésiastiques fût dévolue aux juges ecclésiastiques, et ils ne permettraient pas que les clercs ou prêtres, sans l'autorisation expresse du Saint-Siége ou des juges compétents, pussent être arrêtés et détenus, ou aucunement inquiétés dans leurs biens, leurs personnes et leurs bénéfices.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

VI. Ils n'empêcheraient pas que les sujets de l'État ecclésiastique pussent aller et venir, et faire librement le commerce, soit par mer, soit au moyen des fleuves, et ils ne retiendraient ni les hommes ni les marchandises.

VII. Ils obtempéreraient aux ordres de la sainte Église et lui prêteraient secours.

VIII. Ils rompraient et tiendraient pour nulles toutes les conventions qu'ils auraient pu conclure, avec telle personne que ce fût, contre l'Église Romaine.

IX. Ils ne protégeraient pas les rebelles contre l'Église, et ils expulseraient de leur territoire ceux qui viendraient s'y réfugier, soit que ces rebelles fussent soumis directement ou indirectement à l'Église.

X. Ils renonceraient à toute espèce de droits pétitoires ou possessoires sur la ville de Ferrare.

XI. Ils s'engageraient à indemniser des dommages causés aux églises, monastères et autres établissements pieux (1).

On voit combien le Sénat et le Doge s'humiliaient devant le hautain Pontife, en sollicitant l'absolution de l'interdit et des censures qu'il avait si abusivement prononcées. Dans cette circonstance, ils abandonnaient les anciennes maximes de la République, constamment suivies par elle à l'égard des ecclésiastiques, de leurs biens, de leurs bénéfices, et du jugement des crimes et délits dont ils étaient accusés. Mais ils s'estimaient heureux de détacher le Pape de la formidable Ligue à de telles conditions.— Il ne faudrait pas croire toutefois, que l'abandon de leurs prétentions sur la ville de Ferrare eût été stipulé en faveur du duc Alphonse d'Est : cette clause, à double entente, devait être invoquée bientôt par le Pontife lui-même, aussi désireux de réunir Ferrare à l'Église qu'il

(1) Guerra, t. II, p. 340. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'avait été de rentrer en possession des villes de la Romagne.

Cet accord, imposé par le Pape, ayant été accepté par le Sénat, il restait à accomplir les cérémonies solennelles prescrites par les lois de l'Église, pour lever l'interdit et absoudre les excommuniés. Jules voulut, sur ce point, consulter son maître de cérémonies, Paris de Grassis, et il le chargea de faire des recherches sur le mode à suivre pour prononcer l'absolution promise. Paris releva, dans les précédents de la cour de Rome, quatre formes d'absolution différentes : elles consistaient à faire frapper de verges les absous, les plus coupables dépouillés de leurs vêtements, les autres sur leurs habits. Le prélat formaliste concluait de ces anciens usages, que le Souverain Pontife ne pouvait épargner aux ambassadeurs Vénitiens cette humiliante cérémonie. Toutefois, il ajoutait qu'il suffirait qu'ils reçussent quelques coups de verges donnés de la main du Pape et des cardinaux. Mais Jules, qui avait obtenu des Vénitiens ce qu'il désirait, répondit qu'il ne croyait pas cette formalité essentielle, et il les en affranchit absolument (1). Le deuxième dimanche de Carême, 24 février 1510 (2), les ambassadeurs, prosternés aux pieds du Pontife, sur les marches à l'extérieur de la basilique de Saint-Pierre, renouvelèrent, en présence des cardinaux, du clergé et du peuple, leur renonciation à l'appel fait au futur concile, et ils implorèrent le pardon du Doge et du Sénat. Le chef de l'Église leur accorda l'absolution, en les obligeant, pour toute pénitence, à visiter sept églises de Rome. Ainsi les Vénitiens étaient

(1) Paris de Grassis, journal manuscrit, n° 5166, t. II, p. 1 et suivantes, cité dans les manuscrits de la *Bibliothèque du Roy*, par M. de Brequigny, t. II, *ut suprà*.

(2) Selon Guerra, t. II, p. 340-341 ; le 25 février, selon le continuateur de Fleury, *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 63.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tenus coupables et déclarés absous pour avoir résisté, conformément au droit de légitime défense, à la plus inique des agressions !

Informé des démarches des ambassadeurs Vénitiens à Rome, Louis XII s'était efforcé de les traverser, prévoyant que, si elles venaient à réussir, le Pape ne serait pas longtemps sans se tourner contre lui. Il envoya le comte Albert Pio, de Carpi, renouveler au Pontife l'assurance de sa détermination à exécuter le traité de Cambrai, en se conduisant désormais suivant ses conseils. Mais Jules ne se laissa pas toucher par ces protestations : il redoutait la présence des Français en Italie, et il avait compris qu'en affaiblissant la puissance Vénitienne, il diminuait les forces sur lesquelles il pouvait compter pour rejeter ces étrangers au delà des Alpes. Aussi, loin d'entrer dans les vues du roi de France, il autorisa les sujets de l'Église à s'enrôler dans l'armée Vénitienne.

Certain d'avoir recouvré la bienveillance du redoutable Pontife, le Sénat équipa une nouvelle flotte, plus formidable que celle détruite par le duc de Ferrare, et en même temps il s'efforça de réorganiser l'armée de terre. En fort peu de temps, il parvint à mettre sur pied dix mille fantassins, quatorze cents hommes d'armes et quatre mille de cavalerie légère, connus sous le nom de *stadiots*, et levés en Dalmatie, en Morée et dans les îles de l'Archipel. Ces soldats étaient fort redoutés, non-seulement parce qu'ils combattaient avec courage, mais parce que leurs mouvements soudains et précipités déconcertaient les manœuvres plus lentes des hommes d'armes couverts de fer ; mais les habitants des villes et des campagnes avaient beaucoup à souffrir de ces étrangers à demi barbares.

Bien qu'elle eût réuni des forces respectables, ce n'était pas sur son armée que la République comptait le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus, pour résister à ses ennemis. En se résignant à accepter les conditions humiliantes que le Pape avait imposées à son absolution, le Sénat n'ignorait pas qu'il avait semé la division parmi ses adversaires. Le Pontife était déjà détaché de la Ligue ; mais ce résultat ne suffisait pas aux politiques habiles qui dirigeaient le gouvernement de Venise. Excitant, à toutes les occasions favorables, la vieille rancune du chef de l'Église contre le premier ministre du roi de France, ils amenèrent bientôt Jules à entrer dans leurs vues, et à former une alliance avec les Cantons Suisses, qui fournissaient à Louis ses meilleurs fantassins ; mais il fallait les gagner à la cause du Pape, en les détachant de la France. Pour y parvenir, il se servit de l'évêque de Sion, Matthieu Schinner, prélat ambitieux, auquel il promit le chapeau de cardinal. Cet évêque, qui exerçait une grande influence sur ses compatriotes, sut leur persuader de demander au roi de France une augmentation annuelle de vingt mille livres sur leur solde. Louis passait pour économe des deniers publics : il trouva la demande exorbitante et refusa d'y faire droit. Le prélat s'attendait à ce refus; il proposa sur-le-champ à ses compatriotes d'entrer au service du chef de l'Église, leur promettant une paye plus élevée : ils acceptèrent, et se disposèrent à mettre en campagne un corps de troupes considérable.

Informé par son agent du succès de ses démarches, et certain, à l'aide de ses nouveaux alliés, de tenir le roi de France en échec dans le duché de Milan, le Pape ne garda plus envers ce prince aucun ménagement. Par son Nonce en Angleterre, il gagna l'évêque Wolsey, favori du jeune roi Henri VIII, en lui promettant, comme à l'évêque de Sion, la Pourpre Romaine. Des plénipotentiaires Anglais et Français étaient alors réunis, entre Ardres et Calais, et cherchaient à se mettre d'accord sur les con-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ditions d'un traité entre les deux monarques. A l'instigation du Nonce, Wolsey fit insérer dans le projet une clause par laquelle la paix entre la France et l'Angleterre ne devrait être observée, que tant que la France et le Saint-Siége seraient en bonne intelligence; dans le cas contraire, le roi d'Angleterre restait libre d'agir comme il le jugerait à propos. Louis XII, qui paraissait disposé à faire toutes les concessions au Pape, pour le retenir dans la Ligue, consentit à cette condition. Jules acquit ainsi la certitude que, lorsqu'il aurait rompu ouvertement avec le roi de France, il pourrait réclamer l'appui de Henri VIII et de ses sujets (1).

Il ne fut ni moins habile ni moins heureux avec le roi Ferdinand d'Aragon. Depuis la retraite des Français, ce prince était resté en possession de tout le royaume de Naples; mais jusqu'alors il n'avait pu en obtenir l'investiture du Souverain Pontife, qui opposait à ses demandes l'ancien partage de ce royaume, opéré entre le roi de France et lui. Au commencement de la dernière campagne, Ferdinand, on l'a vu, avait recouvré les cinq ports de l'Adriatique que les Vénitiens occupaient comme gages d'un prêt fait à son prédécesseur. Cette restitution ne lui avait coûté ni argent ni combats, car le Sénat, pour se rendre le Roi favorable, avait retiré les garnisons, et donné ordre aux commandants de remettre ces places. Désintéressé dès lors, ce prince n'avait pris qu'une part très-minime à la lutte, et secrètement il avait permis aux Vénitiens de s'approvisionner de vivres dans ses États Napolitains. Comme le Pape, il redoutait beaucoup plus l'accroissement de la puissance Française en Italie, que le rétablissement, dans ses anciennes possessions de terre ferme, de la république de Venise. Il prêta donc

(1) Le continuateur de Fleury, *ubi supra*, p. 66 67.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

facilement l'oreille aux propositions de Jules, et il consentit à se détacher de la Ligue de Cambrai, pour entrer dans l'alliance déjà conclue entre le Pape, les Vénitiens et les Suisses, contre les Français. Pour le moment, il n'exigea d'autre avantage que l'investiture du royaume de Naples. Cette convention dut être tenue secrète, jusqu'à ce que les circonstances eussent permis au chef de l'Église de se déclarer ouvertement contre le roi de France.

Ainsi, une année était à peine écoulée depuis la conclusion de la Ligue de Cambrai, et des quatre signataires du traité, deux l'avaient déjà foulé aux pieds. Il ne restait plus aux Vénitiens qu'à détacher Maximilien du roi de France, pour que Louis eût, à son tour, à se défendre seul contre ses trois anciens confédérés, renforcés des Suisses, des Vénitiens, et peut-être aussi des Anglais.

Dans le mois d'avril 1510, Maximilien convoqua la diète de l'Empire à Ausbourg : il voulait lui faire part de son dessein de rétablir en Italie l'ancienne autorité du saint Empire Romain, et demander les subsides nécessaires à l'exécution de ce projet. Le Pape avait accrédité un Nonce auprès de la diète, pour s'y opposer, car il redoutait extrêmement de voir le Saint-Siége subordonné à l'Empereur, ainsi qu'il l'avait été pendant une partie du moyen âge. De leur côté, les Vénitiens, encore plus inquiets, entretenaient à Ausbourg des agents secrets, chargés d'appuyer les représentations du Nonce, et d'employer tous les moyens, même l'argent, pour gagner les voix des princes, évêques et autres députés à l'assemblée. Mais leurs démarches et celles de l'envoyé pontifical furent combattues avec succès, par celles de l'ambassadeur de Louis XII. Ce ministre, nommé Louis Hélian, qui était de Verceil en Piémont, mais conseiller d'État en France, prononça en pleine diète, et en présence de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Maximilien, un discours rempli de véhémence contre Venise, l'accusant de favoriser les Turcs contre les Chrétiens, et d'exposer l'Europe à tous les maux pour satisfaire son ambition et son avidité. Faisant allusion au mariage symbolique du Doge avec l'Adriatique sur le Bucentaure, il disait : — « Les Vénitiens épousent la mer, comme s'ils étaient les maris de Téthys, ou les femmes de Neptune. Ni les Carthaginois, ni les Romains ne s'étaient avisés d'une pareille invention. Mais elle était digne de ces corsaires, de ces baleines, de ces Cyclopes, de ces Polyphèmes. » — Après avoir présenté un long tableau de tous les crimes commis par la République, il adjura l'Empereur d'écraser promptement la tête de ce serpent venimeux, et il engagea, en terminant, les princes et seigneurs de l'Empire à se réunir au très-Saint Père le pape Jules, au roi d'Aragon et au roi Très-Chrétien, que l'on pouvait justement appeler les trois colonnes de la Religion, pour la défense de la foi et de la liberté commune. — Cette conclusion prouve que le roi de France ne se doutait pas encore de la défection du Pape, ni de celle du roi Ferdinand (1).

Les députés à la diète accueillirent ce discours avec satisfaction. Ils étaient flattés d'apprendre de leur maître la résolution de rétablir en Italie l'autorité du Saint Empire : ils n'avaient pas oublié la querelle des investitures, et la suprématie que plusieurs de leurs souverains avaient exercée à Rome. Ils votèrent donc les subsides jusqu'à concurrence de trois cent mille écus d'or. Heureusement pour le Pape et les Vénitiens, Maximilien n'avait aucune fixité dans la volonté : il se laissait emporter constamment d'un projet à un autre, sans mener à fin aucune de ses entreprises. Il se borna, pour le moment, à en-

(1) Le continuateur de Fleury, t. XXV, p. 67 à 72. — *Hist. de Venise*, par M. Daru, t. IV, liv. XXIII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voyer dans la Lombardie un corps de troupes peu considérable, sous le commandement du prince d'Anhalt, qu'il nomma son lieutenant général en Italie. Louis XII, de son côté, renforça son armée dans le Milanais. Elle était sous les ordres du maréchal Chaumont, gouverneur du duché et neveu de Georges d'Ambroise, et elle comptait quinze cents lances et dix mille fantassins.

Le printemps avait succédé à la mauvaise saison, pendant laquelle, dans ce siècle, les opérations militaires restaient presque entièrement suspendues. Les Vénitiens crurent le moment favorable pour reprendre Vérone, qui n'était gardée que par une faible garnison Allemande. Ils étaient encouragés à tenter cette entreprise par les habitants eux-mêmes, qui désiraient rentrer sous la domination de la République, afin d'échapper aux mauvais traitements des soldats de Maximilien. Ils avaient envoyé au Sénat et au Doge un citoyen notable, pour faire connaître leurs dispositions, promettant de seconder l'attaque des troupes Vénitiennes contre la garnison. La possession de Vérone était d'une très-grande importance pour la République : cette ville garde les débouchés des Alpes, du côté de l'Allemagne, et commande les passages de l'Adige. Après délibération dans le Sénat, l'expédition fut résolue. Mais elle manqua par une circonstance imprévue. Les échelles que les Vénitiens avaient apportées pour escalader les murailles, se trouvèrent trop courtes. Pendant qu'on se hâtait de les rallonger, la garnison prit les armes. De plus, le maréchal Chaumont, averti, accourut au secours des assiégés, ce qui obligea les Vénitiens à se retirer sous Padoue, après avoir abandonné Vicence. Les malheureux habitants de Vérone, soupçonnés d'être d'intelligence avec leurs anciens maîtres, furent traités avec la dernière cruauté. Mis d'abord à la torture, pour les obliger à faire des aveux,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ils furent ensuite condamnés au supplice de la roue (1). Les Vicentins furent encore moins épargnés. Après la retraite de l'armée Vénitienne, ils avaient envoyé des députés au prince d'Anhalt, lieutenant de l'Empereur, implorant sa clémence et se mettant à sa discrétion. Malgré l'intervention du maréchal Chaumont, leur ville fut livrée au pillage et entièrement saccagée. On raconte même que des Vicentins, ayant essayé de se défendre en se retirant dans une grotte, périrent, au nombre de plus de mille, asphyxiés par l'épaisse fumée d'un grand feu que les soldats allumèrent à l'entrée (2). Ces atrocités étaient bien faites pour exciter parmi la population la haine la plus furieuse, et le plus ardent désir de vengeance contre les barbares venus d'au delà des Alpes.

La retraite sous Padoue des troupes Vénitiennes, trop faibles pour oser se mesurer en rase campagne avec les armées réunies de l'Empereur et du roi de France, avait livré de nouveau la Polésine de Rovigo et quelques places voisines au duc de Ferrare. Il y avait dans cette contrée, près de Comacchio, d'anciennes salines, dont l'exploitation était pour Alphonse une source de revenus considérables. Il en existait d'autres auprès de Cervia, ville que les Vénitiens venaient de rétrocéder au Pape, après l'avoir possédée pendant plus de deux siècles. En exigeant la remise de Cervia, Jules avait compté sur les produits de l'exploitation du sel, et il ne s'attendait pas à les voir diminués par la concurrence de celui de Comacchio. C'est néanmoins ce qui était arrivé, dès que le duc de Ferrare avait fait reprendre la fabrication du sel près de cette ville. Le Pontife lui fit défendre de ne plus le vendre, prétendant que, par suite d'un accord conclu

(1) *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 72-73.

(2) Daru, *Hist. de Ven.*, *ubi suprà*, et la lettre qu'il cite en note, p. 230.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

en 1403, entre Albert d'Est, seigneur de Ferrare, et la République de Venise, ce prince s'était engagé à ne plus exploiter les salines de Comacchio, et avait obligé ses sujets à se fournir de sel à Cervia. Or, comme cette dernière ville et ses dépendances lui avaient été cédées par les Vénitiens, le Pape en concluait qu'Alphonse était tenu d'exécuter la convention signée par son aïeul. Il reprochait ensuite au Duc d'avoir établi des droits sur les marchandises qui, venant de Venise, remontaient le Pò, par Ferrare, pour être vendues dans toute l'Italie.

Alphonse répondit au premier grief, que la convention de 1403 n'avait été conclue que pour une durée de soixante-dix ans; que n'ayant pas été renouvelée, elle se trouvait annulée depuis 1473; qu'à son avénement au duché de Ferrare, les salines de Comacchio étaient en pleine et paisible exploitation; qu'il n'avait fait, en la laissant continuer, que se conformer à l'état de choses établi par ses ancêtres et reconnu par les Vénitiens; qu'au surplus, le district de Comacchio n'avait jamais fait partie de la portion du territoire du duché, considérée comme fief du Saint-Siége; mais que ses ancêtres en avaient reçu l'investiture des Empereurs, ainsi que de Modène et Reggio; qu'il ne pouvait donc appartenir qu'à l'empereur Maximilien seul de régler ce différend. — Quant aux droits établis sur les marchandises remontant le Pò, le Duc se justifiait en soutenant qu'il n'avait fait qu'user de sa prérogative de souverain, comme le roi de France et le Pape lui-même en usaient dans leurs États.

Cette réponse n'était pas faite pour apaiser l'irritable Pontife : son prédécesseur, Alexandre VI, en considération du mariage de sa fille Lucrèce avec Alphonse d'Est, avait conféré à Hercules d'Est et à ses descendants le titre de duc de Ferrare, en les obligeant à payer un tri-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

but annuel au Saint-Siége (1). Jules ne voulait pas reconnaître cette investiture. Au fond, sa réclamation n'était qu'un prétexte pour arriver à réunir aux États de l'Église le duché de Ferrare, qu'il convoitait. Dans son accord avec les Vénitiens, art. 10, il avait déjà pris la précaution de les obliger à renoncer à toute espèce de droits, soit pétitoires, soit possessoires, sur Ferrare. Il supposait, peut-être, que le roi de France le laisserait s'emparer du duché, comme il lui avait laissé prendre Bologne et les villes de la Romagne. Dans le cas contraire, il espérait, avec l'appui des Vénitiens, des Suisses et du roi d'Aragon, triompher de l'opposition de Louis XII, et annexer les États d'Alphonse à ceux du Saint-Siége.

Lorsque Jules eut reçu communication du refus de ce prince, il menaça de l'excommunier, s'il n'obéissait à ce qu'il considérait comme un ordre sans réplique; puis il prescrivit au duc d'Urbin, qui commandait ses troupes, de les réunir sur les confins du Bolonais, et de se préparer à envahir le duché de Ferrare. Effrayé de ces démonstrations hostiles, Alphonse se hâta de faire appel à la protection du roi de France, qui n'hésita pas à secourir son fidèle allié, en lui envoyant un corps de troupes détaché de Milan. Jules affecta de se plaindre très-haut de ce procédé, qu'il voulait faire considérer comme contraire aux engagements pris par les signataires du traité de Cambrai, ajoutant qu'il ne s'agissait que d'une question pendante entre le Souverain Pontife et l'un des feudataires de l'Église. Mais Louis soutint qu'il ne faisait que se conformer au traité, en défendant un de ses confédérés; que d'ailleurs, en concluant, sans son consentement, avec les Vénitiens un accord séparé, le Pape avait lui-même manifestement violé l'une des conditions les plus essentielles de la Ligue.

(1) Guerra, t. II, p. 396, Bulle *Ex supernæ*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ainsi, la guerre allait éclater entre les deux plus ardents promoteurs de cette convention léonine, seize mois après sa signature : nouvelle preuve que l'entente établie pour commettre une injustice, conduit presque toujours à la discorde.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VIII

DE MAI A NOVEMBRE 1510.

Renouvellement de l'alliance entre Louis XII et Maximilien. — Continuation des hostilités. — Mort de G. d'Amboise ; prétention de Jules à sa succession, repoussée par le roi de France. — Prise de Monselice. — Le Pape fait révolter Gênes contre la France. — Il accorde à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples. — Les Suisses descendent dans le duché de Milan ; ils se retirent sans combattre. — Expéditions des Vénitiens contre Vérone et des troupes du Pape contre le duc de Ferrare ; ce prince est excommunié. — Louis XII entame de nouvelles négociations avec le Pape, qui les rejette et fait mettre à la torture l'envoyé du duc de Savoie. — Préparatifs de guerre du roi de France contre le Pontife. — Assemblée et déclarations du clergé Français, à Tours. — L'Empereur fait proposer la convocation d'un concile. — Le Pape se met à la tête de son armée ; il réclame le secours des Vénitiens contre le duc de Ferrare, qui est protégé par les Français. — Maladie de Jules à Bologne. — Dès sa convalescence, il veut reprendre les hostilités et fait camper son armée sous les murs de Modène. — Seconde excommunication d'Alphonse d'Est. — Le maréchal Chaumont, à l'instigation des Bentivoglio, tente de s'emparer de Bologne et du Pape. — Terreur de Jules ; il obtient une suspension d'armes, pendant laquelle il est délivré par les Vénitiens et les Espagnols. — Retraite de Chaumont, sa mort.

Les prétentions du Pape sur le duché de Ferrare déterminèrent le roi de France à resserrer son alliance avec l'Empereur. Les deux souverains convinrent qu'ils continueraient, avec leurs armées réunies, la guerre commencée contre les Vénitiens, et qu'ils partageraient entre eux les villes et les territoires conquis. En outre, sur la demande du Roi, Maximilien envoya des ambassadeurs au roi d'Espagne et au Pape. Il faisait réclamer au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

premier le contingent qu'il s'était engagé à fournir par le traité de Cambrai; au second, il demandait un prêt de 200,000 écus, le menaçant, en cas de refus, de venir à Rome avec son armée prendre la couronne impériale. Ferdinand répondit que le traité avait reçu son exécution, puisque chacun des confédérés était rentré en possession des places et territoires qui avaient fait l'objet de la Ligue. Il offrit néanmoins un secours de quatre cents lances, aussitôt que l'armée impériale serait rendue à Vicence. Jules montra plus de dédain : il renvoya l'ambassadeur, après l'avoir entendu, sans lui rien répondre (1). — Ainsi, le Pape allait devenir l'ennemi de l'Empereur, comme il l'était déjà du roi de France. Mais les deux armées Allemande et Française se trouvant alors réunies, après la prise de Legnago, qu'elles venaient d'emporter, le Pape n'osa pas donner l'ordre au duc d'Urbin d'envahir le duché de Ferrare.

C'est après la prise du château de Legnago que le maréchal Chaumont reçut la nouvelle de la mort, arrivée à Lyon le 25 mai 1510, de son oncle le cardinal Georges d'Amboise. Ce prélat dirigeait de la manière la plus absolue la politique du roi de France, depuis son avénement au trône. Il devait cette longue faveur aux services qu'il avait rendus à Louis, lorsqu'il n'était encore que duc d'Orléans. Devenu roi, ce prince, naturellement paresseux et léger, se reposa entièrement sur son favori du gouvernement de son royaume. Le cardinal, d'un esprit très-borné, n'apercevait presque jamais les conséquences de ses actes, dans les affaires les plus importantes. C'est ainsi qu'il avait consenti à l'abandon de la Bretagne et de la Bourgogne, pour marier la fille du roi au petit-fils d'un des plus grands ennemis de la couronne.

(1) *Hist. ecclés., ubi suprà*, p. 77

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cependant, il avait une très-haute opinion de lui-même, et se croyait supérieur à tous ses contemporains. Mais, bien que fort ambitieux, jusqu'à prétendre à se faire nommer Pape, il manqua de résolution, et se laissa jouer comme un enfant par ses plus mortels ennemis. Sa haine contre Jules II, son heureux rival, ne contribua pas peu aux funestes expéditions d'Italie; Georges laissa son maître embarrassé dans les suites de ces guerres, d'autant plus dangereuses, que le chef de l'Église venait de prendre parti contre la France.

Dès que la mort du cardinal fut connue à Rome, le Pape prétendit que toute son épargne, c'est-à-dire les sommes en or et en argent qu'il laissait, avec les ornements sacerdotaux, devaient appartenir au Saint-Siége, en vertu d'une ancienne loi de l'Église, qui attribuait à la cour de Rome cette partie de la succession des cardinaux. Jules savait que le cardinal de Rouen était riche, et il est certain qu'il possédait une immense fortune, tant en meubles qu'en immeubles. La seule construction du château de Gaillon lui avait coûté des sommes énormes. Aux revenus et bénéfices attachés à son titre de Légat *a latere* et à sa dignité d'archevêque de Rouen, il avait ajouté d'autres produits qu'il n'osait pas avouer, comme la pension de cinquante mille ducats qu'il recevait annuellement des princes et villes d'Italie, pour *s'assurer sa protection*. Son testament (1) fait foi qu'il se servait, pour son usage, d'une vaisselle d'or et d'une autre d'argent, toutes deux d'une grande valeur. Enfin, ses richesses étaient estimées à six mille marcs d'or, somme équivalant à plus de vingt millions de notre temps. Cette grosse fortune avait déterminé Jules à en réclamer une part : il appuyait sa demande sur ce que

(1) Il est rapporté dans sa *Vie*, par Louis Legendre, *ubi suprà*, p. 455.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Georges d'Amboise ayant exercé, sous l'autorité du chef de l'Église, les fonctions de Légat *a latere* dans le royaume de France, il était juste que sa succession remît au Saint-Siége les sommes qu'il avait accumulées dans ces fonctions. Mais le Roi s'opposa avec beaucoup de fermeté à ce qu'il fût donné aucune suite à cette réclamation (1).

Après la prise de Legnago, le maréchal Chaumont et le duc d'Anhalt attaquèrent Monselice, qu'ils emportèrent d'assaut le 21 juin et livrèrent aux flammes, après avoir massacré toute la garnison. Les quatre cents lances Espagnoles, promises par Ferdinand à l'Empereur, avaient rejoint les troupes Françaises et Allemandes. Mais cette réunion ne dura que fort peu de temps. Les Impériaux, un faible détachement Français et Espagnol se dirigèrent vers Trévise, tandis que le maréchal Chaumont, avec le gros de ses forces, rétrogradait vers Milan et Gênes, où l'appelaient de graves événements.

L'éloignement de l'armée confédérée laissait à celle du Pape la facilité d'agir sans danger contre le duc de Ferrare. Conduite par le duc d'Urbin, elle envahit la Polésine, s'empara de quelques petites places, et vint mettre le siége devant Lugo; mais un secours de trois cents lances Françaises obligea bientôt le duc d'Urbin à la retraite sous Imola, pour se mettre à couvert d'une attaque. Irrité d'avoir échoué contre le duc de Ferrare, par suite de l'intervention des troupes du roi de France, le Pape ne garda plus aucune mesure, et, de concert avec les Vénitiens, il entreprit de faire révolter Gênes contre Louis XII.

Pour assurer le succès de cette entreprise, Jules voulut achever de détacher le roi Ferdinand de la Ligue, en lui

(1) Daru, *Hist. de Ven.*, liv. XXIII, p. 236; — *Hist. eccl.*, t. XXV, p. 81.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conférant l'investiture du royaume de Naples, ainsi qu'il le lui avait promis. Par une bulle datée de Rome le 8 juillet 1510 (1), il fit donation à ce prince de tout ce royaume de ce côté-ci du phare. Pour justifier cet acte, il rappelait dans son préambule le partage opéré par Alexandre VI entre le roi de France et celui d'Aragon; il déclarait ensuite que, Louis XII n'ayant pas exécuté les conditions promises et jurées sous la foi du serment, le Pape se trouvait appelé à son lieu et place, par droit bénéficiaire, à ce royaume, qui était dévolu au Saint-Siége; mais que le Saint-Siége ayant égard aux grands mérites de Ferdinand, roi d'Aragon et de Sicile, parce qu'il avait expulsé les Maures du royaume de Grenade, converti l'Amérique à la foi, dispersé les Africains, il l'investissait de la part qui avait été dévolue à Louis. En conséquence, Ferdinand était délié des traités qu'il avait faits avec les Français, en ce qui concernait les provinces du royaume de Naples, de telle sorte qu'il lui était loisible de placer des garnisons Espagnoles dans les villes et forteresses où étaient des Français, en exigeant d'elles et de leurs territoires des contributions. — Ferdinand devait jurer, entre les mains de celui qui lui apporterait le titre de l'investiture, de ne contracter aucune alliance contre l'Église; il devait également promettre, sous serment, de tourner ses armes contre Alphonse duc de Ferrare, ingrat envers le Saint-Siége.

Les conséquences de cette investiture ne se firent pas attendre : à peine était-elle signée, que les Vénitiens équipèrent une flotte de vingt et une galères, dont ils détachèrent onze, auxquelles vint se joindre une autre du Pape, pour s'emparer du port de Gênes. Jules avait déjà envoyé Marc-Antoine Colonna, avec un fort déta-

(1) Guerra, t. II, p. 256, Bulle *Dudum felicis*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chement de troupes, pour exciter un soulèvement dans cette ville. Afin d'arriver plus vite, ce corps avait traversé le territoire de la République de Florence, et le roi de France en avait témoigné un vif ressentiment. Pour l'apaiser, Machiavel fut envoyé à la cour de Louis, alors à Blois, où il arriva au commencement de juillet 1510. Il parvint à justifier son gouvernement avec d'autant plus de facilité que, pendant sa mission (1), l'entreprise sur Gênes avait échoué. Mais le Pape en avait excité une autre, beaucoup plus dangereuse, contre le duché de Milan.

Entraînés par l'évêque de Sion, onze mille Suisses étaient descendus dans la Lombardie, par la vallée qui sépare le lac Majeur du lac de Lugano, demandant le passage à travers le Milanais. Ils n'annonçaient pas l'intention de vouloir combattre les Français, mais seulement celle d'aller au secours de l'Église et de son chef. Le maréchal Chaumont n'avait pas assez de forces pour leur livrer bataille; il dut se borner à les observer et à les suivre. On croyait qu'ils allaient se diriger sur Milan; mais, après quatre jours de halte à Varèse, ils prirent à gauche, et parurent vouloir se rapprocher du territoire Vénitien. Ils avaient beaucoup souffert dans leur marche, et le plus grand nombre d'entre eux, à peine armés, n'avait encore touché aucune solde du Pape. Probablement, on avait promis de la leur payer, aussitôt leur entrée dans le duché de Milan. Après quelques jours d'attente, ne recevant rien, ils prirent la route de Côme, et, de cette ville, ils se décidèrent à rentrer dans leur pays. Ainsi, les possessions du roi de France dans le Milanais se trouvèrent préservées.

Il n'en fut pas de même des anciens États de terre

(1) Voy. dans la *Traduction des Œuvres* de Machiavel, déjà citée, t. II, de la p. 497 à 523.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ferme de Venise, ni du duché de Ferrare. Pendant que Chaumont, avec ses troupes, était occupé à surveiller les mouvements des Suisses, l'armée Vénitienne reprenait tout ce que les Français avaient enlevé à la République au commencement de la campagne. Elle mit même le siége devant Vérone; mais elle fut obligée de le lever précipitamment, à la nouvelle du départ des Suisses et de l'approche des Français. — De son côté, le duc d'Urbin s'était mis de nouveau à ravager le Ferrarais, que le Pape voulait, à tout prix, conquérir. Mais, cette fois, l'Empereur intervint en faveur d'Alphonse, qui, comme son feudataire, avait réclamé sa protection. A défaut de troupes, Maximilien envoya un héraut signifier au Pape, qu'il eût à s'abstenir d'attaquer et de molester un prince qui tenait son État de l'Empire. Cette protestation, appuyée bientôt après par la présence d'un corps Français, força le duc d'Urbin à s'éloigner une seconde fois de la Polésine et de Rovigo.

Irrité de ce nouvel échec, le Pontife lança l'excommunication contre le duc de Ferrare, le déclarant dépouillé de ses États, de tous ses titres, honneurs et droits, et prononçant la réunion de Ferrare et de son territoire à l'Église Romaine (1).

Bien que Louis XII eût à se plaindre du manque de foi, de la politique perfide du Souverain Pontife, il hésitait encore à commencer contre lui les hostilités. Il redoutait l'effet que produirait cette rupture parmi ses sujets; en outre, la reine Anne usait de toute son influence, qui était fort grande, pour le détourner d'en venir à cette extrémité. Sur ses instances, après avoir appris qu'une seconde expédition maritime, tentée par le Pape et les Vénitiens contre Gênes, venait d'échouer,

(1) Guerra, t. II, p. 124, Bulle *Decet Romanum*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Louis consentit à entamer de nouvelles négociations avec son intraitable adversaire. Guillaume de Clermont, cardinal-archevêque d'Auch, neveu de Georges d'Amboise, qui séjournait à Rome, fut chargé de proposer au Pape les bases d'un accommodement. Le Roi offrait de remettre à des commissaires, que Jules désignerait, la décision des difficultés pendantes avec le duc de Ferrare, et il promettait de faire exécuter leur sentence. Mais le Pontife rejeta cette proposition avec la plus grande hauteur, exigeant qu'Alphonse d'Est s'en rapportât à sa seule décision. En outre, il voulait que les Français abandonnassent la ville de Gênes, rétablie dans ses anciennes franchises et libertés. Le cardinal d'Auch, ayant insisté, fut arrêté par ordre de Jules et mis au château Saint-Ange. Le chargé d'affaires du duc de Savoie, ayant voulu prendre sa défense, fut traité lui-même, contre le droit des gens, avec une véritable cruauté. Le Pape l'accusa d'être un espion de la France, le fit jeter en prison et mettre à la torture, pour lui arracher l'aveu de ce crime imaginaire (1). A la suite de ces odieux procédés, cinq cardinaux Français ou attachés à la France, prirent le parti de quitter Rome furtivement et de se retirer à Milan.

L'honneur ne permettait plus au roi de France de continuer les négociations avec le chef de l'Église, qui venait de fouler aux pieds, non-seulement la loi des nations civilisées, mais aussi les principes respectés jusqu'alors de la religion et de l'humanité. Louis poussa les préparatifs de la guerre avec une grande vigueur. « Il y met tant d'importance, écrivait de Blois le 22 juillet 1510 Machiavel à son Gouvernement, que je puis hardiment prévoir, ou qu'il tirera du Pape une vengeance éclatante,

(1) Daru, *Hist. de Ven.* liv. XXIII, p. 240; — *Hist. eccl.* t. XXV, p. 90.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ou qu'il perdra le reste de ses possessions d'Italie (1). »

Cependant, pour vaincre les scrupules de la reine Anne de Bretagne, qui ne croyait pas permis au Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, de faire la guerre au Souverain Pontife, sans se rendre coupable du crime de rébellion, Louis résolut de consulter le clergé de son royaume, afin d'éclairer sa conscience et de rassurer celle de sa femme.

L'assemblée, d'abord indiquée à Orléans, se réunit à Tours vers la fin de septembre 1510, et le Roi lui fit soumettre les huit questions suivantes. Il demandait : 1° Si un Pape pouvait, en conscience, déclarer la guerre, lever des troupes, les entretenir, les mettre en campagne, lorsqu'il ne s'agissait ni de la religion, ni du domaine de l'Église. — L'assemblée répondit qu'il ne le pouvait, ni ne le devait.

2° S'il était permis à un prince, qui défend sa personne et ses États contre le Pape, de repousser l'attaque par les armes, et de saisir les terres de l'Église, non pour les retenir, mais seulement pour enlever à son ennemi les moyens de lui nuire. — Il fut répondu affirmativement, à la condition de ne pas conserver les biens ecclésiastiques après la guerre.

3° Est-il permis à un prince de se soustraire à l'obéissance du Pape, quand celui-ci a suscité d'autres princes contre lui? — La réponse du clergé fut que le prince le pouvait, mais seulement pour la défense de ses droits temporels.

4° En supposant que le prince se soit soustrait à l'obéissance du Pape, quelle était la conduite à tenir par lui et le clergé dans les choses pour lesquelles on avait coutume auparavant d'avoir recours au Saint-Siége? —

(1) *Traduction* de Buchon, t. II, p. 504.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'assemblée répondit qu'il fallait garder le droit ancien et la Pragmatique Sanction du royaume, conformément aux décrets du saint concile de Bâle.

5° Est-il permis à un prince Chrétien de prendre la défense d'un autre prince Chrétien, qui lui est allié, dans une cause légitime contre le Pape? — La réponse fut affirmative.

6° Peut-on prendre la défense d'un prince Chrétien, quand le Pape prétend avoir des droits sur les possessions de ce prince, et que celui-ci propose de soumettre le différend à des arbitres? — La décision fut qu'on pouvait en conscience prendre la défense de ce prince.

7° Si le Pape ne veut pas s'en rapporter à la décision des arbitres et vient à prononcer des censures contre ce prince, est-il obligé d'obéir? — Il fut répondu que de telles censures devaient être considérées comme nulles.

8° Enfin, on demanda au clergé quelle pouvait être la valeur de ces censures, si le Pape, en état de guerre et sans observer aucune des formes prescrites, venait à excommunier ce prince et ceux qui le défendent? — L'assemblée prononça que cette excommunication serait nulle et ne lierait point (1).

L'empereur Maximilien avait envoyé Mathieu Lang, évêque de Gurck, à la cour de France, pour obtenir de nouveaux subsides du Roi, en lui promettant la coopération de l'armée Impériale contre les Vénitiens et contre le Pape. Après la clôture de l'assemblée de Tours, ce prélat, agissant sous l'inspiration de son maître, proposa la convocation d'un concile général, pour réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. Appelé à délibérer sur cette proposition, le conseil du Roi l'adopta,

(1) *Hist. eccl.* t. XXV, p. 92 à 95; — Daru, *Hist. de Ven.* liv. XXIII, p. 242-245, et les auteurs qu'ils citent.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et la réunion du concile fut décidée par un traité signé à Blois le 17 novembre 1510.

Il serait difficile de croire aujourd'hui, si des documents authentiques n'en fournissaient la preuve irrécusable, quelle pouvait être la raison déterminante qui portait l'Empereur à demander la convocation de ce concile. Maximilien l'a indiquée lui-même dans deux de ses lettres, l'une au baron de Liechtenstein, et l'autre à sa fille Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (1). A l'exemple des Empereurs Romains, qui étaient Souverains Pontifes, Maximilien voulait devenir Pape : il avait déjà pris le titre de *Pontifex Maximus*, et il espérait gagner les cardinaux au moyen de deux ou trois cent mille ducats. Dans la lettre à sa fille, il ajoute qu'il veut être canonisé après sa mort, « afin, lui écrit-il, que vous m'adressiez un jour vos prières, dont je me tiendrai bien glorieux. » — Tel était le prince dont on a fait le héros du *Theuerdanck*, et qu'Albert Durer, dans son *Char triomphal* a immortalisé par ses peintures !

Pendant la réunion du clergé français à Tours, Jules n'était pas resté inactif. Mécontent de son neveu, Francesco della Rovere, duc d'Urbin, qui avait échoué deux fois dans ses expéditions contre le duché de Ferrare, il résolut de se mettre lui-même à la tête de son armée. Il partit de Rome au commencement de septembre 1510, et se rendit à Bologne, où l'on peut dire qu'il établit son quartier général (2). En arrivant, il apprit qu'Alphonse d'Est venait de recevoir un renfort de deux cent cinquante lances françaises et de deux mille fantassins, sous

(1) Ces lettres se trouvent dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 324, et t. IV, p. 1.

(2) C'est à l'occasion de cette entrée en campagne, que fut composée l'épigramme suivante, dans laquelle Jules est accusé d'avoir jeté les clefs de S. Pierre dans le Tibre, pour se servir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le commandement du jeune d'Alègre; qu'il avait, en outre, cinq cents lances et trois mille fantassins, avec une artillerie nombreuse et bien servie. Ne se sentant pas assez fort pour se mesurer avec cette armée, Jules pressa les Vénitiens, ses nouveaux alliés, de lui prêter leur coopération en envoyant un corps de troupes dans le duché de Ferrare, pendant qu'ils l'attaqueraient simultanément par mer de côté de Ferrare, et près de Comacchio (1). Le Sénat, qui redoutait d'engager de nouveau ses vaisseaux contre la redoutable artillerie du Duc, essaya d'éluder la demande d'armement des deux escadres. Mais le Pontife l'ayant exigé impérieusement une seconde fois, les deux expéditions furent résolues. Celle qui devait opérer par terre s'avança jusqu'à la rive gauche du Pô, qu'elle devait franchir sur un pont de bateaux pour attaquer Ferrare, située sur la rive droite du fleuve. Malgré la résistance des troupes Ducales, les Vénitiens étaient parvenus à établir ce pont, et ils se disposaient à le traverser, lorsque l'infanterie Française les rejeta de l'autre côté du fleuve, après avoir incendié les bateaux sur lesquels le passage avait été jeté. Il fallait du temps aux troupes de la République pour renouveler leur tentative.

Dans l'intervalle, le Sénat apprit que le Pape était

du glaive de S. Paul. — *Pasquin.*, t. Ier, p. 81, cité par Roscoë, *Vie de Léon X*, t. II, p, 85.

Cum contra Gallos bellum papa Julius esset
Gesturus, sicut fama vetusta docet;
Ingentes Martis turmas contraxit, et urbem
Egressus, sævas edidit ore minas:
Iratusque sacras claves in flumina jecit
Tybridis, hic urbi pons ubi jungit aquas.
Unde manu strictum vagina deripit ensem,
Exclamansque truci talia voce refert:
Hic gladius Pauli nos nunc defendat ab hoste,
Quandoquidem clavis nil juvat ista Petri.

(1) Guicciardini, lib. IX, p. 256.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tombé dangereusement malade à Bologne. On le crut mort, et le bruit s'en répandit jusqu'en France. Mais sa robuste constitution, sa fermeté inébranlable, triomphèrent de cette crise, pendant laquelle il n'avait pas voulu se soumettre aux prescriptions de ses médecins, qui lui défendaient de boire à la glace et de manger des fruits crus. Il avait laissé pousser sa barbe : revenu à la santé, il ne voulut pas se faire raser, et depuis il continua de la porter longue, telle que Raphaël l'a représenté dans ses admirables portraits, introduits dans les fresques de l'*Héliodore* et de la *Messe de Bolsène*. Son maître de cérémonies ne sait pas s'il adopta cet usage par suite d'un vœu, ou pour quelque autre raison (1).

Dès qu'il se sentit entré en convalescence, Jules donna l'ordre de livrer bataille au maréchal Chaumont, qui était accouru pour protéger le duc de Ferrare. Mais ayant appris que ce prince venait de disperser et de détruire presque entièrement la flotte que les Vénitiens avaient envoyée dans le Pô, et qu'il se disposait à attaquer celle qui stationnait devant Adria dans l'Adige, il fit rétrograder son armée et établit son campement sous les murs de Modène, dont il s'était emparé le mois précédent, afin de la mettre à l'abri d'une surprise de la part de l'armée Ducale, réunie à celle du gouverneur de Milan.

L'issue défavorable de ces premiers faits d'armes excita, au dernier degré, l'irritation du Pontife contre Alphonse d'Est et Louis XII, son protecteur. Aussi, lorsqu'il reçut la nouvelle des solutions données par le clergé de France aux questions posées à la réunion de Tours, son ressentiment ne connut plus de bornes.

Par une bulle datée de Bologne le 14 octobre 1510, Jules

(1) Paris de Grassis, journal manuscrit, n° 5165, t. II, p. 171.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

excommunia de nouveau Alphonse d'Est, qu'il nomme fils de l'iniquité, disciple de perdition ; il le prive, lui, ses successeurs, ses frères, dont un était cardinal, ses fauteurs et adhérents, des fiefs, villes et domaines de son duché, déliant ses sujets et ses peuples de leur serment de fidélité. — En même temps, il prononça l'excommunication contre le roi de France et Charles d'Amboise (le maréchal Chaumont), contre les chefs de l'armée Française et contre cette armée. — Il ordonne aux soldats d'abandonner leurs drapeaux et de rentrer dans leurs foyers. — Il prescrit à tous les évêques, à tous les curés, de publier cette sentence d'excommunication tous les dimanches et jours de fêtes, après avoir allumé des cierges, et ensuite les avoir éteints, en lançant des pierres, en présence de la croix de Jésus-Christ et au bruit des cloches (1).

Cette excommunication, loin d'arrêter le cours des hostilités, excita le maréchal Chaumont à les conduire avec encore plus de vigueur contre le Souverain Pontife. L'armée qu'il commandait se trouvait alors réunie entre Modène et Ferrare, menaçant la première de ces places, couvrant l'autre. Elle ne se trouvait séparée de Bologne que par une faible distance facile à franchir. Le Pape, sa suite et quatorze cardinaux étaient enfermés dans cette ville, dont la garnison insuffisante n'était pas de force à résister à l'armée Française. De plus, les Bolonais se montraient, en général, mal disposés contre le Pape et mécontents de son Gouvernement. Ils obéissaient alors au cardinal Alodisio, dit de Pavie, qui exerçait les fonctions de légat pontifical. Jeune encore, ce prélat avait gagné si promptement la faveur du chef de l'Église, que plusieurs historiens ont attribué son rapide avancement

(1) Guerra, t. II, p. 396, Bulle *Decet Romanum*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à des causes honteuses (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que son avarice et sa cupidité ne se laissaient arrêter par aucun obstacle : pour satisfaire ces deux passions, le légat ne reculait devant l'emploi d'aucuns moyens, même les plus injustes et les plus cruels. Paris de Grassis affirme dans son journal (2) : « Que s'il voulait raconter tous ses forfaits, un volume entier ne suffirait pas. » Aussi, le cardinal était abhorré des Bolonais, qui regrettaient les Bentivoglio, leurs anciens seigneurs.

Ceux-ci, réfugiés d'abord à Venise, avaient quitté cette ville après l'accord fait entre la République et le Pape : ils étaient venus s'établir dans le duché de Milan, espérant profiter de la rupture opérée entre Jules et le roi de France. Leur plus vif désir était de rentrer dans Bologne, après en avoir chassé le Pontife. Ils avaient suivi Chaumont, et pris part à ses dernières expéditions dans le Ferrarais. Instruits par leurs anciens partisans de ce qui se passait dans Bologne, ils crurent l'occasion venue de tenter un coup de main sur cette ville et de s'y emparer de la personne du Pape. Ils firent part de ce projet au Maréchal, en l'assurant que la population Bolonaise tout entière n'attendait que son approche pour se soulever et lui ouvrir ses portes.

Chaumont avait hérité de la haine de son oncle Georges d'Amboise contre Jules II. Il savait que le Roi voulait faire déposer le Pontife dans un concile général. Il consentit donc facilement à tenter de surprendre Bologne et le Pape, et chargea les Bentivoglio de guider ses colonnes, en marchant à leur tête. Elles s'avancèrent avec le plus grand secret jusqu'à Crespolano, à dix milles de Bologne. Le chef Français résolut de s'arrêter dans ce lieu et d'y faire camper ses soldats pour la nuit. Les

(1) Paolo Giovio, *Elog.* cité par M. de Brequigny, t. II, p. 568.
(2) Manuscrit n° 5165, t. II, p. 227, *ut suprà*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

exilés le pressaient de continuer sa marche jusqu'à Bologne, et il paraît certain qu'il pouvait y arriver le même jour, entrer et se saisir de Jules, des cardinaux et de tout leur entourage ; mais le Maréchal, on ne sait pour quel motif, refusa et remit l'attaque au lendemain.

Cependant l'approche des Français ayant été connue dans la ville, une inquiétude extrême s'empara de la cour pontificale. Dans leur consternation, les cardinaux allèrent trouver le Pape, et lui remontrèrent que le seul moyen de salut était d'entrer en arrangement avec le chef de l'armée de Louis XII. Tout d'abord Jules s'y refusa avec emportement. Faisant venir l'ambassadeur Vénitien, et ensuite celui du roi d'Espagne, il leur reprocha la lenteur apportée par leurs Gouvernements à fournir les secours qu'ils lui avaient promis. Ils menaça les Vénitiens de traiter, à leurs dépens, avec Chaumont. Il dit au représentant de Ferdinand, qu'il retirerait l'investiture du royaume de Naples accordée à son maître, puisque celui-ci ne voulait pas en exécuter les conditions. En même temps, pour se rendre le peuple de Bologne favorable, il fit publier par la ville la remise de certains impôts, invitant les habitants à prendre les armes pour la défense du Saint-Siége. Ces dernières mesures n'ayant produit aucun effet, les cardinaux, accompagnés des ambassadeurs de l'Empereur et des rois d'Espagne et d'Angleterre, revinrent trouver le Pape, et, tous ensemble, lui firent tant d'instances, qu'il consentit enfin à entrer en négociations. Il chargea le comte Jean-François Pico, oncle du prince de la Mirandole, de se rendre au camp des Français, et de traiter avec leur chef. Chaumont reçut d'abord cette ouverture assez froidement, et parut vouloir persévérer dans son dessein. Mais l'ambassadeur du roi d'Angleterre, qui avait accompagné le Comte, lui ayant déclaré que s'il continuait son

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

entreprise, il s'ensuivrait une rupture entre son maître et le roi de France, le Maréchal convint d'une suspension d'armes de deux jours. En même temps, par le retour de l'envoyé, il fit remettre au Pape les articles suivants :

1° Toutes les censures et excommunications seront levées, et il y aura une trêve de six mois entre le Saint-Siége et le duc de Ferrare.

2° Les Bentivoglio absous rentreront dans les biens qu'ils possédaient avant leur sortie de Bologne; il leur sera permis d'habiter où ils voudront, pourvu que ce soit à quatre-vingts milles au moins de cette ville; leurs partisans seront amnistiés.

3° Modène sera consignée en dépôt entre les mains de l'Empereur ;

4° Pendant la trêve, des arbitres, nommés par les parties, prononceront définitivement sur les difficultés relatives aux salines de Comacchio.

5° Le Pape s'engagera à exécuter contre les Vénitiens le traité de Cambrai.

6° Le roi de France nommera à tous les bénéfices dans ses États d'Italie.

7° Le cardinal d'Auch sera remis en liberté ; les autres cardinaux retirés à Milan pourront rentrer à Rome sans être inquiétés.

Jules apprit la suspension d'armes avec joie, car il espérait, d'heure en heure, recevoir les secours promis par les Vénitiens et par le roi d'Espagne. Son but étant de gagner du temps, il ne répondit pas le lendemain aux propositions du Maréchal, et ce ne fut que le surlendemain qu'il lui renvoya le comte de la Mirandole, avec plusieurs objections à quelques-uns des articles. Mais, le soir du même jour, ayant reçu la nouvelle que les Espagnols d'un côté, les Vénitiens de l'autre, étaient arrivés dans la plaine de Bologne, où ils firent leur entrée

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la nuit, il leva le masque, et rompit les conférences entamées avec le lieutenant de Louis XII. Honteux de s'être laissé jouer, et ne se sentant pas assez fort pour attaquer Bologne, gardée par des troupes nombreuses, Chaumont emmena son armée dans le Ferrarais, et partit lui-même pour Milan. Il ne survécut pas longtemps à cet échec : se sentant malade, il s'était fait transporter à Correggio, tourmenté, dit-on, du remords d'avoir fait la guerre au Souverain Pontife, auquel il fit demander l'absolution (1). Mais il mourut dans cette ville avant de l'avoir reçue, le 11 février 1511, n'étant âgé que de trente-huit ans.

(1) Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. IV, p. 117 ; — Daru, *Hist. de Ven.* liv. XXIII, p. 250.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IX

DE NOVEMBRE 1510 A JUIN 1511.

Le Pape et les Vénitiens commencent le siége de Ferrare, qui est levé par le marquis de Mantoue. — Expéditions de Jules contre Sassuolo, Fornigo, Concordia et La Mirandole; dangers qu'il y court; offrandes qu'il fait à Notre-Dame-de-Lorète. — Il rentre triomphalement à Bologne. — Sa lettre à l'ambassadeur de Maximilien. — Il se rend à Forli, puis à Ravenne où il crée huit cardinaux. — Il revient à Bologne et y reçoit l'évêque de Gurck, envoyé de l'empereur; il ne réussit pas à le mettre dans ses intérêts. — Reprise des hostilités; les Français s'emparent de Bologne. — Assassinat par le duc d'Urbin du cardinal Alodisio. — Le Pape rentre à Rome; il apprend la convocation d'un concile faite par le roi de France et l'Empereur. — Il essaie de se réconcilier avec Louis XII.

On était au commencement de novembre et l'hiver s'annonçait très-rigoureux. Habitués pendant cette saison à prendre leurs quartiers dans les villes, les soldats de l'armée Papale témoignaient un vif mécontentement de rester campés. Mais Jules, rempli d'une ardeur toute juvénile, loin de céder à ces plaintes, voulut profiter de l'éloignement des Français pour mettre le siége devant Ferrare. Il y suivit les troupes Vénitiennes, commandées alors par le marquis de Mantoue, qui fit investir la place. Le siége était commencé, lorsque le marquis reçut la nouvelle que La Palisse, gouverneur de Vérone, avait envahi le Mantouan, qu'il ravageait. Il obtint du provéditeur Vénitien d'aller au secours de ses États avec l'armée qu'il commandait, et le Pape vit encore une fois Ferrare lui échapper.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Jules ne suivit pas le marquis de Mantoue : à la tête de ses troupes, il se transporta devant Sassuolo, qui se rendit à la première sommation. Fornigo ne résista pas davantage, non plus que Concordia, qu'il enleva sans éprouver aucune résistance. Cette dernière place faisait partie du duché de la Mirandole, que la veuve du comte Louis Pico, fille du maréchal Jean-Jacques Trivulze, gouvernait alors. Mais la possession lui en était disputée par le comte Jean de la Mirandole, qui venait de servir d'intermédiaire au chef de l'Église, dans les pourparlers avec le maréchal Chaumont. Les Français avaient jeté une petite garnison dans la ville de la Mirandole; cette circonstance, bien que connue du belliqueux Pontife, ne fit que l'exciter à s'emparer de la place. Il fallut en faire le siége dans les règles. On ouvrit la tranchée vers les premiers jours de janvier; mais la neige et la gelée retardèrent les travaux de l'attaque. Pour animer ses soldats par sa présence, Jules résolut de se rendre à leur camp. Dans ce trajet, il fut sur le point de tomber entre les mains des Français. Le chevalier Bayard se tenait posté dans les environs, avec le duc de Ferrare, observant tous les mouvements du Pontife. Informé qu'il devait partir de San Felice pour la Mirandole, il forma le projet de l'enlever. Dans ce but, il vint, avec sa compagnie d'hommes d'armes, se mettre en embuscade près d'un château dans lequel le Pape avait couché. Il faisait un temps affreux et la neige ne cessait pas de tomber. Cependant Jules se mit en route dans la matinée avec une suite de prélats et cent chevaux d'escorte; mais le temps devint tellement mauvais, que le cardinal de Pavie le supplia de rétrograder. Il venait d'y consentir à regret, lorsqu'il aperçut quelques-uns de ses gens revenant à toutes brides, après avoir donné dans l'embuscade des Français, qui les poursuivaient. Le Pape eut à peine le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

temps de se jeter à bas de sa litière, et de se sauver dans le château, dont il se hâta de faire remonter le pont-levis, « à quoi il aida lui-même. Ce qui fut homme de bon esprit : car s'il eût autant demeuré qu'on mettrait à dire un *Pater noster*, il était croqué... Jules, de cette peur qu'il avait eue, trembla la fièvre tout le long du jour (1). » Le Chevalier fit quelques prisonniers, dont deux évêques, qu'il amena au duc de Ferrare ; — « bien mélancolié d'avoir manqué le Pape. »

Le danger qu'il venait de courir ne détourna pas Jules de poursuivre son entreprise. Arrivé devant la Mirandole, il visita le camp de ses troupes, revêtu d'une cuirasse et le casque en tête, comme un homme de guerre, excitant chefs et soldats, en leur promettant le pillage de la ville. Il s'était établi dans une masure à portée du feu des assiégés ; elle fut deux fois traversée par leurs boulets, qui tuèrent deux de ses gens près de lui. Il transporta plus loin son logement, qui fut encore atteint par les projectiles. Il avait donné l'ordre de monter à l'assaut dès que la brèche paraîtrait praticable. Le 20 janvier 1511, Alexandre Trivulze, qui commandait dans la place, ne pouvant plus résister, fit demander à capituler. On eut beaucoup de peine à déterminer Jules à consentir à cette proposition ; il ne l'accepta qu'à la condition du versement d'une somme considérable, qu'il fit distribuer à ses soldats pour tenir lieu du pillage qu'il leur avait promis. Oubliant son caractère de prêtre et son titre de vicaire d'un Dieu de paix sur la terre, le chef de l'Église voulut entrer dans la ville, à la tête de ses soldats, comme un général victorieux (2).

(1) *Mémoires de Bayard*, ch. XLIII, p. 175-180.

(2) On a dit et répété souvent, que Jules était entré dans la Mirandole par la brèche, à la tête de ses soldats. Paris de Grassis, qui était présent, se borne à dire dans son journal, copié par

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Jules avait une grande dévotion à Notre-Dame de Lorète : en action de grâces de la prise de la Mirandole et pour remercier la Vierge de l'avoir préservé de tout danger, il lui offrit, pour être suspendu dans la Santa Casa de Lorète, un des boulets qui avaient atteint son logement sans le blesser ; il y ajouta un devant d'autel en une étoffe magnifique, deux chandeliers d'argent massif, et un crucifix également d'argent ciselé en or, sur le pied duquel il fit graver cette inscription : — « *Julius II, Pontifex Maximus, Deiparæ Virgini Lauretanæ dicavit ann.* 1510. — *In hoc signo vinces* (1). »

La prise de la Mirandole avait tellement surexcité le Pape, qu'il aurait voulu attaquer de nouveau Ferrare. Mais l'approche du maréchal Trivulze, qui avait succédé à Chaumont dans le commandement de l'armée Française et le gouvernement du Milanais, le força de suspendre ses opérations militaires.

Il fit sa rentrée dans Bologne le 30 janvier. « Ce fut, dit Paris de Grassis (2), une grande joie pour le peuple, de voir ce Pape, vénérable par son âge et par sa longue barbe, monté sur un cheval fringant, comme un jeune militaire, *quasi juvenis bellicosus, equo desultorio veheretur*. Il était en simple rochet, sans étole, sans qu'on portât devant lui le Saint-Sacrement. Cet air guerrier le flattait plus que tout l'appareil Pontifical. »

Jules avait été informé que l'Empereur, d'accord avec

Raynaldi (*ad. ann.* 1510, § 46), que le pontife fit son entrée le 20 janvier à la vingt et unième heure. — Dans la galerie du Vatican, où sont les cartes géographiques et les plans des villes appartenant au Saint Siége, on voit Jules faisant son entrée dans la Mirandole, assis sur *la sedia gestatoria* portée par ses gens, avec un dais au-dessus de sa tête.

(1) Raynaldi, *ad ann.* 1510, § 44-45. Cette date de 1510 veut dire aujourd'hui 1511 ; la Mirandole ayant été prise le 20 janvier, et l'année alors ne commençant que le 1er mars.

(2) Journal manuscrit nº 5165, t. II, p. 200.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le roi de France et le roi d'Espagne, devait envoyer son secrétaire, l'évêque de Gurck, à Mantoue, pour y traiter de la paix avec les Vénitiens. Il était très-désireux de voir cet ambassadeur avant l'ouverture des conférences, afin de le gagner, et, par son moyen, de détacher Maximilien de l'alliance de Louis XII. Le 10 février, il lui adressa de Bologne un Bref dans lequel il informait, à sa manière, l'évêque de ce qu'il avait fait lui-même pour amener cette paix. Sachant que l'Empereur ne se décidait à rien sans recevoir de l'argent, il écrivait à son envoyé, « que jusqu'alors il avait obtenu des Vénitiens, pour l'investiture des villes et territoires qui dépendaient autrefois de l'Empire, la somme de 150,000 florins du Rhin et un tribut annuel de 20,000 florins; mais qu'il espérait les voir offrir bientôt une somme plus considérable. » Il disait à l'évêque de ne pas tarder à venir, et il lui promettait de faire appuyer ses démarches par l'ambassadeur de Ferdinand, roi d'Aragon, afin d'obliger les Vénitiens à payer une plus forte somme. Il le priait donc de se hâter, « car, ajoutait-il, l'envoyé de l'Empereur pourrait retourner en Allemagne avec la satisfaction d'avoir accru sa considération, après avoir heureusement terminé les affaires dont il était chargé (1) »; phrase qui faisait allusion à la dignité de cardinal, que Jules se proposait d'offrir à l'évêque de Gurck.

En attendant l'arrivée de l'ambassadeur, Jules se rendit à Forli, ensuite à Ravenne, que les Vénitiens avaient rendues au Saint-Siége. Le 10 mars 1511, il créa huit cardinaux dans cette dernière ville, savoir:

1° Christophe Bambridge, Anglais, archevêque d'York, ambassadeur de Henri VIII auprès du Pape;

(1) Guerra, t. II, p. 310, Bulle *Intelleximus*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

2° Antoine Giocchi, prêtre italien;

3° Matthieu Schinner, évêque de Sion;

4° Pierre Accolti, Florentin, évêque d'Ancone;

5° Achilles de Grassis, Bolonais, frère de Pâris de Grassis, maître des cérémonies du Pape, qui a laissé de curieux Mémoires manuscrits sur les pontificats d'Alexandre VI, de Jules II et de Léon X;

6° François Argentino, Vénitien, évêque de Concordia;

7° Bondinelli-Sauli, Génois, évêque de Girace,

8° Et Alphonse Petrucci, fils de Pandolfo, seigneur de Sienne, nommé pour récompenser les services que son père avait rendus à Jules, et qui périt, quelques années plus tard, étranglé dans le château Saint-Ange, par ordre de Léon X, contre lequel il avait conspiré.

Ces nominations étaient à peine faites, que le Pape fut rappelé à Bologne par l'annonce de la visite de l'évêque de Gurck, ambassadeur de Maximilien. Ce Prince, d'accord avec Louis XII, était convenu d'ouvrir des conférences à Mantoue pour rétablir la paix en Italie. Le Roi de France avait désigné, pour le représenter à ce congrès, Poucher, évêque de Paris, l'un des membres de son conseil. L'ambassadeur de Maximilien, étant arrivé avant lui à Mantoue, se laissa persuader par Jérôme de Vic, ambassadeur d'Espagne, gagné par Jules, d'aller trouver le Souverain Pontife à Bologne. Le Pape était impatient d'entretenir le représentant de l'Empereur avant l'ouverture des conférences; il espérait, par la promesse du chapeau de cardinal, l'amener à ses fins, qui étaient de brouiller l'Empereur et le Roi de France. Aussi, lui fit-il une réception magnifique. Toute la Cour pontificale alla au-devant de lui jusqu'à la porte de la ville par laquelle il devait entrer, et l'accompagna ensuite jusqu'au palais que le Pape habitait. Matthieu Lang

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

était rempli d'orgueil, et il traitait avec la plus grande hauteur les ennemis de son maître. Ayant aperçu, dans la foule des prélats et courtisans qui lui faisaient cortége, Jérôme Donato, ambassadeur de Venise auprès du Saint-Siége, il lui adressa les reproches les plus méprisants d'avoir oser se montrer devant le représentant d'un Prince qui avait mis la République au ban de l'Empire. L'évêque fut conduit au Consistoire, où le Pape l'attendait au milieu des quatorze cardinaux qui l'avaient suivi à Bologne; il l'accueillit avec les plus grands honneurs, écoutant avec attention l'exposé de sa mission : elle avait pour objet le rétablissement de la paix, que l'envoyé impérial dit n'être pas possible, tant que les Vénitiens n'auraient pas rendu tout ce qui appartenait à l'Empire.

Après cette audience publique, Jules voulut avoir une conférence particulière avec le hautain négociateur; lui faisant entendre que, lors de la dernière promotion des cardinaux, il lui avait réservé secrètement une place dans le Sacré-Collége. Mais l'évêque ne voulut faire aucune concession à sa première demande. Jules, qui ne s'attendait pas à cette opiniâtreté, désigna trois cardinaux pour reprendre la négociation. Mais Matthieu Lang, trouvant qu'il était au-dessous de la dignité d'un envoyé de l'Empereur de traiter avec d'autres que le Pape lui-même, désigna de son côté trois seigneurs Allemands de sa suite, pour s'aboucher avec les trois cardinaux. Bien que ce procédé pût être considéré comme un véritable outrage fait au Chef de l'Église, Jules avait un tel désir de détacher Maximilien du Roi de France, qu'il passa par-dessus ce manque d'égards. Mais l'évêque se montrant de plus en plus exigeant à mesure qu'on lui faisait quelques concessions, les pourparlers furent bientôt rompus, et, au bout de quinze

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jours, Matthieu Lang reprit le chemin de Mantoue (1).

Les hostilités recommencèrent de toutes parts; le maréchal Trivulze s'était mis en campagne le 1er mai, avec douze cents lances et sept mille hommes d'infanterie; il vint camper sur la rive gauche du Pô, non loin de Concordia, tandis que le duc d'Urbin, avec les troupes pontificales, se tenait en observation sur la rive droite. Trivulze était le père de la comtesse de la Mirandole, et il désirait rétablir sa fille dans la possession de ses États, qui venaient de lui être enlevés par le Pape. Il reprit facilement Concordia, et après ce succès il résolut de marcher sans perdre de temps sur Bologne. Jules, ne se croyant pas en sûreté dans cette ville, l'avait quittée pour retourner à Ravenne, et il avait rappelé du côté de cette place une partie de son armée. Prévoyant l'attaque des Français contre Bologne, il avait recommandé au cardinal légat Alodisio de faire les préparatifs d'une résistance opiniâtre, donnant ordre en même temps au duc d'Urbin, de venir renforcer la garnison avec un corps détaché de ses troupes. Le Duc s'était empressé d'obéir; mais déjà les partisans des Bentivoglio, à la nouvelle de l'approche de Trivulze, s'étaient réunis en armes, et avaient entraîné le peuple Bolonais à la révolte. A son arrivé devant la ville, le duc d'Urbin trouva les portes fermées, et ne put y faire entrer aucun renfort. De son côté, le légat, effrayé du mouvement populaire, n'essaya pas de se défendre; il se hâta de fuir, et la plus grande partie de la garnison imita son exemple, en s'échappant par-dessus les murailles. Quelques soldats, les plus déterminés, s'enfermèrent, sous les ordres de Jean Vitelli, dans la citadelle que le Pape avait fait construire. Mais ils la remirent presque

(1) *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 116 à 23, et les auteurs cités en marge.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aussitôt entre les mains des habitants. Le peuple se trouva ainsi, sans combat, maître de la place. Il s'empressa d'en ouvrir les portes à Trivulze et aux Bentivoglio, qui furent reçus avec enthousiasme. Pour montrer sa fidélité à ses anciens seigneurs, en même temps que sa haine contre le Pontife, le peuple se rua sur la statue en bronze de Jules, exécutée par Michel-Ange, qui était placée au-dessus du portail de Saint-Pétrone, et la mit en pièces ; perte à jamais regrettable pour l'art (1).

Le cardinal Alodisio s'était d'abord réfugié à Imola, suivi d'une forte escorte, pendant que l'ancienne garnison de Bologne et les troupes du duc d'Urbin se débandaient, dans le plus grand désordre, près de Casalecchio, craignant la poursuite des Français. Le duc de Ferrare profita de cette panique pour reprendre Certo, Lapieve, Cotignola et d'autres petites places, dont la possession importait à la sûreté de sa capitale. Il se mit ensuite à ravager le petit État d'Albert Pio, prince de Carpi, dont il avait à sa plaindre, parce qu'il avait excité le Pape contre lui.

Jules apprit la perte de Bologne avec un profond chagrin; le duc d'Urbin, qui était venu le rejoindre à Ravenne, rejetait sur le légat la prise de cette ville. Il est certain, que les contemporains du cardinal (2) l'ont accusé d'avoir été gagné à prix d'argent par les Français et les Bentivoglio, pour trahir le Pape. Quoi qu'il en soit, il voulut se rendre à Ravenne pour se justifier auprès du Pontife. Il partit d'Imola escorté de cinquante archers, monté lui-même sur une mule. Le 24 mai 1511, il fut rencontré à Ravenne même par le duc d'Urbin,

(1) Ciaconius, t. III, p. 229 ; — *Hist. eccl.* t. XXV, p. 124-126.
(2) Pâris de Grassis, entre autres, copié par Raynaldi, *ad ann*, 1511, et par Ciaconius, *ubi suprà*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui, transporté de colère, se jeta sur lui, le perça d'un coup d'épée et le renversa par terre. Il y fut achevé par les officiers du Duc, sans qu'aucun des soldats de son escorte osât le défendre (1). Jules se montra d'abord courroucé du crime commis par son neveu, qu'il éloigna de sa personne : mais, après quelques mois, il le reçut en grâce comme auparavant.

Affligé du meurtre du Légat, son favori, et ne se croyant en sûreté ni à Ravenne ni dans aucune autre place de la Romagne, par suite des succès du maréchal Trivulze réuni au duc de Ferrare, le Pape prit le parti de rentrer à Rome. En passant par Rimini, il vit pour la première fois les affiches apposées à la porte de la cathédrale, annonçant la convocation faite, au nom de l'Empereur et du Roi de France, d'un Concile général qui devait se réunir à Pise le 1er septembre 1511.

Cette nouvelle redoubla ses inquiétudes et son chagrin; elle le détermina, pendant son voyage, à charger François Robert de Guibé, évêque de Nantes, qu'il avait créé cardinal en 1505, d'une mission auprès du maréchal Trivulze. Ce prélat, plus dévoué au Pape qu'à Louis XII, devait insister pour obtenir du chef des forces Françaises une suspension des hostilités. Mais le vieux général, qui en voulait à Jules d'avoir donné au comte Jean l'investiture de la principauté de la Mirandole, que gouvernait sa fille, ne voulut rien écouter. Il se contenta de répondre que le Roi avait fait au Pape des propositions qu'il avait rejetés, et qu'il n'était pas autorisé à entrer dans de nouvelles négociations. Le Pape dut se résigner à essuyer ce refus avant de rentrer dans sa capitale, apprenant ainsi que la guerre a des alternatives de succès et de revers, auxquelles ceux qui tentent le sort des armes sont forcés de se soumettre.

(1) Ce récit est celui de Ciaconius, *in Julio II*, p. 252.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE X

DE JUIN A DECEMBRE 1511.

La ville de Pise est choisie par Louis XII et Maximilien pour la réunion du Concile, à laquelle le Pape est invité; sur son refus, la convocation de cette assemblée est faite par plusieurs cardinaux. — Motifs qu'ils allèguent. — Inquiétude du Pape. — Il cherche l'appui des Rois d'Angleterre et d'Espagne. — Il annule la convocation faite par les cardinaux et indique un autre Concile à Rome. — Les cardinaux cherchent à justifier leur conduite, en attaquant celle du Pape; ils lui envoient des députés, sans succès. — Efforts des Florentins, pour obtenir de Louis XII que le Concile ne se tienne pas à Pise. — Ambassade de Machiavel à la cour de France. — L'ouverture du Concile reculée au 1er novembre 1511. — Maladie de Jules à Rome; agitation du peuple; rétablissement du Pape. — Les Suisses se déclarent pour lui. — Traité du 5 octobre 1511 entre les Vénitiens, le Roi d'Espagne et Jules II. — Force de l'armée alliée contre les Français. — Illusions de Louis XII. — Il répond avec fermeté aux menaces des Rois d'Espagne et d'Angleterre. — Ouverture du Concile de Pise; ses premières sessions. — Elles sont interrompues par l'agitation des Pisans et des soldats Florentins, et le Concile est transféré à Milan.

L'Empereur et le Roi de France s'étaient mis facilement d'accord sur la nécessité de convoquer un Concile général pour s'opposer aux projets ambitieux du Souverain Pontife; mais ils ne s'étaient pas entendus aussi aisément sur le choix du lieu dans lequel ce Concile devrait se réunir. Maximilien aurait voulu que cette assemblée se tînt à Constance, ou dans une autre ville soumise à son autorité. Par le même motif, Louis avait d'abord proposé Lyon. Après d'assez longues négociations, les deux monarques finirent par désigner Pise, non-seulement

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parce que cette ville pouvait être considérée comme un territoire neutre, mais parce qu'elle était très-favorablement située pour le séjour du Pape et les prélats italiens, s'ils se décidaient à venir prendre part au Concile.

Ce choix fait, les deux princes envoyèrent simultanément des ambassadeurs, spécialement chargés d'inviter le Pontife à ouvrir lui-même cette réunion. Ils avaient ordre de lui rappeler, qu'au moment de son élection, tous les cardinaux avaient solennellement juré, que celui d'entre eux qui serait élu Pape, convoquerait un Concile général dans les deux années qui suivraient sa nomination, afin de remédier aux maux de l'Église; que, ce serment n'ayant pas été exécuté, il en était résulté des maux plus grands encore, lesquels il devait faire cesser, comme étant le Père commun des fidèles. Jules n'ayant fait aucune réponse à cette communication, les ambassadeurs se rendirent à Milan et transmirent les instructions de leurs Souverains aux trois cardinaux de Sainte-Croix, de Narbonne et de Cosenza, qui s'y étaient réfugiés.

Ces prélats, disposés à obéir à leurs chefs temporels, acceptèrent la mission de convoquer le Concile. Ils mirent cependant à leur consentement les trois conditions suivantes : 1° Que l'Empereur et le Roi de France prendraient cette assemblée sous leur protection ; 2° que sa dissolution ou sa translation ne pourrait avoir lieu sans le consentement de la majorité ; 3° que les Pères présents y jouiraient d'une liberté et d'une sûreté complètes, en y observant la forme prescrite par le Concile de Constance.

Les ambassadeurs ayant, au nom de leurs maîtres, déclaré accepter ces conditions, les trois cardinaux, auxquels six autres s'étaient joints, signèrent et publièrent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la convocation du Concile général pour le 1er septembre 1511, à Pise. Cette indication était contenue dans deux actes : l'un rédigé au nom de l'Empereur et du Roi Très-Chrétien; l'autre, au nom des cardinaux. L'objet du Concile y était exposé à peu près dans les mêmes termes : c'était d'abord de réformer l'Église dans son Chef et dans ses membres, et de punir les crimes notoires qui donnaient un grand scandale aux fidèles. On faisait remarquer qu'il n'y avait plus d'espérance que le Pape fît lui-même cette convocation ; on invoquait ensuite l'autorité du Concile de Constance, qui avait décidé, par un décret spécial, que, dix ans après un Concile, il devrait s'en tenir un autre. Ces deux actes se terminaient par la citation faite, au Souverain-Pontife lui-même, d'avoir à comparaître devant le Concile de Pise (1).

En apprenant la résolution prise par ses ennemis, Jules fut extrêmement alarmé; néanmoins, il ne se laissa pas abattre par le découragement. A peine fut-il rentré au Vatican, qu'il chercha les moyens les plus efficaces pour résister aux attaques de ses adversaires. Il résolut d'abord de leur opposer deux Souverains, non moins puissants qu'eux, Ferdinand, roi d'Espagne, et Henri VIII, roi d'Angleterre. Le premier venait de recevoir l'investiture du royaume de Naples, et, comme il redoutait l'extension de la puissance Française en Italie, il était naturellement disposé en faveur du Pontife. Henri VIII ne lui était pas moins dévoué, non-seulement à cause de son mariage avec sa belle-sœur, Catherine d'Aragon, que Jules avait autorisé, mais parce qu'il espérait profiter de l'alliance du Roi d'Espagne, pour s'emparer des anciennes provinces que ses ancêtres avaient autrefois possédées en France. Jules envoya des

(1) *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 129 et suiv. et les auteurs cités.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ambassadeurs à ces deux princes pour les exciter à se déclarer ouvertement contre le Roi de France et l'Empereur d'Allemagne, qui voulaient opprimer le Saint-Siége. Il n'eut pas de peine à leur persuader de faire cause commune avec lui et de prendre sa défense. Ferdinand, qui convoitait la réunion du Portugal à l'Espagne, profita de la circonstance pour attaquer Jean, roi de ce pays, alors allié du Roi du France, tandis que Henri VIII envoyait une expédition maritime opérer un débarquement en Guienne. De son côté, le Pontife guerrier réunit des soldats levés en Italie, et fit enrôler des Suisses, afin de s'opposer à l'invasion des Français dans ses États (1).

Ces préliminaires de diversion et de résistance à main armée ne lui paraissant pas suffisants, il résolut d'y ajouter le prestige de son autorité de Chef spirituel de l'Église, toujours respecté de la majorité des catholiques. Comme les provocateurs du Concile de Pise annonçaient la prétention d'en faire un concile général, bien qu'ils ne représentassent que le clergé de la France et de l'Allemagne, le Pape, de l'avis du cardinal del Monte, résolut d'appeler les évêques du monde entier à prononcer entre lui et ses ennemis. Il espérait ainsi réunir un plus grand nombre de cardinaux et de prélats de toutes les nations catholiques, et, par leur soumission à sa prédominance, réduire à néant les actes des opposants de Pise. A cet effet, il commença par annuler solennellement la convocation du Concile faite dans cette ville, ainsi que tous les statuts ou règlements qui en étaient ou pouvaient être la conséquence; il frappa de la peine d'anathème et d'excommunication les cardinaux, et tous autres qui avaient pris ou prendraient

(1) Ciaconius, t. III, p. 228.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

part à ces actes, leur enjoignant, dans un délai de cinquante jours, auxquels il en ajouta vingt autres, de se rendre à Rome, pour faire amende honorable aux pieds du Chef de l'Église. Il les déclara privés de toutes leurs dignités, bénéfices et revenus, en cas de désobéissance à ses ordres; de plus, il prononça l'interdit non-seulement contre les cardinaux et prélats qui assisteraient au Concile de Pise, mais il menaçait d'étendre cet interdit à tous les Florentins, et spécialement au Gonfalonier Soderini, chef de leur Gouvernement, parce qu'ils avaient consenti à laisser indiquer Pise comme le lieu de cette réunion. Après avoir fulminé ces actes de son pouvoir spirituel, qui témoignaient d'une résolution inébranlable de résistance, Jules, par une bulle du 16 juillet 1511, convoqua un Concile général, pour le lundi après l'Octave de la Résurrection, 1512, à Rome, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, ordonnant à tous les évêques de s'y rendre, sous peine de perdre leurs dignités et d'être privés de leurs bénéfices (1).

Dans cette bulle, le Pape se justifiait de n'avoir pas réuni un Concile général, comme il s'y était engagé par serment au moment de son élection. Il rejetait sur ses ennemis les causes de ce retard involontaire de sa part, en faisant remarquer qu'il avait dû, avant tout, faire ses efforts pour recouvrer les domaines du Saint-Siége, usurpés par ses ennemis; il accusait les cardinaux dissidents de s'être soustraits à l'autorité du Souverain Pontife, en s'éloignant de Rome sans motifs légitimes, pour s'établir à Milan, et y promulguer des actes contraires à la discipline de l'Église et à l'autorité supérieure de son Chef; il leur reprochait de n'avoir agi de la sorte que par haine contre sa personne, en l'accusant de

(1) Ciaconius, t. III, p. 128; — *Hist. ecclés. ubi suprà*, p. 131.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

crimes imaginaires, à l'imitation des schismatiques qui, selon S. Jérôme, ont recours aux calomnies pour défendre une mauvaise cause ; il repoussait l'argument tiré du décret du concile de Constance, qui autorise les cardinaux à convoquer un Concile général, en démontrant que ce décret n'était applicable que lorsqu'il s'agissait de porter remède aux crimes commis par le Souverain Pontife; il citait l'exemple de Jean XXIII, pour prouver qu'il n'appartient qu'au Pape seul d'assembler le Concile général, parce qu'il est lui-même le plus intéressé à maintenir la foi et la discipline dans l'Église. Il terminait en déclarant nulle, de l'avis et du consentement du Sacré-Collége réuni à Rome, l'indiction du concile de Pise, défendant à toute personne, soit ecclésiastique, soit laïque, sous peine d'excommunication et de damnation éternelle, d'y obéir et d'y prendre part de quelque manière que ce fût (1).

Bien que l'abus fait par Jules de son pouvoir spirituel pour soutenir ses entreprises à main armée, dût enlever à cette bulle une grande partie de sa force, cependant son effet moral ne tarda pas à se montrer. D'abord, les cardinaux et autres prélats Allemands, en dépit de la convocation faite au nom de l'empereur Maximilien, résolurent de se réunir dans une ville d'Allemagne, pour délibérer sur la question de savoir s'ils se rendraient à Pise. Cette détermination porta un premier coup aux décisions prises par les cardinaux réfugiés à Milan, leur faisant craindre de se trouver seuls, avec les évêques qui viendraient de France, en opposition contre tous les autres représentants du clergé catholique. Ils comprirent que la bulle du Pape leur imposait l'obligation de justifier leur conduite; les trois cardinaux, alors à San-Donnino,

(1) Raynaldi, *Ann. eccles. ann.* 1511, § 24, et le continuateur de Fleury, t. XXV, p. 132-134.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gros bourg près de Parme, s'efforcèrent de présenter cette justification dans une lettre collective adressée, le 4 septembre 1511, à l'évêque d'Alexandrie, en réponse à celle qu'il leur avait fait parvenir le 6 août précédent, au nom des cardinaux présents à Rome. Ils y déclaraient qu'ils n'avaient jamais méconnu les sentiments d'obéissance filiale due au Chef de l'Église; mais qu'Innocent IV apprend, que lorsqu'il y a danger pour le salut, et que l'Église est exposée à de grands maux, on doit se retirer; que l'ordre qui leur avait été donné de comparaître en personne à Rome, leur faisait craindre pour leur vie, de quelque sauf-conduit qu'ils eussent été munis; que la ville de Rome et sa forteresse n'étaient pas des endroits libres et sûrs, par la présence des gens de guerre accoutumés à violer les droits les plus sacrés; que les Pères d'un concile doivent être libres, pour être dirigés par le Saint-Esprit, selon cette maxime de S. Paul : *Ubi Spiritus Domini, ibi libertas* (où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté); qu'il était contraire aux règles de l'Église de tenir deux Conciles généraux en même temps, et qu'ils espéraient que tous les cardinaux de bonne volonté se joindraient à eux pour réformer l'Église.

Le 27 du même mois de septembre, les trois cardinaux, auxquels s'étaient joints un certain nombre d'évêques et de prélats, presque tous Français, publièrent une nouvelle apologie de la convocation du Concile de Pise, en reproduisant les mêmes arguments (1).

Ainsi, les dissidents convoquaient un Concile; le Pape, de son côté, en indiquait un autre, dans le même but apparent, la réforme des maux de l'Église, en rejetant les uns sur les autres les causes de ces maux. En présence de ces accusations, de ces soupçons odieux et

(1) Raynaldi, *ad. ann.* 1511, § 6-7, et le continuateur de Fleury, t. XXV, p. 136-140.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réciproques, la pensée qui vient d'abord à l'esprit, c'est que le Pape, aussi bien que les cardinaux dissidents, faisaient de la *religion une politique;* loin de se conformer aux lois de l'Église, ils obéissaient, les uns comme les autres à leurs haines, à leurs passions humaines, et nullement aux véritables intérêts du Catholicisme, encore moins aux inspirations de la charité chrétienne. La vérité est que les dissidents servaient d'instruments aux combinaisons politiques de leurs Souverains, en particulier à celles du Roi de France ; tandis que les cardinaux Romains s'associaient, par crainte, pour la plupart, aux projets ambitieux de leur chef, plus guerrier que prêtre. La réforme de l'Église, annoncée et demandée par les deux partis, n'était qu'un prétexte; car il n'y avait alors aucun schisme, aucune dissidence de foi parmi les fidèles attachés à la religion catholique. Au fond, le véritable débat portait sur des intérêts purement temporels : il s'agissait, de la part du Roi de France soutenu par les évêques de ses États, de faire déposer un Pape hostile à ses desseins, d'abattre son pouvoir opposé à la domination Française en Italie, et d'en faire élire par le Concile de Pise un autre disposé à soutenir sa politique. De son côté, Jules n'avait qu'un but, résister aux attaques de son adversaire, en sauvegardant les États de l'Église et en chassant les Français de toute l'Italie. La lutte était donc en dehors de toute question de dogme et de foi. Mais, sur la question de l'indiction du Concile, le Pape était dans son droit, en défendant aux dissidents de le réunir et en le convoquant lui-même; car les circonstances n'étaient pas celles prévues par le Concile de Constance; il n'y avait pas alors plusieurs papes entre lesquels il fallût désigner le véritable Chef de l'Église; Jules n'avait commis aucune faute grave contre la foi ou la discipline de l'Église catholique; si l'on pouvait lui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

reprocher, avec raison, d'avoir souvent abusé de son pouvoir temporel et de la force des armes, et d'avoir employé sa puissance spirituelle à soutenir ses projets ambitieux, il était impossible de lui imputer aucun écart dans ses sentiments et dans ses principes orthodoxes. Le concile de Pise se trouvait donc, dès son origine, frappé de discrédit et d'impuissance : anathématisé par le Souverain Pontife, il devait être repoussé par l'immense majorité du clergé catholique.

Pour atténuer l'effet de l'interdiction prononcée par le Pape, les dissidents résolurent d'envoyer à Rome deux personnes sûres, afin de signifier un acte d'appel au futur Concile de la défense qui leur avait été faite de le convoquer, et pour convenir, s'il était possible, d'une autre ville que Pise ou Rome pour la tenue de cette assemblée. Arrivés à Rome, les envoyés, dont l'un, Jean-Baptiste de Theoricis, était Romain et docteur en médecine, et l'autre, François de Trego, était clerc d'une église à Plaisance, furent admis devant le Pape et les cardinaux, et y exposèrent l'objet de leur mission. Mais leurs propositions, écoutées avec impatience, furent sur-le-champ rejetées ; ils reçurent l'ordre de quitter la ville, et on les chargea de transmettre aux cardinaux dissidents, qu'un délai de huit jours seulement leur était accordé, pour venir se justifier, en leur faisant défense de donner suite au prétendu Concile.

Cette assemblée devait, d'après sa convocation, se réunir à Pise le 1er septembre 1511 ; mais l'ouverture en fut retardée ; d'abord, parce que, à l'époque indiquée, il ne se trouvait en Italie qu'un petit nombre de prélats Français ; ensuite, parce que le Gouvernement de la République de Florence fit tous ses efforts auprès du Roi de France, pour obtenir l'ajournement de cette réunion.

On connaît les longues guerres qui finirent par la red-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dition de Pise, le 11 janvier 1509, et par sa sujétion à Florence, sa rivale. Cette conquête ne s'était pas opérée sans d'énormes sacrifices imposées à la ville des Médicis. Bien que Pise, assiégée depuis de longues années, se trouvât fort affaiblie, il est douteux qu'elle fût devenue la proie de son ennemie séculaire, sans la honteuse connivence du Roi de France. En maintes circonstances, ce Prince avait pris la malheureuse ville sous sa protection; mais finalement, loin de la défendre, il fut lui-même l'auteur de sa perte, en la faisant d'abord occuper par ses troupes et ensuite livrer par elles aux soldats Florentins. Ce manque de foi ne resta pas sans compensation : comme prix de cette trahison, Louis XII reçut de Florence, selon les uns 100,000 écus, selon d'autres le tiers de cette somme (1). Quel qu'en eût été le chiffre, la remise de Pise plaçait les Florentins dans une situation dépendante vis-à-vis du Roi. Aussi n'avaient-ils pas osé lui refuser cette ville, lorsqu'il la leur avait demandée pour la tenue du Concile. Mais, inquiets de l'interdit prononcé par le Pape, et craignant que la présence des prélats Français près de Florence, ne déterminât Louis XII à envoyer un corps de troupes pour les protéger, ils voulurent tenter une démarche auprès de ce Prince, dans le but de détourner les dangers dont ils se croyaient menacés. Le Gonfalonier Soderini et les Dix de la Liberté chargèrent le secrétaire de la République de se rendre à la cour de France, espérant que l'habileté de ce négociateur amènerait le Roi à changer de résolution.

Machiavel était en effet l'homme d'État le plus capable de mener une pareille mission à bonne fin. Outre qu'il était doué d'une grande finesse, d'une rare pénétration d'esprit et d'une véritable éloquence, il connaissait par-

(1) Voy. *Hist. des Rép. ital.* par M. de Sismondi, t. VIII, chap. IX p. 404 à 410.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faitement le Roi de France et les principaux personnages de son Conseil. Déjà, dans trois circonstances différentes, il avait été envoyé dans ce pays pour y traiter d'affaires importantes. La première fois, à la fin de l'année 1499, alors que les troupes Françaises mises à la solde des Florentins pour s'emparer de Pise, se laissant gagner par les assiégés, s'étaient débandées; la seconde, en janvier 1503, pour obtenir que Florence fût comprise dans la trêve conclue entre l'Espagne et la France, ce qui lui fut accordé; la troisième, en juin 1510, pour excuser la République d'avoir livré passage, sur son territoire, aux troupes du Pape, commandées par Marc-Antoine Colonna, qui allait soutenir les Génois révoltés contre la France. Dans ces différentes missions, le secrétaire Florentin avait pu étudier les institutions et les principaux personnages du royaume de France; il s'était lié avec quelques-uns d'entre eux, notamment avec Robertet, secrétaire d'État, qui possédait la confiance de Louis XII. Cette liaison ne reposait pas seulement sur un échange d'estime réciproque ou de bons procédés : elle devait son origine à une pension considérable que Florence servait à ce ministre, comme elle en avait payé à Georges d'Amboise, au maréchal Chaumont et à quelques autres (1). C'est à l'aide de ces sacrifices que la République espérait acheter sa sécurité. Machiavel avait conduit plusieurs de ces capitulations de conscience; il devait donc exercer d'autant plus d'influence sur les hommes politiques qui lui avaient ainsi livré leur honneur.

Le 10 septembre 1511 il reçut son ordre de départ. Selon ses instructions, l'objet de sa mission s'étendait aux trois points suivants : 1° Il devait mettre tous ses soins à obtenir la dissolution du Concile de Pise, dont les

(1) Machiavel, lettre de Lyon, du 7 juillet 1510; — dans la *Traduction de ses œuvres, ubi suprà*, t. II, p. 498-499.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

commencements, dangereux pour Florence, ne pouvaient avoir une issue favorable; 2° s'il ne pouvait parvenir à le faire dissoudre, il devait demander que le siége en fût transféré dans une autre ville; 3° enfin, si cette réclamation ne pouvait être admise, il se bornerait à solliciter une suspension de quelques mois, pendant lesquels les difficultés existantes auraient chance d'être aplanies. Le Gouvernement Florentin espérait qu'un ajournement du Concile disposerait les esprits à la paix, que le Pape et le Roi de France devaient également désirer. Aussi, l'ambassadeur devait surtout insister sur cette paix, prier et exhorter le Roi à la conclure, et l'assurer que la République était prête à faire, à souffrir et à entreprendre tout ce qui serait nécessaire pour l'obtenir. Avant de se rendre en France, Machiavel devait passer par San-Donnino, près de Parme, où se trouvaient les cardinaux dissidents, et ensuite par Milan, résidence du Gouverneur du duché, afin de faire connaître sa mission (1).

Arrivé le 13 septembre à San-Donnino, l'envoyé trouva dans ce bourg les quatre cardinaux de Sainte-Croix, de Saint-Malo, de Saint-Severin et Cosenza, qu'il chercha vainement à effrayer, dans plusieurs entretiens, sur les conséquences du Concile qu'ils avaient convoqué. Il les trouva inébranlables dans la résolution d'y donner suite. Répondant à ses objections au nom de ses trois collègues, le cardinal de Saint-Severin représenta combien cette réunion devait être agréable à tous les chrétiens et à Dieu, et combien elle procurerait de gloire à tous ceux qui viendraient y assister. Le cardinal de Sainte-Croix ajouta que, pour l'amour de Jésus-Christ et pour le bien de l'Église, la République de Florence devait se charger

(1) Instructions données à Machiavel pour sa quatrième légation en France; *ubi suprà*, t. II, p. 526 à 529.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avec empressement d'un tel fardeau; que le Concile de Bâle avait été ouvert par un seul abbé; qu'il y aurait à Pise un grand nombre de cardinaux et de prélats; qu'ils seraient en état de lever les interdits et de réduire le Pape à une position telle, qu'il aurait bien autre chose à penser qu'à lancer des excommunications ou à faire la guerre. Le secrétaire Florentin, voyant qu'il ne pouvait les détourner de leur dessein, repartit le même jour pour Milan, où il exposa le but de sa mission au maréchal Trivulze, puis il se remit en route immédiatement pour la France (1).

Louis XII et sa Cour étaient alors au château de Blois. Rendu dans cette ville le 22 septembre, Machiavel, après avoir eu une entrevue avec le secrétaire d'État Robertet, fut présenté le lendemain à l'audience royale par Robert Acciaiolis, ambassadeur ordinaire de Florence. Louis écouta attentivement la lecture d'un résumé, fait par Acciaiolis, des instructions données à son collègue; il témoigna ensuite un vif désir que la paix se fît. Il ajouta « qu'il n'aurait pas pensé au Concile, si ce n'était pour forcer le Pape à faire cette paix. » Les deux ambassadeurs, voyant le Roi si bien disposé, insinuèrent que le Concile pourrait bien amener la guerre avec le Pape, soutenu par le roi d'Espagne. Mais le Prince ne parut pas la redouter, parce qu'il ne croyait pas « que l'Espagne y donnât jamais les mains, ayant reçu, dit-il, des lettres très-amicales de cette puissance. » Sur la demande de transférer le Concile dans une autre ville que Pise, le Roi répondit « que cela était impossible; que son Conseil avait examiné cette question, et qu'il n'avait pas pensé qu'on pût, sans grands inconvénients, révoquer

(1) Instructions données à Machiavel pour sa quatrième légation en France, p. 529-531, lettre de San-Donnino du 13 septembre 1511.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la convocation faite dans cette ville; qu'il ne pouvait d'ailleurs rien décider sans le consentement du roi des Romains (l'Empereur) et des cardinaux, avec lesquels il s'était entendu. »

Après s'être assuré qu'il était impossible de rien tirer de plus sur les deux premiers articles de leurs demandes, les ambassadeurs se rejetèrent sur le troisième, qui était de retarder l'ouverture du Concile de deux ou trois mois, dans l'espérance que, pendant cet intervalle, on pourrait ménager un accommodement. Louis XII y consentit, et il promit qu'il allait faire en sorte que personne n'arrivât à Pise avant la Toussaint. A la fin de l'audience, il revint sur son désir de faire la paix. Dans ce but, il chargea l'ambassadeur Acciaiolis d'écrire à son Gouvernement, en gardant le plus grand secret, d'agir comme de lui-même, » et de tâcher par tous les moyens possibles d'amener cette paix (1). »

Ainsi, les Florentins avaient réussi à faire reculer de deux mois l'ouverture du Concile; mais ils n'avaient pu obtenir qu'il fût transféré dans une autre ville que Pise.

Peu de temps avant la mission du secrétaire Florentin à la Cour de France, le Pape était tombé gravement malade, non-seulement par suite des fatigues de sa dernière campagne, mais plus encore des inquiétudes et des préoccupations morales dont il était obsédé. Dans le mois d'août 1511, Jules avait été réduit à toute extrémité, à ce point, qu'il avait, dit-on, exhorté les cardinaux présents à Rome à nommer son successeur, en se conformant à la bulle promulguée précédemment par lui-même, et dont nous parlerons plus tard. Il donna au Duc d'Urbin, Francesco della Rovere, son neveu, l'absolution du

(1) Instructions données à Machiavel, lettre de Robert Acciaiolis, de Blois, 24 septembre 1511, p. 531-533. — Machiavel repartit pour Florence à la fin de ce mois; *id.* p. 533.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

meurtre du cardinal de Pavie; enfin, malgré ses souffrances, il mit ordre à ses affaires, s'attendant bientôt à mourir. Le 17 août, il eut une longue défaillance, qui fit regarder sa fin comme prochaine. Le bruit s'en répandit dans Rome, et le peuple, excité par quelques nobles, qui supportaient impatiemment le joug sévère du Pontife, commençait à s'agiter. Mais cette émotion ne tarda pas à se calmer, lorsqu'on apprit que Jules était revenu à lui et hors de danger : les plus hardis redoutèrent alors sa vengeance. Quant à lui, bien qu'il eût appris l'agitation populaire, il ne voulut pas en rechercher les auteurs : il avait un grand intérêt à ménager les habitants de sa capitale, et à ne pas les exciter à faire cause commune avec ses ennemis extérieurs. Il ne laissa donc paraître aucun ressentiment; mais dès qu'il se sentit en état de reprendre la direction des affaires, il ne perdit pas un moment pour susciter des ennemis au Roi de France, et pour s'attacher des alliés sur la fidélité desquels il pourrait compter.

A l'aide de l'évêque de Sion, Matthieu Schiner, qu'il venait de créer cardinal à Ravenne, il avait commencé à détacher les Suisses de l'alliance Française. Les circonstances favorisaient la réussite définitive de cette négociation. Ces soldats mercenaires étaient depuis longtemps à la solde du Roi de France; mais, se battant pour de l'argent et sans nul patriotisme, ils élevaient souvent des difficultés dans le but de faire augmenter leur paye. Ils venaient de demander à Louis XII d'ajouter vingt mille livres à leurs précédentes capitulations. Ce prince, offensé de cette réclamation, et n'ayant sans doute pas l'argent nécessaire, avait refusé de l'accueillir. Les Suisses s'en étaient montrés fort irrités. Instruit de ce mécontentement, le Pape leur fit proposer une alliance contre le Roi de France, en leur promettant des subsides; ils accep-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tèrent, et devinrent les plus dangereux ennemis des Français dans le duché de Milan (1). — Du reste, ce n'était pas la première fois que Jules s'adressait aux Cantons pour obtenir des soldats. Dès 1505, il leur avait demandé deux cents volontaires pour composer sa garde à pied, et depuis cette époque les hallebardiers Suisses ont toujours fait le même service au Vatican près de la personne des Papes.

Assuré de l'appui d'un peuple belliqueux et aguerri, qui devait tenir les Français en échec dans la haute Italie, Jules chercha d'autres alliés. Il lui importait essentiellement de n'avoir rien à redouter du roi Ferdinand d'Espagne; il venait de lui donner l'investiture du royaume de Naples, conquis par Gonsalve sur les Français : il parvint facilement à le mettre dans ses intérêts, en lui faisant représenter les dangers que pourraient courir ses possessions d'Italie, si le Roi de France, allié de Maximilien et soutenu par les Florentins, le Duc de Ferrare et l'Assemblée de Pise, parvenait à reconquérir une des provinces qu'il avait perdues. Comme il était déjà d'accord avec les Vénitiens, il n'eut pas de peine à les amener à conclure avec lui et le roi d'Espagne un traité d'alliance, qu'il nomma *la Ligue Sainte*. Il fut signé à Rome le 5 octobre 1511, et publié solennellement dans l'église de Sainte-Marie du Peuple, après une messe célébrée par lui-même (2). Le motif apparent de ce traité était la nécessité alléguée, pour prévenir un schisme, de dissoudre le Concile de Pise, qu'il traitait de conciliabule, mais dont il redoutait les décisions. En réalité, le Pontife faisait prendre à ses alliés l'engagement de garantir les États de l'Église, et leur rétablisse-

(1) *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 158.
(2) Ce traité est rapporté par Guerra, t. Ier, p. 524, bulle *Cum civitas*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment dans leur ancienne étendue ; ce qui, dans sa pensée, comprenait non-seulement le recouvrement de Bologne, mais l'annexion du duché de Ferrare et celle de Parme et de Plaisance. Malgré les instances du Pape, l'empereur Maximilien ne prit aucune part à cette convention; mais un article secret lui laissait, ainsi qu'au roi d'Angleterre, Henri VIII, la faculté d'y accéder.

Il fallait une armée et une flotte pour soutenir les prétentions des trois alliés. Après d'assez longues discussions, ils se mirent d'accord sur le nombre de soldats que chacun d'eux devrait fournir. Le contingent du roi d'Espagne fut fixé à douze mille fantassins, douze cents hommes d'armes et mille chevau-légers; les Vénitiens promirent huit mille hommes d'infanterie, huit cents hommes d'armes et mille chevau-légers; le Pape devait mettre en campagne six mille fantassins, quatre cents hommes d'armes et cinq cents de cavalerie légère. Pour l'entretien de cette armée, il fut convenu que le Pape et les Vénitiens fourniraient par mois chacun vingt mille écus, et que le surplus de la dépense serait couvert par tiers. Enfin, la République s'engageait à contribuer pour moitié à l'armement d'une flotte ; elle s'obligeait à attaquer les Français dans la Lombardie, et à remettre au Pape les villes que ceux-ci occupaient avant la ligue de Cambrai.

Telle fut la formidable coalition organisée par le Pape contre le Roi de France; on voit combien ce Prince s'abusait, et jusqu'à quel point il s'était laissé tromper par le roi d'Espagne, lorsqu'il affirmait aux deux ambassadeurs Florentins, quelques jours avant la signature de la Ligue sainte, « qu'il ne croyait pas que l'Espagne donnât jamais la main à la guerre ; qu'il avait reçu des lettres très-amicales et plusieurs ambassades de cette puis-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sance, de sorte qu'il n'avait aucun doute à cet égard (1). » Louis perdit bientôt cette illusion, lorsqu'il apprit la publication faite à Rome des articles du traité, publication suivie de mouvements de troupes commençant les préparatifs d'une entrée en campagne. Néanmoins, il n'en parut pas troublé : il répondit aux ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre, qui, sur l'ordre de leurs maîtres, vinrent lui présenter un Mémoire pour rendre Bologne au Pape, en le menaçant de prendre la défense du Saint-Siége s'il s'y refusait, « qu'il saurait aussi bien conserver Bologne qu'il avait su défendre Milan, et que ces menaces ne l'effrayaient point. »

Il en donna la preuve en prescrivant l'ouverture, à Pise, du Concile, à l'époque qu'il avait précédemment fixée. Pendant le mois d'octobre, un certain nombre d'évêques et de prélats Français (2) s'étaient rendus dans cette ville, où arrivèrent, le 30 du même mois, Bernardino Carvajal, Espagnol, cardinal du titre de Sainte-Croix; Guillaume Briçonnet, ancien évêque de Saint-Malo, cardinal de Narbonne, René de Prie, cardinal de Bayeux, du titre de Sainte-Sabine, et le cardinal d'Albret, du titre de Saint-Nicolas *in Carcere Tulliano*. Ces cardinaux étaient fondés des pouvoirs de trois de leurs collègues absents, Philippe de Luxembourg, cardinal du Mans, François Borgia, Espagnol, cardinal de Cosenza, et Federico di Sant'Angelo, Italien, cardinal di San-Severino. Mais, parmi les autres dignitaires du clergé présent à Pise, on ne comptait aucun prélat Allemand. On disait que Maximilien avait été fortement sollicité, au nom du roi d'Espagne, de ne pas permettre

(1) Lettre d'Acciaiolis, de Blois, 24 sepembre 1511, *ubi suprà*, p. 532.

(2) Le continuateur de Fleury donne leurs noms et leurs titres; *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 141.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

au clergé de son empire de prendre part aux délibérations de cette assemblée; que, par suite, les évêques Allemands s'étaient réunis à Ausbourg, pour décider s'ils iraient ou non à Pise, et qu'ils s'étaient séparés sans prendre aucune résolution, ce qui démontrait l'indifférence, ou, peut-être même, l'opposition tacite de l'Empereur aux actes de ce Concile.

Quoi qu'il en fût, les cardinaux, évêques et dignitaires venus à Pise à la sollicitation du Roi de France se rendirent, le 1er novembre 1511, dans le couvent des Camaldules, qu'habitait le cardinal de Sainte-Croix, et s'assemblèrent dans l'église de Saint-Michel des mêmes religieux, pour l'ouverture du Concile. Après des prières dites pour attirer la bénédiction de Dieu sur ses actes, et un sermon dans lequel le prédicateur exhorta les prélats à surmonter les difficultés que le Pape opposait à leurs desseins, on donna lecture des bulles préparées pour la tenue du Concile. Ensuite, François de Rohan, archevêque de Lyon, proclama l'indiction de la première session pour le mercredi 5 novembre, dans la cathédrale de Pise.

Peu s'en fallut que cette session ne fût forcément ajournée. Depuis que Louis XII avait livré à prix d'argent la malheureuse Pise aux Florentins, ses habitants étaient devenus très-hostiles à la France. Le clergé partageait les rancunes du peuple; aussi, en apprenant que les prélats Français devaient se réunir dans cette ville, il avait manifesté tout son mécontement. Le Pape n'ignorait pas dans quelles dispositions se trouvait la population Pisane; il avait envoyé des émissaires secrets chargés d'y entretenir, dans toutes les classes, les sentiments d'opposition contre les Français. Lorsque le clergé sut que la première session du Concile avait été indiquée dans la cathédrale, il résolut de mettre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

obstacle à ce qu'elle pût s'y tenir. En effet, les Pères du Concile, s'étant rendus processionnellement le 5 novembre dans cette église, se virent refuser l'usage des vases sacrés et des ornements sacerdotaux nécessaires pour la célébration de la messe; sur-le-champ, ils en appelèrent aux magistrats, qui, étant tous Florentins, n'osèrent pas rejeter entièrement la demande. Ils ne l'admirent toutefois qu'avec une restriction, montrant qu'ils n'agissaient que comme contraints et forcés. Ils condamnèrent le clergé de la cathédrale à recevoir dans le chœur les prélats du Concile; mais ils lui permirent de se retirer aussitôt qu'ils y seraient entrés, et de n'y revenir qu'après qu'ils en seraient sortis, l'autorisant ainsi à éviter tout contact avec ceux que le Pape avait interdits et excommuniés (1).

Grâce à cette singulière sentence, les membres du Concile purent prendre possession de la cathédrale le 5 novembre, et y tenir leur première session. Elle eut lieu en présence de Lautrec, ambassadeur de Roi de France, de Philippe Dèce, procureur de ce Prince, de Jacques Colindi, prévôt de Paris, et d'autres laïques. Après une messe solennelle célébrée par le cardinal de Sainte-Croix, le diacre dit deux fois à haute voix : « Que les laïques s'éloignent du chœur! » Alors, le même cardinal entonna le psaume de David : « *Deus qui glorificatur in concilio sanctorum*, etc.; » il exhorta vivement tous les prélats à se disposer au saint Concile par les prières et les veilles, et, après ce discours, il récita dévotement trois oraisons. Puis le diacre ayant crié : *Orate*, tout le monde se jeta à genoux et pria dans le plus grand silence. Les chantres entonnèrent ensuite les litanies, et lorsqu'ils furent venus à ce passage : « *Ut*

(1) *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 155.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ecclesiam tuam sanctam, etc., le cardinal de Sainte-Croix donna sa bénédiction aux prélats et au peuple, en chantant : « *Ut hanc sanctam Synodum benedicere, regere et observare digneris*, » à quoi tous les prélats répondirent : « *Te rogamus, audi nos.* » Ensuite, l'évêque de Lodève, fils de l'évêque de Saint-Malo (1), monta en chaire, et publia quatre décrets arrêtés par les Pères. Le premier faisait savoir que le saint Concile de Pise était légitimement convoqué, et réuni dans cette ville. Le second déclarait que tous les interdits, censures et autres actes, faits ou à faire par le Pape Jules II contre ledit Concile et ses adhérents, étaient de nulle valeur, et défendait d'y obéir en aucune manière. Le troisième décret invitait tous ceux qui avaient été cités à s'y présenter, et prononçait des peines contre ceux qui s'y refuseraient, déclarant en outre le Concile indiqué par le Pape Jules II, nul par la prévention, par le peu de sûreté du lieu, et par les péchés dont il avait scandalisé l'Église de Dieu, péchés qui, étant tous imputés au Chef de cette Église, lui interdisaient le droit de convoquer le Concile. Le quatrième décret nommait les officiers, savoir : le cardinal de Saint-Croix, président, mais pour un mois seulement, selon son désir, Mgr de Lautrec, gardien, et quatre protonataires, par allusion aux quatre évangélistes, pour réunir et rectifier toutes les écritures qui se feraient pendant la durée du Concile. Après cette cérémonie, le diacre alla demander, d'abord aux cardinaux, ensuite à chaque prélat, l'un après l'autre, si les décrets qu'on venait de lire avaient leur approbation ; et quoiqu'ils eussent obtenus les *oui* de tous, il revint à l'autel, et recommença sa demande à haute

(1) Briçonnet, qui avait été marié et avait eu plusieurs enfants avant d'entrer dans les ordres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voix, en disant : « *Placet?* » Tous répondirent unanimement : « *Ita placet* (1). »

Il paraît que l'empereur Maximilien, qui avait signé et fait publier, avec le Roi de France, la convocation du Concile à Pise, n'avait envoyé aucun ambassadeur officiel à cette Assemblée. Il s'y était fait néanmoins représenter : en effet, on voit (2) qu'un certain Ambrogio, qui prenait la qualité de Procureur de S. M. Impériale, avait demandé, à la session du 5 novembre, qu'il fût dressé procès-verbal authentique de tous les différents actes du Concile. C'est probablement à l'exécution de cette demande qu'est dû le recueil ou compte rendu des délibérations de cette Assemblée, qui fut imprimé plus tard.

La seconde session eut lieu le 7 novembre, également dans la cathédrale de Pise. Après la messe célébrée par le cardinal de Saint-Malo, et un sermon prononcé par un abbé, sur la réforme de l'Église, dans lequel le prédicateur insista sur la nécessité, de la part des cardinaux et des prélats, de commencer par se réformer eux-mêmes, l'évêque d'Autun, ambassadeur de France, publia plusieurs décrets sur la tenue, la compétence et la discipline du Concile ; il en lut ensuite un autre, nommant les scrutateurs des voix et les messagers chargés d'annoncer les convocations.

La troisième session avait été indiquée pour le vendredi 14 novembre ; mais les dispositions hostiles du peuple de Pise déterminèrent les prélats à l'avancer de

(1) Lettre des commissaires Florentins envoyés au Concile de Pise, à leur Gouvernement, du 5 novembre 1511, dans les œuvres traduites de Machiavel, t. II, p. 534-535, *en note*. Ce récit s'accorde, sauf dans quelques détails, avec celui du continuateur de Fleury, *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 141-145, qui l'a pris dans les actes mêmes du Concile de Pise, en latin, 1 vol. in-4°.

(2) Même Lettre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

deux jours. Ne se croyant pas en sûreté dans cette ville, ils avaient sollicité et obtenu du Roi l'envoi d'un corps de troupes pour les protéger. Ce détachement, commandé par Odet de Foix, seigneur de Lautrec, jeune homme de vingt ans, devait comprendre trois cents lances. Mais, en apprenant sa prochaine entrée dans Pise, le Gouvernement de Florence prétendit que le nombre de ces soldats était trop considérable, et que la dépense, qui retombait à sa charge, serait trop élevée. Ce n'était là qu'un prétexte : en réalité, les Florentins craignaient de voir les Français maîtres d'une ville qu'ils avaient eu tant de peine à réduire et occuper, et ils redoutaient qu'elle ne fût livrée aux habitants après le Concile. Ces sortes de trahisons étaient communes à cette époque; car les soldats, étrangers à l'Italie, ainsi que leurs chefs, attachaient plus d'importance à une augmentation de leur paye, qu'à la fidélité de leurs engagements. Pour parer à cette éventualité, le Gouvernement de Florence eut recours à deux mesures : d'abord, il sollicita et obtint, peut-être à prix d'argent, la réduction à cent lances, du corps Français qu'Odet de Foix devait faire entrer à Pise pour la garde du Concile. Ensuite, voulant enlever aux habitants tout espoir, toute possibilité d'une connivence avec les soldats Français, il envoya le secrétaire de la République, en qualité de commisaire, avec un détachement de troupes, supérieur en nombre à celui que commandait le seigneur de Lautrec. Les instructions remises à Machiavel lui prescrivaient d'exercer une surveillance de tous les instants sur le Concile, d'entretenir parmi le clergé Pisan et les habitants leur ancien ressentiment contre les Français, enfin, de chercher toutes les occasions d'effrayer les prélats, afin de les déterminer à quitter la ville, et à transporter le Concile ailleurs.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

On a vu que la troisième session, indiquée d'abord au 14 novembre, avait été avancée au mercredi 12 de ce mois. Ce jour-là, les Pères du Concile se trouvaient réunis dans la cathédrale, écoutant la lecture des décrets portant nomination des commissaires, sans les lettres desquels, ou des deux tiers au moins, aucun prélat ne pourrait abandonner le Concile, lorsqu'un tumulte effroyable éclata sur la place même de la cathédrale. Des cavaliers Français de la compagnie de Lautrec, ayant rencontré, sur le pont de l'Arno, une courtisane qui était la maîtresse d'un soldat Florentin, voulurent entrer en conversation avec elle, et, sur son refus, lui adressèrent des injures. Des soldats Italiens prirent la défense de la fille et mirent l'épée à la main. Les Français, inférieurs en nombre, cherchèrent à se défendre, et une mêlée ne tarda pas à s'engager. Attirés par le bruit ou avertis, les commandants Français Lautrec et Châtillon, son lieutenant, accoururent, ainsi que les officiers Florentins, pour séparer les combattants Ils n'y réussirent qu'avec beaucoup de difficulté, après que les deux chefs Français eurent été légèrement blessés (1).

Au premier bruit de ce tumulte, les prélats du Concile avaient fait fermer les portes de la cathédrale, et suspendu leur troisième session. Ils la reprirent lorsque le calme fut rétabli ; mais ils avaient été si fortement impressionnés par ce combat, qu'ils décidèrent, séance tenante, que chacun serait libre de partir à sa commodité, sous la condition de se trouver le 8 de décembre suivant, au plus tard, à Milan, et ils indiquèrent le 13 du même mois pour tenir leur quatrième session dans la cathédrale de cette ville (2). Milan était alors occupé par

(1) Raynaldi, *ad ann.* 1511, § 42 ; — *Hist. ecclés.* t. XXV, p. 157.
(2) Lettre précitée des commissaires Florentins, p. 535.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les troupes Françaises : les prélats espéraient n'avoir rien à craindre dans cette capitale du duché, siége du Gouverneur, soit des soldats de la Ligue Sainte, soit des émissaires du Pape. Pendant l'intervalle qui devait s'écouler du 15 novembre au 13 décembre suivant, ils se proposaient d'envoyer au Souverain Pontife une nouvelle ambassade, afin de le déterminer, s'il était possible, à consentir au transfert du Concile en un lieu neutre et sûr pour les deux partis.

Ainsi se terminèrent les réunions des Pères du Concile à Pise. Leur éloignement de cette ville enlevait au Souverain Pontife tout prétexte d'intervention, soit à main armée, soit en fulminant l'excommunication et l'interdit contre la République de Florence. Le Gonfalonier Sodérini et les Dix de la liberté pouvaient reprendre les négociations avec Rome, et même entrer dans son alliance, si les Français venaient à succomber dans la nouvelle lutte qu'ils allaient engager contre le Pape, le roi d'Espagne, les Vénitiens et les Suisses.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XI

DE DÉCEMBRE 1511 A MAI 1512.

Dispositions du Pape à l'égard de Florence. — Continuation, à Milan, des sesssions du Concile ; elles sont suspendues par l'irruption des Suisses dans le duché. — Gaston de Foix achète leurs chefs, qui déterminent les soldats à la retraite. — Louis XII renforce son armée d'Italie. — Reprise du Concile ; examen du livre intitulé *De l'autorité du Pape et du Concile*, déféré à l'Université de Paris. — Concentration de l'armée alliée dans les environs d'Imola ; sa composition, les soldats Espagnols de Pierre Navarre. — Les troupes Vénitiennes tenues éloignées des autres Confédérés. — Commencement de la campagne, dirigé contre le Duc de Ferrare. — Les Espagnols s'emparent de Genivolo, qui est repris par le Duc. — Cruautés des deux partis. — Siége de Bologne par l'armée Espagnole et Pontificale ; Gaston de Foix le fait lever. — Il revient sur ses pas, bat plusieurs détachements et fait sa jonction avec la garnison de Brescia. — Attaque et sac de cette ville. — Affaiblissement de l'armée Française par ses propres excès. — Craintes inspirées au Pape par les succès de Gaston de Foix. — Le roi d'Angleterre se déclare pour Jules, qui gagne les Suisses. — L'Empereur reste l'allié du Roi de France, moyennant un subside de 50,000 écus. — Gaston de Foix cherche l'occasion d'attaquer l'armée Confédérée. — Injonction du Concile de Milan au Pape. — L'Empereur et le Roi de France placés sous la protection du Concile. — Gaston vient assiéger Ravenne, qui est secourue par les Confédérés. — Bataille de Ravenne ; mort de Gaston ; pillage de la ville. — Consternation du Pape ; il se rassure et se décide à continuer la guerre. — Décrets du Concile contre le Pontife. — Cette Assemblée s'ajourne à Lyon.

Ce n'était pas sans raison que le Gouvernement de Florence redoutait de s'attirer le ressentiment du Souverain Pontife. Dans le traité signé à Rome le 9 octobre précédent, on avait réservé à Jules de déterminer le plan

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de campagne des Confédérés, et d'indiquer la ville qu'ils devraient d'abord attaquer. Toujours désireux de reprendre Bologne, le Pape avait d'abord désigné cette place. Mais, en apprenant l'ouverture du Concile à Pise, il changea d'avis. Considérant les Florentins comme les alliés du Roi de France, auquel ils avaient abandonné cette ville, il voulait leur déclarer la guerre, s'emparer de Florence et changer son Gouvernement, en rétablissant les Médicis. Le cardinal Jean, de cette illustre famille, excitait le Pape à mettre ce projet à exécution. Mais Jules en fut détourné par les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, qui se rendirent aux raisons mises en avant par Pandolfo Petrucci, seigneur ou tyran de Sienne. Ce chef astucieux avait su gagner la confiance du Pontife en lui prêtant de l'argent, et en lui faisant rendre, comme nous l'avons raconté, les anciens domaines des comtes de la Sugara. Instruit par les persécutions qu'il avait essuyées du temps d'Alexandre VI et de son fils César Borgia, il redoutait extrêmement l'extension des États de l'Église du côté de la Toscane : il voyait clairement que, dans le cas où Florence conquise viendrait à être réunie à ces États, Sienne devrait subir bientôt après le même sort. Pandolfo gagna d'abord l'ambassadeur Vénitien, toujours disposé à craindre pour son Gouvernement un trop grand accroissement de la puissance pontificale. Le représentant du roi d'Espagne partageait les mêmes sentiments. Ils tombèrent d'accord pour faire comprendre au Pape, qu'en attaquant Florence, on la contraindrait à s'allier encore plus étroitement à la France, et que ce serait commettre une faute d'autant plus grave, que si les Confédérés restaient victorieux, cette République viendrait d'elle-même rechercher leur protection. Jules se rendit à ces raisons, et il fut décidé que l'armée de la Ligue dirigerait ses premiers coups pour reprendre Bologne. A la nouvelle

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la levée du Concile et de son transfert à Milan, le Pape s'attacha avec plus d'ardeur à l'exécution de cette entreprise, et il pressa ses alliés de mettre en campagne les contingents qu'ils avaient promis. Mais ils ne se trouvaient pas encore entièrement prêts, et la saison rigoureuse, qui commençait à se faire sentir, retardait la marche des troupes.

Cependant, les membres du Concile de Pise s'étaient rendus à Milan, où, le 7 décembre, on leur fit une réception solennelle. Tout le clergé séculier et régulier vint au-devant d'eux jusqu'à l'une des portes, et les accompagna processionnellement à la cathédrale, au milieu d'une énorme foule de peuple qui, grâce à la présence des troupes Françaises, dissimulait ses sentiments hostiles. Le lendemain, les prélats se réunirent chez le cardinal de Sainte-Croix, pour préparer les décrets qui devaient être publiés dans la session indiquée au 13 du même mois. Mais un nouvel incident, dont les conséquences pouvaient devenir beaucoup plus graves que l'échauffourée de Pise, mit obstacle à cette session.

Le Pape, on l'a vu, avait cherché à détacher les Suisses de la France, qu'ils servaient au moyen de capitulations fixant le prix de leur solde. Malgré les efforts et les promesses de ses émissaires, il ne serait probablement pas parvenu à faire abandonner à ces montagnards leurs anciens alliés, sans un événement imprévu, qu'ils considérèrent comme une offense. Des soldats Français avaient arrêté aux frontières du duché de Milan trois messagers d'État de Berne, Schwitz et Fribourg, chargés d'une mission pour leurs compatriotes. Bien qu'ils eussent fait connaître leur qualité, en revendiquant pour leurs personnes l'inviolabilité, assurée de tout temps, aux ambassadeurs par le droit public des nations, ils n'en avaient pas moins été conduits à Milan, emprisonnés et soumis

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à des mauvais traitements (1). La nouvelle de cet outrage excita dans les Cantons une explosion de colère et d'indignation, qui fut habilement exploitée par l'évêque de Sion et les autres agents du Souverain Pontife. Les Suisses résolurent de rompre avec la France, de lui déclarer la guerre, et de faire irruption sur-le-champ, par le Saint-Gothard, dans le duché de Milan. L'exécution suivit de près la menace; et, pour montrer qu'il s'agissait d'une guerre nationale, les Cantons remirent à leurs soldats le célèbre étendard qui avait été arboré à Nancy, en 1477, contre Charles le Téméraire. Seize mille montagnards répondirent à l'appel de leurs chefs. Comme ils manquaient de canons et de cavalerie, le Pape leur en fit promettre par les Vénitiens, ses alliés. Malgré la rigueur de la saison, le mauvais état des chemins et les difficultés des passages de montagnes, ils étaient descendus dans la Lombardie, par Varese et Gallerata, dans les premiers jours de décembre, et ils menaçaient la ville de Milan.

Le commandement des forces Françaises dans le duché était alors exercé par Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII, jeune homme de vingt-deux ans, qui n'avait encore donné aucune preuve de ses talents militaires. Il ne disposait que de deux mille fantassins et trois cents lances, et cette troupe était trop inférieure en nombre aux envahisseurs, pour permettre de leur offrir le combat. Gaston se trouva donc réduit à se retirer devant eux, après avoir fait mettre à la hâte le château de Milan en état de défense. Les Suisses arrivèrent sans obstacle jusqu'aux portes de cette ville; mais là, ils se trouvèrent arrêtés par l'arme qui, plus d'une fois, a paralysé les efforts des plus vaillantes armées. On conseilla au duc de Nemours, qui ne pouvait

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XV, p. 577-578, et les auteurs cités dans la note 2.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

résister à la force ouverte, d'acheter ces hommes braves, mais combattant pour de l'argent. Il envoya dans leur camp plusieurs émissaires chargés de gagner leurs chefs, avec lesquels ils se mirent facilement d'accord. Bientôt, le bruit se répandit parmi les soldats que la solde promise par le Pape n'arrivait pas, tandis que les Français leur offraient, pour les engager à se retirer, un mois et demi de paye. Après une courte hésitation, tous finirent par accepter cette proposition, et le 21 décembre ils repartirent pour Bellinzona (1).

Cette retraite honteuse excita l'indignation du Pontife qui, à l'aide de cette irruption soudaine, avait espéré de voir les Français chassés de la haute Italie avant l'arrivée de leurs renforts; elle fut accueillie, au contraire, avec les plus vives démonstrations de joie par les Pères du Concile et par le Roi de France. Effrayé du danger que venait de courir son duché, ce Prince se hâta d'y faire passer de nombreux détachements : il envoya des fonds à son neveu pour enrôler des soldats Italiens; enfin il tenta de faire déclarer ouvertement les Florentins en sa faveur; mais il n'y put parvenir : le Conseil de la République refusa d'entrer dans une alliance armée avec la France, et déclara vouloir s'en tenir aux anciens traités.

Après le départ des Suisses les prélats reprirent leurs sessions. La quatrième eut lieu dans la cathédrale de Milan, le 4 janvier 1512. Ils étaient plus nombreux qu'à Pise, par l'adjonction des deux cardinaux de Saint-Séverin et de Saint-Ange, de plusieurs évêques et d'autres dignitaires ecclésiastiques. Aucun évêque de l'empire d'Allemagne n'assistait à la réunion, et, loin d'avoir l'apparence d'un Concile général, l'Assemblée était

(1) Sismondi, *ubi suprà*, p. 578-579 et note 3.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

restée toute Française. Après les cérémonies habituelles, l'évêque de Lodève lut un décret, mettant en regard la conduite du Concile et celle du Pape. Il y était expliqué que les Pères avaient proposé au Souverain Pontife, de lui laisser la liberté de choisir une ville, même en Italie, pourvu qu'elle ne fût ni de sa domination ni de celle des Vénitiens, afin qu'il pût s'y rendre, pour concourir avec le Concile au bien de l'Église; que cette résolution lui avait été notifiée par un curseur de la République de Florence, qui avait demandé au Pape un sauf-conduit, pour que les députés du Concile pussent eux-mêmes conférer avec lui; que, loin de l'écouter favorablement, on lui avait fait subir plusieurs mauvais traitements, ce qui l'avait obligé à se retirer, craignant pour sa vie; que, dans cette extrémité, voyant que le Pape demeurait toujours inflexible, le Concile avait résolu de lui accorder, pour tout délai, le terme de trente jours, à l'effet de se déterminer sur les offres qu'il lui avait fait notifier. Ce décret fut affiché, afin que le Pape ne pût prétexter l'ignorer. En outre, le Concile rendit un autre décret par lequel il exhortait le Pontife et les Princes à suspendre la guerre, qu'il considérait comme un obstacle à la réformation de l'Église. Enfin, plusieurs décrets relatifs à la discipline, aux bénéfices et à des questions moins imporantes furent également publiés.

Avant la cinquième session, qui eut lieu le 11 février et dans laquelle le cardinal de Saint-Séverin fut nommé légat à Bologne, les théologiens du Concile furent chargés d'examiner le livre d'un moine dominicain, Thomas de Vio, surnommé Caietano, parce qu'il était né à Gaëte. Cet ouvrage, intitulé : *Comparaison de l'autorité du Pape et du Concile*, établit que l'autorité du Pape est souveraine dans l'Église, parce que Jésus-Christ a donné les clefs à S. Pierre seul, afin que lui et ses successeurs

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

eussent le Gouvernement de l'Église universelle. Il conclut que le Concile, sans le Pape, n'a aucun pouvoir, étant un corps imparfait et sans chef. Les Pères du Concile de Milan ne pouvaient pas laisser passer, sans la réfuter, cette doctrine contraire aux principes des Conciles de Constance et de Bâle. Jusqu'alors ils avaient échangé avec le Pape des allégations allant jusqu'à l'outrage, et dans lesquelles la politique tenait beaucoup plus de place que la religion. Ils voulurent condamner, après l'avoir fait combattre par les théologiens les plus compétents, le traité de Caietano, qui n'admettait pas la validité de leur réunion sans le Pape. Par une lettre datée du 10 janvier 1512, et signée de cinq cardinaux et de plusieurs évêques, ils le transmirent à l'Université de Paris, par l'intermédiaire de Geoffroy Boussart, son chancelier, la chargeant de l'examiner soigneusement, et de leur envoyer sa décision doctrinale, avec laquelle le Concile pourrait procéder contre la hardiesse de cet auteur. Le 19 du mois suivant, Louis XII écrivit à l'Université pour confirmer la lettre des Pères du Concile, et lui prescrire de réfuter ledit livre par de bonnes raisons, le croyant contraire à la vérité (1). Cette réfutation fut faite par trois docteurs de la faculté de théologie, dont l'un, Jacques Alain, fit imprimer son opinion sous le titre : *De l'autorité de l'Église*. Mais, par suite de la dissolution du Concile, arrivée, ainsi qu'on le verra, peu de temps après, la condamnation du livre de Caietano ne fut pas prononcée par cette Assemblée.

Pendant ces vaines discussions théologiques, les confédérés s'efforçaient de concentrer leurs armées dans la Romagne. La ville d'Imola et ses environs étaient indiqués comme le centre de leur rassemblement. Mais la saison

(1) *Hist. Eccles.* t. XXV, p. 217 à 225.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

se trouvait déjà fort avancée lorsque le traité du 9 octobre put recevoir un commencement d'exécution. Le contingent Espagnol, qui formait l'effectif le plus nombreux et le plus aguerri de l'armée Alliée, se trouvait disséminé jusqu'aux extrémités du royaume de Naples et même en Sicile. Il fallait en réunir les différents détachements, et les mettre en marche pour la Romagne, en leur faisant traverser, au milieu d'un hiver rigoureux, des routes de montagnes, des rivières et d'autres obstacles.

Parmi ces corps, il y en avait un, fort de plus de huit mille hommes, qui venait de débarquer d'Afrique. Il était commandé par Pierre Navarre, et comprenait les restes de l'armée expéditionnaire avec laquelle ce général avait pris, dans le mois de mai 1509, de l'ordre et en présence du cardinal Ximénès, la ville d'Oran. Plus tard, il l'avait conduite à la conquête de Bougie et d'autres places de la côte d'Afrique. Pierre Navarre, officier de fortune, passait pour cruel et même impitoyable; mais il connaissait à fond toutes les ruses de la guerre, et il inspirait à ses soldats la plus entière confiance. Jules aurait voulu que le commandement en chef de l'armée Confédérée fût confiée à ce général expérimenté; mais le roi d'Espagne commençait à se montrer jaloux de Pierre Navarre, comme il l'avait été de Gonsalve de Cordoue. Il exigea que le Pape acceptât pour chef Raymond de Cardone, vice-roi de Naples. Les troupes Pontificales étaient sous les ordres du Duc d'Urbin, que le Pape, son oncle, venait d'absoudre de l'assassinat du cardinal de Pavie. En apprenant la nomination du vice-roi de Naples au commandement supérieur de l'armée, le Duc, qui s'attendait à l'exercer, s'était retiré. Jules l'avait remplacé par le cardinal Jean de Médicis, nommé son légat dans la Romagne. Ce prélat avait sous ses ordres, comme principaux chefs des troupes de l'Église,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Marc-Antoine Colonna, Jean Vitelli, Jean Baglione et Raphaël de' Pazzi. Cette fois, le Pontife ne s'était pas mis lui-même à la tête de son armée. Peut-être avait-il été retenu par la crainte du Concile convoqué contre lui; peut-être aussi, les dangers qu'il avait courus dans sa précédente campagne l'avaient-ils rendu plus prudent.

Les troupes Espagnoles et Pontificales se trouvèrent réunies, vers le milieu de janvier 1512, aux points qui leur avaient été indiqués près de la ville d'Imola. Elles formaient un total de seize mille fantassins, dix-huit cents hommes d'armes et seize cents chevau-légers, avec une nombreuse artillerie. Le contingent Vénitien n'était pas venu rallier ceux du Pape et du roi d'Espagne : en signant la Ligue Sainte, la République avait surtout en vue de recouvrer ses anciennes possessions de Lombardie, comme le Pape voulait reprendre Bologne. Dans ce but, le Sénat avait envoyé l'armée Vénitienne sur les confins du duché de Milan, avec ordre à son chef, André Gritti, de saisir la première occasion favorable de se jeter sur Brescia, dont les habitants n'attendaient qu'un signal pour se révolter.

Ainsi, l'armée des Confédérés était divisée en deux corps, devant agir chacun séparément, à une grande distance l'un de l'autre. Cette disposition, en les affaiblissant, allait bientôt permettre au jeune Gaston de Foix de profiter de cette faute, et de battre chaque corps allié avec des forces inférieures.

Depuis longtemps, le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, était resté le seul allié fidèle de la France. Aussi, se trouvait-il en butte à la haine irréconciliable du Souverain Pontife, qui convoitait ses États. Ce Prince ne pouvait pas entretenir une nombreuse armée, l'exiguïté de ses possessions et la modicité de ses ressources ne le lui permettant pas; mais, ayant fait de l'artillerie une étude par-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ticulière, il avait introduit dans cette arme de notables perfectionnements, au moyen d'une fonderie qu'il avait établie et qu'il dirigeait lui-même à Ferrare. Le duc n'était donc pas un ennemi à mépriser. C'était contre une petite place de ses États, nommée la Bastide de Genivolo, que les Espagnols, avant leur réunion aux troupes du Pape, avaient dirigé leur première attaque. Assaillie à l'improviste par les vieilles bandes de Pierre Navarre, cette forteresse fut emportée d'assaut, et sa garnison passée au fil de l'épée avec la plus grande cruauté. Mais Alphonse ne tarda pas à en tirer vengeance. En apprenant la continuation de la marche des Espagnols vers Bologne, il accourut à Genivolo, l'emporta facilement à l'aide de son artillerie, et fit, à son tour, tuer jusqu'au dernier tous les Espagnols qu'on y avait laissés (1).

Ces représailles, que les historiens racontent à chaque page, prouvent avec quel acharnement on combattait des deux côtés. Il existait en particulier, entre les soldats Français et les Espagnols, une ancienne haine, qui les portait à s'égorger sans merci. Les uns et les autres traitaient également sans pitié les malheureux habitants. Toutefois, les écrivains Italiens reconnaissent généralement que les soldats Espagnols étaient encore plus rapaces et plus impitoyables que ceux de Louis XII. Quoi qu'il en fût, la pauvre Italie montrait, comme au temps de Pétrarque, les plaies saignantes dont elle était couverte, et ce qu'il y avait de plus triste, c'est que tous ces maux, loin d'amener sa délivrance, devaient, pour plusieurs siècles, river ses chaînes à la domination des étrangers chez elle.

Le 17 janvier 1512, les troupes du roi d'Espagne, réunies à celle du Pape, sous le commandement en chef

(1) Guicciardini, lib. X; Raynaldi, *ad ann.* 1512.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Raymond de Cardone, vinrent mettre le siége devant Bologne. Cette ville n'était pas entourée de fortifications difficiles à forcer; après sa conquête, en 1506, Jules y avait fait construire une citadelle, dans le double but de maintenir sa population remuante et de mettre la place à l'abri d'un coup de main. A la rentrée des Bentivoglio, cette forteresse avait été rasée sur la demande des habitants, et il ne restait que l'ancienne enceinte de la ville, composée de murailles qui ne pouvaient opposer une longue résistance à l'artillerie. La garnison était composée de deux cents lances Françaises, commandées par Odet de Foix et Yves d'Allègre, et de deux mille fantassins Allemands à la solde de la France. Il y avait en outre une milice formée des bourgeois partisans des Bentivoglio, qui paraissaient résolus à se défendre.

Lorsque la ville eut été complétement investie par les troupes Confédérées, des difficultés s'élevèrent entre les chefs Espagnols et Jean de Médicis, légat du Pape. Pour se conformer au désir du Pontife, le cardinal aurait voulu que la place fût attaquée et enlevée immédiatement; mais Raymond de Cardone et Pierre Navarre s'y refusèrent, craignant, par cette précipitation, de compromettre leur entreprise. Afin d'en assurer le succès en ménageant leurs soldats, ils firent canonner les murailles du côté de la Romagne, tandis que des fourneaux de mine étaient creusés près de la porte de Castiglione, pour renverser les anciens murs, et ouvrir tout d'une pièce une brèche praticable à l'infanterie. Ces attaques étaient fort avancées, la brèche était ouverte et l'ordre de l'assaut allait être donné, lorsque le commandant en chef Espagnol apprit, avec étonnement, l'arrivée et l'entrée dans Bologne de Gaston de Foix et de son armée.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Averti par un messager d'Yves d'Allègre du danger que courait cette ville, le neveu de Louis XII parut hésiter avant de se porter avec ses troupes à son secours. Il se trouvait placé entre deux entreprises également menaçantes des Confédérés : celle contre Bologne, et l'autre dirigée par André Gritti et les Vénitiens sous ses ordres contre Brescia. S'étant assuré que la garnison Française de cette dernière place pourrait tenir quelque temps dans son château fortifié, même si la ville venait à être prise, Gaston réunit sur-le-champ à Finale, près Reggio de Modène, tous les détachements de ses soldats. Ils formaient un corps de treize cents lances et quatorze mille hommes d'infanterie, inférieur à l'armée Confédérée de Bologne, qui comptait dix-huit mille fantassins et plus de trois mille cavaliers.

On était au 4 février; la neige couvrait la terre et continuait à tomber, poussée par les violentes rafales d'un vent glacial; le temps était contraire à la marche des troupes, mais il les dérobait à la surveillance et aux recherches de l'ennemi, qui était loin de soupçonner leur mouvement par une semblable tempête. Pour mieux cacher sa marche, Gaston fit partir son armée à quatre heures du soir. Elle s'avança péniblement toute la nuit, à travers des chemins couverts de neige et de verglas, et le lendemain matin à neuf heures elle fit son entrée dans Bologne, sans avoir été aperçue par les assiégeants. Si le général Français avait pu attaquer de suite l'armée Confédérée, qui n'était nullement sur ses gardes, et disséminée dans ses cantonnements, il l'aurait surprise et facilement battue. Mais, après une marche si pénible, ses soldats avaient besoin de repos, et il fut obligé de leur accorder deux jours pour se refaire. Il mit ce délai à profit, et prit lui-même des renseignements sur le camp des alliés, et la position de leurs différents

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

corps. Malheureusement, un de ses éclaireurs, stadiot, ou chevau-léger Albanais au service de la France, fut pris et conduit à Raymond de Cardone, auquel il apprit l'arrivée de l'armée de Gaston à Bologne. Effrayé de la hardiesse de ce jeune chef, le général Espagnol donna l'ordre à l'armée Confédérée de lever le siége, et, dans la nuit du 6 au 7 février, il se hâta de la mettre en retraite sur Imola. Elle souffrit peu des Français dans ce mouvement rétrograde, et Gaston, qui avait pu espérer de la surprendre, la vit avec regret échapper à ses coups. Mais son but principal avait été atteint, puisque Bologne était délivrée.

Le lendemain de l'éloignement des Confédérés, le Duc de Nemours reçut de graves nouvelles de Brescia. Dès le 3 février, les Vénitiens, appelés et soutenus par les habitants, s'étaient rendus maîtres de cette ville, et ils avaient investi sa citadelle, dans laquelle la garnison Française s'était renfermée. Depuis que Brescia, Bergame et les autres pays faisant partie des anciens domaines de terre ferme de la République de Venise avaient été conquis et occupés par les Français, la population n'aspirait qu'à chasser ces nouveaux maîtres. Ceux-ci faisaient détester leur domination par des exactions de toutes sortes. Les gouverneurs Vénitiens, bien qu'ils fussent presque toujours choisis en dehors de la population locale, avaient néanmoins réussi, en exécutant les ordres formels du Sénat, à la rattacher aux intérêts de la République. En temps ordinaire, l'impôt exigé d'elle était modéré; la justice civile et criminelle, exercée sous la surveillance du conseil des Dix, se montrait généralement impartiale, sauf pour les accusations politiques; enfin, on ne trouvait pas dans les villes soumises à Venise, ces haines séculaires, ces rivalités, ces factions qui ensanglantaient presque toutes les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

autres cités de l'Italie. Les inquisiteurs d'État avaient réprimé ces velléités de révoltes et d'agitations locales, qui, partout, n'aboutissaient qu'à l'asservissement des citoyens sous le joug de quelque tyran particulier, en laissant espérer aux opprimés une vengeance exercée par de cruelles représailles. Il est incontestable que, sous le rapport de la sécurité individuelle, les habitants soumis au Gouvernement Vénitien se trouvaient beaucoup mieux garantis et protégés que partout ailleurs. Ils avaient donc raison de regretter leur ancienne annexion à la République. Aussi, à son appel, ils s'étaient levés en masse, dans les campagnes comme dans les villes, contre leurs oppresseurs étrangers. Le mouvement populaire s'étendait de Brescia jusqu'au delà de Bergame, et il gagnait déjà Créma et Crémone. Il n'y avait pas de temps à perdre pour le réprimer, si l'on voulait conserver au Roi de France la possession de son duché de Milan et de ses dernières conquêtes.

Gaston de Foix comprit que le moment d'agir, avec la plus grande célérité, était arrivé une seconde fois pour son armée. Laissant à Odet de Foix trois cents lances et quatre mille fantassins pour défendre Bologne, si, après son départ, Raymond de Cardone revenait l'assiéger, il se remit en route avec le surplus de ses troupes pour la Lombardie. Rendu le même jour à la Stellata, il détacha cinquante lances et cinq cents fantassins sur Ferrare, pour renforcer sa garnison. Le lendemain il reprit sa marche à travers le territoire du marquis de Mantoue, lequel, n'étant pas alors l'allié du roi de France, se plaignit de cette violation de ses États. Poursuivant son chemin avec la plus grande rapidité, le chef Français surprit d'abord, près de l'Adige, un corps Vénitien commandé par Jean Baglione, l'attaqua et le mit dans une déroute complète. Plus loin, il détruisit également un autre dé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tachement moins considérable, placé sous les ordres de Méléagre de Forli. Enfin, le neuvième jour après son départ de Bologne, il arriva devant Brescia, et fit sur-le-champ sa jonction avec les soldats Français qui en défendaient la citadelle.

Le lendemain, 19 février 1512, jour de jeudi gras, eut lieu l'attaque des barricades et autres obstacles dont André Gritti avait fait entourer le château, pour empêcher toute sortie de sa garnison contre la ville. Le chevalier Bayard la conduisit, à la tête de sa compagnie de cent cinquante gendarmes. Gaston de Foix et tous les officiers Français avaient ôté leurs chaussures pour mieux se tenir sur le terrain glissant de la contrescarpe. Après des efforts de courage, ils parvinrent à franchir les retranchements; mais Bayard y fut blessé d'un coup de pique à la hanche, et dut être emporté dans une maison que sa présence empêcha de mettre à sac (1). La résistance des soldats Vénitiens et des habitants exaspéra les Français et leurs chefs: l'un d'eux, Yves d'Allègre, s'étant emparé d'une porte par laquelle les fuyards auraient pu s'échapper, fit massacrer impitoyablement tous ceux qui s'y présentèrent croyant trouver une voie de salut. Dans l'intérieur de la ville, les vainqueurs ne se montrèrent pas moins cruels : ils tuèrent une grande partie des habitants, et livrèrent ensuite, pendant sept jours entiers, la malheureuse cité à toutes les horreurs de la guerre. Les historiens font monter le nombre des victimes de ces affreux excès, les uns à sept mille, les autres à vingt-deux mille et jusqu'à quarante mille; on ne saurait l'évaluer avec certitude, mais il dut être très-considérable.

Quant au pillage, il fut immense. Brescia, après Milan,

(1) *Mémoires* de Bayard, C. L, p. 245. — *Mémoires* de Fleuranges, p. 87.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

passait pour la ville la plus riche de la Lombardie; aussi, le butin fait par les soldats s'éleva, dit-on, à plus de trois millions d'écus, somme énorme pour le temps. Mais la possession de toutes ces richesses produisit son effet ordinaire : elle amollit et corrompit bientôt chefs et soldats. Parmi ces derniers, un grand nombre se hâtèrent de déserter, pour mettre, comme font les mercenaires, leur trésor à l'abri. D'autres, se livrant à tous les excès, se trouvèrent hors d'état de contituer leur service, de sorte que cette armée, qui venait en quinze jours, par deux marches d'une rapidité extraordinaire, au milieu d'un hiver rigoureux, de délivrer Bologne et Brescia, après avoir battu tous les corps ennemis qu'elle avait rencontrés, se trouva très-affaiblie par son succès même.

Néanmoins, ces deux coups frappés par le neveu de Louis XII, eurent dans toute l'Italie un immense retentissement, et firent considérer Gaston comme l'homme de guerre le plus redoutable que les Français eussent encore envoyé au delà des monts. En apprenant d'abord la levée du siége de Bologne, et bientôt après la reprise de Brescia et la déroute de l'armée Vénitienne, le Pape se montra atterré. Mais il ne tarda pas à se remettre de sa stupeur, toujours résolu à lutter, avec une fermeté inébranlable, contre l'instigateur du Concile réuni pour le déposer. Comme il n'avait plus de nouveaux alliés à recruter en Italie, il reprit avec la plus grande ardeur les négociations qu'il avait précédemment entamées avec le roi d'Angleterre Henri VIII, les cantons Suisses et l'empereur Maximilien. Les succès que les Français venaient de remporter excitaient la jalousie de ces trois puissances. Le roi d'Angleterre voyait avec peine cet accroissement de force, contraire à la politique traditionnelle de ses prédécesseurs, qui, depuis plusieurs

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

siècles, s'étaient efforcés d'affaiblir et de démembrer la France. Les Suisses, honteux du rôle qu'ils venaient de jouer dans le duché de Milan, brûlaient du désir de prendre une revanche. Enfin, l'Empereur, toujours capricieux et fantasque, voulait forcer le Roi de France, son allié, à lui laisser prendre, sans qu'il se fût mêlé de la guerre, la part du lion.

Les négociations avec Henri VIII ne tardèrent pas à être couronnées de succès. Au commencement de son pontificat, Jules avait accordé à ce Prince l'autorisation d'épouser Catherine d'Aragon, veuve de son frère aîné. Cette grâce disposait Henri à se montrer favorable au Chef de l'Église. Pour stimuler ce bon vouloir, on raconte (1) que le Pape fit charger, dans le port de Civita-Vecchia, un vaisseau rempli des meilleurs vins, jambons et fromages d'Italie, et que son envoyé les offrit au Roi et aux principaux seigneurs de sa cour. La haine des Anglais contre la France n'avait pas besoin d'être excitée par de semblables présents. Le Parlement décida qu'on protégerait le Pape contre Louis XII, et que les prélats Anglais se rendraient au Concile que le Souverain-Pontife avait convoqué à Rome dans la basilique de Latran. Pendant la délibération du Parlement, Henri reçut une bulle du Pape l'engageant à pousser vigoureusement la guerre contre la France, et accordant indulgence plénière à tous ceux de ses sujets qui l'aideraient dans cette entreprise, de leurs personnes ou de leurs biens (2).

De son côté, le roi d'Espagne Ferdinand, déjà engagé dans la lutte, faisait représenter à Henri VIII que l'occasion était favorable, pendant que les forces Françaises

(1) Le continuateur de Fleury, t. XXV, p. 189, et les auteurs qu'il cite.

(2) *Ibid.* p. 190.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

étaient tenues en échec au delà des Alpes, pour recouvrer la Guienne et les autres provinces ayant appartenu à ses ancêtres. Ce motif détermina Henri à rompre la paix avec la France, pour entrer dans la Ligue que le Pape, le Roi d'Espagne et les Vénitiens avaient signée à Rome le 5 octobre de l'année précédente.

Jules ne fut pas moins heureux avec les Suisses. Leurs capitulations avec la France étaient expirées et n'avaient pas encore été renouvelées. Louis XII leur avait envoyé Lanoy, vidame d'Amiens, qui, à défaut de bonnes raisons pour engager ces montagnards à se faire tuer au service de la France, avait emporté de fortes sommes en or et en argent, plus des lettres de change payables dans les cantons. Il essaya de les tenter par l'appât d'une solde élevée; mais il ne put parvenir à les gagner par ses arguments sonnants. L'évêque de Sion, Schiner, que le Pape avait créé cardinal, en opposa d'autres probablement plus décisifs. Les Suisses repoussèrent donc tout envoi de secours à l'armée Française en Italie; au contraire, ils promirent au cardinal de faire cause commune avec la Sainte Ligue, et d'expédier un corps de six mille hommes pour rejoindre son armée.

Pendant que le Roi de France cherchait à retenir les Suisses sous ses drapeaux, il négociait, sans plus de succès, avec l'Empereur Maximilien. Ce Prince élevait des plaintes contre la conduite tenue par les Français dans les anciens États de terre ferme des Vénitiens. D'après les clauses du traité de Cambrai, une partie de ces États devaient faire retour à l'Empire, dès qu'ils auraient été conquis. La ville de Vérone et son territoire, ainsi que Trévise et Padoue, étaient de ce nombre. Maximilien, qui aimait l'argent et n'en trouvait que rarement à sa disposition, avait, pour s'en procurer, engagé, c'est-à-dire abandonné pour un temps Vérone

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

au Roi de France, comme gage d'une somme importante que Louis lui avait avancée. Il exigeait la remise immédiate de cette place, sans offrir le remboursement, ainsi que celles de Trévise et Padoue, qui étaient en la possession des Vénitiens. De plus, il voulait que le Roi de France le prît et le reconnût comme arbitre souverain de tous ses différends avec le Pape. Ces prétentions non justifiables étaient entretenues par le Souverain Pontife, qui pressait l'Empereur de se déclarer contre Louis XII, ainsi que le Roi d'Angleterre et les Suisses venaient de faire. Au moyen d'un envoi de 50,000 écus, Louis parvint à retenir Maximilien, mais pour bien peu de temps, dans son alliance. Toutefois, le retard que l'Empereur mit à entrer publiquement dans la Ligue, laissa au Roi la possibilité de faire passer en Italie un renfort de trois mille fantassins et deux cents lances, dont Gaston de Foix avait un pressant besoin.

Après le sac de la malheureuse ville de Brescia, et la déroute des corps Vénitiens qui avaient essayé de reprendre les anciens États de terre ferme, le jeune chef Français s'était remis en route avec son armée vers Finale et Modène. Ce mouvement était motivé par la présence de l'armée Confédérée, toujours concentrée dans les environs de Bologne. Le Roi de France désirait que son neveu pût attaquer et détruire promptement cette armée, avant qu'elle n'eût reçu les renforts promis par les Suisses, et peut-être aussi ceux de l'Empire. Dans ses dépêches, Louis pressait Gaston de Foix de frapper un coup décisif, pendant que l'ennemi était encore sous l'impression de ses dernières défaites. Le Duc de Nemours n'avait nul besoin d'être excité à combattre; mais, aussi prudent que brave, il cherchait une occasion qu'il n'avait pas encore trouvée, les Espagnols de Raymond de Cardone et les Italiens du Pape se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tenant sur leurs gardes, dans des positions très-fortes.

Les succès rapides de Gaston avaient rendu aux Pères du Concile toute leur ardeur : obéissant aux désirs du Roi de France, la majorité voulait déposer Jules II et nommer à sa place un autre Souverain-Pontife. Elle prouva cette intention dans la troisième session, qui eut lieu à Milan, le 24 mars 1512, et fut la plus importante. Les procureurs du Concile y exposèrent la conduite tenue envers le Pape, et le mépris qu'il avait opposé à toutes les instances du Concile. Ils demandèrent qu'il fût cité de nouveau à comparaître, et, qu'après la troisième vocation, il fût déclaré contumax. Cette requête ayant été admise, les évêques de Châlons et de Saint-Flour montèrent sur les degrés du grand autel de la Cathédrale, et dirent par trois fois : « *Le Pape Jules II est-il ici ? S'y trouve-t-il quelqu'un de sa part ?* » Ensuite, s'avançant au milieu de l'église, ils firent le second appel, puis le troisième à la porte de l'église. Personne n'ayant répondu, ils vinrent faire leur rapport au président du Concile. Cette assemblée, revenant sur les motifs qu'elle avait déjà plusieurs fois exposés, enjeignit au Pape de rétracter, dans l'espace de vingt-quatre jours, tout ce qu'il avait dit ou fait contre le Concile de Pise ; après lequel temps, s'il n'y satisfaisait, il serait procédé contre lui conformément aux décrets de la cinquième session du Concile de Constance, et de la onzième du Concile de Bâle. On ordonna que ce décret fût affiché aux portes des églises cathédrales de Milan, Bologne et Florence, afin que le Pape en fût informé, n'y ayant aucune sûreté de le lui faire signifier à lui-même dans la ville de Rome (1).

Par un autre décret publié le même jour, les Prélats

(1) *Acta Concil. Pisani*, et dans le continuateur de Fleury, t. XXV, p. 155 à 179.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mirent sous la protection du Concile l'Empereur Maximilien, qui ne le demandait pas, et le Roi Louis XII, sur l'invitation desquels ils avaient été convoqués, afin de pouvoir défendre eux et leurs États contre toutes les censures, excommunications et interdits que le Pape viendrait à fulminer.

Cette dernière résolution prouvait encore plus clairement que les précédentes le but politique de ce prétendu Concile. Avant et pendant sa réunion, on cherche vainement l'apparence d'un schisme survenu dans l'Église, ou la moindre question élevée relativement au dogme catholique. Tout se réduit à une compétition d'intérêts purement temporels, entre le Roi de France d'une part, et le Souverain Pontife et ses alliés de l'autre. Sans doute Jules II s'était montré plus guerrier que prêtre, plus ambitieux qu'il ne convenait au Chef de l'Église, plus violent, plus emporté qu'il n'était compatible avec son rôle de Vicaire d'un Dieu de paix et de charité; mais les passions par lesquelles il se laissait diriger n'avaient occasionné aucun changement, aucune innovation dans les principes ou les croyances fondamentales de l'Église catholique. Sans être exemplaire, sa conduite personnelle et ses mœurs étaient moins décriées que celles de son prédécesseur Alexandre VI. Ce dernier avait également fait la guerre, et favorisé outre mesure son fils César, en foulant aux pieds toutes les règles de la religion, de la justice et de l'humanité; et pourtant, les Rois de France avaient recherché son alliance et l'avaient aidé dans presque toutes ses entreprises, loin de convoquer un Concile pour le faire juger et déposer; si donc Louis XII agissait autrement à l'égard de Jules, c'est qu'il y était uniquement déterminé par le désir de conserver son duché de Milan, et d'augmenter l'influence et les possessions Françaises en Italie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'hiver était passé; on entrait dans le mois d'avril, saison favorable aux opérations militaires. — Gaston de Foix, pressé d'agir par son oncle, n'y était pas moins excité par les symptômes de défection qui commençaient à se manifester parmi les troupes Allemandes faisant partie de son armée. Elles avaient été recrutées avec l'autorisation de l'Empereur, conformément aux articles du traité de Cambrai; mais elles ne servaient qu'à regret avec les Français, et elles se montraient souvent difficiles et exigeantes sur le taux et le payement de leur solde. Le 8 avril 1512, le chevalier Bayard avertit Gaston, que les soldats Allemands venaient de recevoir l'ordre de se retirer, et de refuser tout combat contre les troupes de la Ligue. Cet ordre, expédié de Rome par l'ambassadeur de Maximilien à Jacob Empster, commandant du corps Allemand, était le premier acte d'exécution d'une trêve de six mois, signée le 6 avril dans cette ville, au nom de l'Empereur avec les puissances Confédérées. Mais ce Prince, auquel cinquante mille ducats avaient été promis pour abandonner les Français, exigea une somme plus forte avant de consentir à ratifier l'engagement pris par son ambassadeur. A force d'instances et peut-être à prix d'argent, Gaston obtint du chef Allemand qu'il n'exécuterait pas cet ordre, et qu'il en garderait le secret jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions. Jacob Empster ayant été tué quelques jours après, le secret ne fut pas divulgué, ce qui permit au général Français de prendre ses dispositions pour forcer les Confédérés à accepter le combat. Dans ce but, il porta son armée vers Ravenne, convaincu que le Pape ne voudrait pas laisser prendre cette ville, comme ses alliés avaient laissé enlever Bologne (1).

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XV, p. 589-590, et les auteurs cités dans les notes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ravenne, dès le XVIe siècle, n'était plus, comme au temps de ses exarques, située au bord même de la mer Adriatique. Son port a été ensablé par des atterrissements successifs et continus, et, en se retirant, la mer a laissé entre la ville et ses rivages une plage marécageuse. Deux rivières descendant des Apennins, torrents dans la saison des orages et des pluies, le Ronco et le Montone, coulent près des murs de la ville, et, se réunissant près de la mer, forment actuellement son port à leur embouchure. Gaston fit camper son armée entre ces deux cours d'eau, s'appuyant à droite sur le Ronco, à gauche sur le Montone. Comme il espérait, en brusquant l'attaque, emporter la place avant l'arrivée de l'armée ennemie, il fit canonner les murs avec toute son artillerie, aussitôt que ses différents corps eurent occupé leurs positions. Il avait compté que ces vieilles murailles ne pourraient longtemps résister au choc de ses boulets; mais après vingt-quatre heures d'un feu continuel, il reconnut que la brèche ne s'étendait pas au delà d'une centaine de pieds, et que les murs n'étaient entamés qu'à environ six pieds au-dessus du niveau du sol.

Dans la crainte d'avoir sur les bras toute l'armée Confédérée, il donna l'ordre de l'assaut, qui dura plus de trois heures. Mais, après des prodiges de valeur, les Français furent repoussés avec perte de leurs plus braves soldats. Ce résultat était dû à un renfort que Marc-Antoine Colonna était parvenu à introduire dans la place.

Cependant, l'armée de la Ligue, arrivée devant Ravenne, avait été disposée de manière à prendre les Français entre les feux de la place et les siens. En outre, le général Espagnol, qui redoutait la furie française et l'audace de son jeune adversaire, avait appuyé ses troupes à la célèbre forêt de pins, qui s'étend entre Ravenne et la mer, en les protégeant par un fossé profond,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

creusé devant leur front, et n'ayant qu'un seul passage étroit et fortifié, qu'il fallait traverser pour pénétrer dans son camp. Mais Gaston, averti par ces préparatifs, du danger de sa position, jeta dans la nuit des ponts sur le Ronco, et le matin du 11 avril 1512, jour de Pâques, il fit passer toute son armée de la gauche à la droite de cette rivière.

La bataille allait être livrée le jour anniversaire de la Résurrection du Dieu des chrétiens, venu sur la terre pour enseigner la paix et la charité à tous les hommes, et ce qu'il y avait de plus remarquable encore, c'est qu'on voyait dans chaque armée prête à en venir aux mains, un cardinal excitant les soldats qui allaient combattre. Du côté des Français, c'était le cardinal de Saint-Séverin, légat du Concile, qui, revêtu d'une armure complète, s'avançait à cheval à la tête des troupes. Au milieu des Confédérés, le légat du Pontife, le cardinal Jean de Médicis, en habit sacerdotal, parcourait les rangs des Espagnols, donnant l'absolution aux officiers et aux soldats, en élevant une croix d'argent, et promettant la vie éternelle à tous ceux qui succomberaient en défendant la cause du Souverain Pontife (1).

La bataille s'engagea; mais, contrairement aux habitudes de se siècle, c'est l'artillerie qui commença et continua pendant plusieurs heures le carnage. Celle des Confédérés était nombreuse et bien servie, et, se trouvant protégée par les épaulements du fossé qui s'étendait

(1) Hispani, nulla iniqui aut æqui loci habita ratione, alacritate pugnandi, aut ipsa religione capti, tam centuriones quam milites, ad legati concionantis pedes tanta pietate et numero confluebant, ab omnibus noxis auctoritate pontificis expiandi, ut pene signa deseri et ordines confundi viderentur. Legatus, erecta argentea cruce, æternæ vitæ gloriam omnibus in prælio occumbentibus pro defendenda summi Pontificis dignitate, pollicetur. Ciaconius, t. III, p. 230.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

devant le front de leur armée, elle fit d'abord parmi les Français d'affreux ravages. Mais le Duc de Ferrare, leur allié, réussit à changer de place ses batteries, opposées à celles des Espagnols, et à les porter à l'extrémité de l'aile gauche Française ; chacun de leurs coups enfilait alors toute la ligne de l'armée Confédérée, renversant à la fois un grand nombre d'hommes.

Pour éviter de voir ses vieilles bandes détruites par ce feu meurtrier, Pierre Navarre les avait fait coucher à terre, de sorte qu'elles n'éprouvèrent que peu de pertes, tandis que la cavalerie Italienne du Pape et des Vénitiens se trouvait décimée par une grêle de projectiles (1). L'engagement durait ainsi depuis plusieurs heures, et il paraissait impossible d'en prévoir le dénoûment, lorsque Fabrizio Colonna, indigné de ne pouvoir combattre, et de voir ainsi sacrifiés les cavaliers qu'il commandait, fit ouvrir, malgré la défense du général en chef Espagnol, le passage du fossé, et se précipita avec ses hommes d'armes Italiens contre les gendarmes Français. Cette mêlée ne fut pas de longue durée : Colonna et les siens furent repoussés par les lances françaises, qui vinrent ensuite se jeter sur l'infanterie Espagnole de Pierre Navarre : elle l'obligea, après beaucoup d'efforts, à se retirer, mais sans la mettre en déroute. C'est en s'acharnant contre ces vieux soldats, que Gaston de Foix trouva la mort. Furieux d'avoir vu tomber sous leurs coups les

(1) Dans le troisième chant de son Roland furieux, *stanza* 55, l'Arioste attribue l'honneur de la victoire de Ravenne au duc Alphonse d'Este, qu'il célèbre dans les vers suivants :

Costui sara col senno e con la lancia
Che avrà l' onor, ne i campi di Romagna,
D' aver dato all' esercito di Francia
La gran vittoria contra Giulio e Spagna.
Nuoteranno i destrier fin' alla pancia
Nel sangue umano per tota la campagna,
Ch' a seppellire il popolo verra manco
Tedesco, Ispano, Greco, Italo e Franco.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus braves de son armée, il vint charger à son tour ces terribles adversaires : renversé de son cheval, il fut tué par un Espagnol, qui lui plongea son épée dans le sein, encore que les Français lui eussent crié de le faire prisonnier. Cette sanglante lutte avait coûté six à huit mille hommes à l'armée Française, et le double aux Confédérés. Parmi les prisonniers faits par les vainqueurs, se trouvèrent le cardinal Jean de Médicis, Fabrizio Colonna, le marquis de Pescaire, Pierre Navarre et un grand nombre d'autres officiers. Le général en chef, Raymond de Cardone, parvint à s'échapper.

La mort de Gaston porta le coup le plus funeste à l'armée victorieuse. La Palisse, le plus ancien chef, en prit le commandement ; mais il eut beaucoup de peine à se faire obéir. D'abord, le cardinal de Saint-Séverin, que le Concile avait nommé légat à l'armée, protesta contre les ordres qu'il s'efforçait de donner. Ensuite, les soldats eux-mêmes ne respectèrent pas mieux leur nouveau général. Le lendemain de la bataille, Ravenne avait été emportée d'assaut. Au mépris de la capitulation acceptée par La Palisse, qui garantissait la sûreté des habitants et le respect de leurs propriétés, cette ville fut mise à sac, et devint, comme Brescia, un des plus tristes exemples des excès de cette guerre. Bon nombre de soldats, enrichis par le pillage, ne tardèrent pas, en dépit des représentations de leurs officiers, à quitter l'armée, de telle sorte qu'elle se trouva hors d'état de poursuivre les Confédérés, qui s'étaient retirés vers Césène. Enfin, en apprenant la victoire de Ravenne, Thomas Bohier, trésorier général en Italie, crut se rendre agréable à Louis XII, prince économe, en refusant de continuer à servir la solde de l'infanterie Italienne au service de la France, ce qui détermina ces bandes mercenaires à abandonner La Palisse. Ainsi se trouva complétement

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

perdu tout le fruit d'une des victoires le plus chèrement achetées par les Francais, depuis leurs expéditions en Italie.

Le Pape, qui en avait reçu promptement la nouvelle, se montra d'abord consterné. Il voyait déjà les Français sous les murs de Rome, sans pouvoir opposer aucune résistance à leur invasion. Aussi, dans le premier moment, paraissait-il décidé à se retirer à Ostie. Ses familiers lui faisaient craindre un mouvement populaire à Rome; ils ajoutaient que les Français avaient expédié des sicaires pour l'assassiner; ils lui rappelaient que, pendant sa dernière maladie, Pompeo Colonna et Antonio Savelli avaient harangué le peuple au Capitole, l'exhortant à prendre les armes pour recouvrer son ancienne liberté, projet qui n'avait échoué que parce qu'il était revenu à la santé (1). Ces appréhensions faisaient hésiter Jules sur le parti qu'il aurait à prendre à l'approche des vainqueurs. Mais, au bout de quelques jours, n'apprenant aucun mouvement de l'armée victorieuse, et mieux informé, par Jules de Médicis, que le cardinal Jean avait envoyé, des pertes qu'elle avait éprouvées, il reprit son inébranlable fermeté. Aux premières nouvelles reçues, les cardinaux l'avaient pressé d'entrer en négociations avec le Roi de France ; il avait paru y consentir, et comme ce Prince avait envoyé à Rome, avant la bataille de Ravenne, Fabrizio Carretta, frère du cardinal Finale, offrir des conditions de paix, le Pontife réunit le Consistoire afin de les discuter. Elles avaient été inspirées, avant le succès, par une véritable modération. Le Roi offrait de restituer Bologne et de dissoudre le Concile; en outre, le duc de Ferrare promettait de donner satisfaction au Pape, pourvu qu'il fût absous de l'excommunication et qu'il conservât ses États (2).

(1) Ciaconius, t. III, p. 231.
(2) Raynaldi, *ad ann.* 1512, p. 24 ; Bembo, *Ist. Ven.* lib. XII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le sacré Collége trouva ces propositions acceptables, et engagea le Pontife à signer les préliminaires de la paix. Jules parut y consentir. Mais après la séance, il envoya chercher les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, et leur donna l'assurance que son intention était de continuer la guerre. Si la victoire était restée fidèle aux Français, ou s'ils avaient su profiter de celle de Ravenne, il est probable que le Pape aurait abandonné ses alliés pour s'arranger avec les vainqueurs. Mais l'armée de Louis XII allait bientôt se trouver réduite à l'impuissance, tandis que celle de la Ligue, ne cessant de recevoir des renforts, devenait chaque jour plus redoutable. Les négociations entre le Roi de France et le Pape ne pouvaient donc aboutir à aucun résultat.

D'ailleurs, le Concile de Milan croyant, après la victoire de Ravenne, la cause du Pontife entièrement perdue, avait repris, sans aucun ménagement, sa campagne contre le Chef de l'Église. Dans sa septième session, tenue le lundi 19 avril 1512, plus de vingt-quatre jours après le délai qu'il avait imparti au Pape pour comparaître, le Concile examina s'il devait déclarer que Jules avait encouru, comme contumax, la suspense *ipso facto* pour l'administration tant spirituelle que temporelle du souverain Pontificat, laquelle était dévolue de plein droit au Concile. Il remit à la session suivante, afin de pouvoir discuter mûrement cette question, et la résoudre d'une manière avantageuse à l'Église et au Pape.

Cette session, qui fut la huitième, eut lieu le 21 avril. Après les cérémonies ordinaires, le Pape ayant été appelé par trois fois à haute voix à comparaître, et personne ne s'étant présenté en son nom, le Concile, rappelant les griefs de l'Église contre le Souverain Pontife, rendit un décret par lequel il exhortait les cardinaux, évêques, prêtres et tout le clergé séculier et régulier, ainsi que les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rois, princes et seigneurs, les universités et les communautés, enfin tout le peuple chrétien, à ne plus reconnaître le Pape Jules, et défendait de lui obéir, étant déclaré perturbateur du Concile, contumax, auteur du schisme, incorrigible et endurci : comme tel, le Concile jugeait qu'il avait encouru les peines portées dans les saints décrets des Conciles de Constance et de Bâle, et prononçait qu'il était suspens de toute administration Pontificale, dévolue de plein droit au Concile. Ce décret fut approuvé par tous les Prélats présents, et affiché aux portes des cathédrales de Milan, Florence, Gênes, Bologne et Vérone (1).

Cet acte fut le dernier de cette assemblée. Les évêques Français n'étaient pas mieux vus à Milan qu'à Pise : le clergé Italien les considérait comme schismatiques, et refusait d'avoir avec eux aucune communication. Le peuple ne leur était pas moins hostile que celui de Pise. Les succès de Gaston de Foix leur avaient seuls permis de rester à Milan. Lorsque la fortune des combats commença à se montrer favorable à la Ligue sainte, tous les Prélats comprirent que le moment était venu de quitter cette ville, et de transporter en France le siége de leur réunion. C'est à Lyon qu'ils se donnèrent rendez-vous. Mais leurs délibérations se trouvaient, à l'avance, frappées de discrédit et de nullité ; bien que Louis XII eût ordonné la publication et l'exécution dans son royaume du décret rendu le 21 avril, défendant d'obéir en quoi que ce soit au Pape Jules suspendu par le Concile (1), le clergé Français non-seulement hésita, mais, en général, refusa d'obéir à cet ordre.

(1) *Acta Concil. Pisani* II, p. 93 et 309.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XII

DE MAI A SEPTEMBRE 1512.

Succès des Confédérés. — Rivalités au sujet de leurs conquêtes. — Jules se fait décerner le titre de libérateur de l'Italie. — Il ouvre le Concile de Latran, ajourné après la seconde session. — Le duc d'Urbin reprend Bologne. — Le Pape réunit Parme et Plaisance aux Etats de l'Eglise; il cherche à s'emparer du duché de Ferrare. — Alphonse d'Este se rend à Rome, espérant le fléchir. — Jules veut le retenir prisonnier; le duc parvient à s'échapper par la protection armée des Colonna. — Alphonse envoie L'Arioste au Pape, qui le chasse en le menaçant de le faire jeter à la mer. — Congrès de Mantoue. — Les Médicis obtiennent que l'armée Confédérée s'avance vers la Toscane. — Siége de Prato ; le peuple Florentin, sommé de renoncer à son Gouvernement, se décide à résister. — Prise de Prato; révolution à Florence ; retour des Médicis. — Exil du Gonfalonier Soderini, qui se réfugie en Turquie. — Supplice infligé par le Pape à Antoine de Segna, qui avait accompagné Soderini à Raguse. — Conditions imposées à Florence.

Pendant les délibérations du Concile, les Confédérés avaient repris partout l'offensive. Sur une nouvelle injonction de l'Empereur, qui menaçait de les considérer comme rebelles, les soldats Allemands, au nombre de plus de quatre mille, abandonnèrent l'armée Française au moment où elle aurait eu le plus grand besoin de leur coopération. Ses débris, réduits à environ dix mille fantassins et huit cents chevaux, se trouvaient alors exposés à la fois aux attaques des troupes de la Ligue et à celles d'un corps d'environ dix-huit mille Suisses, que le cardinal évêque de Sion avait déterminés à passer les monts. La Palisse et le cardinal de Saint-Séverin ne pouvaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tenir contre des forces aussi redoutables; aussi, durent-ils se borner à la défensive, en se hâtant de se retirer d'abord vers le Piémont, ensuite de ce côté des Alpes. Les Confédérés les poursuivirent dans cette retraite précipitée, sans essayer toutefois de franchir les montagnes qui séparent la France de l'Italie.

Comme ils étaient partout victorieux dans ce pays, chacun d'eux cherchait à se mettre en possession des villes et des provinces le plus à sa convenance. Les Vénitiens avaient repris tous leurs anciens domaines de Lombardie, où ils étaient appelés par le vœu des populations. Ils n'avaient pas cherché à occuper de nouveau les places de la Romagne, cause de l'animosité du Pape contre la République. Maîtres du Milanais, les Suisses voulaient, à l'instigation de Jules, replacer le Duché sous l'obéissance de Maximilien Sforza, en lui enlevant Locarno et son district, tandis que les Grisons conserveraient Chiavenna et la Valteline. L'Empereur, qui n'avait pris aucune part à la dernière guerre, ne se montrait pas moins exigeant que les Confédérés. Il ne voulait pas consentir à ce que Vérone fût rendue aux Vénitiens, soutenant que cette ville faisait partie de l'Empire; il exigeait de la République une forte somme, plus un tribut annuel, pour la laisser occuper. Après la retraite des Français, le Pape avait recouvré toutes les villes de la Romagne, à l'exception de Bologne. Mais il ne se montrait pas satisfait : il songeait à agrandir et fortifier les États de l'Église. Il s'était emparé de Parme et de Plaisance, qu'il affectait de considérer comme d'anciens fiefs du Saint-Siége; il se flattait d'enlever bientôt au duc de Ferrare non-seulement son duché, mais Modène et Reggio, de manière à réunir au patrimoine de Saint-Pierre toute la Lombardie de la rive droite du Pô (1). Raymond de Car-

(1) Raynaldi, *ad ann.* 1512, § 70.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

done avait conduit son armée en Toscane, et placé sous la protection du roi d'Espagne Lucques, Sienne, Piombino et les principaux fiefs de la campagne de Rome. Ces dernières dispositions avaient fort effrayé le Pontife, qui, à peine débarrassé de la crainte des Français, commençait à redouter l'accroissement de la puissance Espagnole.

Néanmoins, après l'entière expulsion de l'armée de Louis XII au delà des Alpes, les flatteurs de Jules II lui décernèrent le titre de *Libérateur de l'Italie* (1), bien que les soldats étrangers du Roi Ferdinand occupassent le royaume de Naples, une partie de la Toscane et d'autres provinces. On a prétendu et souvent répété, que Jules nourrissait le secret espoir de chasser les Espagnols de la péninsule Italienne, et de rendre le royaume de Naples à ses anciens rois (2). Comment aurait-il pu s'y prendre pour mettre ce projet à exécution? Aucun historien ne le dit, car il était plus facile à désirer qu'à résoudre. On a supposé que Jules voulait, plus tard, se servir des Suisses contre les Espagnols, comme il les avait poussés contre les Français. Mais Ferdinand le Catholique avait prouvé que, sous le rapport politique, il était un tout autre prince que Louis XII. Habitué à tromper les autres et à profiter constamment du succès de ses fourberies, le roi d'Espagne l'emportait en dissimulation et en fausseté sur le Chef de l'Église; son armée, la plus aguerrie, la mieux disciplinée de l'Europe, ne craignait aucun ennemi; les Français seuls étaient capables de se mesurer avec les Espagnols. En chassant les soldats de Louis XII de la haute Italie, le Pape, aveuglé par sa haine contre ce Prince, n'avait pas réfléchi qu'il se livrait, lui et ses

(1) Ciaconius, t. III, p. 232.
(2) Ciaconius, t. III, p. 333.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

successeurs, en tant que souverains temporels, à la domination Espagnole. Les événements ne tardèrent pas à le démontrer. C'est ainsi qu'on vit monter sur le trône Pontifical le Flamand Adrien VI, ancien précepteur de Charles-Quint, nommé par l'influence irrésistible de son élève; c'est par la même cause qu'en 1527, après le sac de Rome, les bandes du connétable de Bourbon tinrent Clément VII assiégé pendant plusieurs mois dans le château Saint-Ange. La conduite politique de Jules II, loin d'affranchir l'Italie des étrangers, ne fit donc que river ses chaînes au joug des Espagnols et des Allemands. Mais sa haine et son ambition se trouvèrent satisfaites lorsqu'il fut parvenu à rejeter les soldats de Louis XII au delà des monts, en dépouillant ce Prince de son duché de Milan. Il ne lui restait plus, pour achever de l'accabler, qu'à se venger de son clergé complaisant.

Dans ce but, Jules ouvrit en personne, le 3 mai 1512, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, le Concile qu'il avait convoqué l'année précédente. Cette cérémonie se fit avec la plus grande pompe (1). Dès la veille, le Souverain Pontife, revêtu de ses habits sacerdotaux et porté dans une litière, à cause d'une indisposition dont il souffrait, partit processionnellement du palais du Vatican. Il était accompagné du Collége des cardinaux, des Pères du Concile, de tout le clergé de Rome, tant régulier que séculier, et d'une escorte de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans leur costume de guerre. Après avoir donné sa Bénédiction dans la basilique, il alla coucher

(1) Les détails et citations qui suivent sont empruntés aux actes du Concile de Latran, rapportés dans le recueil général des Conciles, des Pères Phil. Labbe et Gabriel Cossart, de la société de Jésus. — Paris, in-4°, 1672, t. XIV, p. 2 et suivantes. Ces actes avaient été d'abord publiés à Rome en 1521, sous le titre de : *Jo. Lateranus, Concilium novissimum, sub Julio II et Leone X celebratum.*

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

au palais de Latran, et le lendemain il vint présider le Concile. Sa réunion fut précédée d'une messe solennelle, chantée par le cardinal de Saint-Georges, et d'un sermon prêché par Ægidius de Viterbe, général de l'ordre des Augustins. Ensuite, la première session fut indiquée au lundi 10 mai suivant.

Ce jour, les Pères du Concile se trouvèrent assemblés au nombre de plus de cent, dont quinze cardinaux, treize patriarches, dix archevêques, cinquante-six évêques, deux abbés et quatre chefs d'ordres. On y voyait aussi figurer, parmi les laïques, le Sénateur de la ville de Rome, les ambassadeurs du Roi Catholique et de la reine de Castille, ceux des Républiques de Venise et Florence, quatre barons Romains, et les quatre procurateurs, un prieur et un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Le clergé catholique de toutes les nations de l'Europe, la France exceptée, se trouvait représenté dans le Concile, bien que les prêtres Italiens y fussent en grande majorité. Après les cérémonies d'usage, le cardinal Alexandre Farnèse, debout près du siége sur lequel le Pape se tenait assis, lut à haute voix la cédule d'indiction du Concile. On lut aussi un canon du onzième Concile de Tolède, recommandant aux Pères la modestie, le silence et l'union; puis on procéda à la nomination des officiers du Concile, qui fut placé sous la garde de Constantin Commat, duc de Macédoine, et des conservateurs de la ville de Rome. On nomma aussi les quatre notaires apostoliques et leurs secrétaires, quatre scrutateurs des suffrages, et cinq maîtres des cérémonies. Puis tous les Pères vinrent, agenouillés aux pieds du Souverain Pontife, lui prêter serment d'obéissance.

La seconde session eut lieu le lundi 17 mai : elle fut marquée par la communication, qu'un des camériers du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pape donna, du traité d'alliance conclue entre le Pontife et le roi Henri VIII d'Angleterre (1). Ensuite, le bibliothécaire du Pape monta en chaire, et lut le mandat conféré par le roi d'Espagne à Jérôme de Vich, son ambassadeur ordinaire à la cour de Rome, d'avoir à le représenter au saint Concile de Latran, en obéissant à la convocation qui en avait été faite par le Souverain Pontife; protestant en même temps de nullité contre la réunion du conciliabule de Pise, et contre tous les actes de cette assemblée schismatique. Après ces lectures, les Pères approuvèrent la bulle du Concile, et la troisième session fut ajournée au 3 décembre suivant, afin de donner le temps à l'évêque de Gurck, envoyé de l'Empereur, de se rendre à Rome pour prendre part aux délibérations de l'Assemblée.

Pendant cette suspension, Jules ne négligea point de poursuivre son principal but politique, qui était d'obtenir de ses alliés l'extension des anciens États de l'Église, au moyen de l'annexion de nouvelles provinces. Après la retraite des Français, les villes de la Romagne avec leurs territoires étaient rentrées d'elles-mêmes sous l'obéissance du Saint-Siége; Bologne seule, occupée par une garnison Française et soumise aux Bentivoglio, résistait encore. Dans les premiers jours de juin 1512, le duc d'Urbin, auquel le Pontife, son oncle, avait accordé l'investiture de la ville et des dépendances de Pesaro pour les réunir à son duché, s'approcha de Bologne à la tête d'un corps de troupes considérable, et la somma de se rendre. Les habitants étaient divisés par d'anciennes factions : les uns désiraient rentrer sous la domination du Saint-Siége; les autres, plus nombreux, auraient voulu conserver leur autonomie. Après l'éloignement de

(1) Les pères Labbe et Cossart ne rapportent point le texte de ce traité.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'armée Française et ses revers, toute résistance devint impossible : la garnison, ne pouvant espérer d'être secourue, dut se résigner à capituler le 10 juin. Les Bentivoglio parvinrent à s'échapper de la ville ; ils furent heureux de se soustraire par la fuite et l'exil à la vengeance de leur implacable adversaire, tandis qu'ils laissaient leurs partisans exposés à tout son ressentiment. Jules était extrêmement irrité contre les Bolonais, non-seulement parce qu'ils avaient foulé aux pieds son autorité, mais, plus encore, parce qu'ils avaient montré le plus grand mépris pour sa personne, en brisant sa statue en bronze exécutée par Michel-Ange.

Dès que le duc d'Urbin fut entré dans Bologne, il frappa les habitants de fortes contributions, les dépouilla de leurs lois et priviléges municipaux, rétablit le Gouvernement du Pape, et menaça de les transporter à Cento s'ils essayaient la moindre tentative de soulèvement (1). Ces rigueurs furent adoucies par le cardinal Jean de Médicis, qui, après être parvenu à s'échapper des mains des Français, fut envoyé par le Pontife à Bologne pour y exercer les fonctions de légat. Par la modération de son gouvernement et la douceur de son caractère, le cardinal réussit, en partie, à rattacher au Pape la masse du peuple Bolonais (2).

Jules n'avait pas eu tant de peine à réunir à ses États les villes de Parme et de Plaisance. A la retraite des Français, il les avait fait occuper par ses troupes, et il se montrait décidé à les conserver. Il affectait de considérer ces nouvelles acquisitions comme d'anciennes dépendances du Saint-Siége, auquel elles auraient été données par Charlemagne, bien qu'aucun de ses prédécesseurs ne les eût jamais réclamées, et qu'elles fussent annexées,

(1) Guicciardini, *Storia d'Italia*, lib. X, vol. j, p. 604.
(2) Jovius, *in Vita Leonis X*, lib. II, p. 51.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

depuis 1409, au Duché de Milan. Mais, son intention bien arrêtée, était de réunir à l'ancien patrimoine de Saint-Pierre toute la partie de la Lombardie située sur la rive droite du Pô; ce qui devait comprendre non-seulement Parme et Plaisance, mais le Duché de Ferrare, dont faisaient alors partie Modène et Reggio. Au moyen de ces annexions, les États de l'Église se seraient étendus, sans enclaves, de la Méditerrannée à l'Adriatique, presque aux portes de Venise, en se trouvant défendus à gauche par le cours du principal fleuve de l'Italie, tandis qu'ils auraient conservé, à droite, leurs anciennes limites du côté du royaume de Naples. La Toscane, il est vrai, se trouvait renfermée dans ce périmètre, mais Florence, par elle seule, ne pouvait pas résister aux forces dont le Pontife disposait. Il s'efforçait d'ailleurs d'y favoriser le rétablissement des Médicis, dont il était certain de se faire des alliés, par l'entremise du cardinal Jean, qui lui était entièrement dévoué. Ainsi, pour parvenir à ses fins, il ne lui restait qu'à s'emparer du Duché de Ferrare.

Alphonse d'Este n'ignorait pas qu'il avait tout à redouter de l'ambition et du ressentiment du Chef de l'Église. Seul allié resté aux Français en Italie, il avait servi leur cause avec un entier dévouement. Depuis leur retraite, il se trouvait exposé aux entreprises des Confédérés, presque sans possibilité de résistance. Cependant, jusqu'au moment de la prise de Bologne, Alphonse avait réussi à échapper à l'orage qui le menaçait. Lorsqu'il apprit que Jules était rentré en possession de cette importante cité, il craignait de voir l'armée alliée envahir ses États ; il se détermina donc à tenter de négocier avec le hautain Pontife, espérant le fléchir à force de concessions. Le Duc était humain et généreux ; à la suite des derniers événements, il venait de se faire à Rome

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des amis puissants et dévoués. On a vu que le cardinal Jean de Médicis et Fabrice Colonna, général des troupes du Pape, avaient été faits prisonniers à la bataille de Ravenne. Le cardinal fut assez heureux pour s'échapper à un passage du Pô; après plusieurs incidents, qui mirent de nouveau sa vie et sa liberté en danger, il parvint à gagner Ferrare. Par ordre du Duc, il y fut bien accueilli, et il put, en toute liberté, se rendre d'abord à Mantoue et ensuite à Rome (1).

Quant à Fabrice Colonna, il était tombé, à la bataille de Ravenne, entre les mains d'Alphonse, et se trouvait son prisonnier. Loin d'abuser de cet avantage et d'exiger une rançon, le Duc l'avait traité avec les plus grands égards, refusant même de le livrer à Louis XII, qui le réclamait pour le faire transférer en France et l'y garder. Lorsque les Français commencèrent leur retraite, Alphonse rendit la liberté au chef des troupes de l'Église, espérant qu'il n'oublierait pas ce service. Il ne s'était pas trompé : dès son retour à Rome, Fabrice se conformant aux désirs du Duc, sonda les dispositions du Pontife, et s'informa des conditions auxquelles il consentirait à rendre ses bonnes grâces et son alliance au Duc de Ferrare. Sans s'expliquer sur les conditions, Jules parut désirer qu'Alphonse vînt à Rome, afin d'entrer lui-même en arrangement. Pour lever toutes ses appréhensions, il lui fit envoyer un sauf-conduit, et l'ambassadeur d'Espagne en fit parvenir un autre, qui garantissait, au nom de son Souverain, le libre retour du Duc dans ses États (2). Qui aurait pu croire, que ces sûretés apparentes cachaient un piége tendu par le Pape à la bonne foi du Prince? Arrivé à Rome, sans aucun soupçon, vers le milieu de juin 1512, Alphonse alla se prosterner aux

(1) Jovius, *in Vita Leonis X*, lib. XI, p. 49.
(2) Guicciardini, *Storia d'Ital.* lib. II, t. II, p 5.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pieds du Souverain Pontife, entouré des cardinaux, et lui demanda humblement pardon d'avoir pris les armes contre l'Église, promettant à l'avenir de se conduire en fils soumis et fidèle vassal. Jules parut agréer ces excuses et ces hommages avec satisfaction, et accorder au Duc le pardon et l'oubli du passé. Pour régler l'accord ainsi rétabli, le Pape institua une commission de six cardinaux, à laquelle il envoya le Prince. Mais quelle ne fut pas la surprise d'Alphonse, lorsqu'à leur première réunion, les cardinaux lui proposèrent de signer une renonciation pure et simple à tous ses droits de souveraineté sur son duché, lui offrant en échange la ville d'Asti et son territoire, qui depuis longtemps appartenaient au Roi de France! En même temps, il apprit que l'armée Pontificale avait envahi ses États, et que le Duc d'Urbin, qui la commandait, était entré en pourparlers avec les habitants de Reggio pour occuper cette place. Il voulut sur-le-champ quitter Rome; mais, au mépris du sauf-conduit donné, au mépris de la garantie signée par l'ambassadeur d'Espagne, Jules refusa de le laisser partir. Aux instances du représentant de Ferdinand, indigné d'un tel manque de foi, aux prières des Colonna, il répondit par des reproches et par des menaces : il devint alors évident, qu'il n'avait attiré ce Prince à Rome, que pour le dépouiller de ses États pendant son absence. Alphonse, heureusement, trouva dans la reconnaissance et l'indignation chevaleresque de Fabrice Colonna, un secours qui le tira du péril : se hâtant de réunir et d'armer les soldats à la solde de sa puissante famille, Fabrice, auquel s'étaient joints Marc-Antoine et Prospero Colonna, suivis de leurs amis et partisans, courut, escortant le Duc, vers la porte Saint-Jean de Latran, qu'il trouva gardée, mais dont il força le passage après un court engagement. Il conduisit ensuite Alphonse à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Marino, château fortifié à peu de distance de Rome et fief des Colonna, d'où le Duc put s'échapper déguisé, mais poursuivi par les sicaires de son vindicatif ennemi. Il erra ainsi plusieurs mois dans différentes provinces de l'Italie, toujours exposé à être reconnu, pris et ramené à Rome. Il parvint néanmoins à regagner sa capitale (1). Il eut le bonheur de voir que ses États, bien qu'occupés par l'armée papale du côté de Modène, étaient encore intacts dans la partie qui confine à Ferrare. Mais comme il se sentait dans l'impossibilité de résister par la force à son puissant et implacable adversaire, il résolut, une seconde fois, de tenter un accommodement, en lui envoyant un ambassadeur extraordinaire.

Pour remplir cette délicate mission, Alphonse fit choix de l'Arioste, attaché alors, comme gentilhomme, à la personne du cardinal Hippolyte d'Este. L'auteur du *Roland furieux*, le grand poëte, l'immortel honneur de l'Italie, n'avait pas encore terminé sa brillante épopée. Il y travaillait avec ardeur, ne se décidant pas à la publier (2), mais consentant quelquefois, comme il l'avait fait à la cour de Mantoue en 1507, à venir lui-même en réciter les premiers chants à des auditeurs choisis (3). Le Duc espérait sans doute que la réputation du poëte serait parvenue jusqu'au Souverain Pontife, qu'il savait ami et protecteur des lettres et des arts. De

(1) Jovius, *in Vita Alfonsi*, p. 178. — Sardi, *Historia Ferrarensis*, lib. XII, p. 226. — Giraldi, *Comment. delle cose di Ferrara*, p. 156, cités par Roscoë, *Vie de Léon X*, t. II, p. 138, en note, traduction française, *ubi suprà*.

(2) La première édition ne parut qu'en avril 1516, à Ferrare.

(3) Voy. dans la *Vie de l'Arioste*, par Barufaldi, la lettre de la duchesse de Mantoue à son frère le cardinal d'Este, dans laquelle elle le remercie de lui avoir envoyé... « *il dicto Ariosto, avendomi, con la narratione dell'opera che compone, facto passar questi due giorni non solum senza fastidio, ma cum piacere grandissimo.* »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

son côté, le cardinal Hippolyte avait recommandé l'envoyé de son frère à plusieurs de ses collègues, en les priant d'employer leurs bons offices pour l'aider. De plus, le poëte de Ferrare n'était pas inconnu du cardinal Jean de Médicis, qui venait de rentrer à Rome, après avoir échappé aux Français. L'année précédente, l'Arioste avait sollicité et obtenu du Cardinal la dispense nécessaire, pour se mettre en possession d'un bénéfice ecclésiastique, qui lui avait été concédé, bien qu'il fût laïque, par le Duc de Ferrare (1). Le choix de l'Arioste comme ambassadeur à Rome était donc excellent. Cependant, malgré son génie et sa réputation, malgré le secours de ses puissantes recommandations, il devait échouer dans sa mission. Arrivé à Rome, il s'empressa de solliciter une audience, qui lui fut accordée. Jules était alors, à cause de la chaleur, dans une de ses maisons de campagne, peut-être la Magliana, aux environs de sa capitale. Le poëte dut s'y rendre, et, admis à l'audience du Chef de l'Église, il commença à lui exposer humblement l'objet de sa mission. En apprenant qu'il était envoyé par le Duc de Ferrare, le Pape fut pris d'un violent accès de colère, et il l'interrompit brusquement, lui intimant l'ordre de se retirer, le menaçant même de le faire jeter à la mer (2). Le chantre inimitable de Roger et Bradamante, de Renaud et d'Angélique, et de tant d'autres personnages créés par son imagination infatigable, ne se le fit pas dire deux fois. Comprenant qu'il y allait du danger de sa vie, il se hâta de quitter

(1) Roscoë, *Vie de Léon X*, t. II, p. 98, note 1re, et à l'appendice du même volume.

(2) Mazzuchelli, *Storia d'Italia*, t. II, p. 1063. Tiraboschi, *Storia della litt. ital.* t. VII, part. III, p. 108. Voir aussi *les Mémoires* de Virginio, l'un des fils de l'Arioste, XVIII. — La terreur que le poëte avait éprouvée dans son entrevue avec Jules II,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Rome, et revint rendre compte à son Souverain du dénoûment imprévu de son ambassade. Le Duc, convaincu alors qu'il n'avait rien à espérer du Pontife, commença dans sa capitale les préparatifs d'une résistance désespérée.

Mais ce n'était pas contre Ferrare que le Pape et les Confédérés se disposaient à frapper leurs premiers coups. Bien que le retour d'Alphonse dans ses États eût inspiré à Jules le plus grand dépit, il avait ajourné sa vengeance. Pour le moment, il se montrait décidé à punir les Florentins de leur alliance avec le Roi de France, et surtout de ce qu'ils avaient mis à la disposition des évêques Français la ville de Pise. Aussitôt après l'éloignement de l'armée de Louis XII, Jules avait envoyé à Florence son Dataire, Laurent Pucci, Florentin de naissance et très-considéré dans sa patrie. Les instructions remises à Pucci lui recommandaient d'exciter, les principaux habitants et le peuple, contre le Gonfalonier Sodérini et contre les Dix de la liberté ; de montrer qu'en s'alliant avec les Français ils avaient exposé la ville aux plus grands dangers, et d'insinuer que le seul moyen de la soustraire à ces périls, c'était de rappeler les Médicis. Ces menées toutefois n'eurent pas le succès que le Pape s'en était promis, et Pucci fut

lui laissa une impression profonde ; il y fait allusion dans sa première satire :

> Andar più a Roma in posta non accade,
> A placar la grand' ira di *Secondo*.

C'est peut-être le souvenir de cette aventure qui lui a fait dire dans sa septième satire à Annibale Malaguzzo :

> Visto ho Toscana, Lombardia, Romagna,
> Quel Monte che divide, et quel che serra
> Italia, e un mare e l' altro che la bagna.
> Questo mi basta; il resto della terra,
> Senza mai pagar l' oste andrò cercando
> Con Tolomeo, sia il mondo in pace, o in guerra.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contraint de quitter Florence, sans éprouver néanmoins aucun mauvais traitement (1).

Bientôt, le Pape reprit au grand jour le dessein de renverser le Gouvernement du Gonfalonier, pour lui substituer celui des Médicis, avec lesquels il était d'accord. Il avait été convenu entre les Confédérés, que dès que l'ambassadeur de l'Empereur Maximilien serait arrivé en Italie, un congrès se réunirait à Mantoue pour régler toutes les questions pendantes. Matthieu Lang, évêque de Gurck, que le Pape avait créé cardinal le 8 décembre précédent, se rendit dans cette ville au mois de juillet 1512; il y était attendu par Bernard de Bibbiena, l'envoyé de Jules, Jérôme de Vich, ambassadeur d'Espagne, le cardinal de Sion et l'ambassadeur de Venise.

Dès l'ouverture du Congrès, Julien de Médicis, soutenu par le représentant du Pape, vint réclamer le secours des puissances Confédérées pour le rétablissement de sa famille à Florence. Il ne demandait pas le renversement du Gouvernement dirigé par Sodérini et les Dix de la liberté : affectant la plus grande modération, il se bornait à solliciter la libre rentrée des Médicis sous la protection des Confédérés. Avertis de cette démarche, le Gonfalonier et les Dix envoyèrent au Congrès Jean-Victor Sodérini, frère du chef de la République, qui s'efforça de justifier ses compatriotes du reproche de s'être alliés aux Français, en expliquant cette conduite par la nécessité qui les y avait obligés. Bien que vraie, cette raison n'était pas de nature à détourner les Confédérés de mettre à exécution leurs projets contre Florence. Si, comme le fait remarquer un historien (2) de cette

(1) Guicciardini, *Storia d'Ital.* lib. XI, 11, 6 ; — Nerli, *Comment.* lib. V, p. 106.
(2) Jovius, *in Vita Leonis X*, lib. II, p. 52.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

triste époque, l'envoyé Florentin avait pu acheter à prix d'argent les ambassadeurs réunis à Mantoue, ou seulement les principaux, il serait parvenu à détourner le danger qui menaçait l'indépendance de sa patrie. Mais, soit qu'il n'y fût pas autorisé, soit qu'il n'eût pas les sommes nécessaires, ou bien encore, ainsi qu'on l'en accuse, soit que son avarice l'eût empêché de tenter ce moyen si souvent infaillible, toujours est-il qu'il fut obligé de quitter le Congrès sans avoir rien obtenu.

Aussitôt après son départ, cette Assemblée déclara les Florentins ennemis de la sainte Ligue, et Raymond de Cardone reçut l'ordre d'aller, à la tête de l'armée Espagnole, rétablir les Médicis. Ce général traversa les Apennins au commencement d'août 1512, et quelques jours après il était arrivé devant Prato, ville très-rapprochée de Florence. Il était accompagné du cardinal Jean de Médicis, que Jules avait nommé son légat en Toscane. La présence, dans le camp Espagnol, du fils de Laurent de Médicis, indiquait assez clairement que le Pape et ses alliés étaient décidés à en finir avec le Gouvernement de Sodérini et de ses partisans. Le Gonfalonier, espérant détourner l'orage, envoya des députés au chef Espagnol, protester du dévouement des Florentins au Roi d'Espagne, et de leur soumission à la sainte Ligue. Mais Raymond consentit à peine à les entendre; il leur prescrivit d'avoir à chasser le Gonfalonier, et à remplacer son Gouvernement par celui des Médicis, rétablis dans tous les droits dont ils jouissaient avant leur exil.

Lorsque les députés vinrent rendre compte, à l'Assemblée génerale du peuple, du résultat de leur démarche, le Gonfalonier déclara qu'il était prêt à faire le sacrifice de son autorité, et même de sa vie, pour assurer la conservation de l'indépendance de la patrie commune; mais il supplia le peuple de prendre garde de ne pas

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

exposer la République au retour de la tyrannie, qui avait pesé si longtemps sur elle pendant l'autorité absolue de Laurent et de ses successeurs. — Ce discours entraîna l'Assemblée; il fut résolu que le Gouvernement du Gonfalonier serait maintenu, que les Médicis pourraient rentrer dans Florence, mais comme simples citoyens, et que si les Confédérés persistaient à exiger un changement dans la forme du Gouvernement, les citoyens défendraient à toute extrémité l'indépendance de leur pays (1).

Cette résolution prise, les Florentins, craignant pour Prato, qui était serré de près par l'armée Espagnole, se hâtèrent d'y envoyer un renfort de deux mille fantassins et de cent lances, ce qui portait l'effectif de la garnison à plus de quatre mille hommes, tandis que les assiégeants étaient beaucoup moins nombreux : mais, parmi eux, il ne se trouvait que des soldats aguerris, et non des bandes de *condottieri* levées à la hâte et indisciplinées. Néanmoins, en apprenant l'entrée de ce renfort dans la place, le général Espagnol hésita et reprit les négociations. Il persistait à vouloir qu'on laissât rentrer les Médicis; mais il n'exigeait plus aucun changement dans le Gouvernement de Florence; il demandait le payement d'une somme fixée, au *maximum*, à 30,000 ducats; enfin, il réclamait des vivres pour ses soldats, qui en manquaient. Moyennant la prompte exécution de ces conditions, il promettait de se retirer avec ses troupes, sans attaquer Prato ni Florence. A la réception de ces propositions, Sodérini et ses partisans hésitèrent; au lieu de prendre une résolution, ils laissèrent écouler sans réponse le délai fixé par Raymond de Cardone. La faim pressait ses soldats; il ne pouvait les faire attendre plus

(1) Guicciardini, lib. XI, p. 11, et Nerli, lib. V, p. 107-108.

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

longtemps : il donna l'ordre d'enlever Prato en brusquant un assaut, après avoir fait battre ses murailles par deux pièces d'artillerie que le cardinal Jean avait amenées de Bologne. Dès que la brèche eut été ouverte, les Espagnols s'y précipitèrent et mirent facilement en fuite la garnison, qui n'opposa aucune résistance. On vit alors se reproduire dans la malheureuse ville les scènes de violence et de pillage qui avaient ensanglanté Brescia et Ravenne. Plus de quatre mille habitants furent massacrés par les vainqueurs, dont la cruauté n'était égalée que par l'avarice. On prétend que, sans l'intervention du cardinal Jean et de Julien, son frère, la population tout entière aurait péri victime de la fureur sans frein des soldats Espagnols (1).

Dès que la prise de Prato fut connue à Florence, les partisans des Médicis se réunirent, et, au milieu de la consternation que cette nouvelle y avait répandue, ils s'emparèrent de la personne de Sodérini; ensuite ils convoquèrent l'assemblée de peuple, et ils en obtinrent la destitution du Gonfalonier et le rappel des Médicis. Informés de cette résolution, le cardinal et son frère s'empressèrent de rentrer dans leur patrie, d'où ils étaient exilés depuis plus de dix-huit années. Ils y furent accueillis solennellement le 31 août 1512, avec des démonstrations de joie qui prouvaient que le peuple n'avait pas oublié le sage et pacifique Gouvernement de Laurent le Magnifique. Mais Florence avait perdu pour toujours sa véritable indépendance.

Pendant cette révolution, l'ancien Gonfalonier avait été confiné dans la maison de Pierre Vettori : la nuit

(1) Guicciardini, lib XI, 11, 14 ; — Nardi, *Hist. Fior.* lib. V, 149 153 ; Muratori, *Ann. d'Ital. X*, 88 ; — Jovius, *in Vita Leonis X*, lib. XI, p. 53. — Voy. aussi, dans la traduction de Machiavel, *ubi suprà*, sa lettre à une dame, t. II, p. 606.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

suivante, il fut emmené sous escorte à Sienne. Espérant que le Pape le laisserait venir à Rome, il en demanda et obtint l'autorisation. Mais le cardinal Soderini, son frère, lui envoya de cette ville Antoine de Segna l'informer, que Jules voulait le dépouiller des grandes richesses dont il le supposait possesseur. Sur cet avis, le Gonfalonier, ne se croyant pas en sûreté en Italie, résolut de se retirer à Raguse, d'où il passa en Turquie. Antoine de Ségna l'avait accompagné dans sa traversée d'Ancône à Raguse. Revenu à Rome, il fut, aussitôt après son retour, arrêté et mis à la torture par ordre de l'implacable Pontife, qui voulait le forcer à lui faire connaître le lieu de refuge choisi par l'ancien chef de Florence. Mis en liberté après quelques jours de captivité, Antoine de Segna mourut bientôt des suites du supplice qu'on lui avait infligé (1). « Cet acte de cruauté, dit avec indignation l'historien de Léon X (2), souille d'une tache ineffaçable la mémoire de Jules II. »

Après la prise de Prato et la révolution qui venait de s'accomplir à Florence, Raymond de Cardone put dicter les conditions que les Confédérés avaient résolu d'imposer à cette ville. Il fut convenu qu'elle entrerait dans la sainte Ligue pour la défense de l'Italie, qu'elle payerait 40,000 ducats à l'Empereur, 80,000 au Roi d'Espagne, et 20,000 à Raymond de Cardone lui-même. En outre, ce général conclut, au nom de Ferdinand, un traité

(1) Nardi, *Hist. Fior.* lib. V, p. 152. Voici en quels termes cet historien rapporte le fait : *Il papa, parendogli essere stato ingannato, nè potendo, con altri isfogare la sua collera, tornato che fù Antonio di Segna a Roma, lo fece mettere in prigione, ove,* hebbe ancora alcuni tratti di corda, *ed essendo poi ritornato a casa sua ammalato, in pochi di finì sua vita. E tale fù il ristoro che egli hebbe dell'amiravole servizio fatto al cardinale ed a Piero Soderini.*

(2) Roscoë, t. II, p. 149 de la traduction française.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

particulier, par lequel il faisait garantir les États de son puissant maître par les Florentins, en échange de la protection que celui-ci devait leur accorder (1).

(1) Nardi, lib. V, p. 151, et Nerli, lib. V, p. 110, et lib. VI, p. 113.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XIII

DE SEPTEMBRE 1512 AU 21 FEVRIER 1513.

Réserves formulées par l'Empereur au sujet de la réunion de Parme et Plaisance à l'Eglise. — Il accorde l'investiture du duché de Milan à Maximilien Sforza. — Jules donne aux Suisses le nom de défenseurs de la liberté du Saint-Siége. — Il n'est pas en bonne intelligence avec les Vénitiens, qui s'emparent de Crema, malgré son opposition. — Il reçoit à Rome le cardinal de Gurck, ambassadeur de Maximilien; il essaye de le faire intervenir dans ses différends avec le Roi d'Espagne. — Il rompt avec les Vénitiens et s'allie avec l'Empereur. — Troisième session du Concile de Latran; annulation des décrets de Pise et de Milan. — Mise du royaume de France en interdit. — Louis XII dans l'impossibilité de reprendre l'offensive en Italie. — Jules soupçonné de vouloir chasser les Espagnols de ce pays. — Prise de possession du duché de Milan par Maximilien Sforza. — Le Pape obtient du Concile de Latran l'abrogation de la Pragmatique-Sanction. — La reine Anne de Bretagne lui écrit pour le fléchir, sans succès. — Louis recherche l'alliance de plusieurs Souverains; il ne réussit qu'à signer un traité avec Venise. — Jules fait des préparatifs pour s'emparer du duché de Ferrare. — Cinquième session du Concile de Latran. — Approbation de la Bulle sur la compétition des cardinaux à la papauté. — Derniers moments de Jules II; sa mort, le 21 février 1513. — Etat dans lequel il laisse l'Italie.

Pendant que ces événements s'accomplissaient en Toscane, le Congrès de Mantoue avait continué l'examen des questions qu'il était chargé de résoudre. Le Pape voulait, on l'a vu, conserver Parme, Plaisance et leurs territoires. L'évêque cardinal de Gurck fit des réserves sur cette prétention, par ordre de Maximilien, qui considérait ces villes comme d'anciens fiefs détachés de l'Empire. Il se montra encore moins traitable avec les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Vénitiens, auxquels il ne voulut reconnaître aucuns droits sur Vérone. Il consentit au rétablissement du duché de Milan, à la condition qu'il serait conféré à Maximilien Sforza, auquel l'Empereur en accorda l'investiture. Mais cette concession était due plutôt à l'influence du cardinal de Sion et des Suisses, qu'à la libre volonté de Maximilien. Le Pape se montrait fort reconnaissant des services que la cause de l'Église venait de recevoir de ces montagnards. Pour laisser parmi eux des preuves de sa gratitude, il leur envoya une épée, un bouclier et un drapeau, bénits de sa main, et il leur donna le titre de *défenseurs de la liberté du Saint-Siége*.

Il s'en fallait de beaucoup que Jules vécût en aussi bonne intelligence avec les Vénitiens. Il conservait toujours contre eux un profond ressentiment, et il n'attendait qu'une occasion pour obliger le Roi d'Espagne à renoncer à leur alliance, et pour les affaiblir. Mais les patriciens, qui, depuis tant de siècles, dirigeaient le Gouvernement intérieur et la politique extérieure de la République, n'étaient pas hommes à se laisser surprendre, ni à déserter la défense des grands intérêts qui avaient élevé leur patrie au premier rang des puissances. Le Pape ne tarda pas à en faire de nouveau l'expérience.

Parmi les places, en très-petit nombre, dans lesquelles les Français, en se retirant, avaient laissé des garnisons, se trouvait Crema et sa forteresse, faisant partie, avant la guerre, des États de Venise. Dans le traité conclu à Rome pour la sainte Ligue, il avait été stipulé que toutes les dépendances de ces États, dont les Français s'étaient emparés, seraient remises à leurs anciens possesseurs, dès que les Confédérés auraient réussi à les reprendre. En vertu de cette clause, la République avait envoyé un corps d'armée investir Crema, annonçant l'intention d'y rétablir sa domination. En apprenant cette résolution,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le Pape manifesta un vif mécontentement. Il avait destiné cette ville à Maximilien Sforza, comme une dépendance du duché de Milan. Sans oser s'opposer à force ouverte au projet des Vénitiens, il résolut de les mettre dans l'impossibilité de prendre et d'occuper Crema à eux seuls. Il fit dire au cardinal de Sion, alors à Milan, d'envoyer un corps de soldats Suisses devant la place, pour coopérer au siége avec les troupes de la République. Mais, sur l'avis de la marche de ces soldats, le général Vénitien sut gagner une partie des habitants, qui engagèrent le commandant de la garnison Française à ne pas attendre l'arrivée des Suisses pour traiter de la reddition de la ville. Se voyant sans espoir d'être secouru, cet officier entra en accommodement avec le provéditeur Vénitien, et, moyennant la somme de 15,000 écus, il ouvrit, le 9 septembre 1512, les portes de Crema à l'armée de la République (1). Le Pontife fut très-blessé du dénoûment de cette intrigue, mais il dissimula son mécontentement : le moment ne lui paraissait pas encore venu de rompre avec Venise.

Après la clôture du congrès de Mantoue, le cardinal Gurck se rendit à Rome, où il fut reçu avec les plus grands honneurs par le Pape et les cardinaux réunis en Consistoire (2). Ayant pu apprécier de longue date l'esprit capricieux, le caractère changeant et intéressé de l'empereur Maximilien, le Pontife espérait pouvoir facilement gagner son ambassadeur, et l'amener à déterminer son maître à s'unir plus étroitement avec lui : il ne s'était pas trompé. Il obtint d'abord de conserver les villes de Modène, Reggio, Parme et Plaisance, comme ayant fait partie de l'exarchat de Ravenne, dont Pépin et Charlemagne avaient fait donation au Saint-Siége. Mais

(1) Guicciardini, lib. XI.
(2) Raynaldi, *ad ann.* 1512, § 86.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le cardinal n'y consentit que sous la réserve des droits de l'Empire.

Jules se plaignit ensuite des Espagnols, qui avaient pris sous leur protection les Républiques de Lucques et de Sienne, qu'il convoitait. Il leur reprochait plus aigrement encore d'avoir donné asile, dans le royaume de Naples, à Fabrice Colonna, qui s'était exposé à son ressentiment en facilitant la fuite du Duc de Ferrare. Mais l'ambassadeur de Maximilien refusa d'entrer en discussion sur ces questions délicates, soit qu'il n'y fût pas autorisé, soit qu'il craignît de brouiller l'Empereur avec le puissant Roi d'Espagne.

Le dernier point traité fut le plus important. S'appuyant sur leurs droits antérieurs, reconnus par la sainte Ligue, les Vénitiens, qui avaient repris et occupé les villes de Padoue, Vicence, Véronce, Brescia, Bergame, Trévise et Crema, avec leurs territoires, entendaient bien les conserver. Telle n'était pas, au fond, la pensée du Pontife : il aurait voulu que la République se reconnût vassale et tributaire de l'Empire pour ces provinces. L'évêque de Gurck n'était pas mieux disposé envers Venise : obéissant aux instructions de son maître, il exigeait l'abandon de Vérone et de Vicence à l'Empereur; et pour les autres villes, il voulait obliger le Doge et le Sénat à en faire hommage comme fiefs, et à payer à Maximilien, tout d'abord, la somme de 200,000 écus d'or, et chaque année un tribut de 300,000 écus d'or. L'aristocratie, qui gouvernait la République, avait trop de patriotisme et de fierté pour accepter ces honteuses conditions. D'ailleurs, elle ne craignait pas l'Empereur, dont elle avait combattu et repoussé les armées réunies à celles de Louis XII et du Pape. Le cardinal évêque et Jules ne purent donc rien obtenir.

Blessé de cette résistance, le Pontife résolut de rompre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avec les Vénitiens pour s'allier avec l'Empereur. En conséquence, le Pape et le représentant de Maximilien signèrent, le 2 décembre 1512, dans l'église de Sainte-Marie du Peuple, un traité par lequel Jules renonçait à l'alliance de la République, qu'il s'engageait à poursuivre par les armes temporelles et spirituelles, jusqu'à ce qu'elle eût donné satisfaction à l'Empereur (1). De son côté, ce Prince entrait dans la sainte Ligue, renonçait au Concile de Pise, qu'il désavouait, et déclarait adhérer au Concile de Latran. De plus, il s'engageait à ne fournir aucun secours au Duc de Ferrare ni aux Bentivoglio.

Ainsi, après neuf années de Pontificat, Jules se retrouvait ennemi de la République de Venise, comme il l'avait été au moment de son exaltation. Mais alors, il pouvait se plaindre d'elle, puisqu'elle détenait dans la Romagne quelques places ayant fait autrefois partie des États de l'Église. Tandis que, en concluant avec l'envoyé de Maximilien le dernier traité, Jules violait l'engagement qu'il avait lui-même pris, par l'accord du 5 octobre 1511, de laisser les Vénitiens réoccuper librement leurs anciennes possessions de terre ferme. Sa haine contre Venise l'avait conduit à commettre la plus grande faute politique : il se vantait de vouloir chasser les étrangers de l'Italie, et il s'alliait avec l'Empereur d'Allemagne, pour accabler la seule puissance Italienne qui fût en état, en se joignant avec lui aux Florentins et au Duc de Milan, de résister aux envahisseurs, soit Français, soit Espagnols ou Allemands.

Après la signature du traité, Jules exigea que l'envoyé de l'Empereur fît connaître à tous les catholiques l'adhésion de son maître aux décrets du Concile de Latran. En conséquence, à sa troisième session, tenue dans les

(1) Raynaldi, *ad ann.* 1512, § 91.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

premiers jours de décembre 1512, le secrétaire du Concile monta en chaire, et lut un pouvoir, daté du 1er septembre précédent, donné par Maximilien au cardinal de Gurck, à l'effet de renoncer en son nom à tout ce qui s'était fait aux assemblées de Pise, et pour reconnaître comme seul légitime le Concile de Latran. Cette lecture achevée, le cardinal réitéra lui-même la déclaration au nom de son maître. Ainsi se trouvait condamnée par le Souverain, considéré alors comme le représentant le plus élevé de l'autorité civile, la réunion des évêques à Pise, qu'il avait provoquée de concert avec le Roi de France. Ce changement, chez Maximilien, n'était pas motivé par des raisons tenant à l'intérêt de la religion catholique; il provenait d'abord de la versatilité de son caractère, ensuite de l'anéantissement de la puissance des Français, alors expulsés de l'Italie.

Fort de l'assentiment donné par l'Empereur au Concile de Latran, Jules ne garda plus aucun ménagement envers le Roi de France et les évêques qui avaient obéi à ses ordres. Dans cette session, il fit demander au Concile, par un des prélats attachés à son service, de déclarer contumaces tous les évêques et autres dignitaires qui, convoqués par ses lettres d'indiction pour prendre part à la réunion de Latran, avaient refusé d'y paraître. Sur cette réquisition, l'évêque de Forli donna de nouveau lecture de la bulle qui annulait tout ce qui s'était fait à Pise, Milan et Lyon, et mettait le royaume de France en interdit. Le Concile donna son entière approbation à cette bulle. Louis XII n'avait donc pas à se défendre seulement contre les soldats des Souverains ses ennemis, il était encore exposé aux armes spirituelles, toujours redoutées, de son implacable adversaire. D'ailleurs, il se trouvait alors dans l'impossibilité de reprendre l'offensive au delà des monts. Ses forces disponibles étaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

employées à défendre le Roi de Navarre, son allié, que les troupes du Roi d'Espagne, réunies à celles du Roi d'Angleterre, venaient de chasser de Pampelune et de la plus grande partie de ses États. Cette entreprise, excitée par l'astucieux Pontife, tenait occupée une partie des soldats Espagnols loin de l'Italie, ce qui permettait au Pape d'agir plus librement dans ce pays. Le bruit commençait à se répandre qu'il voulait en expulser les Espagnols, comme il avait réussi à en chasser les Français. Mais Ferdinand d'Aragon se tenait sur ses gardes : il avait recommandé à Raymond de Cardone de concentrer ses troupes en Toscane, et de les tenir prêtes à marcher contre Parme et Plaisance. Il n'aurait donc pas été facile de les surprendre. Il est probable que Jules comptait sur l'Empereur et sur les Suisses pour les combattre. Toutefois, on est réduit à des conjectures contradictoires sur les projets du Pontife, car il n'existe, ou du moins on ne connaît aucun document authentique, qui explique ses véritables intentions.

L'évêque de Gurck quitta Rome après la troisième session du Concile de Latran. Il se rendit à Milan, pour assister à la prise de possession solennelle que Maximilien Sforza devait effectuer de son duché. Elle eut lieu le 29 décembre 1512. Ce nouveau Souverain fit, ce jour-là, en grande cérémonie, son entrée dans sa capitale, précédé des Suisses, du cardinal de Sion et du représentant de l'Empereur. Ce dernier remit au jeune Prince le diplôme officiel de l'investiture du Duché, dans lequel se trouvaient comprises les villes de Bergame et de Brescia, que les Vénitiens avaient reprises. Raymond de Cardone avait quitté Milan avant cette cérémonie ; blessé de voir le cardinal de Sion présider à l'installation du jeune Duc. Dès qu'elle fut terminée, les Suisses se hâtèrent de reprendre avec le cardinal le chemin de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

leurs montagnes, sauf un petit détachement qui resta au service de Sforza. De son côté, l'évêque cardinal de Gurck retourna en Allemagne, rendre compte à l'Empereur des résultats de sa mission.

Confiant dans l'influence que ce prélat exerçait sur les résolutions de Maximilien, le Pape paraissait déterminé à pousser jusqu'à l'extrémité, contre le Roi de France et son clergé, l'exécution des desseins les plus hostiles. Non content d'avoir anathématisé le Concile de Pise et ses actes, il jugea le moment favorable pour revenir contre la Pragmatique Sanction, que Charles VII avait obtenue du Concile de Bâle en 1431 et 1438 (1). Cet acte, sorte de constitution du clergé Français, réglait les rapports de l'Église Gallicane avec le Saint-Siége, en maintenant, au profit de cette Église, certaines garanties contre lesquelles les papes et leur entourage avaient constamment réclamé. Pie II, Æneas Sylvius Piccolomini, bien qu'il eût été secrétaire du Concile de Bâle, et l'un des plus ardents promoteurs de ses actes, avait été le premier, aussitôt après son élection à la chaire de Saint-Pierre, à s'élever contre cette Pragmatique (2); il était même parvenu, en 1461, à obtenir son abrogation du roi Louis XI, qui avait cédé aux sollicitations de l'évêque d'Arras, ambassadeur de ce Pontife, par lequel il fut fait bientôt après cardinal. Néanmoins, les Parlements et le clergé ayant fait des remontrances, la Pragmatique continua d'être observée dans ses principales dispositions (3). Sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, elle avait été respectée comme loi du royaume. Jules lui même l'avait laissé exécuter sans réclamation, pendant les neuf précédentes années de son Pontificat. Mais alors, il crut

(1) Fleury, *Hist. ecclés.* t. XXII, p. 201 et suiv.
(2) *Hist. ecclés.* de Fleury, t. XXIII, p. 88, 89.
(3) *Hist. ecclés.* de Fleury, t. XXIII, p. 146-150.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'occasion venue de changer de conduite. Profitant de la réunion du Concile de Latran, il y fit lire, à sa quatrième session, le 10 décembre 1512, les lettres de Louis XI à Pie II, et il réclama de l'Assemblée l'abrogation et la condamnation de la Pragmatique. Aussitôt, l'un des avocats du Concile prit la parole, et requit les Pères de décerner un monitoire contre les évêques et autres ecclésiastiques du royaume de France, pour qu'ils eussent à comparaître et produire les raisons qu'ils prétendaient avoir contre l'abrogation de cette Pragmatique. Le monitoire était tout préparé, il en fut donné lecture, après qu'on eut fait sortir de la basilique les personnes qui n'avaient pas le droit de délibérer. Ce monitoire citait tous les fauteurs ou partisans de la Pragmatique à comparaître dans les soixante jours. Il fut adopté par tous les Pères présents, et, pour donner le temps aux prélats cités de se rendre à Rome, le Pape indiqua la cinquième session au 16 de février suivant.

Lorsque la décision du Concile fut connue en France, elle excita une profonde émotion. Précédemment, le clergé de Bretagne avait refusé d'envoyer des représentants à Pise, et la reine Anne s'était toujours montrée opposée à cette réunion. Aussi, redoublant d'efforts, elle obtint de son mari qu'il ferait une nouvelle tentative de réconciliation avec le Chef de l'Église. Elle écrivit une lettre soumise à Jules, espérant le fléchir, tandis que le Roi chargeait le cardinal de Nantes, qui n'avait pris aucune part aux assemblées de Pise, Milan et Lyon, d'exprimer au Pape son désir de faire la paix. Mais Jules consentit à peine à écouter le cardinal, et rompit à l'audience sans rien répondre.

Repoussé par son principal adversaire, Louis essaya de détacher de la Ligue chacun des Confédérés séparément. Il s'adressa d'abord au roi Henri VIII d'Angleterre,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui ne voulut même pas admettre son ambassadeur. Il ne fut pas plus heureux à fléchir les Suisses, toujours aussi soumis à l'influence du cardinal de Sion. Avec l'Empereur, ou plutôt avec le cardinal de Gurck, son conseiller tout-puissant, le roi de France vit l'acceptation de ses avances subordonnée à une proposition inattendue : Maximilien ne rejetait pas toute possibilité d'alliance, mais il exigeait préalablement, que Renée de France, seconde fille de Louis XII, lui fût remise pour devenir plus tard la femme de l'archiduc Charles; et la reine Anne, sa mère, ne voulut pas y consentir.

Restaient le roi d'Espagne et la République de Venise.

Le premier se décida facilement à signer avec Louis une trêve d'une année, espérant, pendant cet intervalle, consolider ses conquêtes dans le royaume de Navarre.

Quant aux Vénitiens, ils hésitaient entre l'alliance du Roi de France et celle de l'Empereur, qui, selon son usage, venait de leur faire offrir par le cardinal Gurck de leur abandonner Vicence et Vérone, moyennant de fortes sommes. Ce n'est que plus tard, qu'ils se déterminèrent à signer à Blois, le 14 mars 1513, un traité d'alliance offensive et défensive avec la France.

Pendant ces négociations qui remplirent les mois d'hiver, Jules avait réorganisé et augmenté son armée. Se défiant de Raymond de Cardone et des Espagnols, il n'avait fait confidence de ses projets qu'à son neveu, le duc d'Urbin, qui commandait ses troupes. Il annonçait toujours l'intention de s'emparer du duché de Ferrare; mais on ignore si, cette conquête opérée, il l'aurait réunie aux provinces de l'Église, ou s'il ne l'aurait pas annexée, en partie au moins, au duché d'Urbin, auquel il venait d'ajouter le comté de Pesaro.

Le 16 février 1513 s'ouvrit la cinquième session du Concile de Latran, au milieu des préoccupations du

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

Pontife. Se trouvant indisposé, il ne put venir la présider en personne; il délégua cet honneur au cardinal de Saint-Georges, évêque d'Ostie, son neveu. Le Pape voulait faire approuver par le Concile une bulle publiée par lui la seconde année de son Pontificat; selon ses intentions, elle était destinée à mettre fin aux actes de simonie et de corruption, dont il avait été si souvent fait usage dans les Conclaves, par les cardinaux aspirant à la Papauté. Repoussé une première fois de la chaire de Saint-Pierre, au moyen de l'argent, des bénéfices et des autres avantages promis à la majorité des cardinaux par Roderic Borgia, Jules n'était pas exempt des mêmes reproches. Il comprenait néanmoins, combien il importait aux véritables intérêts, ainsi qu'à la dignité de l'Église, de réformer ces abus et de mettre obstacle à leur renouvellement. Il avait donc édicté, dès le mois de mars 1505, les dispositions suivantes, qu'il considérait comme propres à mettre un frein aux coupables et scandaleuses compétitions des cardinaux à la suprême dignité de l'Église catholique.

« Si, disent les considérants de cette bulle, le crime de simonie doit être évité avec soin pour acquérir les moindres bénéfices, et si l'on doit punir sévèrement ceux qui s'en rendent coupables, il est assurément encore plus à éviter lorsqu'il s'agit d'obtenir le Pontificat, cette suprême dignité de toutes les Églises.

« En conséquence, Jules ordonne que si quelqu'un est parvenu au Pontificat par des moyens simoniaques, il ne puisse pas être considéré comme élu Apostolique, mais comme apostataire et hérésiarque, sans que son élection puisse jamais être validée dans aucun temps, par aucune intronisation subséquente; il sera permis aux cardinaux, à tout le clergé et au peuple Romain, à tous les sujets, aux gouverneurs des villes de l'État ecclé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

siastique, alors même qu'ils auraient juré serment de fidélité, de refuser l'obéissance à un tel élu, et les cardinaux pourront implorer le bras séculier contre les actes par lesquels il voudrait s'immiscer dans le Gouvernement de l'Église.

« Quant aux cardinaux qui l'auront élu par simonie, ils seront privés de leur dignité, titres, bénéfices, priviléges, à moins qu'ils n'abandonnent sur-le-champ son parti.

« Les intermédiaires, de quelque rang et condition qu'ils soient, seront dépouillés de leurs dignités, incapables d'exercer aucun office actif ou passif, et privés du droit de faire leur testament, leurs biens demeurant attribués au fisc du Prince, sans qu'ils puissent être jamais restitués.

« En outre, tous les engagements arrachés par simonie aux cardinaux et à toutes autres personnes seront nuls, et leurs serments seront également sans valeur.

« Les cardinaux restés purs de cette tache devront convoquer un nouveau Conclave, et y élire un nouveau Pontife, et celui qui aura été ainsi élu sera considéré comme le vrai Vicaire du Christ (1). »

Lorsque cette bulle eut été lue au Concile, plusieurs Pères demandèrent à présenter des observations contre quelques-unes de ses clauses (2); finalement, elle fut approuvée par l'Assemblée. Jules la publia de nouveau, à la date du 16 février 1513 (3).

Cet acte fut le dernier de son pontificat. Depuis quelques mois, il était miné par des accès de fièvre et de dyssenterie; sa robuste constitution n'avait pu résister

(1) Guerra, t. Ier p. 373, Bulle *in ambientes Papatum*.
(2) Le continuateur de Fleury, t. XXV, p. 277.
(3) Guerra, t. Ier p. 374, Bulle *Si Summus*. — Cette bulle a été confirmée et augmentée par Paul IV, *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus longtemps à l'activité continuelle qui dévorait son corps et son esprit. Au milieu des grands projets, conçus et poursuivis sans relâche par son ambition, il ne s'était pas aperçu qu'il avait atteint sa soixante-dixième année. Il espérait sans doute fournir encore une longue carrière; « il oubliait, selon la remarque d'un historien (1), que la vie humaine est bornée. » Se trouvant indisposé, il n'avait pu assister à la dernière session du Concile. Dans la journée même du 16 février, l'accès de fièvre dont il était atteint redoubla, et les médecins appelés commencèrent à désespérer de sa vie. Il jugea lui-même, avec une entière tranquillité d'âme, qu'il touchait à sa fin, et il voulut occuper ses derniers moments à régler les affaires qu'il considérait comme les plus importantes. Il fit réunir le Consistoire des cardinaux dans sa chambre, et leur recommanda d'élire son successeur dans le Conclave, en se conformant à sa dernière bulle, et de s'opposer à ce que l'élection eût lieu par le Concile. Il déclara pardonner, aux cardinaux ayant pris part aux Assemblées de Pise, Milan et Lyon, les outrages qu'il en avait reçus; mais il défendit qu'ils fussent admis dans le Conclave. Enfin, il obtint des cardinaux la promesse de respecter l'inféodation qu'il avait faite du comté de Pesaro au duché d'Urbin, en faveur de Francesco della Rovere, son neveu (2). Il reçut ensuite avec dévotion les derniers sacrements de l'Église.

On a prétendu et souvent répété que, pendant le délire de son agonie, Jules se serait écrié plusieurs fois : « *Via i Francesi d'Italia!* — Hors les Français de l'Italie! » Rien ne prouve qu'il ait prononcé ces paroles,

(1) Roscoë, *ubi suprà*, t. II, p. 158.

(2) Raynaldi, *ad ann.* 1513, § 7 et 8; — Ciaconius, *in Vita Julii II*, t. III. — Paris de Grassis, man. t. III, p. 964. — Muratori, *Ann. d'Ital.* X, 92.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bien que toute sa conduite démontre qu'il ait conservé jusqu'à la fin une haine implacable contre la France.

Il mourut le 21 février 1513, au palais du Vatican, après neuf ans, trois mois et vingt et un jours de pontificat. Son corps, descendu en grande pompe à la basilique de Saint-Pierre, y fut inhumé dans la chapelle du Saint-Sacrement, à côté du tombeau de son oncle Sixte IV, où il attend depuis trois siècles sa translation à Saint-Pierre aux Liens, dans le magnifique mausolée que Jules avait lui-même commandé à Michel-Ange.

Il laissait à sa mort l'Italie et l'Europe profondément agitées par ses ambitieux projets. Pour faire diversion aux nouvelles expéditions que Louis XII aurait voulu tenter au delà des monts, il l'avait fait attaquer à la fois par les Rois d'Espagne et d'Angleterre, auxquels allait bientôt se joindre l'Empereur d'Allemagne. Il venait de se séparer des Vénitiens, ses alliés pendant la dernière guerre, en violant les conditions du traité qu'il avait jurées. Il s'était prêté au renversement du Gouvernement libre de la République de Florence, pour y rétablir l'autorité des Médicis; il avait conquis par deux fois Bologne, en foulant aux pieds ses franchises municipales; il avait recouvré Pérouse et les villes de la Romagne faisant autrefois partie des États de l'Église; il y avait ajouté Parme, Plaisance et leurs territoires; enfin, il s'apprêtait à réunir également le duché de Ferrare aux possessions du Saint-Siége. A l'aide de ces annexions, il espérait faire du patrimoine de Saint-Pierre un État assez fort pour résister avec avantage à ses ennemis. Mais la haine furieuse qui animait Jules contre la France, l'empêchait de voir et de comprendre que cette puissance, humiliée de ses derniers revers, n'attendait qu'une occasion pour recommencer la lutte, et que l'Italie resterait encore le champ de bataille des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

étrangers. En effet, à peine Jules fut-il mort, que sa politique reçut le premier coup par le soulèvement de Parme et de Plaisance et leur réunion au duché de Milan. Encouragé par ces mouvements, le duc de Ferrare se remit en campagne et tenta de reprendre Modène et Reggio. De leur côté, les Espagnols s'affermirent de plus en plus dans le royaume de Naples, tandis que le successeur de Jules, le cardinal Jean de Médicis, Léon X, enlevait, quelques années plus tard, le duché d'Urbin à Francesco della Rovere, sans autre motif que le désir d'en gratifier Laurent de Médicis, son parent.

Ainsi s'écroula, pièce à pièce, l'édifice politique que Jules avait élevé au prix de tant d'efforts et de sang répandu. On ne doit pas s'en étonner : son ambition avait semé le vent, l'Italie devait recueillir la tempête.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

DEUXIÈME PARTIE

JULES II, BRAMANTE, MICHEL ANGE ET RAPHAEL.

CHAPITRE XIV

DE 1471 AU MOIS DE NOVEMBRE 1503.

La conduite de Jules II envers les artistes mérite les plus grands éloges. — Pourquoi Léon X a donné son nom au XVIe siècle. — L'inclination de Jules pour les arts développée par les traditions de sa famille. — Enumération des monuments élevés ou réparés à Rome par son oncle Sixte IV. — Ce pape augmente la bibliothèque du Vatican; il crée la chapelle Sixtine. — Artistes à son service: Baccio Pintelli; anciennes peintures de la Sixtine; le sculpteur-fondeur Antonio del Pollaiuolo et son frère. — Edifices et autres ouvrages exécutés pendant le cardinalat de Julien della Rovere. — Restauration des basiliques des Saints-Apôtres et de Saint-Pierre aux Liens. — Tombeaux de Sixte IV et d'Innocent VIII. — Travaux à Bologne; réparation du château d'Ostie. — La Magliana; Grotta-Ferrata; palais à Savone.

Autant la politique de Jules II est faite pour inspirer à tout chrétien, à tout ami de la paix un sentiment de réprobation, autant sa conduite envers les artistes est digne des plus grands éloges. La postérité lui doit d'avoir su discerner et employer le génie de Bramante, de Michel-Ange et de Raphaël. Depuis plus de trois siècles, les chefs-d'œuvre de ces maîtres entourent le nom du Pon-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tife de la plus brillante auréole, et ils font oublier les torts de son gouvernement. Il faut remonter à l'époque de Périclès et de Phidias, ou à celle de Trajan, d'Adrien et des Antonin, pour rencontrer dans l'histoire de l'art une période comparable aux neuf années du pontificat de Julien della Rovere.

Si Léon X a donné son nom au XVIe siècle, effaçant en partie celui de Jules II, ce n'est pas qu'il ait fait plus ou mieux pour l'art; car il a seulement continué l'œuvre de Jules, en se servant des mêmes maîtres. Mais Léon aimait beaucoup moins la guerre, et comme il appartenait à l'illustre famille des Médicis, alors maîtresse à la fois des destinées de Rome et de Florence, les poëtes et les flatteurs, dont il vivait entouré, ont pris à tâche d'exalter sa renommée, en laissant dans l'ombre celle de son prédécesseur.

Je n'ai nullement l'intention d'établir, au point de vue de l'art, ainsi que l'a fait le savant Fea, une comparaison entre ces deux grands Pontifes; ils ont, à mon sens, un mérite égal : le premier pour avoir fait choix d'artistes d'un incomparable génie; le second pour leur avoir continué sa protection éclairée. Cette conduite de Léon X montre quel était son goût, et prouve combien il était digne de succéder à Jules II. Quelle différence, avec la manière d'agir du Flamand Adrien VI, qui monta sur la chaire de Saint-Pierre après Léon X! Dans sa *vie de Jules Romain*, Vasari n'a pas assez de mépris pour la mémoire de ce barbare, qui suspendit l'exécution des peintures du Vatican, considérant les arts du dessin comme des inventions diaboliques, nuisibles à la fois à la religion et aux mœurs.

Les traditions de famille expliquent facilement l'inclination que, dès ses jeunes années, Jean de Médicis montra pour les artistes et pour leurs ouvrages. Fils de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Laurent le Magnifique, qui avait fait de Florence une ville alors sans rivale, comme foyer de la renaissance des lettres, des sciences et des arts, il était naturel que, devenu Pape, il voulût suivre la voie tracée par son glorieux père, aussi bien que l'admirable exemple laissé par son prédécesseur. Chez ce dernier, l'amour du beau fut également excité par la même influence de famille. Sixte IV, son oncle, et le cardinal Riario, son cousin, en faisant construire et décorer des églises et des palais, lui avaient ouvert la carrière ; il les imita, et poussa beaucoup plus loin qu'eux l'amour des constructions monumentales et des ornements intérieurs.

Sixte IV peut être cité comme l'un des Papes qui ont le plus fait pour l'embellissement et l'utilité de la ville de Rome. « Les édifices qu'il construisit dans cette ville, dit Ciacconius (1), sont si nombreux, qu'avec les seules pierres qui portent son nom et ses armoiries sculptées sur chacun d'eux, nous croyons qu'on pourrait bâtir un grand palais. » On peut apprécier l'exactitude de cette assertion, en parcourant la nomenclature des monuments élevés ou réparés par ce Pontife. En voici l'énumération, d'après le même auteur (2) :

« Il répara la basilique (ancienne) de Saint-Pierre, la décora de marbres et de fenêtres vitrées, et consolida le côté gauche, menaçant ruine, avec des contre-forts. Il y érigea un oratoire auquel il donna son nom.

« Il fit faire un ciboire orné des figures des douze apôtres, pour le maître-autel de cette basilique.

(1) T. III, p. 30, *Vie de Sixte IV.*
(2) T. III, p. 31 à 40.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Il répara Saint-Jean de Latran, en fit refaire le pavé en dallage, et reconstruisit la tour des cloches, au-dessus du portique, qu'il décora de deux tours en forme d'obélisque.

« Il répara un grand nombre d'anciennes églises qui tombaient en ruine, entre autres, l'abside de celle des douze Apôtres, Saint-Pierre aux Liens, Sainte-Suzanne, Saint-Vital, Saints-Nérée et Achillée, Sainte-Balbine, Saints-Cyr et Julie, Saint-Vite *in Marcello*, Saint-Salvator du Transtévère, Saint-Jean de Malva et Saint-Nicolas.

« Il ouvrit des rues nouvelles, élargit et aligna les anciennes, et il créa des magistrats chargés de leur surveillance et de leur entretien.

« Il fonda un mont-de-piété à Savone.

« Il éleva dans la nouvelle cathédrale de cette ville un tombeau magnifique, où il fit déposer le corps de Léonard della Rovere, son père, et de Luchina Mauleona, sa mère, avec cette inscription :

JUNCTA LEONARDO CONJUX LUCHINA QUIESCIT ;
FILIUS HEC SIXTUS PAPA SEPULCHRA DEDIT.

« Il établit dans la ville de Turin, qu'il considérait comme une seconde patrie, un collége doté de revenus annuels pour vingt-quatre adolescents, qui devraient suivre l'étude du droit civil et sacré.

« A Rome, il donna l'église de Saint-Pierre *in Montorio*, aux frères de Saint-François, par un acte du 14 juillet 1472.

« Il reconstruisit dans cette ville, de 1473 à 1475, le pont sur le Tibre, au pied du Janicule, et il lui donna son nom de Sixte, qu'il porte encore aujourd'hui, ainsi que l'atteste l'inscription gravée sur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

une table de marbre placée à l'entrée de ce pont :

XYSTUS IIII PONT. MAX.
AD UTILITATEM P. RO. PEREGRINÆQUE MULTITUDINIS
AD JUBILÆUM VENTURÆ, PONTEM
HUNC, QUEM MERITO RUPTUM VOCABANT,
A FUNDAMENTIS MAGNA CURA ET IMPENSA RESTITUIT,
XYSTUMQUE DE SUO NOMINE APPELLARI
VOLUIT.

« Il fonda les églises de Sainte-Marie du Peuple et de Sainte-Marie de la Consolation.

« Il enrichit la bibliothèque du Vatican de nombreux livres et de manuscrits, ce qui fit dire à l'Arioste, dans une de ses satires :

Di libri antichi anco li puoi proporre
Il numer' grande che per publico uso
Sisto da tutto il mondo fa racorre.

« Il fit réparer le château Saint-Ange, et ouvrit la rue qui porte son nom, conduisant du Vatican à ce château.

« Il fit restaurer le piédestal d'une statue équestre en bronze, élevée autrefois devant Saint-Jean de Latran.

« Il donna au peuple romain deux statues de jeunes gens, qui étaient au Capitole.

« Il fit débarrasser et niveler le champ de Flore et la rue de ce nom. »

Dans le passage que je viens de traduire, Ciacconius ne parle pas de ce que Sixte IV fit exécuter au Vatican. Ce palais renferme encore aujourd'hui des œuvres remarquables d'architecture et de peinture ordonnées par ce Pontife. On sait que la célèbre bibliothèque qu'il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contient fut considérablement augmentée par Nicolas V et surtout par Sixte IV ; mais on connaît moins les embellissements que ce dernier commanda pour l'ancien local dans lequel se trouvaient placés les livres, avant la construction de la bibliothèque actuelle, par Dominico Fontana, sur l'ordre de Sixte V.

Cet ancien local est situé dans la cour du *Papagallo* ; on y arrive par l'escalier de Constantin, où se trouve une porte, avec pilastres en marbre, et les armoiries de Sixte IV sur l'architrave. Cette porte donne entrée dans une immense salle, longue de 106 palmes et large de 43, dont la voûte, de celles dites en italien *a vela*, repose sur des pilastres, en laissant, tout autour, de grandes lunettes dans lesquelles sont peintes des figures, à mi-corps, de prophètes, de docteurs de l'Église, d'anciens philosophes. Le champ de ces lunettes est occupé par des dessins d'architecture et des paysages peints par Baccio Pintelli. Sur la muraille, en face de la porte, on admirait (1) une très-belle fresque, représentant Sixte IV assis, ayant devant lui un cardinal agenouillé, et un autre à ses pieds avec d'autres prélats, et ces distiques au-dessous, rappelant, à la louange du Pontife, ce qu'il avait fait pour Rome :

Templa, domum expositis, vicos, fora, mœnia, pontes,
  Virgineam Trivii, quod repararis aquam ;
Prisca licet nautis statuas dare commoda portus
  Et Vaticanum cingere, Xyste, jugum :
Plus tamen urbs debet ; nam quæ squallore latebat,
  Cernitur in celebri Bibliotheca loco.

Cette peinture est attribuée à Pietro della Francesca, di Borgo San Sepolcro, maître du Pérugin.

L'ancienne bibliothèque n'est pas la seule partie du

(1) Cette fresque a été transportée sur toile et placée dans le musée du Vatican.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Vatican que Sixte ait créée et embellie : il a été le fondateur de la célèbre chapelle Sixtine, et cette salle est une des plus belles du palais des Papes. Mais, avant d'en donner la description, il est nécessaire de faire connaître les principaux artistes que ce Pape avait à son service.

Celui d'entre eux qui paraît avoir joui de toute sa faveur, est Baccio Pintelli, à la fois architecte et peintre. Il était de Florence, et vint à Rome appelé par ce Pontife, « qui l'employa, dit Vasari (1), dans toutes ses entreprises architecturales. On éleva, d'après ses dessins, l'église et le couvent de Sainte-Marie du Peuple, et à l'entour, quelques chapelles, parmi lesquelles celle de Domenico della Rovere, cardinal de Saint-Clément et neveu du Pape. Ce cardinal lui fit ensuite bâtir, à Borgo Vecchio, un palais qui fut alors très-célèbré. Pintelli construisit dans le Vatican la grande bibliothèque, au-dessous des *stanze* de Nicolas V, la chapelle Sixtine; l'hôpital de San Spirito in Sassia, qui, l'an 1471, avait été presque entièrement la proie des flammes. Il enrichit ensuite cet édifice d'une loge immense, et de peintures dont les sujets représentent la vie de Sixte depuis sa naissance jusqu'à sa mort. On lui doit encore le beau et solide pont qui porte le nom du Pontife. En 1475, année du jubilé, il érigea ou répara une foule de petites églises que l'on reconnaît aux armes du Pape Sixte... Ce Pontife estimait Baccio à un si haut degré, qu'il n'aurait rien entrepris, en fait d'architecture, sans ses conseils. L'an 1480, il l'envoya à Assise, pour réparer l'église de Saint-François qui menaçait ruine. Baccio s'acquitta heureusement de cette mission, et fortifia ce merveilleux

(1) *Vies de Paolo Romano* et de *Maestro Mino*, t. II, p. 52-54, traduction de MM. Leclanché et Jeanron.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

monument de façon qu'il le mit à l'abri de tout danger. Sur un éperon, il plaça la statue de son protecteur, qui, peu d'années auparavant, avait fait disposer dans le couvent attenant à l'église une suite de chambres et de salles magnifiques décorées de ses armes. Dans la cour, ajoute Vasari, on trouve une autre statue beaucoup plus grande, avec quelques vers latins à la louange du Pape Sixte IV, qui ne cessa jamais de porter une profonde vénération à ce saint lieu. »

J'ai transcrit en entier ce passage, pour mieux faire connaître Baccio Pintelli et son protecteur.

On vient d'y voir que, de son ordre, il construisit la chapelle Sixtine. Du vivant du Pape, elle fut ornée de peintures à fresque par les artistes en vogue à cette époque.

Dans le fond, occupé, depuis Paul III, par le *Jugement dernier* de Michel-Ange, le Pérugin avait peint comme tableau d'autel une *Assomption* de la Vierge, aux pieds de laquelle on voyait Sixte IV en prières, les mains jointes. A droite, dans l'espace du fond resté libre, le même maître avait représenté Moïse trouvé dans le Nil; et à gauche, la naissance de Jésus-Christ.

La forme de la chapelle Sixtine est rectangulaire ; les murs qui l'encadrent ne présentent aucune cavité, aucun renfoncement, à l'exception de la tribune des chanteurs du Pape, qui se trouve à droite en entrant. Ces murailles droites soutiennent un entablement, au-dessus duquel règne un espace suffisant pour y représenter des figures de grandeur naturelle. La voûte, peu profonde, de celles dites *a vela*, en Italie, s'étend au-dessus de toute la chapelle. C'est sur les murs perpendiculaires, à droite et à gauche du fond sur lequel est représenté le *jugement dernier*, que se trouvent les anciennes fresques commandées par Sixte IV.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La Toscane et l'Ombrie avaient l'heureux privilége de produire les plus grands peintres; le Pontife s'empressa de les appeler à Rome pour décorer sa chapelle. Il voulait y faire représenter, d'un côté les principaux traits de la vie de Jésus-Christ, de l'autre ceux de l'histoire de Moïse. Voici les compositions que les artistes y ont exécutées, et qu'on peut encore admirer aujourd'hui :

La première, côté de l'évangile, et, au dire des connaisseurs, la meilleure, représente le voyage de Moïse et de sa femme Séphora en Égypte. Elle est de Luca Signorelli, et se fait remarquer par la pureté du dessin et la beauté du coloris. La seconde montre Moïse vengeant le meurtre d'un Israélite, et donnant la mort à l'Égyptien qui l'avait tué : elle est de Sandro Botticelli, de Florence.

Dans la troisième, on voit Pharaon et son armée submergés dans la mer Rouge, tandis que, sur le rivage, Moïse adresse à Dieu des actions de grâces. — A l'occasion de cette fresque, Vasari, dans sa *Vie de Cosimo Roselli*, qui l'a peinte, raconte l'anecdote suivante (1) : « Sixte IV, pour exciter l'émulation des artistes qu'il employait, promit une riche récompense à celui qui l'emporterait sur les autres : lui-même devait être juge du concours. Comme on peut l'imaginer facilement, nos peintres déployèrent tous leurs efforts pour mériter le prix. Cosimo, se défiant de la faiblesse de son dessin et de son invention, chargea ses tableaux d'outre-mer de couleurs brillantes et de nombreux ornements en or. On n'y rencontrait pas un arbre, pas un brin d'herbe, pas une draperie, pas un nuage, qui ne fût frappé d'une vive lumière. Le jour de l'épreuve arrivé, les peintures de

(1) T. III, p. 162, traduction de MM. Leclanché et Jeanron.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Cosimo furent l'objet des rires et des plaisanteries de ses rivaux, qui, au lieu d'avoir compassion de lui, ne cessèrent de le persécuter de leurs quolibets. Mais au bout du compte, les berneurs furent bernés : le Pape, grand amateur, mais mince connaisseur, fut séduit par l'éblouissant coloris de Cosimo, auquel il décerna la palme. Bien plus, il ordonna aux autres peintres de couvrir leurs tableaux du plus bel azur qu'ils pourraient se procurer, et de les rehausser d'or, afin qu'ils égalassent la richesse et l'éclat de ceux de Cosimo. Ces pauvres gens, désespérés d'avoir à se soumettre au peu d'intelligence de Sa Sainteté, gâtèrent tout ce qu'ils avaient fait de bon, et devinrent à leur tour un sujet de railleries pour l'heureux Cosimo. » Aujourd'hui, après quatre siècles écoulés depuis leur exécution, l'effet produit par ces peintures n'est plus le même.

La quatrième, également de Cosimo Roselli, représente l'adoration du veau d'or.

La cinquième est le châtiment du feu céleste qui tombe sur Coré, Dathan et Abiron, par Sandro Botticelli. « On y admire, dit Taja (1), une merveilleuse perspective architecturale, tant dans la représentation de l'autel du sacrifice, que dans celle d'un arc de triomphe lointain, sur le modèle de celui de Constantin. »

Dans le sixième tableau de Luca Signorelli, Moïse, sur le point de mourir en vue de la terre promise, lit son testament et bénit les Israélites.

La septième fresque, la dernière de ce côté, se trouve au-dessus de la grande porte d'entrée de la chapelle ; elle représente le combat de S. Michel avec le démon, pour cacher le corps de Moïse : elle n'est que la re-

(1) *Descrizione del palazzo apostolico Vaticano, in Roma*, 1750, 1 vol. in-8°, p. 39.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

production médiocre, exécutée par ordre de Grégoire XIII, par Matteo Leccio, de celle peinte sous Sixte IV par Cecchino Salviati, qui fut détruite par la chute de l'architrave de la muraille.

Du côté de l'épître, la première en reprenant vers le *Jugement dernier*, est le *Baptême de Jésus-Christ*, par le Pérugin ; mais cette fresque se trouve très-endommagée, ayant été retouchée anciennement à l'huile (1).

La seconde, de Sandro Botticelli, montre la tentation de Jésus-Christ par le démon dans le désert.

La troisième est de Domenico del Ghirlandajo, et l'une des meilleures. Elle représente Jésus-Christ appelant à lui Pierre et André, et leur commandant d'abandonner leurs filets.

La *Prédication du Christ sur la montagne* de Cosimo Roselli vient la quatrième ; mais le paysage en est attribué à Pietro di Cosimo, son élève.

Dans le cinquième tableau, Jésus-Christ donne les clefs à S. Pierre. Cette fresque est l'œuvre exécutée en commun du Pérugin et de Fra Bartolommeo. Dans sa perspective lointaine, on voit au milieu un petit temple et deux arcs de triomphe, d'une admirable architecture, peints à la louange de Sixte IV, le créateur de cette chapelle, pour le comparer au roi Salomon, le constructeur du temple de Jérusalem.

On lit, en effet, sur l'entablement de l'arc près de l'autel le vers suivant :

Immensum Salomon templum : tu hoc, Quarte, sacrasti.

Et sur l'autre arc ce vers :

Siste, opibus dispar, religione prior.

Le sujet de la Cène a été traité dans le sixième tableau

(1) Taja, *ibid.*, p. 45.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par Cosimo Roselli; mais cette fresque est gâtée par un nettoyage maladroit. Le septième est une *Résurrection* médiocre peinte sous Grégoire XIII par Arrigo Fiammingo, pour remplacer le même sujet traité par le Ghirlandajo, et malheureusement détruit, en démolissant l'ancien mur qui menaçait ruine.

On voit au-dessus de ces compositions, entre les fenêtres, de chaque côté de la chapelle, douze portraits de Papes, et quatre au-dessus de la porte d'entrée. On attribue ces portraits aux artistes qui ont exécuté les autres fresques. Toutefois, aucun écrit ne vient à l'appui de cette supposition; on sait seulement que Sandro Botticelli en a peint plusieurs (1).

Tels sont les embellissements dont Sixte IV orna sa chapelle construite par Baccio Pintelli. On voit que ce Pontife avait fait appel aux maîtres les plus illustres de son temps; ce qui prouve, quoi qu'en dise Vasari, non-seulement son amour, mais son goût éclairé pour les œuvres de la peinture.

Il n'encouragea pas moins le moulage, la fonte et la ciselure des métaux, et il sut également bien choisir les maîtres en ces différents genres. La sculpture proprement dite, ou la taille, la mise au point et la perfection à donner à des blocs de marbre représentant des figures, n'était encore pratiquée que par un très-petit nombre de statuaires, tandis que Florence avait déjà produit des chefs-d'œuvre *jetés* en bronze, notamment les célèbres portes du baptistère de Saint-Jean, exécutées par Lorenzo Ghiberti. « Dans le temps, dit Vasari (2), qu'il s'occupait de ces portes, Ghiberti ayant remarqué la manière d'Antonio del Pollaiuolo, l'appela auprès de lui

(1) Taja, *ibid.*

(2) *Vies d'Antonio et Pietro del Pollaiuolo*, t. III, p. 230 et suiv., *ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avec plusieurs autres jeunes gens, et le mit à travailler sur une guirlande qu'il avait en main. Antonio y introduisit une caille, à laquelle il ne manque que le don de voler, tant elle est parfaite. Antonio ne tarda pas à surpasser tous ses rivaux par la correction de son dessin, la richesse de son imagination et le fini de son travail. » Antonio était à la fois peintre, orfévre, fondeur en bronze et autres métaux, tandis que son frère Pietro n'exerçait que la peinture. La réputation des deux frères les désigna au choix de Sixte IV; il les fit venir à Rome, et tant qu'il vécut, ils y furent employés à faire des vases, des chandeliers, des croix et autres ornements destinés au culte dans les basiliques de Saint-Pierre, des Saints-Apôtres et de Saint-Pierre aux Liens. Après la mort de Sixte, Antonio fut chargé, ainsi qu'on le verra, d'exécuter son tombeau en bronze.

Tels furent les principaux artistes attirés à Rome, soutenus et occupés par Sixte IV. En présence des travaux en tous genres qu'il leur commanda, il est facile de comprendre l'inclination de ses deux neveux, les cardinaux Riario et Giuliano della Rovere, pour les monuments d'architecture et pour les autres œuvres des arts du dessin.

J'ai précédemment fait connaître (1), d'après les historiens ecclésiastiques et les témoignages de ses contemporains, le luxe, le faste, la prodigalité déployée par le cardinal Riario. Voici, selon les documents les plus authentiques, l'indication des édifices et autres ouvrages que son cousin fit exécuter pendant son cardinalat, et avant son exil en France.

Le cardinal Riario avait fait commencer par Baccio Pintelli un palais situé près de l'église des Saints-Apôtres.

(1) Voy. Ire partie, chapitre Ier.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Après sa mort, Julien le fit achever, et il occupa cette demeure jusqu'au moment où il quitta Rome, après l'élection d'Alexandre VI. Il l'avait fait décorer de peintures, et orner de statues antiques achetées par lui à grands frais.

Vers 1475, Sixte IV avait fait entreprendre par Baccio Pintelli la restauration de la basilique des Saints-Apôtres (Philippe et Jacques); le cardinal Riario chargea le même architecte de refaire la tribune du côté gauche, et Julien della Rovere lui fit reconstruire le portique. Au fond de l'abside de l'église on lit l'inscription suivante, qui atteste la part prise par Julien à sa restauration (1).

SEDENTE

SISTO IIII PONT. MAX.
JUL. CARD. S. P. AD VINCULA
NEPOS HANC BASILICAM
PENE COLLABENTEM
RESTITUIT.

On voit dans la même basilique un marbre antique, représentant un aigle les ailes déployées, avec cette inscription, attestant qu'il y fut placé par Julien della Rovere :

TOT RUINIS SERVATAM
JUL. CAR. SISTI IIII PONT. NEPOS HIC STATUIT.

Avant Sixte IV, l'église de Sainte-Agnès hors les

(1) Ciaconius, t. III, p. 46.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

murs, sur la voie Numentana, dépendait d'un couvent de religieuses; ce Pape l'ayant donnée aux chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran, son neveu Julien entreprit de la restaurer, ainsi que l'atteste une inscription placée au-dessus de la porte latérale (1).

L'oncle et le neveu montrèrent le même zèle pour la basilique de Saint-Pierre aux Liens : dès 1503, Julien l'avait fait restaurer par Baccio Pintelli, tandis qu'il avait précédemment fait relever, sur les plans de Giuliano di San Gallo (2), le palais annexé à cette basilique, dans la cour duquel il fit exécuter plus tard, sur le dessin de Michel-Ange, le puits qu'on y voit encore (3).

Pour attester que la grandeur de sa famille avait pris naissance dans cette basilique, dont l'oncle et le neveu portèrent le titre cardinalesque, Julien fit placer les armoiries parlantes des La Rovere sur le portique à cinq arcades qui la précède, avec ce distique :

Astra Palatinis quæ tangit ab ædibus hospes
Hæc primum nata est Julia quercus humo (4).

En admirant, à Saint-Pierre aux Liens, le Moïse de Michel-Ange, qui devait faire partie du tombeau de Jules II, il ne faudrait pas croire que le corps du Pontife repose dans ce monument : j'expliquerai plus loin que Jules avait choisi pour son tombeau la place au-dessus de laquelle il voulait faire élever la coupole de Saint-Pierre, et qu'il a été inhumé dans cette dernière basilique

(1) Nibby, *Roma nell'anno* MDCCCXXXVIII, parte moderna, t. I, p. 48.
(2) Vasari, Vie de cet artiste, t. IV, p. 192, *ubi suprà*.
(3) Nibby, *Roma nell'anno* MDCCCXXXVIII, t. Ier, p. 669-670.
(4) Nibby, *ibid.*, p. 665.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sous la chapelle du Saint-Sacrement, à côté de son oncle Sixte IV.

Parmi un grand nombre de monuments funèbres, Saint-Pierre aux Liens renferme ceux des deux frères Pietro et Antonio Pollaiuolo. Ce dernier mourut à Rome en 1502, à l'âge de soixante-douze ans, ainsi que l'atteste son épitaphe (1). Ses ouvrages les plus remarquables sont les tombeaux en bronze de Sixte IV et d'Innocent VIII, tous deux dans la basilique de Saint-Pierre (2). Le premier fut commandé dès 1484, par le cardinal Julien della Rovere, aussitôt après la mort de son oncle. Sixte y est représenté sur un socle rectangulaire, autour duquel l'artiste a figuré des ornements et des bas-reliefs dessinés, fondus et ciselés avec une rare perfection. Ils font allusion aux vertus du Pontife et à son goût pour les lettres et les arts. On peut trouver qu'ils sont trop multipliés et un peu confus; mais l'exécution en est aussi admirable que celle des portes de Lorenzo Ghiberti, au baptistère de Florence. Ce monument ne fut achevé qu'en 1493, époque où il fut placé devant le maître-autel de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, d'où il fut transféré dans la chapelle des chanoines, et finalement dans celle du Saint-Sacrement, où il est aujourd'hui (3).

Hors de Rome, voici les principaux monuments élevés ou restaurés par les soins du cardinal de Saint-Pierre aux Liens.

(1) Elle est rapportée par Vasari dans la Vie des deux frères, t. III, p. 236, même traduction.

(2) On trouve dans Ciaconius, à la suite des Vies des deux pontifes, deux gravures remarquables de ces tombeaux. — Edition de 1677, in-f°, t. III, p. 41 et 67.

(3) Ciaconius, *ibid.*, p. 40-41.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

BOLOGNE.

En 1487, il fit ériger devant la façade de Saint-Pierre, église cathédrale de Bologne, un portique, et en 1502, il ordonna de réparer celui de Saint-Pétrone (1). C'était au-dessus de ce dernier qu'il avait fait placer sa statue en bronze, œuvre de Michel-Ange; on a vu qu'elle fut jetée à terre et brisée par les Bolonais, à la rentrée des Bentivoglio. Les deux portiques ne furent pas mieux respectés, par suite de réparations faites à ces églises.

OSTIE.

Cette ville, fondée par Ancus Martius, est située sur la rive gauche du Tibre, près de son embouchure. Elle fut le seul port de Rome jusqu'à l'époque où l'empereur Claude en eut créé un nouveau, sous le nom de Porto, d'un accès plus facile, à l'embouchure de la rive droite du même fleuve. Mais, bien qu'il eût été réparé et creusé par plusieurs successeurs de Claude, notamment par Trajan, ce port ne tarda pas à s'ensabler, par suite des atterrissements formés par le Tibre en se jetant dans la mer. Pendant tout le moyen âge, les vaisseaux chargés pour Rome, s'arrêtaient à une certaine distance dans la mer devant Ostie, et, ne pouvant entrer dans le Tibre, ils transbordaient leur cargaison dans des bateaux légers, qui remontaient ce fleuve jusqu'au delà de la basilique de Saint-Paul hors les Murs. C'est à Ostie qu'aborda, le 14 janvier 1377 le Pape Grégoire XI, lorsque, après

(1) Ciaconius, *ibid.*, p. 46.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avoir quitté la résidence d'Avignon, il vint rétablir le Saint-Siége dans la ville de Rome, que Clément V avait abandonnée soixante-dix ans auparavant. Ce fait est attesté par l'Itinéraire de Grégoire (1) :

Ostiam ingressi fuimus.
Murale præsidium mirabile est,
Civitas venerabilis
Nullius existentiæ :
Hic cœnavimus.

Ces vers prouvent qu'Ostie était alors fortifiée, mais qu'elle n'avait d'autre importance que sa situation. Elle continua, le siècle suivant, à décroître, et, du temps de Sixte IV, sa population était presque nulle. Elle avait néanmoins conservé son titre épiscopal, porté d'abord par Sixte, et ensuite par le cardinal Julien della Rovere. Cette circonstance, et la position d'Ostie comme forteresse, d'où l'on pouvait, en s'embarquant, se soustraire à toutes les attaques, expliquent les travaux que le cardinal y fit exécuter avant et après son élection à la Papauté. Avant lui, le cardinal français d'Estouteville avait entrepris de relever Ostie de ses ruines, et il avait commencé à reconstruire ses murailles avec des tours, sur lesquelles on voit encore ses armes. Julien fit continuer et terminer ces travaux, ainsi que l'église de Sainte-Aurea, où l'on voit ses armes avec les trophées de ses victoires (2). Mais c'est surtout à réparer la forteresse ou

(1) Composé par Petrus Amelius, Alectensis (d'Aleth, près de Narbonne) religieux augustin, évêque de Sinigaglia, qui accompagnait le pape dans ce voyage, et célébra la messe devant lui à la basilique de Saint-Paul hors les murs, le matin même de son entrée à Rome, 17 janvier 1377. — Ciaconius, dans sa *Vie de Grégoire XI*, t. II, p. 576, à 589, édit. de 1676, rapporte cet itinéraire.

(2) Nibby, *I Contorni di Roma*, t. II, p. 51.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tour, que s'appliqua le neveu de Sixte IV. Voulant en faire une place qui pût lui servir de refuge, il ne négligea rien pour la mettre dans un état respectable de défense. Il en confia la reconstruction à un architecte reconnu alors comme un des plus habiles ingénieurs de son siècle, Giuliano da San-Gallo. Il l'envoya chercher à Florence, et il le retint à Ostie pendant environ deux années (1). Cette tour, bien que dans le plus triste état d'abandon, existe encore aujourd'hui au milieu de la bourgade d'Ostie. On peut voir sur ses murs les armes de Sixte et celles de son neveu, comme cardinal et comme Pape. Au-dessus de la porte d'entrée, Balthazar Peruzzi avait peint, en clair-obscur, des compositions admirables; Vasari, dans la vie de cet artiste, loue spécialement un combat livré par l'armée Romaine et l'assaut d'une forteresse. Au-dessus de l'architrave de cette porte, à l'extérieur, entre deux rameaux de chêne, emblème de la famille della Rovere, on lit :

JUL. SAONENSIS EPISCOPUS
CARD. OSTIENSIS FUNDAVIT.

Cette inscription est répétée sur la porte intérieure. En entrant, on lit à gauche : « *Hospes in arce solvito metum;* — à droite : « *Custos fidei caveto dolis;* — au-dessus, l'inscription suivante :

SIXTO IIII PONT. MAX. PATRUO S. P.
JULIANUS SAONAS. CARD. OST. ARCEM
ET PRO(CINCTUM) OSTIÆ. TIB. ET URB. OST.
MUN(IVIT).

Pour attester d'une autre manière la création ou recons-

(1) Nibby, *ibid.*, t. II, p. 144, et Vasari, *Vie de San-Gallo*, t. IV, p. 187, même traduction.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

truction de cette forteresse, le cardinal fit frapper deux médailles : l'une présente la citadelle d'Ostie, avec cette légende au revers : *Jul. Card. nepos in Ostio Tiberino.* — Sur l'autre, avec la même vue, est cette épigraphe : — *Card. S. P. ad vinc.*

Julien della Rovere voulut montrer à son oncle les travaux qu'il avait fait exécuter à Ostie. Pour répondre à cette invitation, Sixte s'embarqua à Rome au port de Ripa-Grande, dans le cours de l'année 1483, sur une barque magnifiquement décorée, qu'il avait nommée, à l'exemple de Venise, le Bucentaure, et il vint visiter Ostie, son église, ses murailles et sa citadelle (1).

La suite des événements de la vie de Julien della Rovere prouva qu'il avait eu raison de faire relever, comme par un secret pressentiment, cette forteresse. Après l'élection d'Alexandre VI, il y trouva un refuge à l'abri des atteintes de son implacable rival, où il se maintint jusqu'au commencement de 1494. Il ne le quitta qu'après l'avoir abondamment pourvu de vivres et de munitions pour trois années. Aussi, Alexandre VI, qui la fit attaquer le 26 avril 1494, ne put-il s'en emparer.

Lorsque plus tard Julien eut été nommé Pape, il n'oublia pas Ostie, qu'il considérait comme une position très-importante, à cause de sa proximité de Rome et de la mer. C'est pourquoi il y fit achever les travaux que la fuite et l'exil l'avaient forcé de laisser suspendus.

LA MAGLIANA.

A cinq milles de Rome, en sortant par la porte Portese,

(1) Nibby, *ut suprà*, p. 445; il renvoie à Muratori, *Rerum ital. script.*, t. III, p. II, p 1083.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur l'ancienne voie de ce nom, près du Tibre, se trouve une ferme nommée Magliana, qui servit, dans les xve et xvie siècles, de séjour aux Papes. On prétend que le nom de ce domaine vient de celui de l'ancienne famille Romaine Manlia, à laquelle il appartenait (1). Quoi qu'il en soit, sa situation est agréable, et l'on y jouit d'une vue très-étendue. Comme cette propriété est entourée de collines en partie boisées, elle abondait autrefois en gibier.

Vers la fin du xve siècle, le Pape Sixte IV y bâtit un palais magnifique, et sur les terres qui l'entourent, le cardinal Riario, son neveu, y donna une chasse superbe, en l'honneur du Duc Ernest de Saxe, celui qui fut surnommé *Le Religieux*, et qui mourut en 1486. Le palais fut ensuite augmenté et décoré par Innocent VIII et par Jules II, qui vinrent souvent l'habiter au printemps. Mais ce fut surtout Léon X qui affectionna ce séjour; il s'y livrait au plaisir de la chasse, dont il était grand amateur. C'est dans cette villa que ce Pontife contracta la maladie qui l'emporta trop tôt pour les lettres et les arts (2). Après sa mort, la Magliana demeura entièrement abandonnée. Plus tard, on sait que Pie IV s'y rendit quelquefois pendant l'hiver; ses armes, qu'on y voit, l'attestent, comme aussi la magnifique fontaine qu'il y fit restaurer. Sixte-Quint fut le dernier Pape qui habita cette campagne. Aujourd'hui, le palais, délaissé depuis trois siècles, est totalement ruiné. Les parties qui subsistent encore servent de greniers à fourrage et d'habitation au fermier.

Telles qu'elles sont, elles méritent d'être visitées. On peut y voir une très-grande salle, entièrement décorée de peintures à demi effacées, qui semblent être de la main d'un des élèves du Pérugin, peut-être du *Spagna*,

(1) Nibby, *ut suprà*, t. II, p. 284-285.
(2) Roscoë, *Vie de Léon X*, t. IV, p. 398, édit. française 1808

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ou de l'*Ingegno*. On sait que ce dernier fut employé par son maître à la chapelle Sixtine, et qu'étant devenu aveugle, Sixte IV lui donna une pension qui lui fut exactement payée, dit Vasari (1), jusqu'à sa mort arrivée dans sa quatre-vingt-sixième année. Les peintures de la Magliana représentent les Muses et Apollon. Ce dieu est représenté seul assis à l'un des bouts de la salle; il tient un violon, comme dans la fresque du *Parnasse* de Raphaël au Vatican. Mais il n'est pas entouré des Muses, qui sont peintes isolément sur les murailles de cette salle. La tête d'Apollon ressemble à celui du *Parnasse* de Raphaël, et pourrait bien être le portrait de San Secondo, que l'on dit avoir été un célèbre musicien aimé de Jules II. Les chambranles des portes sont tous ornés de l'inscription gravée : *Julius II Pont. Max.* et ne laissent aucun doute sur l'origine des décorations de cette salle. Les fenêtres sont à croisées, comme celles des *Stanze* au Vatican. Les peintures, quoique très-gâtées par le temps et par des lavages ou restaurations maladroites, sont fort belles; elles ont été retrouvées il y a peu d'années, couvertes qu'elles étaient de plusieurs couches d'un épais badigeon. Malheureusement, en les enlevant, on a gâté les peintures (2). C'était au fond d'une petite chapelle située dans la cour, que se trouvait une fresque peinte par Raphaël, probablement sous Jules II, et représentant le Père Éternel bénissant le monde. Vendue à un amateur de Paris, par les religieuses de Santa-Cicilia, du Transtévère, auxquelles la Magliana appartient actuellement, cette fresque a été enlevée du mur et reproduite sur carreaux émaillés par M. Paul Balze. On peut admirer cette reproduction, ainsi que celle du *Triomphe de Galatée* de

(1) *Vie de P. Perugino*, t. III, p. 355, trad. *ut suprà*.

(2) N'ayant pas visité la Magliana, je dois ces détails à M. Paul Balze.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Raphaël, par le même artiste, dans les cours du palais des Beaux-Arts, à Paris.

GROTTA FERRATA.

Il n'est aucun artiste, aucun amateur digne de ce nom, qui n'ait été admirer à Grotta Ferrata, près de Frascati, à quelques milles de Rome, les fresques célèbres dans lesquelles le Dominiquin a représenté les principaux événements de la vie de S. Nil, le fondateur de cette abbaye. Ce monastère, desservi par des moines grecs de l'ordre de Saint-Basile, fut exposé pendant le moyen âge aux attaques des barons Romains, en guerre les uns contre les autres, et quelquefois aux surprises des soldats étrangers. A l'époque de sa fondation, vers le commencement du XIe siècle, il avait été entouré de murailles; mais ces fortifications ne tardèrent pas à être détruites.

Jusqu'au pontificat de Sixte IV, le couvent de Grotta Ferrata fut gouverné par des abbés élus par les religieux, et ses revenus administrés par la communauté, qui en disposait comme elle le jugeait convenable. Cet état de choses fut complétement changé par Sixte : pour favoriser son neveu Julien, il lui donna l'abbaye de Grotta Ferrata en commende : c'est-à-dire, qu'il lui en attribua presque tous les revenus, fort considérables à cette époque (1). Cependant, si les moines se trouvèrent ainsi dépouillés de leurs richesses, on doit reconnaître que ce ne fut pas sans compensation. Pour assurer leur sécurité, le cardinal employa les revenus de cette com-

(1) Selon Delalande, *Voyage en Italie*, t. VI, p. 348, le cardinal Rezzonico, qui en était commendataire, vers 1784, tirait 90,000 livres de rentes de cette abbaye.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mende à relever les anciennes fortifications, qu'il rendit beaucoup plus difficiles à prendre. Ses armes et son nom s'y voient répétés sur les murailles, entremêlés à des ornements d'architecture, parmi lesquels domine le chêne, dans les chapiteaux des colonnes du palais abbatial. Ces constructions, faites pendant le cardinalat de Julien, doivent avoir été exécutées sous la direction de Baccio Pintelli, ou celle de Giuliano da San Gallo. Quel qu'en soit l'auteur, ces ouvrages, particulièrement les portes, dont une entourée de sculptures bien conservées, sont d'une superbe architecture.

SAVONE.

A l'exemple de son oncle, Julien conserva pendant toute sa vie un grand attachement pour la ville de Savone, patrie des della Rovere. Après son départ d'Ostie, c'est à Savone qu'il s'était retiré avant de se rendre en France. Vasari rapporte (1) que, « pendant que Guiliano da San Gallo s'occupait des fortifications d'Ostie, le cardinal avait demandé à cet artiste le modèle d'un palais à Savone. Ce ne fut que plus tard, après sa retraite dans cette ville, qu'il résolut de le faire exécuter. A cette fin, il appela près de lui notre architecte. Mais comme il se trouvait alors au service d'Alexandre VI, et occupé à faire le plafond de Sainte-Marie-Majeure, qui n'était pas terminé, Giuliano ne put obtenir du Pape la permission de partir, qu'en mettant à sa place son frère Antonio, dont le talent plaisait au Pontife. Giuliano put donc se rendre à Savone avec des ouvriers et des maîtres maçons, à l'aide desquels il construisit le palais

(1) Vies de Giuliano et d'Antonio da San Gallo, t. IV, p. 191 à 193, même traduction.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du cardinal... Lorsqu'il fut achevé, Giuliano repartit pour Florence, son pays, avec les ouvriers qu'il avait amenés à Savone. Les Florentins et les Pisans étant alors en guerre, l'architecte avait obtenu un sauf-conduit pour lui et ses compagnons. Mais les Pisans les firent prisonniers, et l'architecte, retenu six mois à Pise, ne put partir qu'après avoir payé une rançon de 300 ducats. » Il résulte de ce passage de Vasari, que Giuliano dut faire un assez long séjour à Savone. Quant au palais qu'il y construisit, j'ignore si c'est celui qui existait encore du temps que Delalande fit son voyage en Italie, vers 1784, et qu'il désigne, avec celui des Durazzo, comme « une superbe maison de campagne des *Rovere*, située à Albisola, près de Savone (1).

Tels sont les monuments élevés, tant à Rome qu'ailleurs, par ordre de Julien della Rovere, pendant son cardinalat. La plupart sont aujourd'hui détruits ou en ruines, et ce qui en reste fixe rarement l'attention des artistes et des voyageurs. C'est que leur souvenir se trouve effacé par d'autres ouvrages bien autrement remarquables, dont ils n'ont été que comme le prélude. Je vais essayer de décrire ces œuvres, les plus parfaites de l'art moderne, en m'attachant surtout à faire connaître les relations du Pontife, qui les commanda, avec les artistes d'un génie incomparable qui les ont exécutées.

(1) *Ibid.*, t. IX, p. 423.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XV

ET DERNIER.

Jules II, — Bramante, — Michel-Ange, — Raphaël.

DE NOVEMBRE 1503 A LA FIN DE FÉVRIER 1513.

Travaux de Bramante en Lombardie. — Après la conquête du duché de Milan par Louis XII, il vient à Rome et y reprend pour vivre l'exercice de la peinture. — Son voyage à Naples. — Il achève à Rome le portique de *Santa-Maria della Pace*. — Bramante nommé architecte en second d'Alexandre VI; édifices auxquels il est employé. — Petit temple près de Saint-Pierre *in Montorio*. — Il devient architecte de Jules II, qui le préfère à Giuliano da San-Gallo. — Il agrandit le palais du Vatican. — La précipitation qu'il apporte à cette construction nuit à sa solidité. — Il est chargé d'édifier la nouvelle basilique de Saint-Pierre. — Il détruit l'ancienne église. — Surnom qui lui est donné. — Sommes mises à sa disposition. — Jules fait part au roi d'Angleterre de la pose de la première pierre de la basilique, le 16 avril 1506. — Médailles commémoratives placées dans les fondations. — Etat d'avancement des travaux jusqu'en 1513. — Michel-Ange est chargé par Jules de faire son tombeau. — Il se rend à Carrare pour chercher les marbres. — Intimité du pape avec l'artiste. — Le Buonarroti se brouille avec lui et quitte Rome. — Jules fait courir après lui, sans que ses envoyés puissent le décider à revenir. — Michel-Ange à Florence. — Brefs du pape à la République réclamant son retour. — Il veut passer en Turquie. — Conseils du gonfalonier Soderini. — Il se décide à venir trouver le Pape à Bologne. — Réception que lui fait le Pontife. — Il lui commande sa statue en bronze. — Elle est mise en place dans le mois de février 1508, et plus tard détruite par le peuple Bolonais, sauf la tête, achetée par le duc de Ferrare. — Michel-Ange, rentré à Rome, reçoit l'ordre de peindre la voûte de la chapelle Sixtine. — Son hésitation avant de commencer. — Il ne veut pas se servir de l'échafaudage préparé par Bramante. — Il renvoie les peintres qu'il avait fait venir de Florence, et travaille seul. — Moisissures sur ses fresques. — Conseil de G. da San-Gallo. — La

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

moitié de la voûte est découverte par ordre de Jules. — Bramante accusé d'avoir voulu nuire à Michel-Ange. — Achèvement de la voûte pour le 1er novembre 1512. — L'artiste se refuse à exécuter des retouches. — Raphaël chargé des peintures de la salle de la *Signature*. — Sujets de ces fresques. — Héliodore et la Messe de Bolsène peints dans une salle voisine. — Portrait de Jules II. — Préférence accordée à la fresque de l'Héliodore. — Portrait de Raphaël dans l'*Ecole d'Athènes*. — Michel-Ange, dans la Sixtine, n'a peint ni son portrait ni celui de Jules II. — Continuation des travaux de Bramante à Rome. — Palais de la *Santa Casa à Lorète*. — Elargissement de la *via de' Banchi*. — Jules doit être considéré comme le fondateur du Musée des Antiques du Vatican. — Michel-Ange survit longtemps à Jules II, à Bramante et à Raphaël. — La mémoire de Jules II est inséparable de celle de ces grands artistes.

A l'époque où Jules II monta sur la Chaire de Saint-Pierre, Bramante se trouvait fixé à Rome depuis environ trois années. Il y était venu en 1500, après la prise de Milan par les Français, la fuite de Louis le More, et la dispersion des artistes et des littérateurs que ce prince avait attirés, et qu'il savait retenir à sa cour. Né à Castel-Durante, dans le duché d'Urbin, en 1444, Bramante, après avoir étudié la peinture dans cette ville, s'était déterminé à quitter son pays pour s'occuper de travaux d'architecture. Il se rendit à Milan, et la vue de la cathédrale, alors en construction, acheva de le décider à se consacrer entièrement à cet art (1). On sait que, comme Léonard de Vinci, il fut quelquefois employé en qualité d'ingénieur (2). Mais ce fut surtout comme architecte qu'il se fit remarquer dans plusieurs villes du duché de Milan, notamment à Pavie. En 1490, sur l'ordre du cardinal Ascanio Sforza, il y fit le plan de la cathédrale; en 1492, il y entreprit la construction de

(1) Vasari, *Vie de Bramante*, t. IV, p. 70 et suiv. *Ibid.*

(2) Voy. *Memorie alla vita ed alle opere di Donato Bramante, dal Padre Pungileoni, Roma*, 1836, in-8°, p. 17 et 73, note sur la p. 20, ligne 11.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'église appelée *Canapa Nuova*, du nom d'une ancienne famille. Ce fait est attesté par l'inscription mise au-dessous d'un tableau à droite, dans l'intérieur de la porte d'entrée de cette église. Il représente Bramante montrant le dessin de l'église à Jean-Galéas Visconti, duc de Milan, et à Isabelle d'Aragon, sa femme, ainsi qu'à Bona de Savoie, sa mère (1).

La construction de cet édifice et de plusieurs autres, en Lombardie, prouve que Bramante était en faveur, dès l'année 1490, à la cour de Milan. Il y serait resté sans doute, si l'expédition de Louis XII et la conquête du duché ne l'eussent obligé, ainsi que Léonard de Vinci et plusieurs autres artistes, à chercher fortune ailleurs. Plus heureux ou mieux inspiré que le Vinci, Bramante se dirigea vers Rome, où son génie devait trouver une vaste carrière. Mais, en arrivant dans cette ville, il eut d'abord à lutter contre les difficultés qui manquent rarement d'atteindre les artistes, lorsqu'ils viennent s'établir dans une nouvelle résidence.

On a souvent fait la remarque que l'art de l'architecture a nécessairement besoin, pour se produire, d'une occasion rare à rencontrer. Toute construction étant coûteuse, les particuliers, les corporations et les Princes ne confient ordinairement l'exécution des édifices qu'à des maîtres, ayant fait preuve de leur expérience et de leur habileté à bâtir. Notre architecte n'avait encore rien construit à Rome; ses édifices de Lombardie n'étaient connus que d'un petit nombre de prélats; il lui fallut donc, pour vivre, renoncer à tout ouvrage d'architecture, et se remettre à la peinture, qu'il avait délaissée. Des amis lui firent obtenir de peindre à fresque les armes du Pape Alexandre VI, alors régnant, avec

(1) Pungileoni, *Ibid.*, p. 61, note p. 16, lig. 3.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des anges et d'autres figures qui les soutenaient, à Saint-Jean de Latran, au-dessus de la porte qui s'ouvre pour le Jubilé (1). Mais, dès qu'il eut gagné quelque argent, Bramante se livra de nouveau à son goût pour l'architecture, en étudiant les restes des monuments antiques de Rome et des environs, particulièrement les ruines du temple de Tivoli, et celles de l'ancienne villa Adriana.

Il fit ensuite un voyage à Naples; à son retour, le cardinal Olivier Caraffa, auquel il avait été sans doute recommandé, le chargea de terminer le cloître du couvent de Sainte-Marie della Pace, à Rome, qui était resté inachevé par suite de la mort de Sixte IV.

Ce cloître ou portique, est formé de pilastres d'ordre ionique, sur des piédestaux à pieds-droits soutenant ses arcs. L'étage ou loge supérieure est formée de pilastres d'un autre genre, à quatre faces, avec de petits chapiteaux corinthiens; au milieu de ces pilastres sont des colonnettes, chacune desquelles pose à faux sur le milieu de l'arc au-dessous. « Cet ouvrage, dit Milizia (2), est fort médiocre, soit au point de vue de l'ornementation, soit pour sa grandeur. Néanmoins, par le contraste des arcs inférieurs avec l'architrave au-dessus, et à cause de l'alternance des colonnes et des pilastres, il a quelque chose d'original. » Il paraît qu'Alexandre VI en jugea ainsi, car il nomma Bramante son architecte en second, et le chargea de la direction des travaux de la fontaine du Transtévère et de celle de la place Saint-Pierre (3).

A partir de cette époque, les travaux d'architecture ne lui firent plus défaut. Il fut employé d'abord, avec

(1) Ces peintures ont été détruites lorsqu'on a édifié la façade de la Basilique ; — Pungileoni, *Ibid.* p. 26-84

(2) *Roma delle belle arti*, édit. de Bassano, 1823, cité par Nibby, part. mod. t. Ier, p. 452-453.

(3) Vasari, *ut suprà*, p. 93. Ces fontaines sont depuis longtemps détruites.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'autres, à la construction du palais de la chancellerie et de l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, qui ne furent terminés qu'après sa mort. Il entreprit, pour le cardinal Adriano di Corneto, un magnifique palais, interrompu par la fuite du cardinal, dont le Pape et César Borgia convoitaient les richesses; il fut occupé à l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, ainsi qu'à plusieurs autres.

Mais l'œuvre qui contribua le plus à établir la réputation de Bramante, fut le petit temple qu'il érigea dans le cloître contigu à l'église de Saint-Pierre in Montorio, sur le Janicule. Il l'éleva aux frais de Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne et de Naples, et de la reine Isabelle de Castille, sa femme, sur l'emplacement même où, selon Baronius et beaucoup d'autres, l'apôtre S. Pierre reçut le martyre. Il fut achevé en 1502, ainsi que l'atteste l'inscription qu'on y lit. Ce monument, regardé par les architectes les plus compétents comme un chef-d'œuvre, rappelle par sa forme le temple de Vesta dans Rome, et celui de la Sybille à Tivoli. Il est composé d'un péristyle de seize colonnes doriques en granit, bases et chapiteaux en marbre blanc, le reste en travertin. Selon l'idée de Bramante, le cloître devait former autour du temple une enceinte circulaire, soutenue, en manière de portique, par une suite de colonnes. Il n'est pas douteux que cet accompagnement n'eût été très-favorable, pour faire ressortir la beauté du petit édifice placé au milieu. Quoi qu'il en soit, son exécution mit le sceau à la réputation de son auteur. Ainsi, le talent de Bramante était reconnu et admiré à Rome, lorsque Jules II fut élu Pape.

Pendant son cardinalat, Giuliano della Rovere avait presque constamment employé comme architecte, d'abord Baccio Pintelli, mort avant son avénement, ensuite Giuliano da San-Gallo. A l'époque de son élection à la papauté, il ne pouvait connaître Bramante que depuis

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

très-peu de temps, puisque ce dernier n'était venu à Rome qu'après la retraite du neveu de Sixte IV en France. En apprenant à Florence la nomination de son ancien protecteur comme chef de l'Église, San-Gallo accourut tout joyeux à Rome, baiser les pieds de Sa Sainteté (1). « Il devait se flatter d'être nommé architecte du nouveau Pape; mais il perdit bientôt cet espoir, car Jules, sans hésiter, choisit Bramante (2). » Aucun document contemporain ne nous a fait connaître les motifs de cette préférence; peut-être, fut-elle due uniquement à la vue des édifices, et principalement du petit temple de Saint-Pierre in Montorio, que notre architecte avait érigés à Rome, tandis que San-Gallo n'y était alors guère connu que comme ingénieur.

Quoi qu'il en soit, ce choix fut très-heureux, non-seulement pour l'artiste, mais pour le Pontife, qu'animait la noble ambition de laisser des souvenirs éclatants de sa puissance et de sa grandeur. « La nature, dit Vasari (3), ne pouvait créer un génie plus habile que Bramante à mettre en œuvre les ressources de l'art, et à en tirer parti avec intelligence. Mais toutes ces qualités seraient peut-être restées stériles, si Bramante n'eût rencontré le Pape Jules II... Ce fut pour cet artiste et pour nous un bonheur, trop souvent refusé aux plus grands génies, de trouver un prince à l'aide duquel il pût prouver son talent et son habileté. »

Le premier édifice auquel Jules résolut d'employer son architecte fut le palais du Vatican, devenu la rési-

(1) Vasari, t. IV, p. 194, *Ibid.*

(2) Vasari, *Ibid.*, dit que G. da San-Gallo fut chargé, avant l'arrivée de Bramante, de la direction des édifices que Jules avait projetés : il commet ici une double erreur, puisque, d'après lui-même, *Vie de Bramante*, t. IV, p. 92, il fait venir ce dernier à Rome vers 1500 et que Jules ne fut élu qu'en 1503.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 90.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dence habituelle des Papes, après le retour de Grégoire XI d'Avignon, en 1377. Ce palais avait reçu de notables agrandissements depuis le pontificat de Martin V. Toute la toiture, qui était ruinée, fut rétablie par ordre d'Eugène IV : Nicolas V rendit plus beaux et plus commodes les appartements d'habitation; en outre, il fit ériger le petit palais du Belvédère, et enclore toute l'enceinte du Vatican de murailles garnies de tours, pour le mettre à l'abri d'une attaque. Pie II et Paul II ajoutèrent au palais primitif de vastes dépendances. Sixte IV y construisit, on l'a vu, l'ancienne bibliothèque et la chapelle Sixtine. Innocent VIII agrandit le Belvédère du côté de la campagne, et créa le jardin qui porte ce nom. Alexandre VI fit élever la tour des Vents, l'appartement Borgia, et termina le passage couvert qui conduit du Vatican au château Saint-Ange. Il avait fait ériger un portique de trois ordres, qui réunissait le palais à l'ancienne basilique de Saint-Pierre, et servait au Pape de loge pour donner sa bénédiction au peuple, portique détruit sous Paul V (1).

Jules II voulait faire du Vatican un palais sans égal et digne du Chef de l'Église. « Son idée était (2), de donner la forme rectangulaire au petit vallon qui existait entre l'ancien palais et les constructions élevées par Innocent VIII; il voulait que, par deux galeries formant les deux côtés du petit vallon, le Belvédère fût mis en communication avec le palais, et qu'au moyen d'un escalier à double rampe, on pût monter du vallon au Belvédère. Pour réaliser ce projet, Bramante construisit d'abord une galerie en travers, imitant, dans les proportions de ses ordres, celle du Colisée. Les arcades des

(1) Nibby, *Roma nel* 1834, part. mod. t. II, p. 420 421.
(2) Taja, *Descrizione del palazzo Vaticano*, p. 144; Vasari t. IV, p. 94 et suiv. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

étages inférieurs avaient leurs pieds-droits ornés de pilastres doriques; l'étage au-dessus était formé de portiques et de pilastres ioniques; le troisième étage formait une loge continue de plus de quatre cents pas de longueur, et conduisait des premières salles du palais pontifical à celles du Belvédère. » Pour se conformer aux désirs de son protecteur, qui n'aimait pas à attendre, Bramante poussa ces travaux avec une activité tellement prodigieuse, qu'elle ne lui laissait pas le temps de surveiller suffisamment les matériaux et leur mise en œuvre. Jules venait souvent s'assurer par lui-même de l'avancement de cette immense entreprise, qu'il n'eut pas la satisfaction de voir terminée. Son architecte n'acheva que la première galerie, et il venait de jeter les fondations de la seconde, lorsque la mort le surprit, moins d'une année avant le Pontife son maître.

La précipitation apportée à l'exécution de ces travaux nuisit à leur solidité : plusieurs parties s'écroulèrent peu d'années après la mort de l'architecte; elles furent réparées sous Clément VII et Paul III, de telle sorte que l'œuvre de Bramante n'est plus entière aujourd'hui. Ce qui en reste, particulièrement l'escalier qui porte son nom, suffit pour attester le grand goût, l'heureux esprit d'invention de l'architecte de Jules II. — Il paraît qu'il avait réussi à satisfaire le Pontife, car il en fut récompensé par l'office *del Piombo*, que Jules lui accorda; c'est-à-dire, par le droit d'apposer le sceau de plomb de la chancellerie papale, ce qui donna lieu à notre artiste d'inventer une machine pour sceller les bulles, au moyen d'une vis de pression (1).

La faveur dont jouissait Bramante lui fit obtenir, en l'année 1506, l'honneur de diriger la reconstruction

(1) Vasari, *Ibid.*, t. IV, p. 96.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'un édifice encore plus célèbre que l'ancien palais du Vatican.

On sait qu'à la demande du Pape S. Sylvestre, l'empereur Constantin érigea une basilique sur l'ancien emplacement du cirque de Néron, au Vatican, à la place même où, selon la tradition, les disciples de S. Pierre ensevelirent le corps du Prince des Apôtres. Rien n'avait été épargné pour rendre ce temple digne du premier Vicaire de Jésus-Christ. Bon nombre d'édifices païens, entre autres le tombeau d'Adrien, furent mis à contribution, dépouillés de leurs colonnes et de leurs plus précieux ornements, qui servirent à décorer la nouvelle église (1). Dans la suite des siècles, et surtout pendant le séjour des Papes à Avignon, elle eut beaucoup à souffrir du défaut d'entretien, à ce point que Nicolas V, vers 1450, entreprit sa restauration complète, sur les plans de Bernardo Rosellini et de Battista Alberti. A sa mort, les réparations n'étaient que commencées. Elles furent entièrement suspendues jusqu'au pontificat de Paul II, qui les fit reprendre. Sous Sixte IV, plusieurs parties de la basilique se trouvaient encore en mauvais état : une bulle de ce Pape, du 5 mars 1473, adressée au roi de France Louis XI, en fournit la preuve. Sixte avait demandé à ce prince de lui venir en aide pour plusieurs œuvres pies ; la bulle le remercie d'avoir envoyé à Rome 500 écus, pour la réparation des murs et de la toiture de la basilique du prince des Apôtres, et tout autant pour la construction de l'église de Saint-Pierre *in Montorio*. De plus, Sixte remercie également le Monarque de ce qu'il a donné un calice d'or à Saint-Jean de Latran : « Ces dons, ajoute la bulle, feront au roi le plus grand

(1) Voyez, dans mon *Histoire de la Vie et du pontificat de Sixte V*, une description abrégée de l'ancienne basilique de Saint-Pierre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mérite devant Dieu et beaucoup d'honneur auprès des hommes(1). » Les réparations faites par Sixte IV, et ses successeurs Innocent VIII et Alexandre VI, n'empêchèrent pas la vieille église de se détériorer. A l'époque de l'élection de Jules II, la partie gauche en entrant paraissait menacer ruines. La basilique de Constantin et de Saint-Sylvestre aurait-elle pu être sauvée de la destruction par une habile et prompte consolidation? On l'ignore aujourd'hui : toujours est-il que Jules, soit que l'idée vînt de lui, soit qu'elle lui eût été suggérée par son architecte, résolut, dès le commencement de 1506, d'en élever une autre à la même place, dans de plus vastes proportions. Il ouvrit comme un concours entre les architectes les plus célèbres, agréa le plan présenté par Bramante, et le choisit pour en diriger l'exécution (2).

Ce plan donnait à la basilique la forme d'une croix grecque : deux campaniles décoraient sa façade, et, au milieu de la croix, une immense coupole, soutenue par trois ordres de colonnes, devait s'élever à une grande hauteur. Le célèbre graveur Caradosso a reproduit ce modèle sur la médaille qu'il composa en l'honneur de Bramante. D'un côté, on y voit l'Architecture, tenant à la main le compas et l'équerre; de l'autre, dans une perspective lointaine, la façade de Saint-Pierre au milieu des deux campaniles, et, sur le premier champ, le buste de Bramante, à mi-corps, avec cette épigraphe autour : — *Fidelitas, Labor.* — *Bramantes Asdrualdinus* (3).

Pour disposer la place sur laquelle devait s'élever la nouvelle église, Bramante fut obligé de jeter à terre,

(1) Guerra, t. II, p. 123. Bulle : *Gratissimæ fuerunt* etc.

(2) *Templum Vaticanum, mutata forma, superbo structuræ genere primò restaurare est agressus* (*Julius II*), *Bramante architecto.* — Ciaconius, t. III, *in Vita Julii II.* — Pungileoni, p. 108, *ubi suprà.*

(3) De Castel-Durante, Pungileoni, *Ibid.*, p. 37.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

non-seulement les murs et la toiture de l'ancienne basilique, mais un grand nombre des plus précieux monuments de l'art chrétien qu'elle renfermait, colonnes, autels, mosaïques, peintures, tombeaux, exécutés depuis S. Sylvestre et Constantin jusqu'à Jules II, dans l'espace d'environ douze siècles (de 319 à 1503). Cette destruction, si regrettable, excita contre l'architecte un concert de plaintes et de récriminations, et lui valut, si l'on s'en rapporte à Paris de Grassis, le surnom d'*Architecte ruinant* (1). Cependant, par ordre de Jules, quelques anciens monuments furent respectés, entre autres la fameuse mosaïque de Giotto, représentant la barque, symbole de la religion catholique, ainsi que plusieurs autels et tombeaux, qui furent transportés dans l'église souterraine.

Ces préparatifs avaient pris du temps et occasionné des dépenses : le 6 avril 1506, Jules fit payer par Chigi et Soli, ses banquiers, à l'architecte dirigeant, la somme de sept mille cinq cents ducats, pour être distribués par lui aux cinq maîtres architectes placés sous ses ordres (2).

(1) *Contemplando ruinas et artificia quæ per ejus architectum moliebantur, nomine Bramantem, seu potius* **Ruinantem**, *ut communiter vocabatur a ruinis et demolitionibus.* — D'autres le nommaient en italien *Maestro Guastante.* — Paris de Grassis, *Journal*, p. 98.

(2) Voici le texte de ce mandat de payement, tel qu'il est rapporté par le Père Pungileoni, p. 96 :

JULIUS P. P. II.

Dilecto filio Stephano de Ghisuaxis et Soliis mercatoribus... Vobis mandamus ut solvatis magistro Bramanti, architecto, familiari nostro, et pro eo Hieronymo Francisci de Senis, illius compatistæ, ducatos septem millia et quingentos, de carlenis x *pro ducato, distribuendos quinque magistris architectis.*

Die VI, *Aprilis* MDVI.

Placet et ita mandamus...

Le P. Pungileoni a extrait le texte de ce mandat d'un livre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Douze jours après ce payement, le samedi 18 avril 1506, Jules eut la satisfaction de poser lui-même de ses propres mains la première pierre de la nouvelle basilique. Il voulut donner à cette cérémonie un caractère de solennité, en rapport avec la grandeur et la magnificence du monument, qu'il se flattait de laisser à la postérité comme une des merveilles du monde moderne.

Dès le commencement de 1506, le pontife avait demandé au roi d'Angleterre, Henri VII, un subside pour l'aider à reconstruire l'église consacrée au Prince des apôtres (1). Il venait d'accorder à ce prince les dispenses qu'il avait sollicitées pour le mariage de son second fils avec la veuve de son fils aîné. Il paraît probable que Henri VII accueillit favorablement à son tour la requête du pape, et qu'il lui fit passer la somme réclamée, car, le jour même de la cérémonie, Jules s'empressa de lui en faire part, en lui adressant la bulle suivante (2) :

« A notre très-cher fils en Jésus-Christ, Henri, l'illustre roi d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique.

ou registre qui se trouve dans les archives de la fabrique de Saint-Pierre, et qui commence en avril 1506. Il contient les engagements ou soumissions des entrepreneurs (*appaltatori*) des travaux, leurs cautions ou garanties, et les mandats souscrits par le pape Jules II, s'élevant à la somme de 70,653 ducats de chambre, de dix carlins au ducat, délivrés à Bramante d'avril 1506 à 1513, année où le livre finit et dans laquelle l'architecte mourut. Cette somme n'était pas pour Bramante, mais pour être distribuée à différents architectes, qu'il serait plus exact d'appeler conducteurs de travaux sous ses ordres. Il y en avait pour diriger la construction de la tribune, l'érection des pilastres, la taille des chapiteaux, les ouvrages de menuiserie et de charpenterie. Dans tous ces mandats, Bramante est désigné sous le titre de *Maestro Bramante architetto primario*. Mais on n'en trouve aucun destiné à payer, soit les honoraires de son plan de la nouvelle basilique, soit son traitement d'architecte en chef.

(1) Raynaldi, *ad ann.* 1506.

(2) Guerra, t. III, p. 90, Bulle : *Hoc die*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Aujourd'hui, samedi *in albis*, 18 du présent mois d'avril, après une messe solennelle, nous nous sommes rendu, avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église Romaine, et un grand nombre de prélats, à la place destinée à recevoir les fondations de la basilique de Saint-Pierre, Prince des Apôtres, dans la ville de Rome, au Vatican, et, après avoir dit les prières et accompli les cérémonies accoutumées, nous avons posé, à cette place même, la première pierre bénite de nos propres mains et marquée du signe de la croix; soutenu par la ferme espérance que notre Sauveur et Dieu Jésus-Christ, par l'avertissement duquel nous avons entrepris de renouveler cette basilique tombant de vétusté, pour l'édifier dans une forme plus auguste, nous donnera, par les mérites et les prières de l'Apôtre lui-même, les forces nécessaires pour que cette œuvre, commencée avec tant de ferveur, puisse être exécutée et entièrement achevée à la louange et à la gloire de Dieu. C'est pourquoi nous avons résolu de l'annoncer par cette lettre à Votre Majesté, à laquelle nous sommes attaché par les liens d'une charité toute particulière. — Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le XVIII avril 1506, de notre pontificat la troisième année. »

Nul doute que Bramante n'ait été présent à cette cérémonie, et qu'il n'ait eu l'honneur de présenter à son protecteur les instruments, le mortier et les autres accessoires nécessaires pour poser la première pierre, ainsi que les médailles commémoratives, sur lesquelles était gravé son plan de la basilique. Cette pierre fut placée à l'endroit du gros pilier, dit de la Véronique (1). Elle n'est ni en Pépérin, ni en Travertin, mais en marbre, d'en-

(1) L'un des quatre qui soutiennent la coupole, et dans lequel se conservent les reliques de la sainte Face, que l'on montre dans la semaine sainte.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

viron trois palmes de long sur deux de large, et de trois doigts d'épaisseur (1). On y avait gravé cette inscription (2):

ÆDEM PRINCIPIS APOSTOLORUM • IN VATICANO
VETUSTATE ET SITU SQUALLENTEM A FUNDAMENTIS
RESTITUIT JULIUS LIGUR. PONT. MAX.
ANN. MDVI:

On plaça sous cette pierre un vase couvert dans lequel on avait mis douze médailles, dont deux en or du poids d'environ vingt ducats chacune, et les autres en bronze. Elles portaient, d'un côté, la tête du Pape avec cette légende : *Julius, Ligur. papa secundus, pontifex maximus, ann.* MDVI ; de l'autre côté, le plan de l'église par Bramante, avec cette légende : *Instauratio basilicæ Petri et Pauli, per Jul. II, pont. max.* et dans l'exergue le mot *Vatican.* (3).

Pour répondre au désir du Pape, Bramante se mit

(1) Journal de Burcard, manus. 5163, fol. 159; M. de Bréquigny, *Notices*, t. Ier, p. 128. — Burcard était encore maître des cérémonies du Pape, et il assistait à la pose de cette pierre, ainsi que Paris de Grassis, son adjoint. La relation de celui-ci diffère de la première en quelques détails; mais les deux s'accordent et se complètent l'une par l'autre.

(2) Paris de Grassis, cité par M. de Bréquigny, *Notices*, t. II, p. 555.

(3) Cette légende a probablement été mal copiée par M. de Bréquigny, ou mal rapportée par Paris de Grassis. Selon Burcard, les médailles portaient d'un côté la tête du Pape, de l'autre le plan de l'édifice. Voici celle dont le coin existe à la monnaie pontificale : D'un côté : — *Julius Ligur papa secundus* ; portrait de Jules, tête nue, avec l'étole brodée — Au revers : *Vaticanus mons*, avec le plan de Bramante ; diamètres de 32 à 34 millimètres. — Voir le catalogue des coins des médailles pontificales. — Rome 1824, *presso Vincenzo Poggioli*. 1 vol. in-8°, p. 11.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

incontinent à l'œuvre, et déploya la plus grande activité à faire sortir de terre les murs, les pilastres et les arcs de la basilique. Jules aurait voulu la voir terminée entièrement pendant son pontificat ; mais, quelque diligence que pût faire l'architecte, quelque empressement que le maître apportât à fournir les fonds et les matériaux dont il avait besoin, à la mort de Bramante, arrivée en 1513, le corps de l'édifice n'atteignait encore que la hauteur des arcs qui soutiennent la naissance de la coupole. On sait ce qu'il advint ensuite : les architectes, successeurs de Bramante, reprochèrent à ses constructions de manquer de solidité ; pour les consolider, ils altérèrent et modifièrent les parties qu'il avait fait édifier ; tellement, qu'à l'exception des grands arcs soutenant la tour de la coupole, il ne reste presque plus rien de ses travaux. Selon Vasari (1), « on voûta, du vivant de Bramante, avec une incroyable diligence, les quatre arcs qui reposent sur quatre énormes massifs de maçonnerie ; on voûta pareillement la chapelle principale du roi de France. Bramante formait des voûtes d'un seul jet, en mettant dans les moules de bois un mélange de chaux et de poussière de marbre délayée dans l'eau. Au moyen de ce procédé, les voûtes se trouvaient entièrement sculptées et ornées lorsqu'on les décintrait. La corniche, ou entablement qui décore l'intérieur de la partie qu'il termina, est d'une telle élégance, qu'on ne pourrait la modifier sans la gâter. Les chapiteaux et toute la partie dorique de l'extérieur, montrent combien était immense le talent de ce grand artiste. »

Si l'on en croit Condivi (2), la destruction de l'ancienne basilique de Saint-Pierre et l'édification de l'é-

(1) *Vie de Bramante*, t. IV, p. 98-99. — *Ibid.*
(2) *Vita di Michel-Agnolo Buonarrotti, dal suo scolare Condivi,*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

glise actuelle auraient été résolues par Jules à l'occasion de son tombeau. Dès les premiers mois de son pontificat, il avait fait venir Michel-Ange de Florence : mais il s'était écoulé un assez long délai, sans que le Pape lui eût rien commandé, soit qu'il se trouvât absorbé entièrement par la politique, soit qu'il n'eût pas encore de parti pris sur l'emploi à donner au génie de l'artiste. Il se décida enfin à lui commander le dessin de son tombeau, qu'il voulait faire exécuter de son vivant. Michel-Ange se hâta d'en faire le plan et de le présenter au Pontife, qui s'en montra extrêmement satisfait. Ce monument était conçu dans des dimensions colossales ; sa masse affectait la forme d'un parallélogramme de dix-huit brasses de longueur sur douze de largeur, avec une hauteur proportionnée. Il devait être isolé, à quatre faces décorées de statues dans des niches séparées par des termes, chacun desquels tenait enchaîné un captif. Selon Vasari (1), ces captifs auraient représenté les provinces conquises par Jules et réunies au domaine de l'Eglise. D'après Condivi (2), ils figuraient les arts libéraux ainsi enchaînés, pour montrer que tous ensemble étaient prisonniers de la mort avec Jules, et qu'ils ne pourraient jamais retrouver un tel protecteur. Au-dessus de ces statues s'étendait, sur les quatre faces, un entablement portant quatre autres statues colossales, la *Vie active*, la *Vie contemplative*, *Saint Paul* et *Moïse*. Le monument se terminait par une plate-forme, sur laquelle deux anges soutenaient un sarcophage. L'un des anges semblait se réjouir de ce que l'âme du pontife avait été reçue dans le ciel parmi les esprits bienheureux ; l'autre, au con-

seconda edizione in Firenze, 1746, in-4°, avec les notes de Gori et Mariette, p. 17, n° xxv et suiv.

(1) *Vie de Michel-Ange*, *ubi suprà*, t. V, p. 124-125.

(2) *Ibid.*, p. 18, n° xxvi.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

traire, paraissait pleurer la mort d'un tel homme. Une petite rotonde, ménagée dans le massif de la plate-forme, devait recevoir un sarcophage de marbre où serait placé le corps de Jules. Enfin, l'ensemble du tombeau aurait été décoré de quarante statues en marbre, sans compter les bas-reliefs en bronze, qui devaient représenter les principaux événements de la vie du pontife.

Il n'était pas facile de trouver dans l'intérieur d'une église un espace suffisamment grand pour établir un tel monument ; aussi, après en avoir examiné le dessin, Jules fit venir Michel-Ange dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre, afin de chercher avec lui dans quelle partie de cet édifice on pourrait convenablement le placer. Nicolas V avait commencé à reconstruire la tribune ou abside, et, à sa mort, les murs s'élevaient de terre à peine de quelques brasses. Depuis, ce travail était resté complétement interrompu. L'artiste trouva que cette place serait convenable pour le tombeau, et il proposa au Pape de faire continuer et terminer promptement la construction de cette tribune. — « Quelle dépense entraînera-t-elle ? » demanda Jules. — « Cent mille écus, répondit Michel-Ange. » — « Soit ! deux cent mille, s'il le faut, » répliqua le Pape. — Et, faisant venir San Gallo et Bramante pour examiner la place, il finit par se décider à refaire toute l'église (1). Ainsi, le tombeau de Jules II, par le Buonarrotti, fut la cause de la destruction de l'ancienne basilique de Saint-Pierre et de l'édification de la nouvelle église.

Jules n'apportait pas moins d'ardeur à l'achèvement des œuvres d'art qu'il commandait, qu'à la réussite de ses combinaisons politiques. Dès qu'il eut approuvé le plan de son tombeau et déterminé sa place, il fit partir

(1) Condivi, p. 19, n° XXVII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Michel-Ange pour Carrare, à la recherche des marbres nécessaires à son exécution. En même temps, il lui fit remettre par Alamanno Salviati, de Florence, la somme de mille ducats, tant pour les marbres que pour ses dépenses. L'artiste resta huit mois dans les montagnes de Carrare, occupé à faire extraire les blocs de marbre, qu'il fit charger sur des navires et transporter à Rome en remontant le Tibre. Lui-même, pressé de rentrer dans cette ville pour se mettre à l'œuvre, il n'attendit pas la dernière expédition ; mais s'étant arrêté quelques jours à Florence, il trouva, en arrivant à Rome, la plus grande partie des marbres débarquée au port de Ripa ; il les fit aussitôt transporter sur la place de Saint-Pierre, dont ils couvraient la moitié (1), — « si bien qu'ils étaient un sujet d'admiration pour les curieux, et un sujet de joie pour le Pape (2). »

Jules avait donné à l'artiste, pour son logement, une maison située sur la place de Saint-Pierre, derrière l'église de Sainte-Catherine, aujourd'hui détruite. C'est là que le sculpteur se mit incontinent à l'œuvre, avec une ardeur d'autant plus grande, que le pontife venait souvent le voir travailler, causant avec lui de l'art de la sculpture et d'autre chose, ainsi qu'il aurait fait avec un frère (3).

Pour rendre plus faciles les visites du Pape, Michel-Ange établit un pont-levis, qui mettait en communication la galerie ou corridor du Vatican avec son atelier : ce qui permettait au Pape de venir le voir en secret, aussi souvent que les affaires de l'Église ou de l'État lui en laissaient le loisir. Michel-Ange exécuta ainsi, sous les

(1) Vasari, *Ibid*, t. V, p. 124.
(2) Condivi, p. 16, n° XXIV.
(3) Condivi, *ibid*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

yeux de Jules, les deux statues de captifs qu'on admire aujourd'hui au musée du Louvre (1).

Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il exécuta le *Moïse*, principal et seul ornement de sa main qui décore le monument placé à Saint-Pierre aux Liens. — « Si les Hébreux de Rome, dit Vasari, continuent, comme ils le font, à aller en troupe le visiter et l'adorer chaque jour du sabbat, ils adoreront une chose divine et non humaine (2). » — Mais Jules ne put admirer ce chef-d'œuvre de majesté, de grandeur, de force, de beauté d'exécution : son tombeau resta inachevé tant qu'il vécut, et l'un de ses contemporains, Condivi, l'élève, le biographe de Michel-Ange, attribue à Jules lui-même ce changement de volonté. Bramante aurait réussi à persuader au pontife, qu'il était de mauvais augure de préparer son tombeau pendant sa vie, et que l'exécution d'un tel monument portait malheur. La fermeté inébranlable du caractère de Jules II, dans la conduite de son gouvernement et de ses desseins politiques, ne permet guère d'ajouter complétement foi à cette anecdote ; bien qu'il ne soit pas rare de rencontrer, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, un mélange de superstition chez les hommes supérieurs les mieux trempés. Quoi qu'il en soit, on verra que ce n'est pas à la continuation de son tombeau que Jules II voulut occuper le Buonarrotti, après son retour de Bologne.

(1) Après la mort de Jules II, des difficultés s'étant élevées entre le duc d'Urbin et Michel-Ange sur la continuation du tombeau, le plan primitif fut complétement modifié. Mécontent du duc, l'artiste fit cadeau des deux statues de captifs à Roberto Strozzi, lequel les donna au connétable de Montmorency, pour son château d'Écouen, d'où elles furent transportées au château de Richelieu, et finalement au musée du Louvre.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 126.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Pape avait ouvert à l'artiste un crédit, pour ainsi dire illimité, destiné à couvrir les dépenses du tombeau ; et il l'avait autorisé à lui demander de l'argent toutes les fois qu'il en aurait besoin. Il arriva, un jour, qu'ayant reçu livraison du dernier envoi des marbres de Carrare, et n'ayant plus de fonds du Pape pour en payer le transport, il se présenta au palais du Vatican, sans pouvoir être admis auprès du pontife. Cependant, ne voulant pas faire attendre les mariniers et conducteurs qui avaient amené ces marbres, il rentra chez lui et les paya de ses propres deniers, se croyant assuré d'être bientôt remboursé de ses avances. A cet effet, il se présenta de nouveau, le lendemain matin, à l'audience de Jules. Mais, dans l'antichambre, un palfrenier venant à sa rencontre lui dit : — « Pardonnez-moi, j'ai commission de ne pas vous laisser entrer. » — Un évêque, qui se trouvait présent, entendant ces mots, cria au palfrenier : — « Tu dois connaître quel est cet homme ? » — « Certainement je le connais, répondit le domestique, mais je suis tenu à faire ce qui m'est commandé par mes maîtres, sans rien chercher de plus. » — Michel-Ange, auquel jusqu'alors l'entrée de la chambre du Pape avait été toujours ouverte, se voyant ainsi traité, lui répondit tout indigné : — « Et vous, vous direz au Pape, que s'il veut dorénavant me voir, il n'a qu'à me chercher ailleurs. » — Étant rentré chez lui, il ordonna aux deux domestiques qu'il avait à son service, de vendre tous les meubles garnissant la maison, et de venir ensuite le rejoindre à Florence. Puis, prenant la poste, il quitta Rome, et arriva vers deux heures de nuit à Poggibonsi, forteresse faisant partie du territoire de Florence, distante de cette ville de dix-huit à vingt milles, où il s'arrêta comme en un lieu sûr. A peine y était-il installé, qu'il fut rejoint par cinq courriers envoyés par le Pape.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ils avaient commission de le lui ramener, en quelque lieu qu'ils l'eussent rencontré. Mais, le trouvant dans une place où ils ne pouvaient lui faire violence, Michel-Ange les ayant menacés de les faire tuer s'ils tentaient d'employer la force, ils essayèrent de le fléchir par les prières. Ils ne réussirent pas mieux : tout ce qu'ils purent obtenir, fut qu'il répondrait à une lettre du Pape qu'ils lui avaient remise, en l'informant qu'ils ne l'avaient rejoint qu'à Florence, afin qu'il demeurât convaincu qu'ils n'avaient pu le ramener à Rome contre son gré. La lettre de Jules était conçue en ces termes : — « Qu'après l'avoir vûe, il revînt à Rome, sous peine d'encourir sa disgrâce. » — A quoi Michel-Ange répondit : « Qu'il ne reviendrait jamais ; qu'il ne méritait pas, après ses bons et fidèles services, d'être ainsi traité, d'être chassé de sa présence comme un homme méprisable ; et puisque Sa Sainteté ne voulait plus s'occuper de son tombeau, qu'il était dégagé et refusait de s'engager à autre chose. » — Il remit cette courte et fière réponse aux envoyés du Pape, et il partit pour Florence (1).

Rentré dans sa patrie, le grand artiste y fut accueilli avec le plus vif empressement. Il était lié avec Pierre Soderini, Gonfalonier perpétuel de la République, qui l'avait vu partir pour Rome avec regret, désirant l'employer à peindre la salle du Conseil, dans le palais du Gouvernement. Mais, ni le Gonfalonier ni l'artiste n'eurent le temps de mettre ce projet à exécution. Outré du refus de Michel-Ange, et décidé à user, s'il le fallait, de ses armes temporelles et spirituelles pour le contraindre à revenir à Rome, Jules, aussitôt après le retour

(1) Condivi, *ubi suprà*, p. 19 à 21 ; n° XXVIII-XXIX ; — et Vasari, t. V, p. 127-128.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de ses courriers, adressa au Gouvernement de Florence le bref suivant (1) :

« Jules, P. P. II.

« A nos bien-aimés fils les Prieurs de la liberté et le Gonfalonier de Justice du peuple Florentin.

« Bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique.

« Michel-Ange, sculpteur, qui s'est éloigné de nous sans raison et par caprice, craint, ainsi que nous l'avons appris, de revenir près de nous, ce qui ne nous surprend pas, parce que nous connaissons le caractère des hommes tels que lui ; cependant, afin qu'il dépose tout soupçon, nous vous engageons, par l'attachement que vous nous portez, à lui promettre en notre nom que, s'il revient, il ne sera ni puni ni inquiété par nous, et que nous lui rendrons la même grâce apostolique dont il jouissait avant son départ. — Donné à Rome, le 8 juillet 1506, de notre pontificat la troisième année. »

Quelle puissance que celle du génie ! Ce n'est pas avec cette humilité que Jules écrivait aux rois de France et d'Espagne.

A la réception de ce bref, les Prieurs et le Gonfalonier ne voulurent pas contraindre Michel-Ange à retourner à Rome : ils résolurent d'attendre, espérant que la colère du Pape s'apaiserait, et que les affaires de l'Église et de l'État lui feraient oublier l'artiste. Mais, ne recevant aucune réponse, Jules leur adressa un second bref, et bientôt un troisième, beaucoup plus impératifs que le premier (2). Soderini fit alors venir Michel-Ange et lui dit : — « Tu as résisté au Pape mieux que ne l'aurait fait un roi de France ; mais, il n'y a plus à se faire prier :

(1) Rapporté dans les *Lettere pittoriche*, de Bottari, éd. Ticozzi, Milan 1822, t. III, n° cxcv, p. 472.

(2) Ces deux brefs n'ont pas été retrouvés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Nous ne voulons pas, pour toi, faire la guerre avec lui et mettre notre État en péril. Donc, dispose-toi à retourner. » — Se voyant dans cette passe, le Buonarrotti, qui craignait le ressentiment du Pape, pensait à se rendre dans le Levant, où il était demandé par le Sultan, qui voulait lui faire jeter un pont de Constantinople à Péra. Mais Soderini, ayant entendu parler de cette résolution, vint le voir et l'en détourna, en lui disant : — « Qu'il ferait mieux de préférer la mort, en allant trouver le Pape, que de vivre auprès du Turc. Qu'il ne devait pas, néanmoins, avoir cette crainte, par la raison que le Pape était bienveillant, et le réclamait parce qu'il lui voulait du bien, et non pour lui faire du mal : que s'il éprouvait quelque appréhension, la Seigneurie (de Florence) l'enverrait avec le titre d'ambassadeur; car on ne fait pas violence aux personnes publiques, sans que ces violences soient considérées comme faites au Gouvernement qui les a accréditées. » S'étant laissé persuader par ces paroles, Michel-Ange prit la résolution de retourner auprès du Pape (1).

Selon toute probabilité, il était resté environ cinq mois à Florence (2). Il n'y avait pas perdu son temps : c'est pendant ce séjour qu'il termina, sur la demande de Soderini, l'admirable carton commencé pour la salle du Conseil, dans lequel il avait représenté différents épisodes de la guerre entre les Florentins et les Pisans. Malheureusement, ce chef-d'œuvre de dessin et de composition,

(1) Condivi, p. 21, n° XXX.

(2) Le premier bref de Jules étant daté du 6 juillet 1506, il en résulte que Michel-Ange avait dû quitter Rome à la fin du mois de juin précédent. Or, le pape se mit en marche pour son expédition contre Pérouse et Bologne le 26 août suivant, et il fit son entrée dans cette dernière ville le 11 novembre. En supposant que l'artiste soit venu l'y trouver vers la fin du même mois, il serait resté environ cinq mois à Florence.

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

qui avait été exposé dans l'église de Santa Maria Novella, fut plus tard détruit, en grande partie, pendant l'absence de son auteur.

La nouvelle de la reddition de Bologne, dans laquelle le Pontife avait fait son entrée solennelle le 11 novembre 1506, détermina sans doute Michel-Ange à partir pour cette ville. Il espérait, se présentant à Jules dans toute la joie de son triomphe, le trouver moins irrité contre lui, et rentrer plus facilement dans ses bonnes grâces.

Arrivé un matin à Bologne, s'étant rendu à Saint-Pétrone pour entendre la messe, il y fut reconnu par les domestiques du Pape, qui le conduisirent immédiatement devant Sa Sainteté, alors à table dans le palais des *Seize*. A sa vue, Jules, le regardant d'un air indigné, lui dit : — « Ton devoir te commandait de venir nous trouver, et tu as attendu que nous vinssions nous-même à ta rencontre ! » faisant ainsi comprendre, que s'étant rendu à Bologne, ville beaucoup plus rapprochée de Florence que de Rome, c'était lui, Jules, qui était venu le trouver. Michel-Ange, à genoux, lui demanda pardon à haute voix, s'excusant sur ce qu'il n'avait pas agi avec méchanceté, mais par désespoir, n'ayant pu supporter d'avoir été chassé de sa présence comme il l'avait été. — Le Pape se tenait la tête baissée, sans rien répondre, paraissant ému dans toute sa personne, quand un prélat, envoyé par le cardinal Soderini, frère du Gonfalonier, pour excuser l'artiste, rompit le silence et dit : — « Que Votre Sainteté ne se mette pas en peine de sa conduite, car il a péché par ignorance : les peintres, à cause de leur art, sont tous ainsi faits. » — Mais le Pape répondit avec indignation : — « Tu lui dis une grossièreté que nous ne lui dirions pas, nous ! L'ignorant c'est toi, et le coupable ce n'est pas lui : éloigne-toi à l'instant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de notre présence! » — Et comme il ne sortait pas assez vite, il fut jeté dehors, ainsi que le racontait Michel-Ange, à l'aide des longs bâtons que tenaient les serviteurs du Pape. Ayant ainsi épanché le trop-plein de sa colère sur l'évêque, Jules fit approcher plus près Michel-Ange et il lui pardonna; il lui recommanda ensuite de ne pas s'éloigner de Bologne avant d'avoir reçu de nouveaux ordres (1).

Peu de jours après, Jules le fit venir et lui dit « qu'il voulait lui faire exécuter une grande statue en bronze représentant sa propre personne, destinée à être placée sur la façade principale de l'église de Saint-Pétrone (2). Avant le départ du Pape, qui eut lieu de Bologne le 22 février 1507, le sculpteur put lui montrer le modèle en terre complétement exécuté. Comme il avait représenté le Pontife donnant sa bénédiction de la main droite, il lui demanda s'il lui conviendrait qu'il lui mît un livre dans la main gauche. « Quel livre? répondit Jules : mets-y une épée, car je ne suis point un homme de lettres. » — Puis, plaisantant sur sa main droite, il dit en souriant à Michel-Ange : « Ta statue donne-t-elle la bénédiction ou la malédiction? » Il répondit : « Elle menace, Saint-Père, ce peuple, s'il n'est pas sage (3). »

(1) Condivi, p. 22, nº XXXII.

(2) Condivi, *Ibid.* D'après cette phrase de Condivi, on a cru que c'était Jules qui avait commandé sa statue. Le P. Pungileoni, dans ses notes sur la vie de Bramante, p. 93, cite le passage d'un ancien historien de Bologne, qui attribue cette commande au sénat de cette ville. Cette version paraît plus vraisemblable que la première, et il est également à présumer que Jules aura manifesté au sénat le désir d'en voir l'exécution confiée à Michel-Ange. Le même auteur ajoute qu'elle fut payée mille ducats d'or par la ville de Bologne, tandis que, selon Condivi, le Pape, avant de retourner à Rome, aurait laissé cette somme à la disposition du sculpteur, sur la banque de Anton-Maria di Signano.

(3) Vasari, dans la première édition de ses Vies des peintres,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Pape quitta Bologne pour rentrer à Rome, le 22 février 1507, laissant l'artiste continuer son œuvre. Celui-ci ne perdit pas un moment pour préparer le moulage et la fonte. Une ancienne description de Bologne (1) veut qu'il se soit servi, pour la jeter en bronze, de la cloche des Bentivogli et d'une pièce de canon. La statue pesait, selon les uns vingt mille, selon d'autres dix-sept mille cinq cents livres (2); elle avait coûté 10 ou 12000 ducats (3). Michel-Ange y travailla avec une ardeur telle, qu'elle était entièrement achevée dans les premiers jours de février 1508 : elle put être mise en place, au-dessus de la principale porte de Saint-Pétrone, le 18 du même mois, en grande cérémonie, aux sons des tambours et des trompettes, par le Légat, en présence d'une grande foule de peuple. Le soir, on alluma des feux de joie sur les différentes places de Bologne, en signe de réjouissance. Mais ces démonstrations ne manifestaient pas la véritable opinion des Bolonais. Avec le rétablissement

ne raconte pas le fait de la même manière que dans les éditions subséquentes. — « Ceux qui gouvernaient Bologne, rapporte cet historien dans sa vie de Michel-Ange, allèrent voir cette statue, et dirent au Buonarrotti qu'elle était dans une attitude si menaçante, qu'on ne pouvait savoir si elle leur donnait la bénédiction ou la malédiction. L'artiste leur répondit en riant : — « Quant à la malédiction, c'est chose déjà « faite. » Les Bolonais se retirèrent indignés ; mais le Pape, comprenant la raillerie, donna trois cents écus a Buonarrotti. » — Cette statue inspira au poëte Pierius Valerianus les vers satiriques suivants, rapportés par Roscoë, *Vie de Léon X*, t. II, p. 92, et note (1), d'après Muratori, *Annales Italiæ*, X, 67.

Quoquo tam trepidus fugis viator,
Ac si te Furiæ, Gorgonesve,
Aut acer Basilicus insequantur?
Non hic Julius : at figura Julii est.

(1) Antonio Masini, *Bologna perlustrata*, p. 232, cité par le P. Pungileoni, p. 92, notes sur sa *Vie de Bramante*.

(2) *Ibid.*, p. 90-92.

(3) Roscoë, d'après Muratori, *ubi suprà*, dit 5000 ducats.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de l'autorité des légats, ils avaient perdu leur gouvernement autonome ; s'ils pouvaient en douter, l'inscription mise sur la base de la statue le leur aurait rappelé. Elle portait que Bologne avait été délivrée de la tyrannie par le pape Jules II ; ce qui était vrai, si l'on considérait les crimes commis par les Bentivogli, ses anciens chefs ; mais, en obéissant au Pape et à ses légats, elle n'avait fait que changer de maîtres, et perdu ses anciennes franchises. Aussi, la grande majorité des citoyens regrettait la constitution de la commune de Bologne, avec un Bentivoglio pour chef. Ce sentiment, entretenu par l'administration arbitraire des légats, et surtout par celle du cardinal Alodisio, éclata quelques années plus tard, lorsque les Bentivogli, appuyés par les troupes Françaises, parvinrent à rentrer dans Bologne. La statue de Jules fut alors le premier objet de la fureur du peuple. Le 27 mai 1511, il la jeta en bas du portique de Saint-Pétrone et la brisa en morceaux. Le Duc de Ferrare, Alphonse d'Est, grand ennemi du Pontife, en acheta les fragments, parmi lesquels se trouvait intacte la tête de Jules : il la plaça dans son musée, et fit fondre avec les autres morceaux une pièce de canon, qu'il nomma la *Giulia* (1).

Après avoir achevé et fait placer sa statue, Michel-Ange quitta Bologne pour retourner à Rome. Il était resté dans la première de ces villes, de la fin de novembre 1506 au commencement d'avril 1508.

A sa rentrée à Rome, il fut accueilli par le Pontife avec une faveur marquée. Mais il dut exécuter un travail auquel ses antécédents ne l'avaient nullement préparé.

(1) On ne sait malheureusement pas ce que cette tête de Jules est devenue. Selon l'explication donnée par Paris de Grassis (Voy. plus haut, chap. IX), elle devait être sans barbe, Jules n'ayant commencé à la laisser pousser que pendant sa maladie à Bologne, en septembre et octobre 1510.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il s'attendait à recevoir l'ordre de continuer le tombeau du Pape, interrompu depuis environ deux années. Jules avait changé d'idée, soit, comme on l'a dit, par une crainte superstitieuse de s'attirer malheur en achevant ce monument, soit, comme le raconte Condivi (1), que Bramante lui eût mis dans la tête d'occuper le Buonarrotti à peindre la voûte de la chapelle Sixtine. L'architecte de Saint-Pierre est accusé, par ce biographe, d'avoir donné ce conseil au Pape avec méchanceté, pour le détourner d'employer Michel-Ange à des ouvrages de sculpture, espérant que, s'il refusait, il irriterait le Pape contre lui, et que, s'il acceptait, il se montrerait dans la peinture inférieure à Raphaël. La *Vie de Michel-Ange* par Condivi, ayant été publiée pour la première fois en juillet 1553, sous Jules III, auquel elle est dédiée, du vivant de Michel-Ange, il est difficile de ne pas admettre, dans une certaine mesure, la vérité de l'accusation dirigée contre la mémoire de Bramante (2). On doit en outre conclure qu'à l'époque du retour à Rome de Michel-Ange, c'est-à-dire dans le mois d'avril 1508, Raphaël avait été mandé dans cette ville par son parent l'architecte de Saint-Pierre, et qu'il avait reçu commission du Pape de refaire les fresques des *stanze* du Vatican. Si telle est la vérité, si Bramante en effet fit venir le Sanzio à Rome pour l'opposer au Buonarrotti, les amis de l'art ne sauraient trop lui en savoir gré : car,

(1) P. 23, n° XXXIII.

(2) Cette accusation a été répétée par Vasari, *Vie de Michel-Ange, ubi suprà*, t. V, p. 131 et suivantes. — Si l'on en croyait une lettre attribuée au Buonarrotti et publiée à Florence, en 1834, par Sebastiano Ciampi (Pungileoni, *Vie de Bramante*, p. 83 à 90), l'artiste Florentin se serait plaint lui-même de Bramante et de Raphaël dans les termes suivants : *Tutte le discordie che nacquiro tra Papa Giulio e me, fù la invidia di Bramante e di Raffailló d'Urbino, e questo fù causa che non è seguita la sua sepoltura in vita sua per rovinarmi ; ed aveano ben cagione ; Raffaillo che cio che avea dell'arte, l'avea da me.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

en croyant servir sa passion jalouse, en s'efforçant de susciter un rival à l'artiste Florentin, il aura contribué, presque autant que Jules, à faire créer des chefs-d'œuvre de peinture, aussi différents par le style et par l'exécution, qu'ils sont admirables par leur sublime beauté.

Ce ne fut pas, toutefois, sans hésitation, que Michel-Ange se soumit aux exigences du Pape. Il s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avait pas encore peint à fresque, et encore moins une voûte, entreprise naturellement difficile. Il proposa ensuite au Pape de charger Raphaël de ce travail, disant que la peinture n'était pas proprement son art, et craignant de ne pas réussir. Mais ces objections ne touchèrent pas le Pontife, qui fut sur le point de se fâcher de nouveau. Sa volonté resta inébranlable, et l'artiste Florentin fut obligé de se mettre à l'œuvre, à côté de son jeune émule.

La voûte de la chapelle Sixtine est de celles que les Italiens désignent comme étant disposées *a botte*, en tonneau. Il fallait établir au-dessous un immense échafaudage, sur lequel le peintre pût, sans être gêné, exécuter ses compositions : car la fresque n'admet guère de retouches, elle se fait, en général, d'après des cartons préparés à l'avance, et elle exige un coup d'œil rapide, une main aussi sûre qu'exercée (1). En sa qualité d'architecte du Pape, Bramante avait été chargé de dresser cet échafaudage : pour le soutenir, il n'avait trouvé d'autre moyen que de faire percer la voûte par un grand nombre de trous, dans lesquels passaient des cordages supportant la charpente et les planches. A la vue de ces préparatifs, Michel-Ange se mit à rire, et, s'adressant à Bramante, il lui demanda : « comment lui pourrait s'y prendre pour peindre, lorsqu'il arriverait à ces trous. » L'architecte

(1) Voyez, à l'appendice, la notice sur les différents procédés de la peinture à fresque.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne répondit rien, sinon qu'on ne pouvait faire autrement. La contestation fut portée devant le Pape. Bramante ayant fait la même réponse, Jules, se tournant vers Michel-Ange, lui dit : « Puisque tu ne trouves pas cet échafaudage convenable, va et fais-le toi-même. » L'ayant donc défait, le Buonarrotti en retira une grande quantité de cordages, dont il fit cadeau à un ouvrier qui l'aidait ; ce qui fut cause que ce pauvre homme put marier ses deux filles (1). Il établit ensuite le nouvel échafaudage au moyen de pièces de bois isolées des murs, procédé qui fut employé, à son exemple, par Bramante lui-même dans la construction de Saint-Pierre.

Avant de commencer à peindre ses cartons, Michel-Ange, ne se sentant pas assez exercé dans l'art de la fresque, avait fait venir de Florence plusieurs artistes très-habiles en cette partie (2). Il leur fit commencer, à titre d'essai, à reporter sur les murs plusieurs de ses cartons. Mais, n'étant pas satisfait de leur travail, il fit jeter à terre tout ce qu'ils avaient exécuté, puis, s'enfermant seul dans la chapelle Sixtine, il refusa de les recevoir, les obligeant, par cette manière d'agir, à retourner à Florence. Il ne voulut plus se faire aider par personne, prenant la résolution d'exécuter tout par lui-même, jusqu'à préparer ses couleurs, la chaux et l'eau nécessaire pour peindre à fresque. N'ayant aucune pratique de cette dernière opération, il s'aperçut avec épouvante, lorsqu'il eut peint environ le tiers de la voûte, du côté de la porte d'entrée, que la fresque se couvrait de moisissures tachetées d'une couleur tannée. Il avait travaillé sans désemparer tout l'hiver, pendant lequel un vent du nord violent et froid avait constamment

(1) Condivi, p. 50, n° LXI ; Vasari, *ubi suprà*, p. 132-133, t. V ; — mais il ne parle que du mariage d'une seule fille.

(2) Taja donne leurs noms, p. 48.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

soufflé. C'était surtout la fresque du déluge qui était envahie par les moisissures, tellement qu'on pouvait à peine apercevoir les figures. Ne sachant quel procédé employer pour remédier au mal, il fut sur le point de se sauver de Rome en désespéré. Se ravisant, dans l'espoir que ce défaut déterminerait le Pape à le dispenser de continuer son travail, il alla le trouver et lui dit : « J'ai prévenu Votre Sainteté que la peinture à fresque n'était pas mon art : ce que j'ai fait est gâté, et si vous ne le croyez pas, venez y voir. » Jules y envoya San-Gallo, qui, après avoir examiné la fresque, dit au peintre que cet effet ne serait que momentané, et qu'il aurait pu l'empêcher absolument, s'il n'avait pas mêlé autant d'eau à la chaux. Michel-Ange suivit le conseil de son compatriote, et les moisissures ne reparurent plus (1).

Le grand artiste avait disposé de la manière la plus savante et la plus ingénieuse l'immense champ de la voûte, de l'entablement ou corniche, et des lunettes, sur lequel il a peint presque toute l'histoire de l'Ancien Testament. Au-dessous de la corniche, il a placé douze grandes figures isolées, prophètes et sibylles, aussi admirables par la diversité de l'expression, que par la variété de leurs attitudes et de leurs vêtements. Parmi les prophètes, on remarque surtout Jonas, dont le torse et les jambes, présentés en raccourci, sont un prodige de dessin et de perspective. La partie de la composition placée au-dessus de la corniche consiste dans un grand nombre de figures nues, assises sur des espèces de socles et soutenant les médaillons de la voûte. Dans tout cet immense travail, Michel-Ange a montré un génie incomparable, non-seulement par le grand caractère de la peinture, en parfaite harmonie avec les sujets qu'il a traités,

(1) Taja, *ibid.*, p. 48-49.

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

mais encore par l'art extraordinaire qu'il a déployé, en sachant faire produire à ses compositions l'effet le plus surprenant.

La Pape suivait le travail de l'artiste avec un intérêt croissant : il venait souvent le visiter sur son échafaudage, auquel il accédait par une simple échelle à chevilles, Michel-Ange lui tendant la main pour l'aider. Jules était impatient de montrer aux cardinaux et au peuple de Rome ces chefs-d'œuvre nouveaux de la science du dessin, de l'expression, de la couleur et de la perspective. Ardent de sa nature et plein de véhémence, il exigea, lorsque la moitié de la voûte, depuis la porte d'entrée jusqu'au milieu, fût terminée, que le peintre la découvrît, bien qu'il n'eût pas eu le temps de lui donner la dernière main. Le chef de l'Église fut le premier à se précipiter dans la chapelle, sans attendre que la poussière de l'échafaudage jeté bas eût disparu. La cour pontificale et tout Rome l'y suivirent. L'effet produit fut immense, et après plus de trois siècles il n'est pas moins saisissant.

Dans la salle de la Signature faisant autrefois partie des appartements du Pape, Raphaël était en train de peindre ses fresques non moins admirables. On assure (1) qu'après avoir vu la voûte de la chapelle Sixtine, il voulut montrer qu'il pouvait peindre dans la manière de Michel-Ange, et que, comme preuve, il exécuta ses sibylles et ses prophètes dans l'église *della Pace*. Si le fait est vrai, la postérité doit s'en féliciter, car cette émulation aura produit des œuvres sans égales. Bramante a été accusé (2) d'avoir sollicité le Pape de confier au Sanzio l'exécution de la seconde moitié de la voûte. Averti de ces démarches, le Buonarrotti se serait plaint à Jules de

(1) Vasari, t. V, p. 134. — Condivi, p. 27, n° XXXVIII.
(2) Par les mêmes biographes. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

yeux de Jules, les deux statues de captifs qu'on admire aujourd'hui au musée du Louvre (1).

Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il exécuta le *Moïse*, principal et seul ornement de sa main qui décore le monument placé à Saint-Pierre aux Liens. — « Si les Hébreux de Rome, dit Vasari, continuent, comme ils le font, à aller en troupe le visiter et l'adorer chaque jour du sabbat, ils adoreront une chose divine et non humaine (2). » — Mais Jules ne put admirer ce chef-d'œuvre de majesté, de grandeur, de force, de beauté d'exécution : son tombeau resta inachevé tant qu'il vécut, et l'un de ses contemporains, Condivi, l'élève, le biographe de Michel-Ange, attribue à Jules lui-même ce changement de volonté. Bramante aurait réussi à persuader au pontife, qu'il était de mauvais augure de préparer son tombeau pendant sa vie, et que l'exécution d'un tel monument portait malheur. La fermeté inébranlable du caractère de Jules II, dans la conduite de son gouvernement et de ses desseins politiques, ne permet guère d'ajouter complétement foi à cette anecdote ; bien qu'il ne soit pas rare de rencontrer, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, un mélange de superstition chez les hommes supérieurs les mieux trempés. Quoi qu'il en soit, on verra que ce n'est pas à la continuation de son tombeau que Jules II voulut occuper le Buonarrotti, après son retour de Bologne.

(1) Après la mort de Jules II, des difficultés s'étant élevées entre le duc d'Urbin et Michel-Ange sur la continuation du tombeau, le plan primitif fut complétement modifié. Mécontent du duc, l'artiste fit cadeau des deux statues de captifs à Roberto Strozzi, lequel les donna au connétable de Montmorency, pour son château d'Écouen, d'où elles furent transportées au château de Richelieu, et finalement au musée du Louvre.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 126.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Pape avait ouvert à l'artiste un crédit, pour ainsi dire illimité, destiné à couvrir les dépenses du tombeau ; et il l'avait autorisé à lui demander de l'argent toutes les fois qu'il en aurait besoin. Il arriva, un jour, qu'ayant reçu livraison du dernier envoi des marbres de Carrare, et n'ayant plus de fonds du Pape pour en payer le transport, il se présenta au palais du Vatican, sans pouvoir être admis auprès du pontife. Cependant, ne voulant pas faire attendre les mariniers et conducteurs qui avaient amené ces marbres, il rentra chez lui et les paya de ses propres deniers, se croyant assuré d'être bientôt remboursé de ses avances. A cet effet, il se présenta de nouveau, le lendemain matin, à l'audience de Jules. Mais, dans l'antichambre, un palfrenier venant à sa rencontre lui dit : — « Pardonnez-moi, j'ai commission de ne pas vous laisser entrer. » — Un évêque, qui se trouvait présent, entendant ces mots, cria au palfrenier : — « Tu dois connaître quel est cet homme ? » — « Certainement je le connais, répondit le domestique, mais je suis tenu à faire ce qui m'est commandé par mes maîtres, sans rien chercher de plus. » — Michel-Ange, auquel jusqu'alors l'entrée de la chambre du Pape avait été toujours ouverte, se voyant ainsi traité, lui répondit tout indigné : — « Et vous, vous direz au Pape, que s'il veut dorénavant me voir, il n'a qu'à me chercher ailleurs. » — Étant rentré chez lui, il ordonna aux deux domestiques qu'il avait à son service, de vendre tous les meubles garnissant la maison, et de venir ensuite le rejoindre à Florence. Puis, prenant la poste, il quitta Rome, et arriva vers deux heures de nuit à Poggibonsi, forteresse faisant partie du territoire de Florence, distante de cette ville de dix-huit à vingt milles, où il s'arrêta comme en un lieu sûr. A peine y était-il installé, qu'il fut rejoint par cinq courriers envoyés par le Pape.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ils avaient commission de le lui ramener, en quelque lieu qu'ils l'eussent rencontré. Mais, le trouvant dans une place où ils ne pouvaient lui faire violence, Michel-Ange les ayant menacés de les faire tuer s'ils tentaient d'employer la force, ils essayèrent de le fléchir par les prières. Ils ne réussirent pas mieux : tout ce qu'ils purent obtenir, fut qu'il répondrait à une lettre du Pape qu'ils lui avaient remise, en l'informant qu'ils ne l'avaient rejoint qu'à Florence, afin qu'il demeurât convaincu qu'ils n'avaient pu le ramener à Rome contre son gré. La lettre de Jules était conçue en ces termes : — « Qu'après l'avoir vûe, il revînt à Rome, sous peine d'encourir sa disgrâce. » — A quoi Michel-Ange répondit : « Qu'il ne reviendrait jamais ; qu'il ne méritait pas, après ses bons et fidèles services, d'être ainsi traité, d'être chassé de sa présence comme un homme méprisable ; et puisque Sa Sainteté ne voulait plus s'occuper de son tombeau, qu'il était dégagé et refusait de s'engager à autre chose. » — Il remit cette courte et fière réponse aux envoyés du Pape, et il partit pour Florence (1).

Rentré dans sa patrie, le grand artiste y fut accueilli avec le plus vif empressement. Il était lié avec Pierre Soderini, Gonfalonier perpétuel de la République, qui l'avait vu partir pour Rome avec regret, désirant l'employer à peindre la salle du Conseil, dans le palais du Gouvernement. Mais, ni le Gonfalonier ni l'artiste n'eurent le temps de mettre ce projet à exécution. Outré du refus de Michel-Ange, et décidé à user, s'il le fallait, de ses armes temporelles et spirituelles pour le contraindre à revenir à Rome, Jules, aussitôt après le retour

(1) Condivi, *ubi suprà*, p. 19 à 21 ; n° XXVIII-XXIX ; — et Vasari, t. V, p. 127-128.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de ses courriers, adressa au Gouvernement de Florence le bref suivant (1) :

« JULES, P. P. II.

« A nos bien-aimés fils les Prieurs de la liberté et le Gonfalonier de Justice du peuple Florentin.

« Bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique.

« Michel-Ange, sculpteur, qui s'est éloigné de nous sans raison et par caprice, craint, ainsi que nous l'avons appris, de revenir près de nous, ce qui ne nous surprend pas, parce que nous connaissons le caractère des hommes tels que lui ; cependant, afin qu'il dépose tout soupçon, nous vous engageons, par l'attachement que vous nous portez, à lui promettre en notre nom que, s'il revient, il ne sera ni puni ni inquiété par nous, et que nous lui rendrons la même grâce apostolique dont il jouissait avant son départ. — Donné à Rome, le 8 juillet 1506, de notre pontificat la troisième année. »

Quelle puissance que celle du génie ! Ce n'est pas avec cette humilité que Jules écrivait aux rois de France et d'Espagne.

A la réception de ce bref, les Prieurs et le Gonfalonier ne voulurent pas contraindre Michel-Ange à retourner à Rome : ils résolurent d'attendre, espérant que la colère du Pape s'apaiserait, et que les affaires de l'Église et de l'État lui feraient oublier l'artiste. Mais, ne recevant aucune réponse, Jules leur adressa un second bref, et bientôt un troisième, beaucoup plus impératifs que le premier (2). Soderini fit alors venir Michel-Ange et lui dit : — « Tu as résisté au Pape mieux que ne l'aurait fait un roi de France ; mais, il n'y a plus à se faire prier :

(1) Rapporté dans les *Lettere pittoriche*, de Bottari, éd. Ticozzi, Milan 1822, t. III, n° cxcv, p. 472.

(2) Ces deux brefs n'ont pas été retrouvés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Nous ne voulons pas, pour toi, faire la guerre avec lui et mettre notre État en péril. Donc, dispose-toi à retourner. » — Se voyant dans cette passe, le Buonarrotti, qui craignait le ressentiment du Pape, pensait à se rendre dans le Levant, où il était demandé par le Sultan, qui voulait lui faire jeter un pont de Constantinople à Péra. Mais Soderini, ayant entendu parler de cette résolution, vint le voir et l'en détourna, en lui disant : — « Qu'il ferait mieux de préférer la mort, en allant trouver le Pape, que de vivre auprès du Turc. Qu'il ne devait pas, néanmoins, avoir cette crainte, par la raison que le Pape était bienveillant, et le réclamait parce qu'il lui voulait du bien, et non pour lui faire du mal : que s'il éprouvait quelque appréhension, la Seigneurie (de Florence) l'enverrait avec le titre d'ambassadeur; car on ne fait pas violence aux personnes publiques, sans que ces violences soient considérées comme faites au Gouvernement qui les a accréditées. » S'étant laissé persuader par ces paroles, Michel-Ange prit la résolution de retourner auprès du Pape (1).

Selon toute probabilité, il était resté environ cinq mois à Florence (2). Il n'y avait pas perdu son temps : c'est pendant ce séjour qu'il termina, sur la demande de Soderini, l'admirable carton commencé pour la salle du Conseil, dans lequel il avait représenté différents épisodes de la guerre entre les Florentins et les Pisans. Malheureusement, ce chef-d'œuvre de dessin et de composition,

(1) Condivi, p. 21, n° xxx.

(2) Le premier bref de Jules étant daté du 6 juillet 1506, il en résulte que Michel-Ange avait dû quitter Rome à la fin du mois de juin précédent. Or, le pape se mit en marche pour son expédition contre Pérouse et Bologne le 26 août suivant, et il fit son entrée dans cette dernière ville le 11 novembre. En supposant que l'artiste soit venu l'y trouver vers la fin du même mois, il serait resté environ cinq mois à Florence.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui avait été exposé dans l'église de Santa Maria Novella, fut plus tard détruit, en grande partie, pendant l'absence de son auteur.

La nouvelle de la reddition de Bologne, dans laquelle le Pontife avait fait son entrée solennelle le 11 novembre 1506, détermina sans doute Michel-Ange à partir pour cette ville. Il espérait, se présentant à Jules dans toute la joie de son triomphe, le trouver moins irrité contre lui, et rentrer plus facilement dans ses bonnes grâces.

Arrivé un matin à Bologne, s'étant rendu à Saint-Pétrone pour entendre la messe, il y fut reconnu par les domestiques du Pape, qui le conduisirent immédiatement devant Sa Sainteté, alors à table dans le palais des *Seize*. A sa vue, Jules, le regardant d'un air indigné, lui dit : — « Ton devoir te commandait de venir nous trouver, et tu as attendu que nous vinssions nous-même à ta rencontre ! » faisant ainsi comprendre, que s'étant rendu à Bologne, ville beaucoup plus rapprochée de Florence que de Rome, c'était lui, Jules, qui était venu le trouver. Michel-Ange, à genoux, lui demanda pardon à haute voix, s'excusant sur ce qu'il n'avait pas agi avec méchanceté, mais par désespoir, n'ayant pu supporter d'avoir été chassé de sa présence comme il l'avait été. — Le Pape se tenait la tête baissée, sans rien répondre, paraissant ému dans toute sa personne, quand un prélat, envoyé par le cardinal Soderini, frère du Gonfalonier, pour excuser l'artiste, rompit le silence et dit : — « Que Votre Sainteté ne se mette pas en peine de sa conduite, car il a péché par ignorance : les peintres, à cause de leur art, sont tous ainsi faits. » — Mais le Pape répondit avec indignation : — « Tu lui dis une grossièreté que nous ne lui dirions pas, nous ! L'ignorant c'est toi, et le coupable ce n'est pas lui : éloigne-toi à l'instant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de notre présence! » — Et comme il ne sortait pas assez vite, il fut jeté dehors, ainsi que le racontait Michel-Ange, à l'aide des longs bâtons que tenaient les serviteurs du Pape. Ayant ainsi épanché le trop-plein de sa colère sur l'évêque, Jules fit approcher plus près Michel-Ange et il lui pardonna; il lui recommanda ensuite de ne pas s'éloigner de Bologne avant d'avoir reçu de nouveaux ordres (1).

Peu de jours après, Jules le fit venir et lui dit « qu'il voulait lui faire exécuter une grande statue en bronze représentant sa propre personne, destinée à être placée sur la façade principale de l'église de Saint-Pétrone (2). Avant le départ du Pape, qui eut lieu de Bologne le 22 février 1507, le sculpteur put lui montrer le modèle en terre complétement exécuté. Comme il avait représenté le Pontife donnant sa bénédiction de la main droite, il lui demanda s'il lui conviendrait qu'il lui mît un livre dans la main gauche. « Quel livre? répondit Jules : mets-y une épée, car je ne suis point un homme de lettres. » — Puis, plaisantant sur sa main droite, il dit en souriant à Michel-Ange : « Ta statue donne-t-elle la bénédiction ou la malédiction? » Il répondit : « Elle menace, Saint-Père, ce peuple, s'il n'est pas sage (3). »

(1) Condivi, p. 22, n° XXXII.

(2) Condivi, *Ibid.* D'après cette phrase de Condivi, on a cru que c'était Jules qui avait commandé sa statue. Le P. Pungileoni, dans ses notes sur la vie de Bramante, p. 93, cite le passage d'un ancien historien de Bologne, qui attribue cette commande au sénat de cette ville. Cette version paraît plus vraisemblable que la première, et il est également à présumer que Jules aura manifesté au sénat le désir d'en voir l'exécution confiée à Michel-Ange. Le même auteur ajoute qu'elle fut payée mille ducats d'or par la ville de Bologne, tandis que, selon Condivi, le Pape, avant de retourner à Rome, aurait laissé cette somme à la disposition du sculpteur, sur la banque de Anton-Maria di Signano.

(3) Vasari, dans la première édition de ses Vies des peintres,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Pape quitta Bologne pour rentrer à Rome, le 22 février 1507, laissant l'artiste continuer son œuvre. Celui-ci ne perdit pas un moment pour préparer le moulage et la fonte. Une ancienne description de Bologne (1) veut qu'il se soit servi, pour la jeter en bronze, de la cloche des Bentivogli et d'une pièce de canon. La statue pesait, selon les uns vingt mille, selon d'autres dix-sept mille cinq cents livres (2); elle avait coûté 10 ou 12000 ducats (3). Michel-Ange y travailla avec une ardeur telle, qu'elle était entièrement achevée dans les premiers jours de février 1508 : elle put être mise en place, au-dessus de la principale porte de Saint-Pétrone, le 18 du même mois, en grande cérémonie, aux sons des tambours et des trompettes, par le Légat, en présence d'une grande foule de peuple. Le soir, on alluma des feux de joie sur les différentes places de Bologne, en signe de réjouissance. Mais ces démonstrations ne manifestaient pas la véritable opinion des Bolonais. Avec le rétablissement

ne raconte pas le fait de la même manière que dans les éditions subséquentes. — « Ceux qui gouvernaient Bologne, rapporte cet historien dans sa vie de Michel-Ange, allèrent voir cette statue, et dirent au Buonarrotti qu'elle était dans une attitude si menaçante, qu'on ne pouvait savoir si elle leur donnait la bénédiction ou la malédiction. L'artiste leur répondit en riant : — « Quant à la malédiction, c'est chose déjà « faite. » Les Bolonais se retirèrent indignés ; mais le Pape, comprenant la raillerie, donna trois cents écus a Buonarrotti. » — Cette statue inspira au poëte Pierius Valerianus les vers satiriques suivants, rapportés par Roscoë, *Vie de Léon X*, t. II, p. 92, et note (1), d'après Muratori, *Annales Italiæ*, X, 67.

Quoquo tam trepidus fugis viator,
Ac si te Furiæ, Gorgonesve,
Aut acer Basilicus insequantur?
Non hic Julius : at figura Julii est.

(1) Antonio Masini, *Bologna perlustrata*, p. 232, cité par le P. Pungileoni, p. 92, notes sur sa *Vie de Bramante*.

(2) *Ibid.*, p. 90-92.

(3) Roscoë, d'après Muratori, *ubi suprà*, dit 5000 ducats.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de l'autorité des légats, ils avaient perdu leur gouvernement autonome ; s'ils pouvaient en douter, l'inscription mise sur la base de la statue le leur aurait rappelé. Elle portait que Bologne avait été délivrée de la tyrannie par le pape Jules II ; ce qui était vrai, si l'on considérait les crimes commis par les Bentivogli, ses anciens chefs ; mais, en obéissant au Pape et à ses légats, elle n'avait fait que changer de maîtres, et perdu ses anciennes franchises. Aussi, la grande majorité des citoyens regrettait la constitution de la commune de Bologne, avec un Bentivoglio pour chef. Ce sentiment, entretenu par l'administration arbitraire des légats, et surtout par celle du cardinal Alodisio, éclata quelques années plus tard, lorsque les Bentivogli, appuyés par les troupes Françaises, parvinrent à rentrer dans Bologne. La statue de Jules fut alors le premier objet de la fureur du peuple. Le 27 mai 1511, il la jeta en bas du portique de Saint-Pétrone et la brisa en morceaux. Le Duc de Ferrare, Alphonse d'Est, grand ennemi du Pontife, en acheta les fragments, parmi lesquels se trouvait intacte la tête de Jules : il la plaça dans son musée, et fit fondre avec les autres morceaux une pièce de canon, qu'il nomma la *Giulia* (1).

Après avoir achevé et fait placer sa statue, Michel-Ange quitta Bologne pour retourner à Rome. Il était resté dans la première de ces villes, de la fin de novembre 1506 au commencement d'avril 1508.

A sa rentrée à Rome, il fut accueilli par le Pontife avec une faveur marquée. Mais il dut exécuter un travail auquel ses antécédents ne l'avaient nullement préparé.

(1) On ne sait malheureusement pas ce que cette tête de Jules est devenue. Selon l'explication donnée par Paris de Grassis (Voy. plus haut, chap. IX), elle devait être sans barbe, Jules n'ayant commencé à la laisser pousser que pendant sa maladie à Bologne, en septembre et octobre 1510.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il s'attendait à recevoir l'ordre de continuer le tombeau du Pape, interrompu depuis environ deux années. Jules avait changé d'idée, soit, comme on l'a dit, par une crainte superstitieuse de s'attirer malheur en achevant ce monument, soit, comme le raconte Condivi (1), que Bramante lui eût mis dans la tête d'occuper le Buonarrotti à peindre la voûte de la chapelle Sixtine. L'architecte de Saint-Pierre est accusé, par ce biographe, d'avoir donné ce conseil au Pape avec méchanceté, pour le détourner d'employer Michel-Ange à des ouvrages de sculpture, espérant que, s'il refusait, il irriterait le Pape contre lui, et que, s'il acceptait, il se montrerait dans la peinture inférieure à Raphaël. La *Vie de Michel-Ange* par Condivi, ayant été publiée pour la première fois en juillet 1553, sous Jules III, auquel elle est dédiée, du vivant de Michel-Ange, il est difficile de ne pas admettre, dans une certaine mesure, la vérité de l'accusation dirigée contre la mémoire de Bramante (2). On doit en outre conclure qu'à l'époque du retour à Rome de Michel-Ange, c'est-à-dire dans le mois d'avril 1508, Raphaël avait été mandé dans cette ville par son parent l'architecte de Saint-Pierre, et qu'il avait reçu commission du Pape de refaire les fresques des *stanze* du Vatican. Si telle est la vérité, si Bramante en effet fit venir le Sanzio à Rome pour l'opposer au Buonarrotti, les amis de l'art ne sauraient trop lui en savoir gré : car,

(1) P. 23, n° XXXIII.

(2) Cette accusation a été répétée par Vasari, *Vie de Michel-Ange*, *ubi suprà*, t. V, p. 131 et suivantes. — Si l'on en croyait une lettre attribuée au Buonarrotti et publiée à Florence, en 1834, par Sebastiano Ciampi (Pungileoni, *Vie de Bramante*, p. 83 à 90), l'artiste Florentin se serait plaint lui-même de Bramante et de Raphaël dans les termes suivants : *Tutte le discordie che nacquiro tra Papa Giulio e me, fù la invidia di Bramante e di Raffailló d'Urbino, e questo fù causa che non è seguita la sua sepoltura in vita sua per rovinarmi ; ed aveano ben cagione ; Raffaillo che cio che avea dell'arte, l'avea da me.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

en croyant servir sa passion jalouse, en s'efforçant de susciter un rival à l'artiste Florentin, il aura contribué, presque autant que Jules, à faire créer des chefs-d'œuvre de peinture, aussi différents par le style et par l'exécution, qu'ils sont admirables par leur sublime beauté.

Ce ne fut pas, toutefois, sans hésitation, que Michel-Ange se soumit aux exigences du Pape. Il s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avait pas encore peint à fresque, et encore moins une voûte, entreprise naturellement difficile. Il proposa ensuite au Pape de charger Raphaël de ce travail, disant que la peinture n'était pas proprement son art, et craignant de ne pas réussir. Mais ces objections ne touchèrent pas le Pontife, qui fut sur le point de se fâcher de nouveau. Sa volonté resta inébranlable, et l'artiste Florentin fut obligé de se mettre à l'œuvre, à côté de son jeune émule.

La voûte de la chapelle Sixtine est de celles que les Italiens désignent comme étant disposées *a botte*, en tonneau. Il fallait établir au-dessous un immense échafaudage, sur lequel le peintre pût, sans être gêné, exécuter ses compositions: car la fresque n'admet guère de retouches, elle se fait, en général, d'après des cartons préparés à l'avance, et elle exige un coup d'œil rapide, une main aussi sûre qu'exercée (1). En sa qualité d'architecte du Pape, Bramante avait été chargé de dresser cet échafaudage : pour le soutenir, il n'avait trouvé d'autre moyen que de faire percer la voûte par un grand nombre de trous, dans lesquels passaient des cordages supportant la charpente et les planches. A la vue de ces préparatifs, Michel-Ange se mit à rire, et, s'adressant à Bramante, il lui demanda : « comment lui pourrait s'y prendre pour peindre, lorsqu'il arriverait à ces trous. » L'architecte

(1) Voyez, à l'appendice, la notice sur les différents procédés de la peinture à fresque.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne répondit rien, sinon qu'on ne pouvait faire autrement. La contestation fut portée devant le Pape. Bramante ayant fait la même réponse, Jules, se tournant vers Michel-Ange, lui dit : « Puisque tu ne trouves pas cet échafaudage convenable, va et fais-le toi-même. » L'ayant donc défait, le Buonarrotti en retira une grande quantité de cordages, dont il fit cadeau à un ouvrier qui l'aidait; ce qui fut cause que ce pauvre homme put marier ses deux filles (1). Il établit ensuite le nouvel échafaudage au moyen de pièces de bois isolées des murs, procédé qui fut employé, à son exemple, par Bramante lui-même dans la construction de Saint-Pierre.

Avant de commencer à peindre ses cartons, Michel-Ange, ne se sentant pas assez exercé dans l'art de la fresque, avait fait venir de Florence plusieurs artistes très-habiles en cette partie (2). Il leur fit commencer, à titre d'essai, à reporter sur les murs plusieurs de ses cartons. Mais, n'étant pas satisfait de leur travail, il fit jeter à terre tout ce qu'ils avaient exécuté, puis, s'enfermant seul dans la chapelle Sixtine, il refusa de les recevoir, les obligeant, par cette manière d'agir, à retourner à Florence. Il ne voulut plus se faire aider par personne, prenant la résolution d'exécuter tout par lui-même, jusqu'à préparer ses couleurs, la chaux et l'eau nécessaire pour peindre à fresque. N'ayant aucune pratique de cette dernière opération, il s'aperçut avec épouvante, lorsqu'il eut peint environ le tiers de la voûte, du côté de la porte d'entrée, que la fresque se couvrait de moisissures tachetées d'une couleur tannée. Il avait travaillé sans désemparer tout l'hiver, pendant lequel un vent du nord violent et froid avait constamment

(1) Condivi, p. 50, n° LXI; Vasari, *ubi suprà*, p. 132-133, t. V; — mais il ne parle que du mariage d'une seule fille.

(2) Taja donne leurs noms, p. 48.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

soufflé. C'était surtout la fresque du déluge qui était envahie par les moisissures, tellement qu'on pouvait à peine apercevoir les figures. Ne sachant quel procédé employer pour remédier au mal, il fut sur le point de se sauver de Rome en désespéré. Se ravisant, dans l'espoir que ce défaut déterminerait le Pape à le dispenser de continuer son travail, il alla le trouver et lui dit : « J'ai prévenu Votre Sainteté que la peinture à fresque n'était pas mon art : ce que j'ai fait est gâté, et si vous ne le croyez pas, venez y voir. » Jules y envoya San-Gallo, qui, après avoir examiné la fresque, dit au peintre que cet effet ne serait que momentané, et qu'il aurait pu l'empêcher absolument, s'il n'avait pas mêlé autant d'eau à la chaux. Michel-Ange suivit le conseil de son compatriote, et les moisissures ne reparurent plus (1).

Le grand artiste avait disposé de la manière la plus savante et la plus ingénieuse l'immense champ de la voûte, de l'entablement ou corniche, et des lunettes, sur lequel il a peint presque toute l'histoire de l'Ancien Testament. Au-dessous de la corniche, il a placé douze grandes figures isolées, prophètes et sibylles, aussi admirables par la diversité de l'expression, que par la variété de leurs attitudes et de leurs vêtements. Parmi les prophètes, on remarque surtout Jonas, dont le torse et les jambes, présentés en raccourci, sont un prodige de dessin et de perspective. La partie de la composition placée au-dessus de la corniche consiste dans un grand nombre de figures nues, assises sur des espèces de socles et soutenant les médaillons de la voûte. Dans tout cet immense travail, Michel-Ange a montré un génie incomparable, non-seulement par le grand caractère de la peinture, en parfaite harmonie avec les sujets qu'il a traités,

(1) Taja, *ibid.*, p. 48-49.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mais encore par l'art extraordinaire qu'il a déployé, en sachant faire produire à ses compositions l'effet le plus surprenant.

La Pape suivait le travail de l'artiste avec un intérêt croissant : il venait souvent le visiter sur son échafaudage, auquel il accédait par une simple échelle à chevilles, Michel-Ange lui tendant la main pour l'aider. Jules était impatient de montrer aux cardinaux et au peuple de Rome ces chefs-d'œuvre nouveaux de la science du dessin, de l'expression, de la couleur et de la perspective. Ardent de sa nature et plein de véhémence, il exigea, lorsque la moitié de la voûte, depuis la porte d'entrée jusqu'au milieu, fût terminée, que le peintre la découvrît, bien qu'il n'eût pas eu le temps de lui donner la dernière main. Le chef de l'Église fut le premier à se précipiter dans la chapelle, sans attendre que la poussière de l'échafaudage jeté bas eût disparu. La cour pontificale et tout Rome l'y suivirent. L'effet produit fut immense, et après plus de trois siècles il n'est pas moins saisissant.

Dans la salle de la Signature faisant autrefois partie des appartements du Pape, Raphaël était en train de peindre ses fresques non moins admirables. On assure (1) qu'après avoir vu la voûte de la chapelle Sixtine, il voulut montrer qu'il pouvait peindre dans la manière de Michel-Ange, et que, comme preuve, il exécuta ses sibylles et ses prophètes dans l'église *della Pace*. Si le fait est vrai, la postérité doit s'en féliciter, car cette émulation aura produit des œuvres sans égales. Bramante a été accusé (2) d'avoir sollicité le Pape de confier au Sanzio l'exécution de la seconde moitié de la voûte. Averti de ces démarches, le Buonarrotti se serait plaint à Jules de

(1) Vasari, t. V, p. 134. — Condivi, p. 27, n° XXXVIII.
(2) Par les mêmes biographes. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ce procédé déloyal, accusant l'architecte de Saint-Pierre d'avoir abusé de la confiance de son protecteur en employant des matérieux défectueux. Il faut bien admettre la jalousie de Bramante, puisqu'elle paraît attestée par des preuves sérieuses. C'est une raison de plus d'admirer la fermeté de caractère de Jules et son goût des belles choses, qui firent servir ces rivalités à la gloire de son pontificat, et à l'immortel honneur de l'art.

Resté seul chargé d'achever la voûte de la Sixtine, Michel-Ange se remit à l'œuvre avec une confiance qui lui avait manqué en commençant. Le Pape venait le voir souvent, et trouvait que le travail n'avançait pas assez vite. « Quand donc sera finie la chapelle? » lui demanda-t-il un jour. « Quand je pourrai, » répondit l'artiste. « Tu veux donc, reprit le Pape irrité, que je te fasse jeter à bas de ton échafaudage? » Le peintre ne répliqua rien, mais, craignant d'encourir la disgrâce de l'impatient Pontife, il se décida, bien que la fresque n'eût pas été complétement retouchée comme il l'eût désiré, à défaire l'échafaudage, afin de découvrir son œuvre pour la fête de la Toussaint, 1er novembre 1512. Ce jour-là, le Pape vint tenir chapelle dans la Sixtine, et il y célébra lui-même la messe, au milieu d'un grand concours de monde et de sa cour. Depuis l'ordre qu'il avait donné de peindre la voûte, il s'était écoulé un peu plus de quatre années, dont les vingt derniers mois seulement avaient été employés à la seconde moitié. Le prix de cet immense travail fut fixé par Jules, sur l'estimation de Giuliano da San-Gallo, à 15,000 ducats. Sur cette somme, Michel-Ange eut à payer 3,000 ducats pour ses dépenses (1).

(1) Vasari, t. V, p. 133. — Condivi, p. 27, n° xxxviii. Ce dernier ajoute qu'il avait entendu dire à Michel-Ange que, sur les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Avant de détruire l'échafaudage, l'artiste aurait désiré pouvoir exécuter des retouches *à sec*, afin de faire mieux ressortir quelques détails, à l'aide de dorures appliquées sur des fonds couleur d'outre-mer. Après que l'œuvre eut été découverte, le Pape lui-même trouvait sa chapelle trop pauvre. Mais le Buonarrotti répondit que ce qui manquait était de peu d'importance. « Il faudrait pourtant, lui dit Jules, la retoucher avec de l'or. » « Je ne vois pas, répliqua familièrement le peintre, que les hommes portent de l'or. Ceux qui sont peints ici, ajouta-t-il, ont été pauvres, eux aussi. » Sur cette plaisanterie, la demande du Pape n'eut pas d'autre suite, et la fresque est restée telle qu'elle est sortie de l'imagination et de la main de son auteur, sans aucunes retouches.

Pendant que Michel-Ange était occupé à peindre la voûte de la Sixtine, Raphaël, grâce à la protection de Bramante, décorait de ses fresques la chambre dite *de la Signature*. En l'absence de toute preuve, il est difficile de fixer l'époque précise de la venue à Rome de l'élève du Pérugin. Selon Vasari (1), il s'y serait rendu de Florence, sur une lettre de l'architecte de Saint-Pierre, son compatriote et son parent. Lors de son retour de Bologne, Jules avait probablement pu admirer à Pérouse, dans le mois de mars 1507, les premières œuvres du Sanzio. Mais, sans la protection de Bramante, et peut-être aussi sans celle du duc d'Urbin, Francesco della Rovere, neveu de Jules, ce dernier n'aurait sans doute pas préféré le jeune peintre d'Urbin à d'autres maîtres, dont la réputation était alors plus répandue.

3000 ducats, il n'avait dépensé que 20 à 25 ducats pour les couleurs, ce qui paraît difficile à admettre.

(1) *Vie de Raphaël d'Urbin*, t. IV, p. 216, *ubi supra*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce fut probablement dans les premiers mois de 1508, que Raphaël commença la fresque de la *Dispute du Saint-Sacrement*, par laquelle il débuta. On ignore quel fut l'inspirateur de ses compositions : Jules prit certainement une grande part à la désignation des sujets, car rien n'était exécuté sans son examen et son approbation ; il a donc dû, plus d'une fois, faire ajouter ou retrancher aux cartons primitifs du peintre, avant qu'ils servissent de modèles à la fresque.

Les peintures de la chapelle Sixtine, à l'exception des Sibylles, se rapportent toutes à l'histoire sainte. Il n'en est pas de même de celles de Raphaël dans la salle *de la Signature*. Ces compositions présentent un mélange de christianisme et de paganisme, qui caractérise, mieux que tout ce qu'on a pu dire, cette époque de Renaissance. Si, dans l'une, on voit la *Théologie chrétienne*, ou *Dispute du Saint-Sacrement* où figurent les apôtres, les martyrs et les principaux Pères de l'Église ; dans l'autre, qui lui fait pendant, la célèbre *école de philosophie d'Athènes* montre ses maîtres, ses élèves et les hommes les plus sages du paganisme. A côté, Apollon siége sur le sommet *du Parnasse*, entouré des muses et des poëtes, tandis qu'en face on voit, d'un côté, les jurisconsultes recevant la loi des mains de Justinien, de l'autre, le Pape publiant les Decrétales.

Les figures séparées ne sont pas inférieures en beauté aux grandes compositions, qu'elles rappellent, avec la même alternative de sacré et de profane. C'est ainsi que dans un des angles de la voûte, Adam et Ève sont le premier symbole de la Théologie chrétienne, comme la figure de l'Astrologie correspond à l'école d'Athènes : Le jugement de Salomon fait penser à la peinture de la Jurisprudence, et Marsyas attaché à un arbre, à celle d'Apollon sur le Parnasse. — Au-dessous de cette der-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nière fresque, sur l'arcature de la fenêtre, on lit cette inscription:

JULIUS II LIGUR PONT. MAX.
ANN. CHR. MDXI PONTIFICAT. SUI VIII.

Le Sanzio aurait donc terminé la salle de la Signature une année, environ, avant que Michel-Ange eût achevé la voûte de la chapelle Sixtine, et il aurait employé à peu près quatre ans à ce travail.

Dans une des salles voisines, Raphaël a peint Héliodore chassé du temple de Jérusalem; pour faire allusion à Jules II, qui venait de chasser les Français de l'Italie. L'artiste a supposé que le Pape assiste à cette scène : il l'y a représenté, porté par quatre serviteurs sur la *sedia gestatoria*, et entouré de personnages, parmi lesquels on remarque le graveur Marc-Antoine Raimondi, et le secrétaire des brefs pontificaux, Jo. Petrus de Foliariis.

Au-dessus de la fenêtre à gauche, dans la même salle, le peintre a représenté le *Miracle de Bolsène*, où il a fait encore intervenir Jules II à genoux, entendant, avec recueillement, la messe dite par un prêtre qui doute du mystère de l'Eucharistie.

Les fresques que je viens d'indiquer sont les seules que Raphaël ait exécutées dans le Vatican de l'ordre de Jules et pendant son pontificat. Les autres peintures des *stanze*, ainsi que celles des *Loges*, ont été commandées par Léon X.

S'il était permis d'exprimer une préférence, parmi des œuvres dont la perfection ne laisse rien à désirer, je la donnerais à la fresque de l'Héliodore; parce qu'elle présente le contraste du magnifique portrait du Pontife,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

calme et plein de dignité, avec l'agitation du groupe de femmes placé devant ses porteurs, et le mouvement impétueux du cavalier qui chasse Héliodore du temple, à l'aide des messagers célestes qui le flagellent.

Raphaël a placé son propre portrait dans l'*École d'Athènes* : Michel-Ange n'a peint ni son portrait, ni celui de Jules II, dans la chapelle Sixtine. C'est une omission regrettable. Le Buonarrotti voulait sans doute représenter le Pontife sur son tombeau; mais les difficultés qu'il eut à traverser après la mort de Jules, le forcèrent de renoncer à ce projet. Il dut, sous le pontificat de Clément VII, se disculper de l'accusation de détournement de fonds reçus de son protecteur; il fut obligé de transiger avec le Duc d'Urbin, héritier de Jules(1), afin d'achever le tombeau tel qu'on le voit dans l'église de Saint-Pierre aux Liens. On sait que la statue de Moïse est la seule qu'il ait exécutée de sa main. L'admiration qu'inspire ce chef-d'œuvre fait d'autant plus regretter l'abandon forcé par le sculpteur de l'achèvement de son premier plan.

Pendant que Michel-Ange et Raphaël, obéissant aux désirs du Pape, ornaient les salles du Vatican de leurs fresques incomparables, Bramante continuait la construction de Saint-Pierre : il ouvrait la belle rue Giulia, qui devait aboutir au pont triomphal reconstruit, et dans laquelle il commençait un magnifique palais destiné à recevoir les offices des notaires et les tribunaux de Rome (2). Il paraît peu probable (3) que Jules ait emmené avec lui son architecte, pour utiliser son talent

(1) Vasari, *Vie de Michel-Ange*, t. V, p. 144. *Ibid.*
(2) Pungileoni, p. 33-94. Vasari, *Vie de Bramante*, p. 97.
(3) Cependant Vasari l'avance ; *ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'ingénieur, dans sa première expédition contre Pérouse et Bologne. Le Pape quitta Rome le 27 août 1506, quatre mois après la pose de la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre : selon toute probabilité, Bramante dut rester à Rome, afin de diriger cette immense construction. Mais il paraît certain qu'il suivit le Pontife, avec Giuliano da San-Gallo, dans sa campagne contre La Mirandole ; ils furent tous les deux activement employés, comme ingénieurs militaires, au siége de cette place et contribuèrent à sa reddition.

Quelques années avant, Jules avait commandé à son architecte le plan d'un palais qu'il voulait annexer à la *Santa Casa* de Lorète, pour servir de logement aux prêtres attachés à cette église. Une médaille, qu'il fit frapper à cette occasion, présente d'un côté la vue du sanctuaire de Lorète, avec ces mots : *Templum virginis Laureti* MDVIII ; et sur la face : *Julius. Ligur. Papa secundus* (1). — La même année, une autre médaille dut conserver le souvenir de la réfection, d'après le plan de Michel-Ange, de la forteresse de Civita Vecchia. On y voit le portrait de Jules, tête nue, et au revers on lit : *Portus Centum-Cellæ*, mots disposés autour de la perspective du port et de la forteresse.

Jules eut toujours à cœur l'embellissement de sa capitale. Dès 1507, il avait fait élever dans la rue *de' Banchi*, près le pont Saint-Ange, le palais de la *Zecca* (monnaie) où furent frappés, en 1508, les *jules* en or portant son effigie, modèles de gravure et d'exécution. En 1511, il fit élargir et aligner cette rue, ainsi que l'atteste l'inscription suivante, placée sur la fa-

(1) Catalogue des coins des médailles pontificales, p. 11, n° 36, *ubi supra*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

çade de la maison du côté du pont, près de la fontaine :

JULIO PONT. OPT. MAX. QUOD FIN.
DITIONIS S. R. E. PROLATIS ITALIAQ.
LIBETATA URBEM ROMAM OCCUPATE
SIMILIOREM QUAM DIVISE PATEFACTIS
DIMENSISQ. VIIS PRO MAJESTATE
IMPERII DECORAVIT.
DOMINICUS MAXIMUS ÆDILES F. C. MDXII
HIERONYMUS PICUS

Jules II peut être considéré comme le véritable fondateur du musée des antiques au Vatican. Pendant qu'il était cardinal, il avait commencé à acheter des statues, entre autres celle du célèbre Apollon dit du Belvedère, qui fut trouvée à *Porto d'Anzo*, l'ancien *Antium*. Devenu pape, il ne négligea aucune occasion d'augmenter sa collection des chefs-d'œuvre de la statuaire grecque et romaine. C'est ainsi qu'il fit l'acquisition du groupe de Laocoon et de ses enfants, retrouvé dans une vigne appartenant à Felice de Fredis, au milieu des thermes de Titus (1). Il le fit placer dans le Vatican, au Belvedère, à côté de l'Apollon, et bientôt il y ajouta Le Torse, l'Hercules, l'Ariane abandonnée, célébrée, sous le nom de Cléopâtre, en beaux vers latins par le Castiglione, le Commode en Hercules, Salustia Barbia Orbiana, femme d'Alexandre Sévère, en Vénus, toutes statues admirables. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que bien que la vie

(1) Voy. dans l'*Histoire des plus célèbres amateurs italiens*, p. 80 et suivantes, des détails sur la découverte de ce chef-d'œuvre, à laquelle assistèrent, par ordre du Pape, Michel-Ange et Giuliano da San-Gallo. — Le tombeau de Felice de Fredis, dans l'église de l'*Ara Cœli*, atteste que le *Laocoon* fut trouvé dans sa vigne aux thermes de Titus, et cédé au Pape moyennant une pension viagère.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du pontife ait été agitée par des guerres presque continuelles, jamais il ne négligea d'encourager les arts, qui, le plus souvent, ne servent qu'à occuper les loisirs des princes pendant les douceurs de la paix. Son goût était à la hauteur de son amour du beau, et l'on peut lui appliquer ce que le judicieux Fabroni a dit de Côme de Médicis (1) : — « Lorsqu'il examinait les œuvres des artistes, il discernait facilement celles qui étaient mauvaises ou médiocres, d'avec celles qui se faisaient remarquer par la beauté, par la vérité de l'exécution. »

Jules II mourut le 20 février 1513 ; Bramante lui survécut à peine une année (2). Raphaël continua, pendant presque tout le pontificat de Léon X (3), à décorer le Vatican, les églises de Rome et la villa d'Agostino Chigi (la Farnésine) de ses chefs-d'œuvre. Quant à Michel-Ange, il prolongea sa carrière plus d'un demi-siècle après la mort de son illustre protecteur (4). Pendant

(1) Dans sa vie de ce personnage, in-4°, p. 149 et suiv., spécialement p. 169.

(2) On fit à l'architecte de magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent la cour pontificale et tous les artistes qui se trouvaient à Rome. Son corps fut inhumé dans l'église souterraine de Saint-Pierre, et sur son tombeau l'on grava ces distiques (Pungileoni, p. 111) :

Magnus Alexander magnam cum conderet urbem,
Nilacis oris, Dinocrates habuit :
Sed si Bramantem tellus antiqua tulisset,
Hic Macedum regi gratior esset eo.

Alexandre le Grand, fondant cette cité
Que sur les bords du Nil Alexandrie on nomme,
Avait Dinocratès ; si dans l'antiquité
Bramante avait vécu, Bramante était son homme.

(3) Il mourut le 6 avril 1520, et Léon le 1er décembre 1521.

(4) Il mourut à Rome âgé de quatre-vingt-huit ans, onze mois, quinze jours, le 17 février 1564. Son corps, d'abord inhumé dans l'église des Saints-Apôtres, en fut enlevé secrètement et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cette longue existence, il ne cessa de donner des preuves de son génie extraordinaire, comme sculpteur, comme peintre et comme architecte. A Rome, sous Clément VII, il fit la statue du *Moïse* qui est à Saint-Pierre aux Liens. Sur la commande de Paul III, il exécuta dans la Sixtine l'immense et surprenante fresque du *Jugement dernier*. Plus tard, il représenta, sur les murs de la chapelle Pauline, les deux martyres de Saint-Pierre et de Saint-Paul; en même temps, il dirigeait la construction de la basilique commencée par Bramante, et Pie IV voulut qu'il laissât le modèle en bois de la coupole, afin d'obliger les architectes, qui lui succéderaient dans la conduite de ce monument, à se conformer à son plan. A Florence, il avait fait, à San Lorenzo, les statues en marbre de Laurent et de Julien de Médicis, sur leurs tombeaux, décorés des statues de la Nuit, du Jour, du Crépuscule et de l'Aurore, qui attestent, comme son Moïse, sa puissante et inimitable originalité!

A sa mort, Jules II laissait inachevées la construction de Saint-Pierre, les fresques des *stanze* au Vatican, et la continuation de son tombeau. Néanmoins, les œuvres d'art qu'il a commandées, celles qu'il a fait exécuter, suffisent à sa gloire. De la politique de son gouvernement, de ses expéditions guerrières, que reste-t-il aujourd'hui? Des récits d'annalistes souvent contradictoires, les uns vantant sa conduite, les autres rabaissant ses qualités en faisant ressortir ses vices. Mais, quelque opinion que l'étude de l'histoire puisse laisser de son caractère, tant que l'amour du beau existera parmi les hommes, la basilique de Saint-Pierre, le palais du Vatican, avec ses chapelles, ses stanzes et leurs

transporté à Florence le 11 mars suivant, où il repose à Santa Croce, dans le monument qui lui a été élevé.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fresques, la statue de Moïse du tombeau de Saint-Pierre aux Liens, conserveront le privilége d'inspirer, à chaque génération nouvelle qui viendra les admirer, la reconnaissance pour sa mémoire.

Di cui la fama ancor nel mondo dura.

FIN.

Digitized by Google

Origina from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

APPENDICE

I

ADMINISTRATION DES ÉTATS DE L'ÉGLISE PAR JULES II.

ACTES DE SON POUVOIR SPIRITUEL.

En rapportant les événements si multipliés du pontificat de Jules II, je n'ai pas cru devoir exposer dans un chapitre à part les mesures qu'il prit, soit pour l'administration temporelle de ses États, soit pour l'exercice de son pouvoir spirituel.

Constamment occupé à diriger des négociations importantes, ou même à conduire en personne des expéditions guerrières, ce Pape n'a introduit dans le gouvernement des États de l'Église aucune modification digne d'être signalée. Il en est de même de l'exercice de son pouvoir spirituel proprement dit ; car les censures, les interdits, les excommunications qu'il prononça contre les Vénitiens, le roi de France et le duc de Ferrare, bien que rentrant dans les attributions de ce pouvoir, ne sauraient être considérés, ainsi que je l'ai expliqué, que comme des actes politiques.

Je me bornerai donc à indiquer ici sommairement, et selon l'ordre chronologique, les bulles, en petit nombre, qu'il promulgua, soit comme Prince temporel, soit comme Chef de l'Église catholique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

GOUVERNEMENT TEMPOREL.

1° *Répression du banditisme.*

Depuis la chute de l'Empire romain, la campagne de Rome a toujours été infestée de brigands. Pendant le moyen âge, et surtout après leur retour d'Avignon, les Papes s'efforcèrent de porter remède à ce mal (1). Mais ils échouèrent constamment contre les entreprises des bandits et des sicaires, soutenus par la population pauvre des villages, et souvent même pris à gages et entretenus par les grands seigneurs possesseurs de fiefs, qui s'en servaient comme des instruments de leurs passions coupables et de leurs vengeances.

Lorsque Jules II eut pris possession du Saint-Siége, un de ses premiers soins fut de renouveler les édits de ses prédécesseurs contre les bandits. Le 8 novembre 1504, il prescrivit, sous des peines sévères, aux feudataires, barons et autres seigneurs de ses États, de garder leurs domaines et territoires contre les incursions des coupables souillés de crimes. Pour assurer l'exécution de cet ordre, il commit le camérier et les clercs de la chambre apostolique (2).

Dans le mois de décembre de l'année suivante, après avoir déclaré (3) que des hommes séditieux, des brigands et des larrons ne cessaient pas de se réunir à cheval pour piller les maisons et commettre toutes sortes de méfaits, il reproduisit les défenses de ses prédécesseurs, aussi bien contre eux, que contre ceux qui leur donneraient asile ; il étendit les mêmes peines à ceux qui, connaissant ces criminels, ne les dénonceraient pas dans l'espace de trois jours au Recteur de la ville la plus voisine.

Il ne paraît pas que ces édits, non suivis d'une exécu-

(1) Voyez dans Guerra, t. Ier, p. 473 et suiv., les bulles contre les bandits.
(2) *Ibid.*, p. 474, Bulle *Quia nihil.*
(3) Dans sa bulle *Cum homines, Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tion énergique et permanente, aient amené la disparition du banditisme ; ce qui le prouve, c'est que Léon X, Clément VII, Jules III, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII renouvelèrent les mêmes injonctions, sans plus de succès.

Sixte-Quint seul, à l'aide de mesures inexorables, réussit à intimider les brigands, à les chasser de Rome et à les éloigner de sa campagne ; mais, après son trop court pontificat, ce fléau reparut, et depuis il n'a jamais été entièrement extirpé (1).

2° Surveillance attribuée aux clercs de la Chambre sur les gouverneurs des provinces.

Indépendamment de l'exécution confiée aux clercs de la Chambre apostolique, des mesures prescrites contre les bandits, Jules leur enjoignit de députer chaque année quelques-uns d'entre eux, à l'effet de se transporter dans les provinces soumises au Saint-Siége, et d'y faire des enquêtes sur la conduite des gouverneurs, en notant ceux qu'ils auraient trouvés coupables, afin qu'ils fussent punis conformément aux lois ; il voulut que l'autorité de ces clercs députés s'étendît même sur les légats, prescrivant aux commandants de leur prêter main-forte (2).

3° Excommunication des détenteurs de livres et registres appartenant à la Chambre apostolique.

Dans le mois de septembre 1507, Jules, voulant mettre obstacle au détournement des livres, chartes, protocoles et autres actes originaux appartenant à la Chambre apostolique, infligea la peine d'excommunication à ceux qui enlèveraient ces manuscrits, ou qui, les détenant, refuseraient de les restituer (3).

(1) Voyez mon *Histoire de la vie et du pontificat de Sixte-Quint*, chap. II.
(2) Guerra, t. Ier, p. 420, Bulle *Ex injuncto*.
(3) Guerra, t. Ier, p. 424, Bulle *Cum sicut*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

4° Création des écrivains ou notaires de la Cour romaine.

Pour compléter cette mesure, en assurant la conservation de tous les actes que le Souverain-Pontife et la Chambre apostolique jugeraient utiles de garder, il promulgua, dans le mois de décembre 1507, une bulle portant création du collége des écrivains des archives de la Cour romaine (1), qui rempliraient l'office de notaires, pour rédiger les contrats et les testaments; il leur assigne un local dans le palais du Vatican, où tous les actes soient déposés. Parmi ces écrivains, dix sont institués correcteurs, à l'effet d'examiner ceuxqui voudront se faire notaires, et qui pourront appartenir à n'importe quelle nation. Quelques jours après cette bulle, il en publia une autre (2), par laquelle il donna à ces notaires le droit exclusif de rédiger les reconnaissances d'enfants naturels, défendant aux juges, dans la ville de Rome, de se servir d'autres notaires que de ceux des archives.

5° *Prohibition des duels.*

L'usage des combats singuliers était encore très en vogue, en Italie, au commencement du XVIe siècle : les adversaires s'envoyaient des défis, et un seigneur possesseur de fief procurait aux champions un lieu sûr, où ils pouvaient, sans crainte de l'autorité, vider leur querelle.

Bien qu'il fût d'un caractère violent et porté, plus qu'il ne convenait à un Chef de l'Église, à faire la guerre, Jules, par une bulle du mois de mars 1509 (3), condamne les duels ; il y déclare que cette coutume barbare est contraire à la loi de Dieu, seul auteur de la vie, à

(1) Guerra, t. Ier, p. 461, Bulle *Sicut prudens*.
(2) Bulle *Apostolatus officium*, *ibid.*
(3) Guerra, t. Ier, p. 116, *Regis Pontifici*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

celle de la nature, qui ordonne la conservation de soi-même; qu'elle a d'ailleurs été condamnée par les Souverains Pontifes et par les princes, lesquels ont, selon Dieu, le pouvoir de vie sur les hommes. En conséquence, voulant abolir ce funeste usage, il déclare que les duellistes, par le seul fait du duel, encourront l'excommunication. Il veut que les juges procèdent contre eux comme contre des homicides, s'ils ont tué leur adversaire; ou comme contre des criminels coupables d'avoir fait des blessures, s'ils l'ont seulement blessé; il décide qu'on devra punir de la même peine ceux qui auront fourni un lieu pour le duel. — On ne voit pas que cette bulle ait mis un frein aux combats en champ clos ni aux duels, si fréquents alors entre les chevaliers Français et les seigneurs Espagnols ou Italiens.

6° *Défense de s'emparer des effets des naufragés.*

De tout temps et chez presque tous les peuples, les habitants des rivages de la mer ont considéré les effets rejetés par les flots, même ceux des naufragés, comme étant la propriété de celui qui parvenait à s'en emparer le premier. Ce pillage a été consacré par les lois d'un grand nombre de nations, et il n'est pas encore totalement aboli. Depuis le commencement du XIIe siècle, les Souverains Pontifes cherchèrent à empêcher que les effets et biens des naufragés devinssent la proie des habitants des côtes et des ports de mer. Honorius II, par une bulle de juin 1129 (1), adressée aux évêques de la province de Tours, condamna cette coutume. « En effet, dit ce Pape, il est inique que la cruelle rapacité des hommes ose s'emparer de ce que la grandeur de la clémence divine vient d'arracher à la voracité d'une mer en furie. En outre, les lois impériales veulent que les matelots ne perdent pas la propriété des objets qu'ils ont jetés à la

(1) Guerra, t. Ier, p. 118, Bulle *Carissimus noster.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mer ; car ils ne les ont pas jetés pour les abandonner, mais afin d'échapper au danger. En conséquence, ajoute Honorius, celui qui dérobe ces choses dans une intention de lucre commet un vol.

Jules II remit en vigueur cette défense ; sa bulle du mois de mars 1509 (1) veut qu'on considère comme coupable de vol, quiconque aura dérobé les effets des naufragés rejetés par la mer sur le rivage ; dans ce cas, les biens de ce pillard seront confisqués et attribués à la Chambre apostolique, à l'exception de ce qui pourra être employé pour venir au secours des naufragés ; il accorde dix années d'indulgence à ceux qui secoueront les naufragés et conserveront leurs biens, et il charge les magistrats de la Chambre apostolique de veiller à l'exécution de cette bulle (2).

7° *Interdiction d'accueillir la justification des criminels avant leur emprisonnement.*

Il arrivait souvent que des grands seigneurs, prenant sous leur protection des brigands et des assassins coupables des crimes les plus abominables, parvenaient à les soustraire aux poursuites de la justice et à gagner les juges. Informé de ces abus, Jules prescrivit, le 29 décembre 1510 (1), de n'admettre aucune justification de la part d'un accusé de crime capital, avant sa détention en prison.

Dans le cas où l'un d'eux prétendrait avoir obtenu son absolution du Souverain Pontife ou d'un de ses légats, il ne devrait pas moins être mis et détenu en prison, jusqu'à ce que le gouverneur eût vérifié si ses lettres d'absolution étaient vraies ou fausses.

Et comme les lois décidaient qu'en cas d'homicide, l'âge

(1) Guerra, t. Ier, p. 119, Bulle *Romanus Pontifex*.
(2) Voyez, *Ibid.*, à la suite, les bulles de Paul III et de Paul V.
(3) Guerra, t. Ier, p. 477, Bulle *Fide digna*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

au-dessous de vingt-cinq ans était un motif d'excuse, Jules statue que celui qui, avant d'avoir cet âge, commettra un assassinat, devra être retenu en prison jusqu'à ce qu'il ait atteint les vingt-cinq ans prescrits, et qu'alors il sera puni des peines portées par la loi.

8° *Compétence du tribunal du Capitole.*

Elle fut réglée par une bulle du 15 avril 1512 (1), qui décida que les procès des citoyens Romains devraient être jugés par ce tribunal, selon sa composition ordinaire, et non par commissaires, et que, dans ce cas, les causes jugées en dernier ressort ne pourraient plus être soumises à aucun autre tribunal.

9° *La ville de Tivoli rendue à la juridiction des Conservateurs de Rome.*

On ignore le véritable motif qui détermina Jules II à soustraire la ville de Tivoli à l'autorité de la Chambre apostolique, pour la soumettre à celle des Conservateurs du peuple Romain. Sa bulle d'avril 1512 (2) apprend seulement que les Conservateurs et les chefs de quartiers de Rome lui avaient exposé que Tivoli était autrefois sous leur juridiction ; c'est pourquoi ils demandaient la restitution de leurs anciens droits. Le Pontife accueillit cette requête, et il défendit aux clercs de la Chambre de s'ingérer dans la juridiction de Tivoli.

10° *Règlement du droit de refuge accordé aux criminels.*

Les bulles que je viens d'analyser se rapportent au gouvernement temporel du Souverain des États de l'Église ; les deux qui vont suivre, relatives, l'une au droit

(1) Guerra, t. Ier, p. 157, Bulle *Ex querelis*.
(2) Guerra, t. Ier, p. 491, Bulle *Si nostrarum*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de refuge, l'autre à la secte des adamistes, participent à la fois de l'exercice de l'autorité spirituelle du Pape, et de ses relations de Prince avec d'autres Souverains.

Pendant tout le moyen âge, les églises, couvents et autres établissements religieux furent considérés comme des lieux sacrés et inviolables, dans lesquels l'autorité ecclésiastique avait seule le droit de pénétrer. De nombreux abus devinrent la conséquence de ce privilége : le plus répréhensible fut le droit d'asile, ou de refuge, accordé par le clergé aux coupables des plus grands crimes, mis ainsi à l'abri des poursuites de l'autorité laïque.

Les Papes l'avaient toujours maintenu, nonobstant les réclamations de la plupart des Souverains de l'Europe ; mais ce privilége ne devait profiter qu'aux chrétiens. On trouve dans le *Bullarium* une décision de Martin IV, du mois de novembre 1281, qui confirme cette ancienne tradition (1). Informé que des juifs et d'autres hérétiques s'étaient réfugiés en sûreté dans des églises de France, il écrivit aux évêques de ce royaume d'expulser ces coupables, et de les faire punir des peines qu'ils avaient encourues. Ainsi, l'inviolabilité des lieux d'asile ne pouvait être invoquée par les juifs ou autres hérétiques ; mais les criminels ordinaires, pourvu qu'ils fussent chrétiens, avaient toujours le droit de s'en prévaloir.

Alexandre VI fut le premier Pontife qui adopta des principes plus conformes aux règles de la justice, ainsi qu'à l'intérêt mieux entendu de la société. Le roi d'Angleterre Henri VII s'était adressé au pape Innocent VIII, pour lui demander de restreindre le droit d'asile, se fondant sur cette raison, qu'un grand nombre de scélérats abusaient de ce privilége pour commettre de nouveaux crimes. Innocent étant mort sans avoir pris aucune résolution, Alexandre VI, son successeur, répondit au roi, dans le mois d'août 1495, que l'immunité de l'Église ne devait pas profiter aux homicides, larrons publics, dévas-

(1) Guerra, t. III, p. 73, Bulle *Ex parte*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tateurs des champs, voleurs de nuit, et il permit qu'ils fussent extraits des églises et autres lieux sacrés, pour être punis du supplice mérité (1). Cette bulle fut confirmée par Jules II dans le mois de juillet 1504.

Quatre années après, le 22 août 1508, sur la réclamation de l'ambassadeur Vénitien, Jules prescrivit au Patriarche de Venise de défendre, de par l'autorité du Souverain Pontife, à tous les supérieurs des couvents et monastères de cette ville, de recevoir les traîtres, les faux monnayeurs, les voleurs notoires, les homicides connus pour tels et les détrousseurs des chemins, et d'expulser ceux auxquels ils auraient donné asile. Dans le cas où ils s'y refuseraient, il autorise le Patriarche à les punir, en exigeant l'extraction des criminels. « Car, ajoute-t-il dans sa bulle (2), des hommes aussi pervers sont indignes d'être protégés par l'immunité des églises et des lieux sacrés. » Ces défenses ne furent que des exceptions : le droit d'asile et de refuge n'a jamais été entièrement aboli dans les États ecclésiastiques ; et même, en dépit des réclamations des Souverains, il continua d'être exercé par le clergé chez presque toutes les nations catholiques, et il ne fut définitivement supprimé qu'après la révolution française de 1789.

11° *Défenses portées contre les Adamistes.*

Quelques mois après son élection, Jules reçut de l'empereur d'Allemagne, Maximilien, l'invitation de concourir, par le moyen de ses armes spirituelles, à l'extirpation de l'hérésie des Adamistes; ces sectaires niaient la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie ; ils pillaient et dévastaient les églises, et commettaient toutes sortes d'outrages contre les hosties consacrées. Finalement, ils s'étaient réunis en grand nombre dans le royaume de

(1) Guerra, t. III, p. 72, Bulle *Provisionis nostræ*.
(2) Guerra, t. III, p. 72, *Ex dilecto*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bohême, et mis en révolte ouverte contre l'Empereur, qui avait envoyé pour les combattre une armée considérable.

Jules, sur la demande de Maximilien, défendit, par une bulle du 9 octobre 1504 (1), de fournir aucun secours, soit en armes, soit en vivres, à ces hérétiques, et de leur donner asile ; et il accorda des indulgences aux soldats de Maximilien envoyés pour les soumettre, ainsi qu'à ceux qui leur viendraient en aide.

12° *Paix conclue entre le Danemark et la ville libre de Lubeck, par l'intervention du Pape.*

L'année suivante, Jules, par son légat en Danemark, parvint à mettre fin à la guerre qui existait entre ce royaume et la ville libre de Lubeck. Cette ville était assiégée par la flotte Danoise ; le légat intervint et put obtenir du roi Jean qu'elle se retirerait sans nuire aux habitants. Le Pape en félicita ce prince par une bulle du 15 juin 1505 (2), dans laquelle il menaça les habitants de Lubeck d'excommunication, s'ils venaient à rompre la paix. Le 18 mai précédent, Jules, voulant donner au Roi et à la Reine de Danemark un témoignage de satisfaction, leur avait accordé le droit : 1° de se choisir un confesseur ; 2° d'avoir un autel portatif sur lequel ils pourraient faire célébrer la messe ; 3° et de se nourrir les jours maigres de beurre et de lait, même de manger de la chair, de l'avis de leur médecin (3).

(1) Guerra, t. II, p. 288. Bulle *Sicut carissimus.*
(2) Guerra, t. II, p. 314, Bulle *Retulit nobis.*
(3) Guerra, t. II, p. 314. Bulle *Eximiæ devotionis*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

EXERCICE DU POUVOIR SPIRITUEL.

13° *Bulle pour l'élection du Souverain Pontife.*

L'acte le plus important émané de Jules II, considéré comme Chef spirituel de l'Église catholique, apostolique et Romaine, est sa bulle du mois de mars 1505, contre ceux qui briguent la papauté. J'en ai traduit le texte, en rendant compte de la cinquième session du concile de Latran (1), par lequel il la fit approuver. La promulgation de cette bulle, publiée cinq jours seulement avant la mort de son auteur, fut le dernier acte de son pouvoir spirituel. Je ne reviendrai pas sur les prescriptions qu'elle renferme : il suffira de dire, qu'à partir de l'élection de Léon X, son successeur, elle a toujours été lue dans les conclaves qui précèdent le choix du Souverain Pontife.

Les autres bulles décrétées par Jules II dans l'exercice de son pouvoir comme Chef de l'Église, sont beaucoup moins importantes, à l'exception de celle du mois d'août 1505 (2), qui défend, comme règle générale, à toute personne nommée à un bénéfice d'en prendre possession, avant d'avoir obtenu ses lettres apostoliques. Les autres bulles ne s'appliquent qu'à des cas particuliers. Le plus souvent, elles ne renferment que l'approbation ou le redressement de mesures concernant des couvents d'hommes ou de femmes ; c'est pourquoi je ne crois pas devoir en présenter ici l'analyse (3).

(1) Voyez le chap. XIII.
(2) Guerra, t. III, p. 55, Bulle *Romani Pontificis*.
(3) On les trouvera dans les tomes II et III de l'ouvrage de Guerra.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cette longue existence, il ne cessa de donner des preuves de son génie extraordinaire, comme sculpteur, comme peintre et comme architecte. A Rome, sous Clément VII, il fit la statue du *Moïse* qui est à Saint-Pierre aux Liens. Sur la commande de Paul III, il exécuta dans la Sixtine l'immense et surprenante fresque du *Jugement dernier*. Plus tard, il représenta, sur les murs de la chapelle Pauline, les deux martyres de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; en même temps, il dirigeait la construction de la basilique commencée par Bramante, et Pie IV voulut qu'il laissât le modèle en bois de la coupole, afin d'obliger les architectes, qui lui succéderaient dans la conduite de ce monument, à se conformer à son plan. A Florence, il avait fait, à San Lorenzo, les statues en marbre de Laurent et de Julien de Médicis, sur leurs tombeaux, décorés des statues de la Nuit, du Jour, du Crépuscule et de l'Aurore, qui attestent, comme son Moïse, sa puissante et inimitable originalité !

A sa mort, Jules II laissait inachevées la construction de Saint-Pierre, les fresques des *stanze* au Vatican, et la continuation de son tombeau. Néanmoins, les œuvres d'art qu'il a commandées, celles qu'il a fait exécuter, suffisent à sa gloire. De la politique de son gouvernement, de ses expéditions guerrières, que reste-t-il aujourd'hui ? Des récits d'annalistes souvent contradictoires, les uns vantant sa conduite, les autres rabaissant ses qualités en faisant ressortir ses vices. Mais, quelque opinion que l'étude de l'histoire puisse laisser de son caractère, tant que l'amour du beau existera parmi les hommes, la basilique de Saint-Pierre, le palais du Vatican, avec ses chapelles, ses stanzes et leurs

transporté à Florence le 11 mars suivant, où il repose à Santa Croce, dans le monument qui lui a été élevé.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fresques, la statue de Moïse du tombeau de Saint-Pierre aux Liens, conserveront le privilége d'inspirer, à chaque génération nouvelle qui viendra les admirer, la reconnaissance pour sa mémoire.

Di cui la fama ancor nel mondo dura.

FIN.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

APPENDICE

I

ADMINISTRATION DES ÉTATS DE L'ÉGLISE PAR JULES II.

ACTES DE SON POUVOIR SPIRITUEL.

En rapportant les événements si multipliés du pontificat de Jules II, je n'ai pas cru devoir exposer dans un chapitre à part les mesures qu'il prit, soit pour l'administration temporelle de ses États, soit pour l'exercice de son pouvoir spirituel.

Constamment occupé à diriger des négociations importantes, ou même à conduire en personne des expéditions guerrières, ce Pape n'a introduit dans le gouvernement des États de l'Église aucune modification digne d'être signalée. Il en est de même de l'exercice de son pouvoir spirituel proprement dit ; car les censures, les interdits, les excommunications qu'il prononça contre les Vénitiens, le roi de France et le duc de Ferrare, bien que rentrant dans les attributions de ce pouvoir, ne sauraient être considérés, ainsi que je l'ai expliqué, que comme des actes politiques.

Je me bornerai donc à indiquer ici sommairement, et selon l'ordre chronologique, les bulles, en petit nombre, qu'il promulgua, soit comme Prince temporel, soit comme Chef de l'Église catholique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce fut probablement dans les premiers mois de 1508, que Raphaël commença la fresque de la *Dispute du Saint-Sacrement*, par laquelle il débuta. On ignore quel fut l'inspirateur de ses compositions : Jules prit certainement une grande part à la désignation des sujets, car rien n'était exécuté sans son examen et son approbation; il a donc dû, plus d'une fois, faire ajouter ou retrancher aux cartons primitifs du peintre, avant qu'ils servissent de modèles à la fresque.

Les peintures de la chapelle Sixtine, à l'exception des Sibylles, se rapportent toutes à l'histoire sainte. Il n'en est pas de même de celles de Raphaël dans la salle *de la Signature*. Ces compositions présentent un mélange de christianisme et de paganisme, qui caractérise, mieux que tout ce qu'on a pu dire, cette époque de Renaissance. Si, dans l'une, on voit la *Théologie chrétienne*, ou *Dispute du Saint-Sacrement* où figurent les apôtres, les martyrs et les principaux Pères de l'Église; dans l'autre, qui lui fait pendant, la célèbre *école de philosophie d'Athènes* montre ses maîtres, ses élèves et les hommes les plus sages du paganisme. A côté, Apollon siége sur le sommet *du Parnasse*, entouré des muses et des poëtes, tandis qu'en face on voit, d'un côté, les jurisconsultes recevant la loi des mains de Justinien, de l'autre, le Pape publiant les Decrétales.

Les figures séparées ne sont pas inférieures en beauté aux grandes compositions, qu'elles rappellent, avec la même alternative de sacré et de profane. C'est ainsi que dans un des angles de la voûte, Adam et Ève sont le premier symbole de la Théologie chrétienne, comme la figure de l'Astrologie correspond à l'école d'Athènes : Le jugement de Salomon fait penser à la peinture de la Jurisprudence, et Marsyas attaché à un arbre, à celle d'Apollon sur le Parnasse. — Au-dessous de cette der-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nière fresque, sur l'arcature de la fenêtre, on lit cette inscription:

JULIUS II LIGUR PONT. MAX.
ANN. CHR. MDXI PONTIFICAT. SUI VIII.

Le Sanzio aurait donc terminé la salle de la Signature une année, environ, avant que Michel-Ange eût achevé la voûte de la chapelle Sixtine, et il aurait employé à peu près quatre ans à ce travail.

Dans une des salles voisines, Raphaël a peint Héliodore chassé du temple de Jérusalem; pour faire allusion à Jules II, qui venait de chasser les Français de l'Italie. L'artiste a supposé que le Pape assiste à cette scène : il l'y a représenté, porté par quatre serviteurs sur la *sedia gestatoria*, et entouré de personnages, parmi lesquels on remarque le graveur Marc-Antoine Raimondi, et le secrétaire des brefs pontificaux, Jo. Petrus de Foliariis.

Au-dessus de la fenêtre à gauche, dans la même salle, le peintre a représenté le *Miracle de Bolsène*, où il a fait encore intervenir Jules II à genoux, entendant, avec recueillement, la messe dite par un prêtre qui doute du mystère de l'Eucharistie.

Les fresques que je viens d'indiquer sont les seules que Raphaël ait exécutées dans le Vatican de l'ordre de Jules et pendant son pontificat. Les autres peintures des *stanze*, ainsi que celles des *Loges*, ont été commandées par Léon X.

S'il était permis d'exprimer une préférence, parmi des œuvres dont la perfection ne laisse rien à désirer, je la donnerais à la fresque de l'Héliodore; parce qu'elle présente le contraste du magnifique portrait du Pontife,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

calme et plein de dignité, avec l'agitation du groupe de femmes placé devant ses porteurs, et le mouvement impétueux du cavalier qui chasse Héliodore du temple, à l'aide des messagers célestes qui le flagellent.

Raphaël a placé son propre portrait dans l'*École d'Athènes* : Michel-Ange n'a peint ni son portrait, ni celui de Jules II, dans la chapelle Sixtine. C'est une omission regrettable. Le Buonarrotti voulait sans doute représenter le Pontife sur son tombeau; mais les difficultés qu'il eut à traverser après la mort de Jules, le forcèrent de renoncer à ce projet. Il dut, sous le pontificat de Clément VII, se disculper de l'accusation de détournement de fonds reçus de son protecteur; il fut obligé de transiger avec le Duc d'Urbin, héritier de Jules(1), afin d'achever le tombeau tel qu'on le voit dans l'église de Saint-Pierre aux Liens. On sait que la statue de Moïse est la seule qu'il ait exécutée de sa main. L'admiration qu'inspire ce chef-d'œuvre fait d'autant plus regretter l'abandon forcé par le sculpteur de l'achèvement de son premier plan.

Pendant que Michel-Ange et Raphaël, obéissant aux désirs du Pape, ornaient les salles du Vatican de leurs fresques incomparables, Bramante continuait la construction de Saint-Pierre : il ouvrait la belle rue Giulia, qui devait aboutir au pont triomphal reconstruit, et dans laquelle il commençait un magnifique palais destiné à recevoir les offices des notaires et les tribunaux de Rome (2). Il paraît peu probable (3) que Jules ait emmené avec lui son architecte, pour utiliser son talent

(1) Vasari, *Vie de Michel-Ange*, t. V, p. 144. *Ibid.*
(2) Pungileoni, p. 33-94. Vasari, *Vie de Bramante*, p. 97.
(3) Cependant Vasari l'avance ; *ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'ingénieur, dans sa première expédition contre Pérouse et Bologne. Le Pape quitta Rome le 27 août 1506, quatre mois après la pose de la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre : selon toute probabilité, Bramante dut rester à Rome, afin de diriger cette immense construction. Mais il paraît certain qu'il suivit le Pontife, avec Giuliano da San-Gallo, dans sa campagne contre La Mirandole ; ils furent tous les deux activement employés, comme ingénieurs militaires, au siége de cette place et contribuèrent à sa reddition.

Quelques années avant, Jules avait commandé à son architecte le plan d'un palais qu'il voulait annexer à la *Santa Casa* de Lorète, pour servir de logement aux prêtres attachés à cette église. Une médaille, qu'il fit frapper à cette occasion, présente d'un côté la vue du sanctuaire de Lorète, avec ces mots : *Templum virginis Laureti* MDVIII ; et sur la face : *Julius. Ligur. Papa secundus* (1). — La même année, une autre médaille dut conserver le souvenir de la réfection, d'après le plan de Michel-Ange, de la forteresse de Civita Vecchia. On y voit le portrait de Jules, tête nue, et au revers on lit : *Portus Centum-Cellæ*, mots disposés autour de la perspective du port et de la forteresse.

Jules eut toujours à cœur l'embellissement de sa capitale. Dès 1507, il avait fait élever dans la rue *de' Banchi*, près le pont Saint-Ange, le palais de la *Zecca* (monnaie) où furent frappés, en 1508, les *jules* en or portant son effigie, modèles de gravure et d'exécution. En 1511, il fit élargir et aligner cette rue, ainsi que l'atteste l'inscription suivante, placée sur la fa-

(1) Catalogue des coins des médailles pontificales, p. 11, n° 36, *ubi supra*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

çade de la maison du côté du pont, près de la fontaine :

JULIO PONT. OPT. MAX. QUOD FIN.
DITIONIS S. R. E. PROLATIS ITALIAQ.
LIBETATA URBEM ROMAM OCCUPATE
SIMILIOREM QUAM DIVISE PATEFACTIS
DIMENSISQ. VIIS PRO MAJESTATE
IMPERII DECORAVIT.
DOMINICUS MAXIMUS ÆDILES F. C. MDXII
HIERONYMUS PICUS

Jules II peut être considéré comme le véritable fondateur du musée des antiques au Vatican. Pendant qu'il était cardinal, il avait commencé à acheter des statues, entre autres celle du célèbre Apollon dit du Belvedère, qui fut trouvée à *Porto d'Anzo*, l'ancien *Antium*. Devenu pape, il ne négligea aucune occasion d'augmenter sa collection des chefs-d'œuvre de la statuaire grecque et romaine. C'est ainsi qu'il fit l'acquisition du groupe de Laocoon et de ses enfants, retrouvé dans une vigne appartenant à Felice de Fredis, au milieu des thermes de Titus (1). Il le fit placer dans le Vatican, au Belvedère, à côté de l'Apollon, et bientôt il y ajouta Le Torse, l'Hercules, l'Ariane abandonnée, célébrée, sous le nom de Cléopâtre, en beaux vers latins par le Castiglione, le Commode en Hercules, Salustia Barbia Orbiana, femme d'Alexandre Sévère, en Vénus, toutes statues admirables. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que bien que la vie

(1) Voy. dans l'*Histoire des plus célèbres amateurs italiens*, p. 80 et suivantes, des détails sur la découverte de ce chef-d'œuvre, à laquelle assistèrent, par ordre du Pape, Michel-Ange et Giuliano da San-Gallo. — Le tombeau de Felice de Fredis, dans l'église de l'*Ara Cœli*, atteste que le *Laocoon* fut trouvé dans sa vigne aux thermes de Titus, et cédé au Pape moyennant une pension viagère.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du pontife ait été agitée par des guerres presque continuelles, jamais il ne négligea d'encourager les arts, qui, le plus souvent, ne servent qu'à occuper les loisirs des princes pendant les douceurs de la paix. Son goût était à la hauteur de son amour du beau, et l'on peut lui appliquer ce que le judicieux Fabroni a dit de Côme de Médicis (1) : — « Lorsqu'il examinait les œuvres des artistes, il discernait facilement celles qui étaient mauvaises ou médiocres, d'avec celles qui se faisaient remarquer par la beauté, par la vérité de l'exécution. »

Jules II mourut le 20 février 1513 ; Bramante lui survécut à peine une année (2). Raphaël continua, pendant presque tout le pontificat de Léon X (3), à décorer le Vatican, les églises de Rome et la villa d'Agostino Chigi (la Farnésine) de ses chefs-d'œuvre. Quant à Michel-Ange, il prolongea sa carrière plus d'un demi-siècle après la mort de son illustre protecteur (4). Pendant

(1) Dans sa vie de ce personnage, in-4°, p. 149 et suiv., spécialement p. 169.

(2) On fit à l'architecte de magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent la cour pontificale et tous les artistes qui se trouvaient à Rome. Son corps fut inhumé dans l'église souterraine de Saint-Pierre, et sur son tombeau l'on grava ces distiques (Pungileoni, p. 111) :

Magnus Alexander magnam cum conderet urbem,
Niliacis oris, Dinocrates habuit :
Sed si Bramantem tellus antiqua tulisset,
Hic Macedum regi gratior esset eo.

Alexandre le Grand, fondant cette cité
Que sur les bords du Nil Alexandrie on nomme,
Avait Dinocrates ; si dans l'antiquité
Bramante avait vécu, Bramante était son homme.

(3) Il mourut le 6 avril 1520, et Léon le 1er décembre 1521.

(4) Il mourut à Rome âgé de quatre-vingt-huit ans, onze mois, quinze jours, le 17 février 1564. Son corps, d'abord inhumé dans l'église des Saints-Apôtres, en fut enlevé secrètement et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cette longue existence, il ne cessa de donner des preuves de son génie extraordinaire, comme sculpteur, comme peintre et comme architecte. A Rome, sous Clément VII, il fit la statue du *Moïse* qui est à Saint-Pierre aux Liens. Sur la commande de Paul III, il exécuta dans la Sixtine l'immense et surprenante fresque du *Jugement dernier*. Plus tard, il représenta, sur les murs de la chapelle Pauline, les deux martyres de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; en même temps, il dirigeait la construction de la basilique commencée par Bramante, et Pie IV voulut qu'il laissât le modèle en bois de la coupole, afin d'obliger les architectes, qui lui succéderaient dans la conduite de ce monument, à se conformer à son plan. A Florence, il avait fait, à San Lorenzo, les statues en marbre de Laurent et de Julien de Médicis, sur leurs tombeaux, décorés des statues de la Nuit, du Jour, du Crépuscule et de l'Aurore, qui attestent, comme son Moïse, sa puissante et inimitable originalité !

A sa mort, Jules II laissait inachevées la construction de Saint-Pierre, les fresques des *stanze* au Vatican, et la continuation de son tombeau. Néanmoins, les œuvres d'art qu'il a commandées, celles qu'il a fait exécuter, suffisent à sa gloire. De la politique de son gouvernement, de ses expéditions guerrières, que reste-t-il aujourd'hui ? Des récits d'annalistes souvent contradictoires, les uns vantant sa conduite, les autres rabaissant ses qualités en faisant ressortir ses vices. Mais, quelque opinion que l'étude de l'histoire puisse laisser de son caractère, tant que l'amour du beau existera parmi les hommes, la basilique de Saint-Pierre, le palais du Vatican, avec ses chapelles, ses stanzes et leurs

transporté à Florence le 11 mars suivant, où il repose à Santa Croce, dans le monument qui lui a été élevé.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fresques, la statue de Moïse du tombeau de Saint-Pierre aux Liens, conserveront le privilége d'inspirer, à chaque génération nouvelle qui viendra les admirer, la reconnaissance pour sa mémoire.

Di cui la fama ancor nel mondo dura.

FIN.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Origina from
HARVARD UNIVERSITY

APPENDICE

I

ADMINISTRATION DES ÉTATS DE L'ÉGLISE PAR JULES II.

ACTES DE SON POUVOIR SPIRITUEL.

En rapportant les événements si multipliés du pontificat de Jules II, je n'ai pas cru devoir exposer dans un chapitre à part les mesures qu'il prit, soit pour l'administration temporelle de ses États, soit pour l'exercice de son pouvoir spirituel.

Constamment occupé à diriger des négociations importantes, ou même à conduire en personne des expéditions guerrières, ce Pape n'a introduit dans le gouvernement des États de l'Église aucune modification digne d'être signalée. Il en est de même de l'exercice de son pouvoir spirituel proprement dit ; car les censures, les interdits, les excommunications qu'il prononça contre les Vénitiens, le roi de France et le duc de Ferrare, bien que rentrant dans les attributions de ce pouvoir, ne sauraient être considérés, ainsi que je l'ai expliqué, que comme des actes politiques.

Je me bornerai donc à indiquer ici sommairement, et selon l'ordre chronologique, les bulles, en petit nombre, qu'il promulgua, soit comme Prince temporel, soit comme Chef de l'Église catholique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

GOUVERNEMENT TEMPOREL.

1° *Répression du banditisme.*

Depuis la chute de l'Empire romain, la campagne de Rome a toujours été infestée de brigands. Pendant le moyen âge, et surtout après leur retour d'Avignon, les Papes s'efforcèrent de porter remède à ce mal (1). Mais ils échouèrent constamment contre les entreprises des bandits et des sicaires, soutenus par la population pauvre des villages, et souvent même pris à gages et entretenus par les grands seigneurs possesseurs de fiefs, qui s'en servaient comme des instruments de leurs passions coupables et de leurs vengeances.

Lorsque Jules II eut pris possession du Saint-Siége, un de ses premiers soins fut de renouveler les édits de ses prédécesseurs contre les bandits. Le 8 novembre 1504, il prescrivit, sous des peines sévères, aux feudataires, barons et autres seigneurs de ses États, de garder leurs domaines et territoires contre les incursions des coupables souillés de crimes. Pour assurer l'exécution de cet ordre, il commit le camérier et les clercs de la chambre apostolique (2).

Dans le mois de décembre de l'année suivante, après avoir déclaré (3) que des hommes séditieux, des brigands et des larrons ne cessaient pas de se réunir à cheval pour piller les maisons et commettre toutes sortes de méfaits, il reproduisit les défenses de ses prédécesseurs, aussi bien contre eux, que contre ceux qui leur donneraient asile ; il étendit les mêmes peines à ceux qui, connaissant ces criminels, ne les dénonceraient pas dans l'espace de trois jours au Recteur de la ville la plus voisine.

Il ne paraît pas que ces édits, non suivis d'une exécu-

(1) Voyez dans Guerra, t. Ier, p. 473 et suiv., les bulles contre les bandits.
(2) *Ibid.*, p. 474, Bulle *Quia nihil.*
(3) Dans sa bulle *Cum homines, Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tion énergique et permanente, aient amené la disparition du banditisme ; ce qui le prouve, c'est que Léon X, Clément VII, Jules III, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII renouvelèrent les mêmes injonctions, sans plus de succès.

Sixte-Quint seul, à l'aide de mesures inexorables, réussit à intimider les brigands, à les chasser de Rome et à les éloigner de sa campagne ; mais, après son trop court pontificat, ce fléau reparut, et depuis il n'a jamais été entièrement extirpé (1).

2° Surveillance attribuée aux clercs de la Chambre sur les gouverneurs des provinces.

Indépendamment de l'exécution confiée aux clercs de la Chambre apostolique, des mesures prescrites contre les bandits, Jules leur enjoignit de députer chaque année quelques-uns d'entre eux, à l'effet de se transporter dans les provinces soumises au Saint-Siége, et d'y faire des enquêtes sur la conduite des gouverneurs, en notant ceux qu'ils auraient trouvés coupables, afin qu'ils fussent punis conformément aux lois ; il voulut que l'autorité de ces clercs députés s'étendît même sur les légats, prescrivant aux commandants de leur prêter main-forte (2).

3° Excommunication des détenteurs de livres et registres appartenant à la Chambre apostolique.

Dans le mois de septembre 1507, Jules, voulant mettre obstacle au détournement des livres, chartes, protocoles et autres actes originaux appartenant à la Chambre apostolique, infligea la peine d'excommunication à ceux qui enlèveraient ces manuscrits, ou qui, les détenant, refuseraient de les restituer (3).

(1) Voyez mon *Histoire de la vie et du pontificat de Sixte-Quint*, chap. II.
(2) Guerra, t. Ier, p. 420, Bulle *Ex injuncto*.
(3) Guerra, t. Ier, p. 424, Bulle *Cum sicut*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

4° Création des écrivains ou notaires de la Cour romaine.

Pour compléter cette mesure, en assurant la conservation de tous les actes que le Souverain-Pontife et la Chambre apostolique jugeraient utiles de garder, il promulgua, dans le mois de décembre 1507, une bulle portant création du collége des écrivains des archives de la Cour romaine (1), qui rempliraient l'office de notaires, pour rédiger les contrats et les testaments; il leur assigne un local dans le palais du Vatican, où tous les actes soient déposés. Parmi ces écrivains, dix sont institués correcteurs, à l'effet d'examiner ceuxqui voudront se faire notaires, et qui pourront appartenir à n'importe quelle nation. Quelques jours après cette bulle, il en publia une autre (2), par laquelle il donna à ces notaires le droit exclusif de rédiger les reconnaissances d'enfants naturels, défendant aux juges, dans la ville de Rome, de se servir d'autres notaires que de ceux des archives.

5° Prohibition des duels.

L'usage des combats singuliers était encore très en vogue, en Italie, au commencement du XVIe siècle : les adversaires s'envoyaient des défis, et un seigneur possesseur de fief procurait aux champions un lieu sûr, où ils pouvaient, sans crainte de l'autorité, vider leur querelle.

Bien qu'il fût d'un caractère violent et porté, plus qu'il ne convenait à un Chef de l'Église, à faire la guerre, Jules, par une bulle du mois de mars 1509 (3), condamne les duels; il y déclare que cette coutume barbare est contraire à la loi de Dieu, seul auteur de la vie, à

(1) Guerra, t. Ier, p. 461, Bulle *Sicut prudens*.
(2) Bulle *Apostolatus officium*, *ibid.*
(3) Guerra, t. Ier, p. 116, *Regis Pontifici*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

celle de la nature, qui ordonne la conservation de soi-même ; qu'elle a d'ailleurs été condamnée par les Souverains Pontifes et par les princes, lesquels ont, selon Dieu, le pouvoir de vie sur les hommes. En conséquence, voulant abolir ce funeste usage, il déclare que les duellistes, par le seul fait du duel, encourront l'excommunication. Il veut que les juges procèdent contre eux comme contre des homicides, s'ils ont tué leur adversaire ; ou comme contre des criminels coupables d'avoir fait des blessures, s'ils l'ont seulement blessé ; il décide qu'on devra punir de la même peine ceux qui auront fourni un lieu pour le duel. — On ne voit pas que cette bulle ait mis un frein aux combats en champ clos ni aux duels, si fréquents alors entre les chevaliers Français et les seigneurs Espagnols ou Italiens.

6° *Défense de s'emparer des effets des naufragés.*

De tout temps et chez presque tous les peuples, les habitants des rivages de la mer ont considéré les effets rejetés par les flots, même ceux des naufragés, comme étant la propriété de celui qui parvenait à s'en emparer le premier. Ce pillage a été consacré par les lois d'un grand nombre de nations, et il n'est pas encore totalement aboli. Depuis le commencement du XIIe siècle, les Souverains Pontifes cherchèrent à empêcher que les effets et biens des naufragés devinssent la proie des habitants des côtes et des ports de mer. Honorius II, par une bulle de juin 1129 (1), adressée aux évêques de la province de Tours, condamna cette coutume. « En effet, dit ce Pape, il est inique que la cruelle rapacité des hommes ose s'emparer de ce que la grandeur de la clémence divine vient d'arracher à la voracité d'une mer en furie. En outre, les lois impériales veulent que les matelots ne perdent pas la propriété des objets qu'ils ont jetés à la

(1) Guerra, t. Ier, p. 118, Bulle *Carissimus noster*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mer ; car ils ne les ont pas jetés pour les abandonner, mais afin d'échapper au danger. En conséquence, ajoute Honorius, celui qui dérobe ces choses dans une intention de lucre commet un vol.

Jules II remit en vigueur cette défense ; sa bulle du mois de mars 1509 (1) veut qu'on considère comme coupable de vol, quiconque aura dérobé les effets des naufragés rejetés par la mer sur le rivage ; dans ce cas, les biens de ce pillard seront confisqués et attribués à la Chambre apostolique, à l'exception de ce qui pourra être employé pour venir au secours des naufragés ; il accorde dix années d'indulgence à ceux qui secoueront les naufragés et conserveront leurs biens, et il charge les magistrats de la Chambre apostolique de veiller à l'exécution de cette bulle (2).

7° *Interdiction d'accueillir la justification des criminels avant leur emprisonnement.*

Il arrivait souvent que des grands seigneurs, prenant sous leur protection des brigands et des assassins coupables des crimes les plus abominables, parvenaient à les soustraire aux poursuites de la justice et à gagner les juges. Informé de ces abus, Jules prescrivit, le 29 décembre 1510 (1), de n'admettre aucune justification de la part d'un accusé de crime capital, avant sa détention en prison.

Dans le cas où l'un d'eux prétendrait avoir obtenu son absolution du Souverain Pontife ou d'un de ses légats, il ne devrait pas moins être mis et détenu en prison, jusqu'à ce que le gouverneur eût vérifié si ses lettres d'absolution étaient vraies ou fausses.

Et comme les lois décidaient qu'en cas d'homicide, l'âge

(1) Guerra, t. Ier, p. 119, Bulle *Romanus Pontifex*.
(2) Voyez, *Ibid.*, à la suite, les bulles de Paul III et de Paul V.
(3) Guerra, t. Ier, p. 477, Bulle *Fide digna*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

au-dessous de vingt-cinq ans était un motif d'excuse, Jules statue que celui qui, avant d'avoir cet âge, commettra un assassinat, devra être retenu en prison jusqu'à ce qu'il ait atteint les vingt-cinq ans prescrits, et qu'alors il sera puni des peines portées par la loi.

8° *Compétence du tribunal du Capitole.*

Elle fut réglée par une bulle du 15 avril 1512 (1), qui décida que les procès des citoyens Romains devraient être jugés par ce tribunal, selon sa composition ordinaire, et non par commissaires, et que, dans ce cas, les causes jugées en dernier ressort ne pourraient plus être soumises à aucun autre tribunal.

9° *La ville de Tivoli rendue à la juridiction des Conservateurs de Rome.*

On ignore le véritable motif qui détermina Jules II à soustraire la ville de Tivoli à l'autorité de la Chambre apostolique, pour la soumettre à celle des Conservateurs du peuple Romain. Sa bulle d'avril 1512 (2) apprend seulement que les Conservateurs et les chefs de quartiers de Rome lui avaient exposé que Tivoli était autrefois sous leur juridiction ; c'est pourquoi ils demandaient la restitution de leurs anciens droits. Le Pontife accueillit cette requête, et il défendit aux clercs de la Chambre de s'ingérer dans la juridiction de Tivoli.

10° *Règlement du droit de refuge accordé aux criminels.*

Les bulles que je viens d'analyser se rapportent au gouvernement temporel du Souverain des États de l'Église ; les deux qui vont suivre, relatives, l'une au droit

(1) Guerra, t. Ier, p. 157, Bulle *Ex querelis.*
(2) Guerra, t. Ier, p. 491, Bulle *Si nostrarum.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de refuge, l'autre à la secte des adamistes, participent à la fois de l'exercice de l'autorité spirituelle du Pape, et de ses relations de Prince avec d'autres Souverains.

Pendant tout le moyen âge, les églises, couvents et autres établissements religieux furent considérés comme des lieux sacrés et inviolables, dans lesquels l'autorité ecclésiastique avait seule le droit de pénétrer. De nombreux abus devinrent la conséquence de ce privilége : le plus répréhensible fut le droit d'asile, ou de refuge, accordé par le clergé aux coupables des plus grands crimes, mis ainsi à l'abri des poursuites de l'autorité laïque.

Les Papes l'avaient toujours maintenu, nonobstant les réclamations de la plupart des Souverains de l'Europe ; mais ce privilége ne devait profiter qu'aux chrétiens. On trouve dans le *Bullarium* une décision de Martin IV, du mois de novembre 1281, qui confirme cette ancienne tradition (1). Informé que des juifs et d'autres hérétiques s'étaient réfugiés en sûreté dans des églises de France, il écrivit aux évêques de ce royaume d'expulser ces coupables, et de les faire punir des peines qu'ils avaient encourues. Ainsi, l'inviolabilité des lieux d'asile ne pouvait être invoquée par les juifs ou autres hérétiques ; mais les criminels ordinaires, pourvu qu'ils fussent chrétiens, avaient toujours le droit de s'en prévaloir.

Alexandre VI fut le premier Pontife qui adopta des principes plus conformes aux règles de la justice, ainsi qu'à l'intérêt mieux entendu de la société. Le roi d'Angleterre Henri VII s'était adressé au pape Innocent VIII, pour lui demander de restreindre le droit d'asile, se fondant sur cette raison, qu'un grand nombre de scélérats abusaient de ce privilége pour commettre de nouveaux crimes. Innocent étant mort sans avoir pris aucune résolution, Alexandre VI, son successeur, répondit au roi, dans le mois d'août 1495, que l'immunité de l'Église ne devait pas profiter aux homicides, larrons publics, dévas-

(1) Guerra, t. III, p. 73, Bulle *Ex parte*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tateurs des champs, voleurs de nuit, et il permit qu'ils fussent extraits des églises et autres lieux sacrés, pour être punis du supplice mérité (1). Cette bulle fut confirmée par Jules II dans le mois de juillet 1504.

Quatre années après, le 22 août 1508, sur la réclamation de l'ambassadeur Vénitien, Jules prescrivit au Patriarche de Venise de défendre, de par l'autorité du Souverain Pontife, à tous les supérieurs des couvents et monastères de cette ville, de recevoir les traîtres, les faux monnayeurs, les voleurs notoires, les homicides connus pour tels et les détrousseurs des chemins, et d'expulser ceux auxquels ils auraient donné asile. Dans le cas où ils s'y refuseraient, il autorise le Patriarche à les punir, en exigeant l'extraction des criminels. « Car, ajoute-t-il dans sa bulle (2), des hommes aussi pervers sont indignes d'être protégés par l'immunité des églises et des lieux sacrés. » Ces défenses ne furent que des exceptions : le droit d'asile et de refuge n'a jamais été entièrement aboli dans les États ecclésiastiques ; et même, en dépit des réclamations des Souverains, il continua d'être exercé par le clergé chez presque toutes les nations catholiques, et il ne fut définitivement supprimé qu'après la révolution française de 1789.

11° *Défenses portées contre les Adamistes.*

Quelques mois après son élection, Jules reçut de l'empereur d'Allemagne, Maximilien, l'invitation de concourir, par le moyen de ses armes spirituelles, à l'extirpation de l'hérésie des Adamistes ; ces sectaires niaient la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie ; ils pillaient et dévastaient les églises, et commettaient toutes sortes d'outrages contre les hosties consacrées. Finalement, ils s'étaient réunis en grand nombre dans le royaume de

(1) Guerra, t. III, p. 72, Bulle *Provisionis nostræ*.
(2) Guerra, t. III, p. 72, *Ex dilecto*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bohême, et mis en révolte ouverte contre l'Empereur, qui avait envoyé pour les combattre une armée considérable.

Jules, sur la demande de Maximilien, défendit, par une bulle du 9 octobre 1504 (1), de fournir aucun secours, soit en armes, soit en vivres, à ces hérétiques, et de leur donner asile ; et il accorda des indulgences aux soldats de Maximilien envoyés pour les soumettre, ainsi qu'à ceux qui leur viendraient en aide.

1° *Paix conclue entre le Danemark et la ville libre de Lubeck, par l'intervention du Pape.*

L'année suivante, Jules, par son légat en Danemark, parvint à mettre fin à la guerre qui existait entre ce royaume et la ville libre de Lubeck. Cette ville était assiégée par la flotte Danoise ; le légat intervint et put obtenir du roi Jean qu'elle se retirerait sans nuire aux habitants. Le Pape en félicita ce prince par une bulle du 15 juin 1505 (2), dans laquelle il menaça les habitants de Lubeck d'excommunication, s'ils venaient à rompre la paix. Le 18 mai précédent, Jules, voulant donner au Roi et à la Reine de Danemark un témoignage de satisfaction, leur avait accordé le droit : 1° de se choisir un confesseur ; 2° d'avoir un autel portatif sur lequel ils pourraient faire célébrer la messe ; 3° et de se nourrir les jours maigres de beurre et de lait, même de manger de la chair, de l'avis de leur médecin (3).

(1) Guerra, t. II, p. 288, Bulle *Sicut carissimus*.
(2) Guerra, t. II, p. 314, Bulle *Retulit nobis*.
(3) Guerra, t. II, p. 314, Bulle *Eximiæ devotionis*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

EXERCICE DU POUVOIR SPIRITUEL.

13° *Bulle pour l'élection du Souverain Pontife.*

L'acte le plus important émané de Jules II, considéré comme Chef spirituel de l'Église catholique, apostolique et Romaine, est sa bulle du mois de mars 1505, contre ceux qui briguent la papauté. J'en ai traduit le texte, en rendant compte de la cinquième session du concile de Latran (1), par lequel il la fit approuver. La promulgation de cette bulle, publiée cinq jours seulement avant la mort de son auteur, fut le dernier acte de son pouvoir spirituel. Je ne reviendrai pas sur les prescriptions qu'elle renferme : il suffira de dire, qu'à partir de l'élection de Léon X, son successeur, elle a toujours été lue dans les conclaves qui précèdent le choix du Souverain Pontife.

Les autres bulles décrétées par Jules II dans l'exercice de son pouvoir comme Chef de l'Église, sont beaucoup moins importantes, à l'exception de celle du mois d'août 1505 (2), qui défend, comme règle générale, à toute personne nommée à un bénéfice d'en prendre possession, avant d'avoir obtenu ses lettres apostoliques. Les autres bulles ne s'appliquent qu'à des cas particuliers. Le plus souvent, elles ne renferment que l'approbation ou le redressement de mesures concernant des couvents d'hommes ou de femmes ; c'est pourquoi je ne crois pas devoir en présenter ici l'analyse (3).

(1) Voyez le chap. XIII.
(2) Guerra, t. III, p. 55, Bulle *Romani Pontificis*.
(3) On les trouvera dans les tomes II et III de l'ouvrage de Guerra.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Origina from
HARVARD UNIVERSITY

II

CARDINAUX CRÉÉS PAR JULES II.

(Ex Ciacon., t. III, p. 251 et seq.)

PREMIÈRE CRÉATION.

Le mercredi 29 novembre 1503, vingt-huit jours après son élection, Jules II créa quatre cardinaux-prêtres, savoir :

1. François-Guillaume de Clermont, Français, fils de Tristan de Clermont, grand-maître d'hôtel de France, et de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise. Il fut créé du titre de Saint-Adrien, que Jules érigea lui-même au titre presbytéral le 8 décembre 1503. Il était archevêque de Narbonne et patron, à Rome, des affaires de France. Il fut détenu au château Saint-Ange pour avoir parlé trop librement au Pape, et avoir voulu quitter Rome précipitamment.

Il contribua beaucoup à la canonisation de Pierre de Luxembourg et de Louis Alemanni. Créé par Clément VII légat d'Avignon, il mourut dans cette ville, étant doyen du sacré Collége, en février 1541.

2. Jean de Estunica ou de Zuniga, Espagnol; il avait été grand-maître de l'Ordre des chevaliers d'Alcantara, et il s'était démis de cette dignité en faveur du roi d'Espagne Ferdinand, qui obtint de Jules II sa nomination au cardinalat, sous le titre des Saints-Nérée et Achillée. Il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mourut à Guadalupe, en Espagne, et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie de cette ville.

3. Frère Clément della Rovère, surnommé Grosso, Italien, né à Savone, fils d'une sœur de Sixte IV, de l'Ordre des Frères-Mineurs de Saint-François. Nommé cardinal-prêtre du titre des Douze-Apôtres. Il mourut à Rome le 13 juillet 1504, et fut inhumé à Saint-Pierre dans la chapelle de Sixte IV.

4. Galeotto-Franciotto della Rovere, noble Lucquois, fils d'un premier mariage de Luchina, sœur de Jules II, avec Jean-François Franciotti. Il fut créé cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens, et, après la mort d'Ascanio Sforza, nommé vice-chancelier de l'Église. C'était un jeune homme distingué par ses manières et la beauté de sa personne. Il savait se faire aimer du peuple de Rome par ses libéralités. Il cultivait les lettres et avait composé quelques poésies en langue italienne. Il était intimement lié avec le cardinal Jean de Médicis, qui devint Pape, après Jules II, sous le nom de Léon X. Il mourut à Rome le lundi 11 septembre 1508, très-regretté de son oncle, et il fut inhumé à Saint-Pierre dans le tombeau de Sixte IV, et plus tard transporté dans la chapelle du Saint-Sacrement.

SECONDE CRÉATION.

Le lundi 1er décembre 1505 :

5. Frère Marc Vigeri, Italien, de Savone, fils d'Urbain et de Nicolette Grosso, petite-nièce de Sixte IV. Il appartenait à l'Ordre des Franciscains ; son oncle l'avait nommé tuteur ou professeur au collége de la Sapience à Rome. Jules le nomma gouverneur du château Saint-Ange, et bientôt après cardinal du titre de Sainte-Marie

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du Transtévère. Il s'acquitta des fonctions de légat dans l'expédition contre Alphonse, duc de Ferrare, et au siége de la Mirandole. Il joua un rôle important dans le concile de Latran, que Jules avait opposé au conciliabule de Pise. Il avait commencé une réfutation des résolutions de cette assemblée, ouvrage que la mort de Jules II ne lui permit pas de continuer. Précédemment, il avait publié un traité sur les instruments de la Passion de Jésus-Christ, et il laissa manuscrits plusieurs traités de théologie, et autres ouvrages pieux, dont Ciaconius donne l'indication. Il mourut à Rome le 18juin 1516, et fut inhumé à Sainte-Marie du Transtévère, qu'il avait décorée intérieurement, sans inscription sur son tombeau.

6. Robert Britte, que d'autres nomment Guibe de Vitré ou de Chalauch, Français de Bretagne, né à Vitré, évêque de Nantes. Il fut nommé cardinal à la sollicitation d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et prit le titre de Sainte-Anastasie; mais il était connu sous le nom de cardinal de Nantes. Comme il parut hésiter à approuver la réunion du conciliabule de Pise ordonnée par Louis XII, il fut privé par ce prince de tous les revenus et bénéfices qu'il possédait en France. Il mourut à Rome le 9 novembre 1513; son corps, déposé d'abord dans l'église de Saint-Yves des Bretons, fut ensuite transporté dans la principale église de Redon en Bretagne.

7. Léonard Grosso della Rovere, de Savone, frère du cardinal Clément Grosso, et neveu de Sixte IV par une de ses sœurs. Il fut nommé cardinal du titre des Saints-Apôtres, et employé par Jules II comme légat dans plusieurs circonstances, notamment lorsqu'il se mit à la tête de ses troupes pour reprendre la ville de Bologne. Il mourut à Rome, le jeudi 27 septembre 1520, et fut inhumé à Sainte-Marie-Majeure, dont il était archiprêtre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

8. Charles-Dominique de Carreto, des comtes ou marquis de Finari, Génois, archevêque de Reims, cardinal du titre des Saints-Vitus et Modestus, et bientôt après de Sainte-Cécile. Il jouit d'un grand crédit auprès du roi de France Louis XII, qui suivait ses conseils dans les affaires importantes. Il mourut à Rome sous Léon X dans le mois d'août 1514, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Cécile.

Il était frère de Robert, grand-maître de l'Ordre des chevaliers de Rhodes, auquel Léon X écrivit pour lui annoncer sa mort. La lettre du Pape, rapportée par Ciaconius, contient le plus grand éloge de ce cardinal.

9. Antoine Ferreri, Italien, de Savone. Il avait été parmi les familiers de Julien della Rovere, lorsqu'il n'était encore que le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, et il lui avait rendu de nombreux services. Devenu Pape, Jules, pour les reconnaître, le créa cardinal du titre de Saint-Vital, le nomma dataire et ensuite légat à Pérouse et à Bologne. Mais, s'étant laissé corrompre dans ses hautes fonctions, et ayant abusé de son autorité, il fut d'abord révoqué et rappelé de Bologne. A son arrivée à Rome, Jules le fit enfermer au château de Saint-Ange, le privant de son entrée au sacré Collége, et lui imposant une amende de 20,000 écus d'or. Il fut ensuite confiné dans le couvent de Saint-Onuphre, où, le chagrin s'étant emparé de lui, il tomba malade; au bout de deux mois, le 23 juillet 1508, il succomba de désespoir et de consomption. Jules ne permit pas qu'on lui fît des funérailles, et il ne voulut même pas qu'on plaçât aucune inscription sur son tombeau.

10. François Alidosio, Italien, de Castro Rivi, diocèse d'Imola, de la noble famille des Alidosio, qui gouverna longtemps la ville d'Imola, dans la province d'Emilie. Son éducation ne l'avait pas préparé à entrer dans les ordres ecclésiastiques, car on lui reproche d'avoir eu une jeunesse déréglée; néanmoins il fut admis, à peine ado-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lescent, parmi les familiers de Sixte IV. Jules II le fit trésorier général, le créa cardinal du titre, d'abord de Saints-Nérée et Achillée, et ensuite de Sainte-Cécile, lui confia l'archevêché de Bologne et celui de Pavie; et le nomma légat en Romagne. Il passait pour avare et cupide, et il avait amassé de grandes richesses dans l'exercice de ses hautes dignités. Il désirait rentrer en possession de la ville d'Imola, qui avait appartenu autrefois à sa famille; mais Jules, qui ne voulait pas amoindrir les domaines de l'Église, s'y refusa énergiquement. On croit que ce refus avait détourné le cardinal de la défense des intérêts du Pape, qu'il se réjouissait secrètement du succès des Français dans la Romagne, et qu'il attendait d'eux l'investiture de la ville d'Imola. On l'accuse d'avoir gouverné la ville de Bologne avec une extrême dureté, et de n'avoir pas même reculé devant de sanglantes exécutions pour se procurer de l'argent, à ce point que les Bolonais l'avaient surnommé le Verrès de Bologne. S'étant ainsi aliéné les habitants de cette ville, il fut pris d'une profonde terreur à l'approche des Français qui venaient investir cette cité. Le neveu du pape, Francesco della Rovere, duc d'Urbin, commandait en chef les troupes de l'Église, et il cherchait à s'opposer aux Français. Mais il ne put y réussir : les Bentivoglio, anciens seigneurs de Bologne, ayant surpris une des portes de la ville, y entrèrent avec les Français, tandis que le cardinal avait à peine le temps de s'échapper. Il se hâta de se rendre à Ravenne, où se trouvait Jules II, pour s'excuser de la perte de Bologne et en rejeter la faute sur le duc d'Urbin. Il était sur une mule escorté de cinquante archers, lorsque, le 24 mai 1511, il fut rencontré par le duc d'Urbin, qui, transporté de colère, se jeta sur lui, le perça d'un coup d'épée et le renversa par terre. Il y fut achevé par les officiers du duc, sans qu'aucun des soldats de sa propre escorte essayât de le défendre. Jules se montra d'abord courroucé contre son neveu, et l'éloigna de sa personne; mais après quelques mois, il le reçut en grâce comme

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

auparavant. Le cardinal Alidosio, comme tous ses collègues du sacré Collége, avait des armoiries et une devise particulière. Sur la médaille qu'il avait fait composer, d'un côté était son nom avec ses titres, de l'autre on voyait Jupiter tenant la foudre dans sa main droite, et conduit dans un char par deux aigles avec cette phrase :

His avibus curruque cito duceris ad astra,

« Avec ces oiseaux et dans ce char tu seras bientôt conduit auxastres, » allusion à l'espoir de la papauté qu'il convoitait.

La mort tragique du cardinal Alidosio inspira à ses ennemis plusieurs pièces de vers, entre autres celle-ci, rapportée par Ciaconius (t. III, p. 258-259) :

Improbrior Caco Lernæque immanior Hydra,
Gorgone asperior
Ille est, Ausoniæ non enarrabilis aulæ,
Pestis et opprobrium;
Jam tum vulgatam cunctis Alidosius oris,
Quam tamen impavidus
Sustulit Herculeo confossum Feltrius ictu :
Scilicet ut merito
Sublatus terris Stygias inviseret umbras,
Tergeminumque canem,
Perpetuas illic pœnas, et sæva daturus
Supplicia. Heu, miserum!
Te pudor et pietas et Relligionis honores
Deseruere simul.
Pro quibus invidiam, et rabiem exercere solebas,
Imperium Patriæ
Affectans, tumidi dum te victoria Galli
Erigit, atque putas
Illius auspiciis cuncta exoptata referre;
Sed vetuere Dei.
At vos, jamdudum cæso gaudete tyranno,
Patritiorum animæ!
Et tu, cum placido, lætare Bononia, Rheno :
Nam quis erit scelerum
Tantorum inventor, qui tristes improbus iras
Effugiat Superum.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

11. Fatio Sanctorio, Italien, né à Viterbe, de parents pauvres et obscurs, qui lui firent néanmoins donner de l'instruction. Il devint tuteur ou professeur à Pérouse, et il y fut un des maîtres de Julien della Rovère. Admis d'abord dans la familiarité de Sixte IV, il fut nommé par son neveu clerc de la Chambre, dataire et cardinal du titre de Sainte-Sabine. Comme il n'était pas riche, Jules lui avait donné l'archevêché de Pampelune; mais le Roi de Navarre s'étant refusé à laisser le cardinal jouir des revenus de cette dignité, Jules finit par excommunier ce prince, et transmit l'investiture du royaume de Navarre à Ferdinand d'Aragon. Il paraît que la promotion de Sanctorio au cardinalat fut due, à la promesse qu'il fit au Pontife de céder à son neveu, François-Marie della Rovere, les bâtiments qu'il avait achetés près de l'église de Sainte-Marie *in Via Lata*. Néanmoins, se voyant en disgrâce après cet abandon, Sanctorio tomba malade de chagrin et mourut le 22 mars 1510. Il fut d'abord inhumé dans l'église des Saints-Apôtres, et ensuite transféré dans le tombeau de Sixte IV, à la chapelle du Saint-Sacrement de la nouvelle basilique de Saint-Pierre.

12. Gabriel de Gabrielli, Italien, de Fano, d'une noble famille de cette ville. Sous le pontificat d'Alexandre VI, il était protonotaire apostolique; attaché au cardinal de Saint-Pierre aux Liens, il lui resta fidèle pendant son exil et il administra ses affaires à Rome. Aussi, dès qu'il eut été nommé pape, Jules le créa évêque d'Urbin, et ensuite cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis de Sainte-Praxède. En cette qualité, il fut envoyé légat dans l'Ombrie et à Pérouse; mais sa mauvaise santé l'obligea à résigner cette fonction et à revenir à Rome, où il offrit au Saint-Père ses bénéfices et ses revenus, pour lui venir en aide dans le gouvernement de l'Église. Cette preuve de désintéressement lui valut la faveur toute spéciale du Pontife, qui l'adjoignit au légat Pallavicini, qu'il envoyait assister à l'entrevue de Savone, entre Louis XII et Ferdi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nand d'Aragon. Le cardinal de Gabrielli s'acquitta de cette mission à la satisfaction du Pontife, et conserva ses bonnes grâces jusqu'à sa mort, arrivée à Rome dans le mois de novembre 1511, au palais du Vatican, qu'il habitait. Son corps fut déposé dans l'église de Sainte-Praxède.

13. Sigismond Gonzaga, de Mantoue, fils de Frédéric, marquis de Mantoue, et de Marguerite de Bavière. Il avait suivi la carrière militaire dans sa jeunesse; il l'abandonna pour entrer dans les ordres et fut élu évêque de Mantoue. Bien qu'absent de Rome, il fut promu au rang de cardinal-diacre, du titre de Sainte-Marie Nouvelle (du Peuple). Jules, ensuite, l'envoya comme légat dans la marche d'Ancône et à Bologne, et il contribua à faire chasser les Bentivoglio de cette ville et à la remettre sous la domination du Saint-Siége. Enfin, il termina sa carrière étant légat à Mantoue, après s'être démis de l'évêché de cette ville en faveur de son neveu Hercule Gonzaga. Il mourut à Mantoue le 9 octobre 1525, fut inhumé d'abord dans la cathédrale, et plus tard son corps fut transporté dans l'église nouvellement construite.

TROISIÈME CRÉATION.

Le lundi 4 janvier 1507, Jules II, se trouvant à Bologne, admit secrètement au nombre des cardinaux trois prélats Français et un Espagnol. Il les publia le 17 mai suivant à Rome, savoir :

14. Jean de la Trémouille, Français, fils de Louis de la Trémouille, général des troupes Françaises en Italie, et de Marguerite d'Amboise; il était archevêque d'Auch, et fut créé cardinal du titre de Saint-Martin des Monts. Il accompagna Louis XII à son entrée à Milan, quelques mois après, et, comme il se rendait à Rome pour remer-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cier le Pontife de sa promotion, il tomba malade et mourut le 20 juillet de la même année 1507.

15. René ou Réginald de Prie, Français, de Bourges, fils d'Antoine, baron de Busançais, et de Madeleine d'Amboise. Il était évêque de Bayonne, et fut fait cardinal-prêtre du titre de Sainte-Lucie, ensuite de Saint-Vital et enfin de Sainte-Sabine. Il reçut le chapeau des mains de Georges d'Amboise, à Lyon, dans l'église des dominicains. Il fut privé du cardinalat par Jules II, parce qu'il avait adhéré au conciliabule de Pise; mais plus tard, ayant rétracté cette adhésion, il fut admis de nouveau par Léon X dans le sacré Collége. Il célébra l'office des funérailles d'Anne de Bretagne, assisté des évêques de Paris, d'Orléans et de Limoges. Il mourut le 9 septembre 1516, et fut inhumé à Bourges dans le couvent des religieux de l'Ordre de Citeaux.

16. Louis d'Amboise, Français, fils de Charles d'Amboise, gouverneur de la Champagne et de la Bourgogne, et de Catherine de Chauvigny. Il était archevêque d'Albi, et fut créé cardinal-prêtre du titre des Saints Marcellin et Pierre. Se trouvant en France au moment de sa promotion, il se hâta de se rendre à la cour Pontificale. Jules était alors à Viterbe; il y reçut le nouveau cardinal et s'apprêtait à le préconiser dans le Consistoire, lorsqu'il apprit que le roi de France refusait de laisser percevoir, pour la Chambre apostolique, les revenus attachés au titre de cardinal. Ce n'est que lorsqu'il eût obtenu le retrait de l'opposition royale, que le Pontife consentit à admettre Louis d'Amboise dans le sacré Collége. Il mourut à Ancône le 17 septembre 1510.

17. François Ximénès de Cisneros, Espagnol, archevêque de Tolède, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Balbine, mais plus connu sous celui de cardinal d'Espagne ou de Tolède. Depuis longtemps, Ximénès appartenait à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'Ordre des Franciscains, dans lequel il avait exercé les plus hauts emplois. La vie de ce grand ministre est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail de son administration. La postérité peut lui reprocher la dureté, la cruauté dont il fit preuve envers les Maures de Grenade nouvellement conquise, les Juifs et aussi les Chrétiens accusés d'hérésie par le tribunal de l'Inquisition. Il fit périr un grand nombre des uns et des autres dans les supplices, et ces persécutions eurent pour résultat de déterminer presque toute la population Mauresque à abandonner l'Espagne. Bien qu'il eût gouverné ce royaume avec beaucoup d'habileté pendant l'absence et la minorité de Charles-Quint, il était tombé en disgrâce, et sa mort seule, arrivée à Tolède le 8 novembre 1517, l'empêcha d'aller en exil. Un siècle et demi après, le roi d'Espagne Philippe IV écrivit, d'abord le 14 juillet 1650 à Innocent X, ensuite le 2 d'octobre 1655 à Alexandre VII, son successeur, pour obtenir la canonisation du grand cardinal. Mais malgré ces instances, la cour de Rome ne donna aucune suite à cette demande.

QUATRIÈME CRÉATION.

Le lundi 11 septembre 1508, le jour même de la mort du cardinal Galeotto della Rovere, Jules nomma un cardinal, qui fut publié le 15 du même mois, et qui fut :

18. Sixte Gara della Rovere, Lucquois, neveu de Jules II, étant fils de sa sœur Luchina, et frère utérin du cardinal Galeotto; il fut fait cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens, et succéda à toutes les dignités et bénéfices de Galeotto, son frère, bien qu'il ne fût pas encore entré dans les ordres; il devint aussi vice-chancelier de l'Église; mais, affligé d'attaques de goutte réitérées, il passa presque toute sa vie à la campagne dans la retraite. Il mourut le 8 mars 1517, à l'âge de quarante-quatre ans, et il fut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

inhumé devant le maître-autel de l'église de Saint-Pierre aux-Liens. Ce cardinal aimait les lettres, et Politien lui a adressé plusieurs pièces de vers latins, rapportées par Ciaconius, dont celle-ci fait allusion au peu de générosité du neveu de Jules II et à son manque de parole :

Credebam, demens, Xystum mihi verba dedisse;
Fallebar, vates nam mihi verba dabant.
Nil quæror : insanis mos est dare verba pœtis :
Di faciant ne sis, Xyste, pœta mihi!

CINQUIÈME CRÉATION.

Le 10 mars 1511, Jules II, étant à Ravenne, créa huit cardinaux, qui furent :

19. Christophe Bambridge, Anglais; il était aumônier du roi d'Angleterre Henri VII, qui l'employa dans plusieurs négociations avec l'empereur Maximilien, Charles VIII, roi de France, et Louis, duc d'Orléans, depuis Louis XII. Il était ambassadeur de Henri VII près de la cour de Rome, archevêque d'York, lorsqu'il fut créé cardinal du titre de Sainte-Praxède. Il fut ensuite envoyé comme légat au camp de l'armée Française pour négocier en faveur du Pontife. Ce cardinal était archevêque de Manfredonia, dans le royaume de Naples. Sa violence et ses accès de colère le firent tomber en disgrâce. Il mourut, empoisonné par un de ses ennemis, à Rome, le 14 juillet 1514, et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas de Cantorbéry.

20. Antoine Ciocchi, du mont de Saint-Sabin, en Toscane, surnommé pour cela *Del-Monte;* fils d'un avocat consistorial, jurisconsulte distingué. Il fut l'oncle de Jules III. Il était auditeur de Rote, lorsque, différant d'opinion avec Jules II, il jugea un procès contre l'avis du Pontife. Craignant son ressentiment, il se hâta de se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bohême, et mis en révolte ouverte contre l'Empereur, qui avait envoyé pour les combattre une armée considérable.

Jules, sur la demande de Maximilien, défendit, par une bulle du 9 octobre 1504 (1), de fournir aucun secours, soit en armes, soit en vivres, à ces hérétiques, et de leur donner asile; et il accorda des indulgences aux soldats de Maximilien envoyés pour les soumettre, ainsi qu'à ceux qui leur viendraient en aide.

12° *Paix conclue entre le Danemark et la ville libre de Lubeck, par l'intervention du Pape.*

L'année suivante, Jules, par son légat en Danemark, parvint à mettre fin à la guerre qui existait entre ce royaume et la ville libre de Lubeck. Cette ville était assiégée par la flotte Danoise; le légat intervint et put obtenir du roi Jean qu'elle se retirerait sans nuire aux habitants. Le Pape en félicita ce prince par une bulle du 15 juin 1505 (2), dans laquelle il menaça les habitants de Lubeck d'excommunication, s'ils venaient à rompre la paix. Le 18 mai précédent, Jules, voulant donner au Roi et à la Reine de Danemark un témoignage de satisfaction, leur avait accordé le droit: 1° de se choisir un confesseur; 2° d'avoir un autel portatif sur lequel ils pourraient faire célébrer la messe; 3° et de se nourrir les jours maigres de beurre et de lait, même de manger de la chair, de l'avis de leur médecin (3).

(1) Guerra, t. II, p. 288, Bulle *Sicut carissimus*.
(2) Guerra, t. II, p. 314, Bulle *Retulit nobis*.
(3) Guerra, t. II, p. 314, Bulle *Eximiæ devotionis*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

EXERCICE DU POUVOIR SPIRITUEL.

13° *Bulle pour l'élection du Souverain Pontife.*

L'acte le plus important émané de Jules II, considéré comme Chef spirituel de l'Église catholique, apostolique et Romaine, est sa bulle du mois de mars 1505, contre ceux qui briguent la papauté. J'en ai traduit le texte, en rendant compte de la cinquième session du concile de Latran (1), par lequel il la fit approuver. La promulgation de cette bulle, publiée cinq jours seulement avant la mort de son auteur, fut le dernier acte de son pouvoir spirituel. Je ne reviendrai pas sur les prescriptions qu'elle renferme : il suffira de dire, qu'à partir de l'élection de Léon X, son successeur, elle a toujours été lue dans les conclaves qui précèdent le choix du Souverain Pontife.

Les autres bulles décrétées par Jules II dans l'exercice de son pouvoir comme Chef de l'Église, sont beaucoup moins importantes, à l'exception de celle du mois d'août 1505 (2), qui défend, comme règle générale, à toute personne nommée à un bénéfice d'en prendre possession, avant d'avoir obtenu ses lettres apostoliques. Les autres bulles ne s'appliquent qu'à des cas particuliers. Le plus souvent, elles ne renferment que l'approbation ou le redressement de mesures concernant des couvents d'hommes ou de femmes ; c'est pourquoi je ne crois pas devoir en présenter ici l'analyse (3).

(1) Voyez le chap. XIII.
(2) Guerra, t. III, p. 55, Bulle *Romani Pontificis*.
(3) On les trouvera dans les tomes II et III de l'ouvrage de Guerra.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

II

CARDINAUX CRÉÉS PAR JULES II.

(Ex Ciacon., t. III, p. 251 et seq.)

PREMIÈRE CRÉATION.

Le mercredi 29 novembre 1503, vingt-huit jours après son élection, Jules II créa quatre cardinaux-prêtres, savoir :

1. François-Guillaume de Clermont, Français, fils de Tristan de Clermont, grand-maître d'hôtel de France, et de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise. Il fut créé du titre de Saint-Adrien, que Jules érigea lui-même au titre presbytéral le 8 décembre 1503. Il était archevêque de Narbonne et patron, à Rome, des affaires de France. Il fut détenu au château Saint-Ange pour avoir parlé trop librement au Pape, et avoir voulu quitter Rome précipitamment.

Il contribua beaucoup à la canonisation de Pierre de Luxembourg et de Louis Alemanni. Créé par Clément VII légat d'Avignon, il mourut dans cette ville, étant doyen du sacré Collége, en février 1541.

2. Jean de Estunica ou de Zuniga, Espagnol; il avait été grand-maître de l'Ordre des chevaliers d'Alcantara, et il s'était démis de cette dignité en faveur du roi d'Espagne Ferdinand, qui obtint de Jules II sa nomination au cardinalat, sous le titre des Saints-Nérée et Achillée. Il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mourut à Guadalupe, en Espagne, et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie de cette ville.

3. Frère Clément della Rovère, surnommé Grosso, Italien, né à Savone, fils d'une sœur de Sixte IV, de l'Ordre des Frères-Mineurs de Saint-François. Nommé cardinal-prêtre du titre des Douze-Apôtres. Il mourut à Rome le 13 juillet 1504, et fut inhumé à Saint-Pierre dans la chapelle de Sixte IV.

4. Galeotto-Franciotto della Rovere, noble Lucquois, fils d'un premier mariage de Luchina, sœur de Jules II, avec Jean-François Franciotti. Il fut créé cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens, et, après la mort d'Ascanio Sforza, nommé vice-chancelier de l'Église. C'était un jeune homme distingué par ses manières et la beauté de sa personne. Il savait se faire aimer du peuple de Rome par ses libéralités. Il cultivait les lettres et avait composé quelques poésies en langue italienne. Il était intimement lié avec le cardinal Jean de Médicis, qui devint Pape, après Jules II, sous le nom de Léon X. Il mourut à Rome le lundi 11 septembre 1508, très-regretté de son oncle, et il fut inhumé à Saint-Pierre dans le tombeau de Sixte IV, et plus tard transporté dans la chapelle du Saint-Sacrement.

SECONDE CRÉATION.

Le lundi 1er décembre 1505 :

5. Frère Marc Vigeri, Italien, de Savone, fils d'Urbain et de Nicolette Grosso, petite-nièce de Sixte IV. Il appartenait à l'Ordre des Franciscains ; son oncle l'avait nommé tuteur ou professeur au collége de la Sapience à Rome. Jules le nomma gouverneur du château Saint-Ange, et bientôt après cardinal du titre de Sainte-Marie

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du Transtévère. Il s'acquitta des fonctions de légat dans l'expédition contre Alphonse, duc de Ferrare, et au siége de la Mirandole. Il joua un rôle important dans le concile de Latran, que Jules avait opposé au conciliabule de Pise. Il avait commencé une réfutation des résolutions de cette assemblée, ouvrage que la mort de Jules II ne lui permit pas de continuer. Précédemment, il avait publié un traité sur les instruments de la Passion de Jésus-Christ, et il laissa manuscrits plusieurs traités de théologie, et autres ouvrages pieux, dont Ciaconius donne l'indication. Il mourut à Rome le 18juin 1516, et fut inhumé à Sainte-Marie du Transtévère, qu'il avait décorée intérieurement, sans inscription sur son tombeau.

6. Robert Britte, que d'autres nomment Guibe de Vitré ou de Chalauch, Français de Bretagne, né à Vitré, évêque de Nantes. Il fut nommé cardinal à la sollicitation d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et prit le titre de Sainte-Anastasie; mais il était connu sous le nom de cardinal de Nantes. Comme il parut hésiter à approuver la réunion du conciliabule de Pise ordonnée par Louis XII, il fut privé par ce prince de tous les revenus et bénéfices qu'il possédait en France. Il mourut à Rome le 9 novembre 1513; son corps, déposé d'abord dans l'église de Saint-Yves des Bretons, fut ensuite transporté dans la principale église de Redon en Bretagne.

7. Léonard Grosso della Rovere, de Savone, frère du cardinal Clément Grosso, et neveu de Sixte IV par une de ses sœurs. Il fut nommé cardinal du titre des Saints-Apôtres, et employé par Jules II comme légat dans plusieurs circonstances, notamment lorsqu'il se mit à la tête de ses troupes pour reprendre la ville de Bologne. Il mourut à Rome, le jeudi 27 septembre 1520, et fut inhumé à Sainte-Marie-Majeure, dont il était archiprêtre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

8. Charles-Dominique de Carreto, des comtes ou marquis de Finari, Génois, archevêque de Reims, cardinal du titre des Saints-Vitus et Modestus, et bientôt après de Sainte-Cécile. Il jouit d'un grand crédit auprès du roi de France Louis XII, qui suivait ses conseils dans les affaires importantes. Il mourut à Rome sous Léon X dans le mois d'août 1514, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Cécile.

Il était frère de Robert, grand-maître de l'Ordre des chevaliers de Rhodes, auquel Léon X écrivit pour lui annoncer sa mort. La lettre du Pape, rapportée par Ciaconius, contient le plus grand éloge de ce cardinal.

9. Antoine Ferreri, Italien, de Savone. Il avait été parmi les familiers de Julien della Rovere, lorsqu'il n'était encore que le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, et il lui avait rendu de nombreux services. Devenu Pape, Jules, pour les reconnaître, le créa cardinal du titre de Saint-Vital, le nomma dataire et ensuite légat à Pérouse et à Bologne. Mais, s'étant laissé corrompre dans ses hautes fonctions, et ayant abusé de son autorité, il fut d'abord révoqué et rappelé de Bologne. A son arrivée à Rome, Jules le fit enfermer au château de Saint-Ange, le privant de son entrée au sacré Collége, et lui imposant une amende de 20,000 écus d'or. Il fut ensuite confiné dans le couvent de Saint-Onuphre, où, le chagrin s'étant emparé de lui, il tomba malade; au bout de deux mois, le 23 juillet 1508, il succomba de désespoir et de consomption. Jules ne permit pas qu'on lui fît des funérailles, et il ne voulut même pas qu'on plaçât aucune inscription sur son tombeau.

10. François Alidosio, Italien, de Castro Rivi, diocèse d'Imola, de la noble famille des Alidosio, qui gouverna longtemps la ville d'Imola, dans la province d'Emilie. Son éducation ne l'avait pas préparé à entrer dans les ordres ecclésiastiques, car on lui reproche d'avoir eu une jeunesse déréglée; néanmoins il fut admis, à peine ado-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

lescent, parmi les familiers de Sixte IV. Jules II le fit trésorier général, le créa cardinal du titre, d'abord des Saints-Nérée et Achillée, et ensuite de Sainte-Cécile, lui confia l'archevêché de Bologne et celui de Pavie; et le nomma légat en Romagne. Il passait pour avare et cupide, et il avait amassé de grandes richesses dans l'exercice de ses hautes dignités. Il désirait rentrer en possession de la ville d'Imola, qui avait appartenu autrefois à sa famille; mais Jules, qui ne voulait pas amoindrir les domaines de l'Église, s'y refusa énergiquement. On croit que ce refus avait détourné le cardinal de la défense des intérêts du Pape, qu'il se réjouissait secrètement du succès des Français dans la Romagne, et qu'il attendait d'eux l'investiture de la ville d'Imola. On l'accuse d'avoir gouverné la ville de Bologne avec une extrême dureté, et de n'avoir pas même reculé devant de sanglantes exécutions pour se procurer de l'argent, à ce point que les Bolonais l'avaient surnommé le Verrès de Bologne. S'étant ainsi aliéné les habitants de cette ville, il fut pris d'une profonde terreur à l'approche des Français qui venaient investir cette cité. Le neveu du pape, Francesco della Rovere, duc d'Urbin, commandait en chef les troupes de l'Église, et il cherchait à s'opposer aux Français. Mais il ne put y réussir : les Bentivoglio, anciens seigneurs de Bologne, ayant surpris une des portes de la ville, y entrèrent avec les Français, tandis que le cardinal avait à peine le temps de s'échapper. Il se hâta de se rendre à Ravenne, où se trouvait Jules II, pour s'excuser de la perte de Bologne et en rejeter la faute sur le duc d'Urbin. Il était sur une mule escorté de cinquante archers, lorsque, le 24 mai 1511, il fut rencontré par le duc d'Urbin, qui, transporté de colère, se jeta sur lui, le perça d'un coup d'épée et le renversa par terre. Il y fut achevé par les officiers du duc, sans qu'aucun des soldats de sa propre escorte essayât de le défendre. Jules se montra d'abord courroucé contre son neveu, et l'éloigna de sa personne; mais après quelques mois, il le reçut en grâce comme

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

auparavant. Le cardinal Alidosio, comme tous ses collègues du sacré Collége, avait des armoiries et une devise particulière. Sur la médaille qu'il avait fait composer, d'un côté était son nom avec ses titres, de l'autre on voyait Jupiter tenant la foudre dans sa main droite, et conduit dans un char par deux aigles avec cette phrase :

His avibus curruque cito duceris ad astra,

« Avec ces oiseaux et dans ce char tu seras bientôt conduit aux astres, » allusion à l'espoir de la papauté qu'il convoitait.

La mort tragique du cardinal Alidosio inspira à ses ennemis plusieurs pièces de vers, entre autres celle-ci, rapportée par Ciaconius (t. III, p. 258-259) :

Improbrior Caco Lernæque immanior Hydra,
Gorgone asperior
Ille est, Ausoniæ non enarrabilis aulæ,
Pestis et opprobrium;
Jam tum vulgatam cunctis Alidosius oris,
Quam tamen impavidus
Sustulit Herculeo confossum Feltrius ictu :
Scilicet ut merito
Sublatus terris Stygias inviseret umbras,
Tergeminumque canem,
Perpetuas illic pœnas, et sæva daturus
Supplicia. Heu, miserum!
Te pudor et pietas et Relligionis honores
Deseruere simul.
Pro quibus invidiam, et rabiem exercere solebas,
Imperium Patriæ
Affectans, tumidi dum te victoria Galli
Erigit, atque putas
Illius auspiciis cuncta exoptata referre;
Sed vetuere Dei.
At vos, jamdudum cæso gaudete tyranno,
Patritiorum animæ!
Et tu, cum placido, lætare Bononia, Rheno :
Nam quis erit scelerum
Tantorum inventor, qui tristes improbus iras
Effugiat Superum.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

11. Fatio Sanctorio, Italien, né à Viterbe, de parents pauvres et obscurs, qui lui firent néanmoins donner de l'instruction. Il devint tuteur ou professeur à Pérouse, et il y fut un des maîtres de Julien della Rovère. Admis d'abord dans la familiarité de Sixte IV, il fut nommé par son neveu clerc de la Chambre, dataire et cardinal du titre de Sainte-Sabine. Comme il n'était pas riche, Jules lui avait donné l'archevêché de Pampelune; mais le Roi de Navarre s'étant refusé à laisser le cardinal jouir des revenus de cette dignité, Jules finit par excommunier ce prince, et transmit l'investiture du royaume de Navarre à Ferdinand d'Aragon. Il paraît que la promotion de Sanctorio au cardinalat fut due, à la promesse qu'il fit au Pontife de céder à son neveu, François-Marie della Rovere, les bâtiments qu'il avait achetés près de l'église de Sainte-Marie *in Via Lata*. Néanmoins, se voyant en disgrâce après cet abandon, Sanctorio tomba malade de chagrin et mourut le 22 mars 1510. Il fut d'abord inhumé dans l'église des Saints-Apôtres, et ensuite transféré dans le tombeau de Sixte IV, à la chapelle du Saint-Sacrement de la nouvelle basilique de Saint-Pierre.

12. Gabriel de Gabrielli, Italien, de Fano, d'une noble famille de cette ville. Sous le pontificat d'Alexandre VI, il était protonotaire apostolique; attaché au cardinal de Saint-Pierre aux Liens, il lui resta fidèle pendant son exil et il administra ses affaires à Rome. Aussi, dès qu'il eut été nommé pape, Jules le créa évêque d'Urbin, et ensuite cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis de Sainte-Praxède. En cette qualité, il fut envoyé légat dans l'Ombrie et à Pérouse; mais sa mauvaise santé l'obligea à résigner cette fonction et à revenir à Rome, où il offrit au Saint-Père ses bénéfices et ses revenus, pour lui venir en aide dans le gouvernement de l'Église. Cette preuve de désintéressement lui valut la faveur toute spéciale du Pontife, qui l'adjoignit au légat Pallavicini, qu'il envoyait assister à l'entrevue de Savone, entre Louis XII et Ferdi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nand d'Aragon. Le cardinal de Gabrielli s'acquitta de cette mission à la satisfaction du Pontife, et conserva ses bonnes grâces jusqu'à sa mort, arrivée à Rome dans le mois de novembre 1511, au palais du Vatican, qu'il habitait. Son corps fut déposé dans l'église de Sainte-Praxède.

13. Sigismond Gonzaga, de Mantoue, fils de Frédéric, marquis de Mantoue, et de Marguerite de Bavière. Il avait suivi la carrière militaire dans sa jeunesse; il l'abandonna pour entrer dans les ordres et fut élu évêque de Mantoue. Bien qu'absent de Rome, il fut promu au rang de cardinal-diacre, du titre de Sainte-Marie Nouvelle (du Peuple). Jules, ensuite, l'envoya comme légat dans la marche d'Ancône et à Bologne, et il contribua à faire chasser les Bentivoglio de cette ville et à la remettre sous la domination du Saint-Siège. Enfin, il termina sa carrière étant légat à Mantoue, après s'être démis de l'évêché de cette ville en faveur de son neveu Hercule Gonzaga. Il mourut à Mantoue le 9 octobre 1525, fut inhumé d'abord dans la cathédrale, et plus tard son corps fut transporté dans l'église nouvellement construite.

TROISIÈME CRÉATION.

Le lundi 4 janvier 1507, Jules II, se trouvant à Bologne, admit secrètement au nombre des cardinaux trois prélats Français et un Espagnol. Il les publia le 17 mai suivant à Rome, savoir :

14. Jean de la Trémouille, Français, fils de Louis de la Trémouille, général des troupes Françaises en Italie, et de Marguerite d'Amboise; il était archevêque d'Auch, et fut créé cardinal du titre de Saint-Martin des Monts. Il accompagna Louis XII à son entrée à Milan, quelques mois après, et, comme il se rendait à Rome pour remer-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cier le Pontife de sa promotion, il tomba malade et mourut le 20 juillet de la même année 1507.

15. René ou Réginald de Prie, Français, de Bourges, fils d'Antoine, baron de Busançais, et de Madeleine d'Amboise. Il était évêque de Bayonne, et fut fait cardinal-prêtre du titre de Sainte-Lucie, ensuite de Saint-Vital et enfin de Sainte-Sabine. Il reçut le chapeau des mains de Georges d'Amboise, à Lyon, dans l'église des dominicains. Il fut privé du cardinalat par Jules II, parce qu'il avait adhéré au conciliabule de Pise; mais plus tard, ayant rétracté cette adhésion, il fut admis de nouveau par Léon X dans le sacré Collége. Il célébra l'office des funérailles d'Anne de Bretagne, assisté des évêques de Paris, d'Orléans et de Limoges. Il mourut le 9 septembre 1516, et fut inhumé à Bourges dans le couvent des religieux de l'Ordre de Citeaux.

16. Louis d'Amboise, Français, fils de Charles d'Amboise, gouverneur de la Champagne et de la Bourgogne, et de Catherine de Chauvigny. Il était archevêque d'Albi, et fut créé cardinal-prêtre du titre des Saints Marcellin et Pierre. Se trouvant en France au moment de sa promotion, il se hâta de se rendre à la cour Pontificale. Jules était alors à Viterbe; il y reçut le nouveau cardinal et s'apprêtait à le préconiser dans le Consistoire, lorsqu'il apprit que le roi de France refusait de laisser percevoir, pour la Chambre apostolique, les revenus attachés au titre de cardinal. Ce n'est que lorsqu'il eut obtenu le retrait de l'opposition royale, que le Pontife consentit à admettre Louis d'Amboise dans le sacré Collége. Il mourut à Ancône le 17 septembre 1510.

17. François Ximénès de Cisneros, Espagnol, archevêque de Tolède, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Balbine, mais plus connu sous celui de cardinal d'Espagne ou de Tolède. Depuis longtemps, Ximénès appartenait à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'Ordre des Franciscains, dans lequel il avait exercé les plus hauts emplois. La vie de ce grand ministre est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail de son administration. La postérité peut lui reprocher la dureté, la cruauté dont il fit preuve envers les Maures de Grenade nouvellement conquise, les Juifs et aussi les Chrétiens accusés d'hérésie par le tribunal de l'Inquisition. Il fit périr un grand nombre des uns et des autres dans les supplices, et ces persécutions eurent pour résultat de déterminer presque toute la population Mauresque à abandonner l'Espagne. Bien qu'il eût gouverné ce royaume avec beaucoup d'habileté pendant l'absence et la minorité de Charles-Quint, il était tombé en disgrâce, et sa mort seule, arrivée à Tolède le 8 novembre 1517, l'empêcha d'aller en exil. Un siècle et demi après, le roi d'Espagne Philippe IV écrivit, d'abord le 14 juillet 1650 à Innocent X, ensuite le 2 d'octobre 1655 à Alexandre VII, son successeur, pour obtenir la canonisation du grand cardinal. Mais malgré ces instances, la cour de Rome ne donna aucune suite à cette demande.

QUATRIÈME CRÉATION.

Le lundi 11 septembre 1508, le jour même de la mort du cardinal Galeotto della Rovere, Jules nomma un cardinal, qui fut publié le 15 du même mois, et qui fut :

18. Sixte Gara della Rovere, Lucquois, neveu de Jules II, étant fils de sa sœur Luchina, et frère utérin du cardinal Galeotto; il fut fait cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens, et succéda à toutes les dignités et bénéfices de Galeotto, son frère, bien qu'il ne fût pas encore entré dans les ordres; il devint aussi vice-chancelier de l'Église; mais, affligé d'attaques de goutte réitérées, il passa presque toute sa vie à la campagne dans la retraite. Il mourut le 8 mars 1517, à l'âge de quarante-quatre ans, et il fut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

inhumé devant le maître-autel de l'église de Saint-Pierre aux-Liens. Ce cardinal aimait les lettres, et Politien lui a adressé plusieurs pièces de vers latins, rapportées par Ciaconius, dont celle-ci fait allusion au peu de générosité du neveu de Jules II et à son manque de parole :

Credebam, demens, Xystum mihi verba dedisse;
Fallebar, vates nam mihi verba dabant.
Nil quœror : insanis mos est dare verba pœtis :
Di faciant ne sis, Xyste, pœta mihi!

CINQUIÈME CRÉATION.

Le 10 mars 1511, Jules II, étant à Ravenne, créa huit cardinaux, qui furent :

19. Christophe Bambridge, Anglais; il était aumônier du roi d'Angleterre Henri VII, qui l'employa dans plusieurs négociations avec l'empereur Maximilien, Charles VIII, roi de France, et Louis, duc d'Orléans, depuis Louis XII. Il était ambassadeur de Henri VII près de la cour de Rome, archevêque d'York, lorsqu'il fut créé cardinal du titre de Sainte-Praxède. Il fut ensuite envoyé comme légat au camp de l'armée Française pour négocier en faveur du Pontife. Ce cardinal était archevêque de Manfredonia, dans le royaume de Naples. Sa violence et ses accès de colère le firent tomber en disgrâce. Il mourut, empoisonné par un de ses ennemis, à Rome, le 14 juillet 1514, et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas de Cantorbéry.

20. Antoine Ciocchi, du mont de Saint-Sabin, en Toscane, surnommé pour cela *Del-Monte;* fils d'un avocat consistorial, jurisconsulte distingué. Il fut l'oncle de Jules III. Il était auditeur de Rote, lorsque, différant d'opinion avec Jules II, il jugea un procès contre l'avis du Pontife. Craignant son ressentiment, il se hâta de se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réfugier à Naples, et attendit que la colère du Pape fût passée. Non-seulement Jules ne lui en voulut pas, mais il le nomma cardinal du titre de Saint-Vital, qu'il quitta pour celui de Sainte-Praxède, et finalement de Porto. Il fut envoyé légat en Ombrie. Ce fut par son conseil que le Concile de Latran fut convoqué pour condamner le conciliabule de Pise, et il fut le rédacteur de ses délibérations. Il était très-dévoué au culte de la Vierge, et fit un pèlerinage à Lorète, qui a été célébré en vers latins par Philippe Bellucci. Il mourut sous Clément VII, le 20 septembre 1533, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre in Montorio.

21. Mathieu ou Marc Schinner : il était né en Suisse, et il avait un oncle évêque de Sion, dans le Valais, qui se démit de cette dignité en sa faveur. Il joua un rôle considérable dans la lutte entre Louis XII et Jules II. Ayant pris parti pour le Pape, il détermina les Suisses à envoyer des soldats en Italie contre les Français, et, pour le récompenser de ce service considérable, Jules le nomma cardinal du titre de Sainte-Pudentienne. Il fut ensuite envoyé légat auprès de l'empereur Maximilien. Plus tard, sous Léon X, il contribua à l'expulsion des Français de l'Italie, et à la réunion de Parme et de Plaisance au Saint-Siége. Il mourut à Rome sous le pontificat d'Adrien VI, le 2 décembre 1522, et fut inhumé dans l'église des Allemands.

22. Pierre d'Accolti, Italien, né à Florence, le 17 mars 1455, d'une noble famille d'Arezzo. Il avait été professeur de droit d'abord à Pise, ensuite à Florence, et auditeur de Rote à la cour Pontificale. Il était évêque d'Ancône lorsqu'il fut créé cardinal du titre de Saint-Eusèbe. Il résigna en 1514 son évêché d'Ancône en faveur de son neveu, et reçut en remplacement plusieurs autres dignités. Il accompagna comme légat l'armée Pontificale levée contre les Français, et mourut à Rome le 12 dé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cembre 1532. Son corps fut déposé, selon les uns, dans l'église de Saint-Eusèbe, suivant d'autres, à Sainte-Marie du Peuple.

23. Achille Grassi ou Crassi, ou de Grassis, Italien, de Bologne. Il dut son avancement à son oncle, évêque de Tivoli. Jules le fit auditeur de Rote et référendaire, et l'admit dans le sacré Collége d'abord sous le titre de Saint-Sixte, ensuite de Sainte-Marie du Transtévère. Il fut employé à une mission dans le royaume de Pologne, pour ramener la concorde dans ce pays, et exciter les Polonais à faire la guerre aux Turcs, ce qu'il ne put obtenir. Il ne fut pas plus heureux auprès de Louis XII, roi de France, auquel il était chargé de demander qu'il ne permît pas aux Bentivoglio de rentrer à Bologne. Après l'assassinat du cardinal Alidosio par le duc d'Urbin, il fut nommé à sa place archevêque légat de Bologne, et il y rétablit l'autorité pontificale. Il mourut à Rome le 22 novembre 1523, et il a son tombeau dans la basilique de Sainte-Marie du Transtévère.

24. François Argentino, de Venise par sa mère, mais de Strasbourg par son père. Jules le fit évêque de Concordia, ensuite dataire, puis cardinal du titre de Saint-Clément. Il écrivit un traité de l'immunité ecclésiastique et d'autres ouvrages qui n'ont pas été publiés. Il mourut à Rome le samedi 23 août 1511. Son corps, déposé d'abord à Sainte-Marie du Transtévère, fut transporté plus tard par un de ses frères dans l'église de Concordia.

25. Bendinelli, ou Bantinelli Sauli, de l'illustre famille Génoise de ce nom. Il fut nommé cardinal du titre de Saint-Adrien d'abord, plus tard de Sainte-Sabine. Il aimait les lettres, et, comme il possédait une grande fortune, il s'entourait volontiers de poëtes et d'écrivains. Il protégea plus particulièrement Jean-Marie Cataneo, qui, à sa demande, fit l'éloge et la description, dans un poëme

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

élégant, de la ville de Gênes. Il soutint aussi de sa faveur Paul Jove. Mais, sous le pontificat de Léon X, il fut compromis dans la conspiration que le cardinal Petrucci ourdit contre ce Pontife. Arrêté et mis en prison, il fut privé de ses honneurs et dignités, et il n'échappa à une punition encore plus sévère, qu'en versant dans la caisse de la Chambre apostolique une somme de 25,000 écus d'or. Il s'était retiré à Monte-Rotondo, près de Rome; il y tomba gravement malade, selon quelques auteurs, des suites du poison qu'on lui avait fait prendre étant en prison, et il revint mourir à Rome, le 29 mars 1518. Son tombeau est à Sainte-Sabine, avec une inscription en vers d'Ubertus Folietta, dans laquelle il déplore la destinée de ce cardinal.

26. Alphonse Petrucci, de Sienne, fils de Pandolfo Petrucci, tyran de cette ville. Jules l'avait nommé cardinal du titre de Saint-Théodore, à la sollicitation de son père, et pour reconnaître la donation des anciens domaines des comtes de Sugara, qu'il avait reçue de la ville de Sienne. Devenu plus tard ennemi de Léon X, il essaya de le faire empoisonner. Ce crime ayant été découvert, il fut privé de la pourpre, confiné dans le château Saint-Ange, et, le 6 juin 1514, étranglé par ordre du Pontife. Il n'avait encore que vingt-sept ans; il était l'un des membres les plus jeunes du sacré Collége. On rapporte qu'après avoir annoncé au peuple l'élection de Léon X, le cardinal Petrucci avait ajouté à haute voix : *Vivant, vigeant que juniores*, vœu qui ne lui profita pas longtemps.

SIXIÈME CRÉATION.

Le 18 décembre 1511, Jules créa un seul cardinal, qui fut :

Mathieu, ou Mathias Lang, ou Lange, d'Augsbourg,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

évêque de Gurck. Il fut cardinal, d'abord du titre de Saint-Angelo in Vado, ensuite d'Albano. Ce prélat jouit de toute la confiance de l'empereur Maximilien, et ensuite de celle de Charles-Quint, qui l'employèrent dans un grand nombre de missions et de négociations importantes. C'est ainsi qu'il joua un rôle considérable, comme procureur de l'Empereur, dans le Concile de Latran. Il mourut à Salzbourg, le 30 mars 1540, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, devant l'autel de Saint-Rupert. Ciaconius rapporte plusieurs pièces de vers du temps, en l'honneur de ce cardinal. Voici celle qui nous a paru la plus curieuse :

Dialogue entre l'empereur Maximilien, défunt, et le cardinal de Gurck encore vivant, par Jean Piniciani.

LE CARDINAL.

O lux, o nostræ Germanæ gloria gentis,
Quò fugis, et quò nos destituis miseros?

MAXIMILIEN.

Quæ mihi tam mollem rumpunt lamenta soporem?
Parce, precor, lacrymas fundere, quisquis ades.

LE CARDINAL.

O qui ortunæ fueras pars maxima nostræ,
Cæsar, perpetuo tu mihi flendus eris.

MAXIMILIEN.

Tu ne ibi es, Matthæe, mea solatia vitæ?
Agnosco vocem, candide Lange, tuam.

LE CARDINAL.

O Cæsar, felix genitor, quo vivis in orbe?
Sentio in hoc sacrum Numen adesse loco.

MAXIMILIEN.

Magnus eram mundo, risus fuit; optima nunc me
Regna poli clemens jussit habere Deus.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

LE CARDINAL.

Ergo colis Superum sine sollicitudine campos,
Dive pater; sed nos anxia cura premit.

MAXIMILIEN.

Pone graves curas : senior prope deseret auras,
Et tibi Rex cœli regna superba dabit.

LE CARDINAL.

Nunc etiam curæ tibi sum? Sit gratia Christo,
Sit tibi; cœlicolas, maxime Cæsar, adi.

Vice-chanceliers de l'Église sous Jules II.

1. Ascanio-Maria Sforza, la première et la deuxième année de son pontificat.

2. Galeotto-Franciotto della Rovere, les troisième, quatrième, et cinquième en partie;

3. Et Sixte Gara della Rovere, de la huitième à la fin du pontificat.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

III

Extrait d'une pièce de vers sur l'itinéraire de Jules II et son entrée à Bologne, composée par le cardinal Adrien, du titre de Saint-Chrysogone.

[Ciaconius, p. 225-26-27, in *Vita Julii Secundi* (1).]

Urbs antiqua, ingens, Hetruccis regia quondam
Felsina'; tum Bois fato irrumpentibus impar,
Accepisse novum fertur Bononia nomen;
Verum ubi sunt Boi Romano milite pulsi,
Barbariem excussit, cœpitque Bononia dici.
Subditur ad Boream radicibus Appennini,
Planitie acclivi, procumbens solis ad ortus,
Inter aquas Sapinæ et Rheni, quarum utraque in urbe
Ducta, vehit revehitque rates, pristinaque versat.
Æmiliæ decus et belli pacisque patrona,
Dives opum variarum et nullius indiga cultus,
Musarum domus, atque omnis nutricula juris.
Jamque dies aderat mediumque vehebat ad axem,
Omnia conspiciens Phœbeæ lampadis astrum;
Obsedere patres Majoris limina portæ,
Qua modo Felsinea Pastor requieverat æde,
Porticibus que amplis expectant numen *Iuli*.
Tandem de thalamo sella sublimis eburna,
Gestatusque hominum scapulis, longo agmine prodit.
Cui trabea ex auro, gemmis ostroque coruscat.
Tempora conchili fulgent redimita thiara.
Progreditur procerum legio tua, Felsina, proles,
Æratæque ruunt acies, clypeataque circum

(1) Voyez le chapitre III.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Agmina funduntur; placidos dat curia gressus;
Æquari spatiis omnes et vestibus omnes,
Purpureisque Patris tecti capita alta galeris.
Obvia quæque oculis præstringunt Numinis instar
Visendi studio effusi juvenesque senesque,
Et matres, pueriquè simul tecta omnia complent;
Culminibusque adstant, portisque et turribus hærent.
Ut vero ad divi venit penetralia Petri,
Julius, aspersitque Patres in limine primo
Rore levi, geminis manibus veneratus ad aras
Effigies sacras, « Grates, quas possumus, inquit,
Accipe, Christe, Deus! nam quæ sat digna queamus
Munera, quas laudes humana voce referre?
Tu nos incolumes per tot discrimina vectos,
Urbe hac Felsinea sine cæde et sanguine donas.
Det Pater omnipotens rerumque æterna potestas
Sic superos penetrare aditus, verosque triumphos,
Terreno involucro exutos, vitiisque subactis.
Hæc ubi supplicibus votis oravit *Iulus*,
Quisque domum properat, factoque hic fine quiescit.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

IV

PEINTURES

EXÉCUTÉES

DANS LE PALAIS DUCAL DE VENISE,

POUR

CÉLÉBRER LES VICTOIRES DE LA RÉPUBLIQUE

DANS LA GUERRE DE LA LIGUE DE CAMBRAI.

On a souvent répété que la fresque de l'*Héliodore*, peinte par Raphaël dans les *stanze* du Vatican par ordre de Jules II, était une allégorie aux succès du Pontife, qui avait chassé les Français de l'Italie. Il serait également permis de trouver dans ce sujet une allusion au conciliabule de Pise, que l'habile politique du Chef de l'Église romaine sut combattre avec avantage, et finalement annuler.

Dans les siècles de la puissance et de la prospérité de Venise, le Doge et le Sénat ne manquèrent jamais de conserver, à l'aide de la peinture, la mémoire des événements les plus remarquables; ils confiaient aux artistes les plus célèbres l'exécution de ces œuvres, destinées à encourager, chez les nobles et parmi le peuple, les actes de courage et de dévouement à la patrie. On peut admirer dans le palais Ducal un grand nombre de ces magnifiques peintures historiques, dues aux pinceaux de Titien, Palma Vecchio, Tintoretto, G. Bellini, Paul Véronèse, et autres illustres maîtres.

Fidèles aux précédentes traditions, le Doge et le Sénat

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voulurent transmettre à la postérité le souvenir de la glorieuse résistance opposée par la République à la Ligue de Cambrai. Toutefois, pour ne pas blesser les susceptibilités des princes contemporains de cette grande lutte, ce ne fut que longtemps après, que Palma Jeune reçut la commande de deux grandes compositions destinées à prendre place dans le palais Ducal : l'une est connue sous le nom de la *Ligue de Cambrai;* l'autre est la *Reprise de Padoue* par le provéditeur Andréa Gritti.

Je ne puis mieux faire que d'emprunter leur description à la biographie de Palma Jeune, donnée par Ridolfi dans son ouvrage : *Le Maraviglie dell' arte,* parte II, p. 183, 177, (in Venetia, 1648, in 4°).

« Dans la salle des Pregadi, au palais Ducal, au-dessus de la porte qui communique avec la salle du Collége, Palma Jeune a représenté, dit Ridolfi, la *Ligue de Cambrai.* On y voit le Doge Leonardo Loredano, placé au milieu de la composition, avec Venise, qui met l'épée à la main pour attaquer, avec le lion (de Saint-Marc), une jeune fille revêtue de la cuirasse et du casque, figurant l'Europe, assise sur le taureau et se couvrant de son bouclier, sur lequel sont peintes toutes les armoiries des princes coalisés contre la République. A côté se tiennent la Paix et l'Abondance, dont Venise jouit sous le gouvernement de ce sage Doge. Au-dessus volent deux Victoires tenant une couronne d'olivier. Dans le lointain on aperçoit la ville de Padoue, la première qui fut recouvrée par la République. L'auteur, ajoute Ridolfi, a su répandre beaucoup d'agrément dans toute cette invention.

« Dans la salle du grand Conseil, vers Saint-Georges, on voit la cité de Padoue surprise par Pitigliano, général Vénitien, et par Andréa Gritti, provéditeur, lesquels, ayant introduit dans cette ville un grand nombre de soldats cachés dans des chariots remplis de foin, tuèrent les ennemis de garde, et, faisant entrer les chefs et toute l'armée Vénitienne, s'emparèrent de la place. On y voit

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Gritti, à cheval, le bâton de commandement à la main, avec cette inscription :

GRAVISSIMO AB UNIVERSA EUROPA
BELLO RESPUBLICA OPPRESSA, PATAVIUM
DEMISSUM, QUADRAGESIMO POST DIE,
UNO ADITU IMPETUQUE RECUPERATUR.

(*La République, accablée par la guerre qu'elle soutint contre toute l'Europe, après avoir abandonné Padoue, reprend cette ville le quarantième jour après, par une seule attaque et un seul combat.*)

« Dans l'ovale du milieu, Venise se tient assise, avec le sceptre, sur un éperon de galère et un faisceau d'armes, couronnée d'olivier par la Victoire, sous un majestueux baldaquin, au moyen duquel le peintre recouvrit et masqua une perspective architecturale qu'il n'avait pas réussie. Devant Venise sont amenés plusieurs prisonniers, pour indiquer les succès obtenus sur différentes nations, avec des femmes en pleurs, symbolisant les villes conquises. Sur les degrés se tiennent des esclaves nus et enchaînés, dessinés avec beaucoup d'art et d'intelligence, qui montrent les progrès que l'artiste avait faits en étudiant les œuvres de Michel-Ange et celles des meilleurs maîtres Vénitiens. Au milieu de ces esclaves on voit encore des femmes avec des enfants et différentes armes. »

Il est probable, que c'est en s'inspirant de l'issue de la lutte soutenue par la République contre la Ligue de Cambrai, que Palma Jeune peignit également *Venise couronnée par la Victoire*, dans une partie du plafond de la salle du grand Conseil. Mais Ridolfi ne donne pas la description de cette composition.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

V

NOTICE

SUR

LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS DE LA PEINTURE A FRESQUE (1),

ET SPÉCIALEMENT

SUR CEUX EMPLOYÉS PAR FRA ANGELO DA FIESOLE,
RAPHAEL, MICHEL-ANGE, LES ZUCCHERI,
ANNIBAL CARRACHE ET QUELQUES AUTRES.

La peinture à fresque, que les artistes Français désignaient autrefois plus justement, comme font encore les Italiens, sous le nom de peinture à frais, *a fresco*, est une des plus anciennes manières de peindre. Les ruines d'un grand nombre de monuments Égyptiens, Étrusques, Grecs et Romains montrent encore aujourd'hui des fragments bien conservés de ce mode de peinture. Son usage se continua pendant les siècles les plus barbares, après la chute de l'empire Romain. Au moyen âge, la fresque fut très-employée, surtout dans les monuments religieux, comme on peut le voir à Assisi, Florence et Padoue dans les œuvres de Cimabué et de Giotto. De l'Italie, elle se répandit dans toutes les parties de l'Europe. Mais c'est à

(1) Je dois les détails techniques de cette notice à l'obligeance de M. Paul Balze, aussi savant chimiste que peintre distingué, à la fresque, à l'huile et au feu sur émail, faïence ou lave. On peut voir, à Paris, les belles copies de Raphael qu'il a exécutées avec son frère Raymond, et les faïences émaillées dont il a décoré les cours de l'école des Beaux-Arts, ainsi que différentes parties extérieures des églises de la Trinité, Saint-Augustin et Saint-Laurent. C'est à Puiseaux, sur la façade de l'église, monument historique, que M. Paul Balze a fait la première application de ce nouvel art.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Rome, que relevée par le génie de Fra Angelo da Fiesole, de Michel-Ange, de Raphaël, de Jules Romain, des frères Zuccheri, d'Annibal Carrache, du Dominiquin et du Guide, ses élèves, elle a brillé du plus vif éclat.

Je vais essayer de donner une idée de l'exécution de ce genre de peinture, en faisant connaître les différents procédés employés par quelques-uns des maîtres que je viens de citer.

La fresque est une peinture très-propre à la grande décoration des monuments. Elle s'exécute sur les murailles, voûtes, plafonds, niches et autres parties construites, l'artiste ayant préparé un carton qu'il calque avant d'appliquer la peinture, au fur et à mesure de l'avancement de son travail.

Sur le mur que l'on veut peindre à fresque, on étend un mortier, en italien *intonaco*, assez grossier, c'est-à-dire passé au panier et non au tamis, et ce mortier est jeté à la main, sans être lissé à la truelle. Lorsqu'il a fait prise, on l'arrose et on le recouvre du véritable enduit à peindre, qui est beaucoup plus fin et plus soigné : il est appelé *colla*, en italien. Cet enduit doit être passé au tamis ; il se jette à la main et s'attache aux rugosités du premier mortier ; il est lissé à la truelle en appuyant fortement. Lorsqu'il a pris, le mur est prêt à être peint, ou, comme disent les Italiens, *il muro è incollato*.

Le premier mortier, *intonaco*, et le second, *colla*, sont composés des mêmes éléments : c'est un mélange de chaux et de sable, ou de chaux et de poussière de marbre pilé, ou de chaux et de pouzzolane, terre volcanique commune dans la campagne de Rome.

Le dosage de cet enduit varie beaucoup selon la quantité et la qualité de la chaux et des autres matières mélangées avec l'eau : trop de chaux et d'eau fait fendre le mur, mais laisse plus de temps à l'artiste pour travailler, et donne plus de brillant à la fresque ; trop d'eau mêlée à la chaux expose la peinture à se couvrir de taches et de moisissures ; trop de pouzzolane ou de marbre pilé ou de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sable fait tirer la couleur. L'important est que la chaux soit maigre et depuis longtemps éteinte.

Quel que soit son dosage, l'enduit est sujet à un retrait, qui produit ces fentes que l'on remarque dans presque toutes les anciennes fresques. Comme ces fentes amènent à la longue la chute de la fresque elle-même, qui peut tomber avec l'enduit, plusieurs maîtres de la Renaissance ont cherché à conjurer ce danger par l'emploi du procédé suivant. Ils ont ajouté à la chaux et à la pouzzolane, dont ils composaient leur enduit, une certaine quantité de crottin de cheval, *sterco di cavallo*. Le crottin contenant une infinité de fétus de paille mâchée, lorsqu'il se trouve mêlé à l'enduit et étendu avec lui sur le mur, le vide se fait autour de ces petits fragments de paille. Le retrait de l'enduit ayant lieu ainsi dans un nombre infini de petites cavités, ne forme plus de grandes fentes, et la fresque devient beaucoup plus durable. Comme preuve de l'excellence de ce procédé, on remarquera que les chimistes composent avec de l'argile et du crottin le lut dont ils enduisent le fond des cornues, et que ce mélange résiste au feu le plus violent sans se détacher. Employée seule, l'argile ne tiendrait pas.

Lorsque le mur est recouvert de l'enduit, *incollato*, l'artiste y applique le carton du sujet qu'il veut peindre à fresque. Dans les *stanze* et dans les loges, Raphaël piquait son carton à l'épingle, le ponçait avec de la poussière de charbon qui s'attachait au mur, et donnait le dessin instantanément. Il passait ensuite ce trait à la pointe de fer, et se mettait à peindre. Dans plusieurs de ses fresques, on voit encore les petits points noirs du calque, et partout le trait qu'il a gravé dans le mur.

L'artiste doit se mettre à peindre au fur et à mesure que le carton a été piqué, et le trait tracé sur l'enduit frais. Mais il doit calculer, et c'est là une des principales difficultés de ce genre de peinture, l'étendue de surface humide qu'il peut couvrir de couleurs, avant qu'elle ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

soit devenue sèche; car s'il laisse l'enduit se durcir, il ne peut plus y peindre à fresque.

Dans le cours du travail de la journée, l'artiste peut arroser la peinture et l'enduit avec de l'eau de chaux; c'est-à-dire non pas mêlée avec la chaux, mais avec l'eau claire et saturée qui est nageante sur la chaux. Cette opération est necessaire pour entretenir la fraîcheur du mur. Elle se fait avec une brosse manille dont on heurte les crins, et qui fait répandre l'eau comme une pluie.

On ne peut employer à la fresque que certaines couleurs minérales et des oxydes métalliques, ou des couleurs de feu; toutes les couleurs végétales, ou de transition, comme les lignites, ne peuvent servir.

Il y a deux manières de peindre avec les couleurs qu'on veut employer, selon les différents effets que l'artiste veut produire :

1° On peut se borner à mêler de l'eau de chaux, c'est-à-dire l'eau claire qui surnage au-dessus de la chaux, aux couleurs. Cette peinture en eaux colorées a été fréquemment employée par les peintres antérieurs à Raphaël, notamment par Fra Angelo da Fiesole, dans la chapelle de Nicolas V, au palais du Vatican. Le fond de l'enduit du mur étant blanc, en ne se servant que d'eaux colorées, l'artiste peint comme à l'aquarelle, et les clairs sont d'une belle transparence. Raphaël a peint ainsi toute la partie supérieure de la *Dispute du Saint-Sacrement*, la première fresque qu'il ait exécutée à Rome. Le trait étant fixé sur l'enduit, le maître passait des teintes colorées très-liquides, et ne superposait qu'ensuite les teintes opaques. Il a souvent fait l'ébauche de la première teinte d'une draperie, d'un ton tout à fait opposé à celui qui lui est superposé et qui n'est nullement mêlé avec lui; car, à fresque, on peut, après un petit intervalle de temps, passer une teinte sur une autre sans qu'elle se trouve confondue avec la première.

2° Le second procédé pour peindre à fresque consiste à mêler la chaux avec les couleurs. Ce mélange est em-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ployé surtout lorsque le peintre veut empâter les tons et les pousser en vigueur. C'est ce que fit Raphaël dans ses fresques de l'*École d'Athènes*, de l'*Héliodore* et de *la Messe de Bolsène*; Michel-Ange, dans ses différentes compositions des chapelles Sixtine et Pauline, a fait usage du même procédé, qui a été suivi également par les Zuccheri, par Annibal Carrache et les autres Bolonais.

L'emploi de la chaux, on le voit, joue le principal rôle dans l'exécution même de la peinture à fresque; l'artiste ne saurait donc trop s'assurer de la qualité de celle qu'il veut employer. Voici, selon un ancien auteur Italien, Cennino Cennini, la manière de se procurer la meilleure chaux. « On peint à fresque, dit-il, avec du blanc désigné en italien sous le nom *di San Giovanni*. Pour le faire, on prend de la chaux *sfiorata*, éteinte, bien blanche; on la met dans l'eau pendant huit jours, en ayant soin de changer l'eau tous les jours et de remuer la chaux, afin qu'elle se défasse de son gras. Puis on en fait des petits pains qu'on met sécher. Plus ils sont anciens, meilleurs ils sont. On peut faire mieux encore, c'est de prendre ces petits pains, les écraser dans l'eau, les broyer et les faire sécher de nouveau en pains. En recommençant ainsi plusieurs fois, on obtient un blanc excellent. On le mêle avec l'eau, et il veut être bien broyé : il sert à travailler à fresque et n'admet aucune *tempera*, détrempe. »

On peut employer la chaux vive; mais comme, en séchant, elle devient d'un blanc éclatant, son usage demande de nombreux tâtonnements préalables. On se sert aussi, comme blanc, de la *pietra di palo*, qui est un calcaire jaune clair, qui conserve un peu son aspect blanc lorsqu'il est manillé.

Quant aux couleurs qu'on veut employer avec la chaux, il ne faut pas seulement les y mêler, mais les broyer avec elle, afin que les molécules colorantes soient bien enveloppées par la chaux. On doit ensuite faire des petits pots des différents tons, et les essayer sur la brique

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chauffée au feu ou sur un morceau de terre d'ombre.

Lorsque les couleurs ont été préparées, soit qu'elles aient été mêlées et broyées avec la chaux, pour les empâter, soit que l'artiste veuille simplement les étendre à l'aide de l'eau de chaux, elles doivent être employées sur l'enduit frais du mur.

Beaucoup de personnes croient que la peinture à fresque entre ou pénètre dans l'enduit du mur. C'est une erreur. Cette peinture est seulement superposée à l'enduit. Une des parties constituantes de cet enduit, le carbonate de chaux, vient à la superficie, enveloppe les molécules colorantes, se cristallise au bout de peu de temps et fixe la couleur. Il ne faut pas que l'artiste, pendant qu'il peint, laisse se produire la cristallisation : car, à ce moment, la couleur n'adhère plus à l'enduit ; elle n'est plus de la fresque, mais de la peinture à la détrempe.

Lorsque l'on passe légèrement les doigts sur de la fresque bien faite, l'épiderme ne touche pas les molécules colorantes, il touche la partie cristalline, le carbonate de chaux ; c'est ce qui fait que la fresque est une peinture paraissant vernie, qui brille quand on l'examine au reflet de la lumière. Si, après avoir achevé un morceau de fresque, on donnait dessus un coup de truelle polie, la peinture deviendrait brillante comme du stuc.

La cause qui fait adhérer les molécules colorantes à l'enduit, provient de la propriété que possède la chaux d'attirer à elle l'acide carbonique de l'air, de se l'approprier, de s'en revêtir, et d'emprisonner la cristallisation qui se produit à sa surface, laquelle n'est autre chose que la molécule de couleur déposée par le pinceau du peintre.

La solidité, la durée de la fresque ne dépendent pas de l'épaisseur ou couche de l'enduit ; mais de la quantité d'acide carbonique que la chaux aura pu absorber. Cette absorption elle-même est subordonnée :

1° A l'état de la chaux, qui doit être éteinte depuis

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

longtemps, cinq ou six mois au moins, parce qu'elle se trouve déjà par cette raison chargée d'acide carbonique absorbé;

2° A la nature de la chaux, qui doit être maigre, afin de contenir moins d'eau; car moins il y aura d'eau, moins il se formera de cavités dans l'enduit. La trop grande quantité d'eau dans le second enduit, *colla*, fait gercer la peinture.

C'est une erreur de croire que les belles fresques qu'on admire ont pu être terminées le premier jour, le mur étant frais, sans avoir besoin de retouches. Il y en a sans doute qui ont été achevées ainsi d'un seul jet, et sans aucun changement subséquent; mais ce procédé de peinture est trop difficile, pour qu'il puisse être employé sans que l'artiste soit obligé de revenir sur ce qu'il a fait le premier jour. D'ailleurs, le changement des tons qui se produit dans la peinture par suite de sa dessiccation, amène des effets auxquels l'artiste ne s'était pas attendu, et l'oblige à retoucher son premier travail. Il le fait : 1° au moyen de glacis mélangés d'eau et de couleur dans le blanc, qu'il passe sur la fresque avec des pinceaux très-doux, lorsque la couleur peinte est assez solide pour ne pas se liquéfier sous le pinceau. On ajoute ainsi une plus grande force de ton à la peinture, ou plus de brillant; 2° lorsque la fresque est sèche, l'artiste, au moyen de la *colla di fiaschetto*, mélange de chaux et de fromage bien dégraissé et étendu dans l'eau, peut également faire des retouches, rehausser les tons, accentuer les ombres et finir les détails.

On emploie également pour peindre et pour retoucher le lait écrémé, dégraissé, même lorsqu'il est à l'état de caillé. Le contact de l'eau de chaux le liquéfie instantanément; ce moyen est d'une très-grande utilité.

Le lait s'emploie aussi pour peindre, lorsque les couleurs ou des couleurs se refusent à l'action du carbonate de chaux. On doit du reste noter, que la chaux a la propriété de rendre insolubles toutes les matières organiques

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avec lesquelles elle est intimement unie, telles que le blanc d'œuf, le lait, la gélatine, le *serum* du sang, etc. L'emploi du lait est donc raisonné, puisque, une fois devenu sec, le mélange de lait et de chaux est insoluble.

Ce n'est pas parce que le mur est frais que la peinture adhère à la muraille, mais bien parce que la cristallisation du carbonate de chaux, qui a lieu à la surface avant de se produire à l'intérieur, enveloppe les molécules de la couleur broyée; et, comme ce carbonate, une fois sec, est insoluble dans l'eau, la peinture elle-même est adhérente avec lui au mur et insoluble. La cristallisation des molécules de couleurs constituant le corps même de la peinture, la fresque durera tant que cette cristallisation ne sera pas détruite. Mais elle ne saurait résister longtemps aux changements brusques et prononcés de la température. Ainsi, des alternatives de temps doux et de temps très-froid, ou de pluie et de gelée sont très-funestes à la fresque. Après la pluie, elle absorbe l'humidité, et si la gelée survient, la congélation rompt l'adhérence des cristaux de la chaux et peut détruire la peinture. La meilleure garantie de durée de la fresque est donc d'être exécutée dans un pays exempt des variations extrêmes et brusques de température, et dont le climat soit généralement sec et chaud. Voilà pourquoi ce genre de peinture a été depuis si longtemps cultivé avec succès en Italie, tandis que, sauf de rares exceptions, il n'a pu être employé, avec quelque chance de durée, dans les contrées du nord et de l'occident de l'Europe.

Après avoir exposé très-sommairement les différents procédés de la peinture à fresque, il me reste à faire connaître de quelle manière ils ont été mis en œuvre à Rome par les principaux maîtres de la Renaissance.

J'ai déjà fait remarquer qu'avant l'époque de Raphaël et de Michel-Ange, les peintres à fresque, en général, n'empâtaient pas leurs couleurs. Dans les compositions des anciens artistes Florentins, les fonds sont presque toujours d'une seule teinte, claire et transparente, prou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vant l'emploi de l'eau de chaux, mais non de la chaux mêlée aux couleurs. On peut admirer le plus magnifique exemple de cette manière de peindre à fresque dans la chapelle de Nicolas V, au Vatican. Par ordre de ce Pontife, Fra Angelico da Fiesole la décora de ses compositions vers 1450. Elles représentent, sur les murs, les principaux événemens de la vie de S. Etienne et de celle de S. Laurent; en outre, dans des niches, plusieurs docteurs de l'Église grecque et de l'Église latine, et sur la voûte les quatre Évangélistes. Bien qu'elles aient subi deux fois des retouches ou restaurations, d'abord sous Grégoire XIII, vers 1575, et sous Pie VII par Cammuccini, ces fresques ont néanmoins conservé une transparence, un éclat extraordinaire. La suavité de leurs contours, la grâce dans l'expression des figures, le naturel dans leurs différentes attitudes, le fondu, la douceur dans la dégradation des teintes, l'entente admirable du contraste de la lumière et des ombres, n'ont peut-être jamais été égalés dans aucune autre peinture à fresque.

Raphaël, dans sa première fresque, celle de la *Dispute du Saint-Sacrement*, semble avoir suivi la méthode du peintre de Fiésoles; mais il l'abandonna bientôt dans sa seconde fresque représentant l'*Ecole d'Athènes*.

Les peintures de ce maître dans les *stanze* reposent sur un mur de briques liées avec du mortier. Ces briques sont très-larges et peu épaisses; on les emploie à Rome en laissant entre elles un espace, à peu près égal à leur épaisseur, rempli presque jusqu'au bout par le mortier. Cette disposition est très-favorable à la peinture à fresque, parce que l'enduit dont on recouvre le mur, entre dans ces intervalles et y tient très-solidement. Raphaël, on l'a vu, composait cet enduit d'un mélange de chaux maigre et de pouzzolane. Il préparait le second enduit, ou *colla*, des mêmes matières, mais avec plus de soin; au moment de peindre, il le posait ou préparait de proche en proche sur le mur, de manière à ne pas le laisser devenir sec avant d'y avoir étendu ses couleurs.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Comme il arrive souvent que l'enduit ne laisse pas le temps d'achever dans la journée le morceau de fresque entrepris le matin, on retouche le lendemain à la détrempe. Les Italiens font ces retouches avec une *colla* qu'ils nomment *colla di fiaschetto*, et qui est composée, ainsi que je l'ai dit, de chaux et de fromage. Dans la perspective d'architecture de l'*Ecole d'Athènes*, les grands plans sont peints à fresque, et tous les détails d'architecture sont à la détrempe. C'est également à la détrempe que sont exécutées les hachures, qui ne sont qu'un complément. La partie basse de la fresque de l'*École d'Athènes* a été bien préparée, quoique le moment de la cristallisation ait été souvent dépassé; mais les parties d'architecture ont été préparées avec trop de chaux, ou avec une chaux trop liquide, et la fresque est couverte de fentes sur toute sa surface.

Les fresques des *Loges* de Raphaël, au Vatican, reposent sur deux enduits différents : 1° celles des arabesques qui encadrent et accompagnent les tableaux ou sujets de ces Loges, sont peintes sur un enduit de chaux et de poudre de marbre ;

2° Celles des tableaux, ou sujets, sont peintes sur un enduit de chaux et de pouzzolane, à proportions déterminées par la nature de la chaux grasse ou maigre.

Les fresques des voûtes des Loges, ainsi que les pilastres du côté du mur, sont exécutées sur un enduit comme le précédent. Mais celles peintes sur les pilastres de *travertin* (1), du côté de la cour de *San Damaso*, reposent sur un enduit de chaux, de sable blanc et de poussière de marbre. Cet enduit, étendu sur le travertin piqué, afin qu'il puisse y tenir, a très-peu d'épaisseur; ce qui a été cause de la destruction de cette partie de l'œuvre de Raphaël et de ses élèves. L'eau de l'enduit s'étant évaporée, et la cristallisation ayant eu lieu avant l'achèvement

(1) Espèce de pierre connue dans les environs de Rome, et très-employée dans les édifices de cette ville.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la peinture, la pluie, qui souvent tombait dessus, avant l'établissement des vitrages posés en partie par ordre de Murat, roi de Naples, et le reste sous le pontificat de Pie IX, a presque tout enlevé.

Dans le portique ou loge, au rez-de-chaussée, de l'ancienne villa de son ami Agostino Chigi, connu maintenant sous le nom de Farnésine, Raphaël a peint, on le sait, l'*Histoire de Psyché* et le *Triomphe de Galatée*. Ces fresques paraissent moins empâtées que celles de l'*Héliodore* et de la *Messe de Bolsène*. Mais, il est à remarquer qu'elles furent en grande partie exécutées par les principaux élèves du maître, sur ses dessins ou cartons. Jules Romain, Francesco Penni, Jean d'Udine y travaillèrent sous sa direction. Bellori (1) n'attribue à Raphaël seul que *les Trois Grâces*, modèles de délicatesse d'exécution et de perfection des formes humaines. On croit aussi qu'il a peint de sa main, sur le plafond de la seconde salle, la *Galatée*, au milieu de la mer, sur un char traîné par deux dauphins et entouré de tritons. La tradition veut que cette figure soit celle de la *Fornarina*, la maîtresse du peintre. Ces fresques sont beaucoup plus claires que celles du Vatican ; les fonds surtout présentent une transparence admirable. Quant à l'enduit, il est le même que celui des *stanze*.

Après la mort de Raphaël, Jules Romain et Francesco Penni, dit le Fattore, terminèrent la décoration de la salle de *Constantin* au Vatican. Leurs procédés furent ceux de leur maître, avec beaucoup plus d'empâtement dans les couleurs. Les fresques de Jules Romain, à Rome, et celles dont il couvrit le palais du T, à Mantoue, et d'autres édifices de cette ville, prouvent que cet artiste cherchait à produire de puissants effets de lumières et d'ombres, par l'empâtement des teintes, qui, sous son pinceau, sont souvent devenues trop noires.

Michel-Ange a peint la voûte de la chapelle Sixtine,

(1) *Descrizione delle pitture di Rafaello*, p. 153, ed. di Roma, 1821.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ainsi que son *Jugement dernier*, sur un enduit de chaux et de pouzzolane. On a vu (1) qu'en peignant la première moitié de la voûte il avait laissé trop d'eau dans sa chaux, et que cet excès d'humidité produisit des moisissures qui firent son désespoir, avant qu'Ant. da San Gallo lui en eût expliqué la cause. A en juger par les tons vigoureux de sa peinture et par les fonds un peu noirs, le Buonarroti a dû mêler les couleurs avec la chaux.

Il a suivi le même procédé dans les *Martyres de S. Pierre et de S. Paul* qu'il a peints sur les murailles de la chapelle Pauline. Mais les œuvres de sa vieillesse laissent beaucoup à désirer pour l'exécution; elles ont en outre été fort endommagées par la fumée grasse des cierges, pendant plus de trois siècles (2).

Après Michel-Ange, Raphaël et ses élèves, on peut citer les deux frères Federico et Taddeo Zuccheri, comme les maîtres les plus habiles dans l'art de la fresque. Ils furent occupés presque constamment par Paul III, de la famille Farnèse, et par les cardinaux ses neveux. C'est surtout au palais de Caprarola, bâti par l'architecte Vignola dans les environs de Viterbe, qu'ils ont laissé d'admirables preuves de leur talent. Ils y ont peint de grandes scènes décoratives, des batailles, des portraits équestres et autres, des paysages, des arabesques et autres ornements. Annibal Caro, secrétaire du cardinal Alexandre Farnèse, leur traça les sujets de ces fresques, par ordre et sur les indications de son patron (3). Les principales de ces compositions se rapportent aux faits et gestes des Farnèse, alors tout-puissants à Rome et à Parme. Malheureusement, Caprarola est depuis longtemps abandonnée; des Farnèse elle a passé, dans le siècle dernier, aux Bourbons de Parme, ensuite à ceux de Naples; et, faute de surveillance, ces magnifiques peintures ont subi à la fois

(1) Ci-dessus, chapitre xv.

(2) Ces fresques ont été lavées et restaurées par ordre de Pie IX.

(3) Voyez dans *le Lettere pittoriche*, ed. di Tiozzi, Milano 1822, la lettre d'Annibal Caro a Taddeo Zuccaro, t. III, p. 217, n° XCIX.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

les outrages du temps et des hommes. Mais il est facile de reconnaître qu'elles ont été exécutées par le procédé de l'empâtement des couleurs, afin de faire produire aux différents tons les effets les plus vigoureux.

Comme les frères Zuccheri et après eux, Annibal Carrache travailla pour la famille Farnèse. La galerie du palais de ce nom, à Rome, est l'œuvre la plus remarquable de son génie; elle peut soutenir la comparaison avec ce que Raphaël et Michel-Ange ont produit de plus parfait. Elle a même, sur les fresques des *stanze*, de la *Farnésine* et de la *chapelle Sixtine*, l'avantage d'une conservation beaucoup meilleure. Cette galerie fut construite par le Vignola pour le cardinal Alexandre Farnèse. Sa longueur est de 90 palmes (1) et sa largeur de 28, sur une hauteur proportionnée, avec une voûte posant sur une frise ou corniche. Annibal divisa cet immense espace de manière à pouvoir y peindre, non-seulement de grandes compositions, mais des figures isolées, des médaillons et autres ornements. « On ne saurait rencontrer ailleurs, dit Bellori dans sa *Vie d'Annibal Carrache*, un lieu plus magnifiquement peint, ce maître ayant atteint la perfection de l'art dans la disposition des figures, exécutées du plus grand style, avec accompagnement d'un coloris vigoureux. Aucun artiste n'a poussé plus loin le talent de modeler ses personnages et de les faire ressortir en relief, avec une plus juste entente de lumière, d'ombre et de clair-obscur, pour les faire paraître animés. » Dans ce vaste travail, il se fit aider par le Dominiquin, le Guide, Lanfranc et d'autres élèves. Il paraît s'être servi d'un enduit préparé avec de la pouzzolane et de la chaux; telle est, au moins, la supposition que porte à croire l'aspect de la peinture, bien qu'on ne puisse pas en fournir la preuve matérielle. Toute la galerie est d'une belle conservation; il n'y a pas une seule brisure sur sa surface; on aperçoit une légère fente dans

(1) La palme romaine équivaut à 223 millimètres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la voûte à droite, en tournant le dos au jour ; mais les lèvres de cette fente sont à peine ouvertes, et il n'y a pas de cassure. On assure qu'on n'a jamais donné aucune fête de nuit dans cette galerie, et qu'aucune partie de cette immense fresque n'a jamais été restaurée. On n'y voit que peu de retouches, et les reprises sont habilement dissimulées. La couleur est très-large et peinte dans la pâte. Les tons sont d'une suavité extraordinaire, et les blancs d'une étonnante fraîcheur.

Avant de terminer cette notice, je ne dois pas oublier de faire remarquer que la fresque permet l'emploi de l'or, dont Raphaël et les peintres ses prédécesseurs ont fait un si fréquent usage. Il s'emploie en feuilles appliquées sur le mur, et il a cette particularité, qu'on peut peindre par-dessus sans inconvénient ; le carbonate de chaux étant transparent comme du verre, fait adhérer l'or, le traverse sans l'altérer, et vient s'approprier la couleur aqueuse placée dessus. On emploie aussi l'or fixé à l'aide d'un mordant.

La fresque permet à l'artiste de produire des effets heureux et variés : il peut graver le mur à l'ébauchoir ou au couteau, et ménager des épaisseurs, par exemple des auréoles en intailles autour de la tête des saints. Ces reliefs et ces creux étant dorés, produisent beaucoup d'effet. Dans la *Dispute du Saint-Sacrement*, la *Gloire*, qui entoure Jésus-Christ et le Père éternel, est faite ainsi. Lorsque cette fresque venait d'être achevée, cette *Gloire* devait lancer, pour ainsi dire, de véritables rayons lumineux ; aujourd'hui, la poussière, accumulée pendant plusieurs siècles, remplit et recouvre ses creux et ses reliefs et ne permet plus d'en apprécier toute la beauté.

Beaucoup d'artistes ont employé la fresque sur des murs en épaisseur, ou imitant soit des ornements, soit des nuages. A San Carlo à Catinari, à Rome, le Dominiquin a fait descendre les nuages, sur lesquels reposent les figures des pendentifs, presque sur les arceaux qui unissent les pilastres. Ces nuages, en relief et peints, font

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

corps avec la peinture plane, dont ils augmentent l'effet. A l'église de Saint-Ignace et ailleurs, à Rome, il y a nombre d'exemples de cette manière de produire le plus grand effet décoratif.

Je ne pousserai pas plus loin l'examen des peintures à fresque qui embellissent les palais, églises, couvents et autres édifices de Rome et des environs (1). Ce que je viens d'exposer suffit pour démontrer que cet art, encouragé, depuis un grand nombre de siècles, par presque tous les Papes, brille dans cette ville d'un éclat incomparable.

(1) Notamment à l'abbaye de Grotta-Ferrata, la *Vie de S. Nil* par le Dominiquin, l'*Aurore*, du Guide, au palais Rospigliosi, celle du Guerchin à la villa Ludovisi, etc.

Digitized by Google

Origina from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

Pag.

Avertissement v

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DE LA NAISSANCE DE JULIEN DELLA ROVERE, A SON ÉLECTION A LA PAPAUTÉ (1443 A 1503).

Les della Rovere de Savone ; l'un d'eux, Francesco, est élu pape sous le nom de Sixte IV, en 1471. — Il favorise ses neveux, François-Pierre Riario et Julien della Rovere, qu'il crée cardinaux. — Empire de Riario sur son oncle ; son luxe effrené, sa mort. — Julien gouverne à son tour Sixte IV. Politique de ce pontife. — Il envoie Julien légat en France, ensuite à Bologne. — Mort de Sixte IV ; Julien fait élire le cardinal Cibo, Innocent VIII, et conserve son influence jusqu'à la mort de ce pape en 1492. — Rivalité de Julien della Rovere et de Roderic Borgia, aspirant tous deux à la papauté. — Ce dernier, élu, sous le nom d'Alexandre VI, le 11 août 1492. Julien se réfugie à Ostie, puis à Savone, d'où il se rend en France. Il excite le roi Charles VIII à passer en Italie ; il l'accompagne à Rome ; mais Alexandre parvient à gagner le Roi, qu'il trahit pendant sa retraite du royaume de Naples. — Julien, après son retour en France, commande des troupes envoyées dans la Ligurie. L'expédition échoue. — Louis XII reprend les projets de son prédécesseur sur l'Italie. Il demande au

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Pag.

pape d'annuler son premier mariage avec Jeanne de France, pour épouser Anne de Bretagne. — Alexandre VI envoie César Borgia, son fils, apporter les dispenses, en même temps que le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise. — Conduite de César en France.— Conquête du duché de Milan par Louis XII; partage du royaume de Naples avec Ferdinand d'Aragon. — Mort d'Alexandre VI, le 18 août 1503; prétention à la papauté de Georges d'Amboise; élection du cardinal Piccolomini, Pie III; sa mort après vingt-six jours de pontificat. — Election, le 31 octobre 1503, de Julien della Rovere, qui prend le nom de Jules II. 1

CHAPITRE II

DE NOVEMBRE 1503 AU 31 DÉCEMBRE 1505.

Etat de l'Italie; rivalité des rois de France et d'Espagne. — Jules veut assurer l'indépendance du Saint-Siége; sa conduite à l'égard de César Borgia, qu'il réduit à l'impuissance et force à se réfugier à Naples. — Jugement de Machiavel sur ce personnage; distique de Sannazar. — Création de quatre cardinaux. — Prise de possession à Saint-Jean de Latran; autorisation aux juifs de continuer à observer la loi de Moïse. — Le Pape réconcilie, par les mariages de sa nièce et de sa fille, les Orsini et les Colonna.— Il accorde des dispenses pour le mariage du second fils de Henri VII d'Angleterre avec la veuve de son frère aîné. — Il fait part de son élection à plusieurs souverains. — Il lance un monitoire contre Venise qui retenait des villes de la Romagne. — Réponse du sénat vénitien.— Plaintes de Jules au roi de France et à l'empereur d'Allemagne; sa lettre au roi de Hongrie. — Origine de la Ligue de Cambrai; premier traité du 5 avril 1503 et second traité conclu à Blois en 1504. Les rois de France et d'Espagne continuent à se disputer la possession du royaume de Naples. — Effets produits en France par la publicité donnée aux conditions du mariage de la fille de Louis XII avec Charles d'Autriche; rupture de ce mariage. — Les articles du traité

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pag.

de Blois contre Venise sont seuls respectés. — Le Pape mécontent du retard apporté à la guerre contre Venise. — Il intéresse G. d'Amboise à l'expédition qu'il préparait contre Pérouse et Bologne, par la promesse de créer trois neveux du ministre français cardinaux . . 32

CHAPITRE III

DE JANVIER 1506 A MARS 1507.

Ardeur guerrière de Jules II : il veut commander lui-même une expédition contre Pérouse et Bologne; avant de quitter Rome, il pose la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre. — Il se met en marche vers Pérouse. — Jean-Paul Baglione, seigneur de cette ville. — Le pape demande du secours à la république de Florence. — Fausseté du roi de France. — Jules entre à Viterbe; il se décide à traiter avec Baglione, en apprenant que les Vénitiens levaient des troupes. — Doléances des exilés de Pérouse. — Le Pape prend possession de cette ville. — Il continue sa marche sur Bologne. — Il repousse les propositions de Jean Bentivoglio, chef de cette ville. — Son Gouvernement. — Rivalités des Malvezzi et des Bentivoglio. — Jules excommunie les Bolonais. — Il autorise Louis XII à disposer des bénéfices ecclésiastiques dans le Milanais. — Il traverse le territoire des Florentins. — Fuite des Bentivoglio et soumission de Bologne. — Entrée de Jules dans cette ville — Il change son Gouvernement et rétablit l'autorité des Légats. — Il nomme cardinaux trois neveux de G. d'Amboise. — Il fait commencer une citadelle à Bologne. — Il paraît soumis aux préjugés de l'astrologie. — Il commande sa statue à Michel-Ange. — Il donne les Cendres aux Bolonais, et quitte cette ville le 22 février 1507 58

CHAPITRE IV

DE MARS 1507 A LA FIN DE CETTE ANNÉE.

Réception faite au Pontife à sa rentrée à Rome. — L'Em-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pag.

pereur Maximilien annonce l'intention de venir se faire sacrer par le Pape. — Les Français s'unissent aux Vénitiens pour s'opposer au passage de son armée. — Jules cherche à s'allier avec le roi d'Espagne. — Il envoie le cardinal Pallavicini à l'entrevue de Savone. — Il accepte de Pandolfo Petrucci, chef de Sienne, la restitution des propriétés ayant appartenu à ses ancêtres 80

CHAPITRE V

DE JANVIER 1508 A MARS 1509.

Politique inexplicable du roi de France et de l'Empereur; celui-ci demande à traverser avec son armée le territoire Vénitien. — Refusé, il déclare la guerre à la République. — Trêve conclue le 6 juin 1508. — Mécontentement de Louis XII. — Jules décide ce prince à rompre avec Venise. — Il détermine l'Empereur à entrer dans ses vues contre cette République; il obtient également l'assentiment du roi d'Espagne. — Texte du traité de la *Ligue de Cambrai*; réflexions qu'inspire cette convention; ses conséquences funestes pour la France. — Duplicité de Louis XII et de G. d'Amboise à l'égard de l'ambassadeur Vénitien. — Inquiétude du Sénat. — Le Pape fait connaître le traité, et promet de ne pas le ratifier si la République lui restitue les villes de la Romagne. — Le Sénat refuse; mais il s'efforce en vain de rompre la Ligue. — Venise prend la résolution de résister 90

CHAPITRE VI

DE MARS 1509 A JANVIER 1510.

Louis XII passe les Alpes à la tête de son armée; il envoie par un héraut d'armes dénoncer les hostilités au Doge. — Réponse de ce prince. — Réunion des troupes pontificales commandées par le duc de Ferrare. — Jules prononce l'interdit contre Venise. — Le Sénat en appelle au futur concile. — Doctrine de la cour de Rome, qui

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Pag

condamne ces appels. — Bataille d'Agnadel. — Situation paraissant désespérée de la République. — Elle délie ses sujets de terre ferme de leur serment de fidélité. — Elle remet au roi d'Espagne les cinq places qu'elle détenait dans le royaume de Naples. — Le Sénat reprend les négociations avec le Pape; il envoie une ambassade à l'Empereur. — André Gritti surprend Padoue; la prise de cette ville détermine le Pape à recevoir les envoyés Vénitiens. — Les relations entre le roi de France et l'Empereur commencent à s'envenimer. — Difficultés entre le Roi et le Pape au sujet des revenus ecclésiastiques du duché de Milan. — Elles sont apaisées par un traité qui permet à Jules de se détacher de la ligue de Cambrai, et par la promesse du cardinalat réservé à un neveu de G. d'Amboise. — Le Pape cherche à brouiller les Suisses avec la France. — Politique habile et patriotique des Vénitiens : ils promettent d'indemniser leurs anciens sujets des pertes de la guerre. — L'Empereur vient mettre le siége devant Padoue; il est obligé de le lever et rentre en Allemagne. — Succès des Vénitiens; ils tentent une expédition maritime contre Ferrare; elle échoue et leur flotte est détruite 105

CHAPITRE VII

DE JANVIER A MAI 1510.

Nouvelle tentative de réconciliation avec le Pape faite par les Vénitiens; elle est accueillie. — Traité du 24 février 1510. — Jules lève l'interdit et absout la République. — Louis XII s'efforce en vain de s'y opposer. — Venise réorganise sa flotte et son armée; elle amène le Pape à s'allier avec les Cantons Suisses contre la France. — Jules gagne les rois d'Angleterre et d'Espagne; il tente vainement de détacher Maximilien de la Ligue. — Diète réunie à Ausbourg. — Discours de l'ambassadeur de France contre Venise. — L'Empereur envoie des troupes en Italie. — Tentative malheureuse des Vénitiens pour reprendre Vérone. — Supplices infligés

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Pag.

aux partisans de Venise. — Jules somme le duc de Ferrare de cesser l'exploitation des salines de Comacchio; ce prince s'y refuse; menacé de l'excommunication, il invoque la protection du roi de France . . . 124

CHAPITRE VIII

DE MAI A NOVEMBRE 1510.

Renouvellement de l'alliance entre Louis XII et Maximilien.— Continuation des hostilités. — Mort de G. d'Amboise; prétention de Jules à sa succession, repoussée par le roi de France. — Prise de Monselice. — Le Pape fait révolter Gênes contre la France.— Il accorde à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples. — Les Suisses descendent dans le duché de Milan; ils se retirent sans combattre. — Expéditions des Vénitiens contre Vérone, et des troupes du Pape contre le duc de Ferrare; ce prince est excommunié. — Louis XII entame de nouvelles négociations avec le Pape, qui les rejette, et fait mettre à la torture l'envoyé du duc de Savoie. — Préparatifs de guerre du roi de France contre le Pontife. — Assemblée et déclarations du clergé Français, à Tours. — L'Empereur fait proposer la convocation d'un Concile. — Le Pape se met à la tête de son armée; il réclame le secours des Vénitiens contre le duc de Ferrare, qui est protégé par les Français. — Maladie de Jules à Bologne. — Dès sa convalescence, il veut reprendre les hostilités, et fait camper son armée sous les murs de Modène.— Seconde excommunication d'Alphonse d'Est. — Le maréchal Chaumont, à l'instigation des Bentivoglio, tente de s'emparer de Bologne et du Pape. — Terreur de Jules; il obtient une suspension d'armes, pendant laquelle il est délivré par les Vénitiens et les Espagnols. — Retraite de Chaumont, sa mort 139

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IX

DE NOVEMBRE 1510 A JUIN 1511.

Pag.

Le Pape et les Vénitiens commencent le siége de Ferrare, qui est levé par le marquis de Mantoue. — Expéditions de Jules contre Sassuolo, Fornigo, Concordia et La Mirandole; dangers qu'il y court; offrandes qu'il fait à Notre-Dame-de-Lorète. — Il rentre triomphalement à Bologne.— Sa lettre à l'ambassadeur de Maximilien.— Il se rend à Forli, puis à Ravenne, où il crée huit cardinaux. — Il revient à Bologne et y reçoit l'évêque de Gurck, envoyé de l'Empereur; il ne réussit pas à le mettre dans ses intérêts. — Reprise des hostilités; les Français s'emparent de Bologne.—Assassinat par le duc d'Urbin du cardinal Alidosio.— Le Pape rentre à Rome; il apprend la convocation d'un Concile faite par le roi de France et l'Empereur. — Il essaie de se réconcilier avec Louis XII 157

CHAPITRE X

DE JUIN A DÉCEMBRE 1511.

La ville de Pise est choisie par Louis XII et Maximilien pour la réunion du Concile, à laquelle le Pape est invité; sur son refus, la convocation de cette assemblée est faite par plusieurs cardinaux. — Motifs qu'ils allèguent.— Inquiétude du Pape. — Il cherche l'appui des Rois d'Angleterre et d'Espagne. — Il annule la convocation faite par les cardinaux, et indique un autre Concile à Rome. — Les cardinaux cherchent à justifier leur conduite, en attaquant celle du Pape; ils lui envoient des députés, sans succès.— Efforts des Florentins, pour obtenir de Louis XII que le Concile ne se tienne pas à Pise. — Ambassade de Machiavel à la cour de France. —L'ouverture du Concile reculée au 1er novembre 1511. —Maladie de Jules à Rome; agitation du peuple; rétablissement du Pape. — Les Suisses se déclarent pour lui. —Traité du 5 octobre 1511 entre les Vénitiens, le Roi d'Espagne et Jules II. — Force de l'armée alliée

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pag.

contre les Français. — Illusions de Louis XII. — Il répond avec fermeté aux menaces des Rois d'Espagne et d'Angleterre. — Ouverture du Concile de Pise; ses premières sessions. — Elles sont interrompues par l'agitation des Pisans et des soldats Florentins, et le Concile est transféré à Milan 167

CHAPITRE XI

DE DÉCEMBRE 1511 A MAI 1512.

Dispositions du Pape à l'égard de Florence. — Continuation, à Milan, des sesssions du Concile ; elles sont suspendues par l'irruption des Suisses dans le Duché. — Gaston de Foix achète leurs chefs, qui déterminent les soldats à la retraite. — Louis XII renforce son armée d'Italie. — Reprise du Concile; examen du livre intitulé *De l'autorité du Pape et du Concile*, déféré à l'Université de Paris. — Concentration de l'armée alliée dans les environs d'Imola : sa composition, les soldats Espagnols de Pierre Navarre. — Les troupes Vénitiennes tenues éloignées des autres Confédérés. — Commencement de la campagne, dirigé contre le Duc de Ferrare. — Les Espagnols s'emparent de Genivolo, qui est repris par le Duc. — Cruautés des deux partis. — Siége de Bologne par l'armée Espagnole et Pontificale; Gaston de Foix le fait lever. — Il revient sur ses pas, bat plusieurs détachements et fait sa jonction avec la garnison de Brescia. — Attaque et sac de cette ville. — Affaiblissement de l'armée Française par ses propres excès. — Craintes inspirées au Pape par les succès de Gaston de Foix. — Le roi d'Angleterre se déclare pour Jules, qui gagne les Suisses. — L'Empereur reste l'allié du Roi de France, moyennant un subside de 50,000 écus. — Gaston de Foix cherche l'occasion d'attaquer l'armée Confédérée. — Injonction du Concile de Milan au Pape. — L'Empereur et le Roi de France placés sous la protection du Concile. — Gaston vient assiéger Ravenne, qui est secourue par les Confédérés. — Bataille de Ravenne; mort de Gaston; pillage de la ville. — Consternation

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pag.

du Pape; il se rassure et se décide à continuer la guerre. — Décrets du Concile contre le Pontife.— Cette Assemblée s'ajourne à Lyon. 192

CHAPITRE XII

DE MAI A SEPTEMBRE 1512.

Succès des Confédérés. — Rivalités au sujet de leurs conquêtes. — Jules se fait décerner le titre de Libérateur de l'Italie.— Il ouvre le Concile de Latran, ajourné après la seconde session. — Le duc d'Urbin reprend Bologne. — Le Pape réunit Parme et Plaisance aux Etats de l'Eglise; il cherche à s'emparer du duché de Ferrare. — Alphonse d'Este se rend à Rome, espérant le fléchir.— Jules veut le retenir prisonnier; le duc parvient à s'échapper par la protection armée des Colonna. — Alphonse envoie L'Arioste au Pape, qui le chasse en le menaçant de le faire jeter à la mer.— Congrès de Mantoue. — Les Médicis obtiennent que l'armée Confédérée s'avance vers la Toscane.— Siége de Prato; le peuple Florentin, sommé de renoncer à son Gouvernement, se décide à résister. — Prise de Prato; révolution à Florence; retour des Médicis. — Exil du Gonfalonier Soderini, qui se réfugie en Turquie. — Supplice infligé par le Pape à Antoine de Segna, qui avait accompagné Soderini à Raguse. — Conditions imposées à Florence. 221

CHAPITRE XIII

DE SEPTEMBRE 1512 AU 21 FÉVRIER 1513.

Réserves formulées par l'Empereur au sujet de la réunion de Parme et Plaisance à l'Eglise. — Il accorde l'investiture du duché de Milan à Maximilien Sforza. — Jules donne aux Suisses le nom de Défenseurs de la liberté du Saint-Siége. — Il n'est pas en bonne intelligence avec les Vénitiens, qui s'emparent de Crema, malgré son opposition. — Il reçoit à Rome le cardinal de Gurck, ambassadeur de Maximilien; il essaye de le faire intervenir dans ses différends avec le Roi d'Es-

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Pag.

pagne. — Il rompt avec les Vénitiens et s'allie avec l'Empereur. — Troisième session du Concile de Latran ; annulation des décrets de Pise et de Milan. — Mise du royaume de France en interdit. — Louis XII dans l'impossibilité de reprendre l'offensive en Italie. — Jules soupçonné de vouloir chasser les Espagnols de ce pays. — Prise de possession du duché de Milan par Maximilien Sforza. — Le Pape obtient du Concile de Latran l'abrogation de la Pragmatique-Sanction. — La reine Anne de Bretagne lui écrit pour le fléchir, sans succès. — Louis recherche l'alliance de plusieurs Souverains ; il ne réussit qu'à signer un traité avec Venise. — Jules fait des préparatifs pour s'emparer du duché de Ferrare. — Cinquième session du Concile de Latran. — Approbation de la Bulle sur la compétition des cardinaux à la papauté. — Derniers moments de Jules II ; sa mort, le 21 février 1513. — Etat dans lequel il laisse l'Italie. . 240

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XIV

DE 1471 AU MOIS DE NOVEMBRE 1503.

La conduite de Jules II envers les artistes mérite les plus grands éloges. — Pourquoi Léon X a donné son nom au XVIe siècle. — L'inclination de Jules pour les arts développée par les traditions de sa famille. — Enumération des monuments élevés ou réparés à Rome par son oncle Sixte IV. — Ce pape augmente la bibliothèque du Vatican ; il crée la chapelle Sixtine. — Artistes à son service : Baccio Pintelli ; anciennes peintures de la Sixtine ; le sculpteur-fondeur Antonio del Pollaiuolo et son frère. — Edifices et autres ouvrages exécutés pendant le cardinalat de Julien della Rovere. — Restauration des basiliques des Saints-Apôtres et de Saint-Pierre aux Liens. — Tombeaux de Sixte IV et d'Innocent VIII. — Travaux à Bologne ; réparation du château d'Ostie. — La Magliana ; Grotta-Ferrata ; palais à Savone . . . 253

Digitized by Google

CHAPITRE XV

ET DERNIER.

Jules II, — Bramante, — Michel-Ange, — Raphaël.

DE NOVEMBRE 1503 A LA FIN DE FÉVRIER 1513.

Pag.

Travaux de Bramante en Lombardie.— Après la conquête du duché de Milan par Louis XII, il vient à Rome et y reprend pour vivre l'exercice de la peinture.— Son voyage à Naples.— Il achève à Rome le portique de *Santa-Maria della Pace*.— Bramante nommé architecte en second d'Alexandre VI; édifices auxquels il est employé. — Petit temple près de Saint-Pierre *in Montorio*. — Il devient architecte de Jules II, qui le préfère à Giuliano da San-Gallo.— Il agrandit le palais du Vatican.— La précipitation qu'il apporte à cette construction nuit à sa solidité.— Il est chargé d'édifier la nouvelle basilique de Saint-Pierre.— Il détruit l'ancienne église. — Surnom qui lui est donné. — Sommes mises à sa disposition. — Jules fait part au roi d'Angleterre de la pose de la première pierre de la basilique, le 18 avril 1506. — Médailles commémoratives placées dans les fondations. — Etat d'avancement des travaux jusqu'en 1513.— Michel-Ange est chargé par Jules de faire son tombeau.— Il se rend à Carrare pour chercher les marbres. — Intimité du Pape avec l'artiste.— Le Buonarroti se brouille avec lui et quitte Rome.— Jules fait courir après lui, sans que ses envoyés puissent le décider à revenir.— Michel-Ange à Florence. — Brefs du Pape à la République réclamant son retour. — Michel veut passer en Turquie. — Conseils du gonfalonier Soderini.— Il se décide à venir trouver le Pape à Bologne. — Réception que lui fait le Pontife.— Il lui commande sa statue en bronze. — Elle est mise en place dans le mois de février 1508, et plus tard détruite par le peuple Bolonais, sauf la tête, achetée par le duc de Ferrare.—Michel-Ange, rentré à Rome, reçoit l'ordre de peindre la voûte de la chapelle Sixtine. — Son hésitation avant de commencer. — Il ne veut pas se servir de l'échafaudage préparé par Bramante. — Il renvoie les peintres qu'il avait fait venir de Flo-

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Pag.

rence, et travaille seul. — Moisissures sur ses fresques. — Conseil de G. da San-Gallo. — La moitié de la voûte est découverte par ordre de Jules. — Bramante accusé d'avoir voulu nuire à Michel-Ange. — Achèvement de la voûte pour le 1er novembre 1512. — L'artiste se refuse à exécuter des retouches. — Raphaël chargé des peintures de la salle de la *Signature*.— Sujets de ces fresques. — *Héliodore* et la *Messe de Bolsène* peints dans une salle voisine. — Portraits de Jules II. — Préférence accordée à la fresque de l'*Héliodore*. — Portrait de Raphaël dans l'*Ecole d'Athènes*. — Michel-Ange, dans la Sixtine, n'a peint ni son portrait ni celui de Jules II.— Continuation des travaux de Bramante à Rome.— Palais de la *Santa Casa à Lorète*. — Elargissement de la *via de' Banchi*. — Jules doit être considéré comme le fondateur du Musée des Antiques du Vatican.— Michel-Ange survit longtemps à Jules II, à Bramante et à Raphaël. — La mémoire de Jules II est inséparable de celle de ces grands artistes 280

APPENDICE

I. Administration des États de l'Église, par Jules II. — 323
Actes de son pouvoir spirituel. 333

II. Cardinaux créés par Jules II. 335

III. Pièce de vers sur l'arrivée du pontife à Bologne et son entrée dans cette ville. 351

IV. Peintures exécutées dans le palais ducal de Venise, pour célébrer les victoires de la République dans la guerre de la Ligue de Cambrai. 353

V. Notice sur les différents procédés de la peinture à fresque, et spécialement sur ceux employés par Fra Angelico da Fiesole, Raphaël, Michel-Ange, les Zuccheri, Annibal Carrache et quelques autres artistes. . 357

PARIS. — IMPRIMERIE JULES LE CLERE ET Cie, RUE CASSETTE, 29.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

LIBRAIRIE RENOUARD, H. LOONES, SUCCESSEUR.

DERNIÈRES PUBLICATIONS.

BALBI.— Abrégé de Géographie, rédigé sur un nouveau plan, d'après les derniers traités de paix et les découvertes les plus récentes; précédé d'un examen raisonné de l'état actuel des connaissances géographiques et des difficultés qu'offre la description de la terre; d'un aperçu sur la géographie astronomique, physique et politique; des définitions les plus importantes; d'observations critiques sur la population actuelle du globe; de la classification des habitants, d'après les langues, les religions et la civilisation, etc.; suivi d'une table alphabétique contenant plus de 40,000 mots et pouvant tenir lieu de *Dictionnaire géographique*; ouvrage destiné à la jeunesse comme à tous ceux qui s'occupent de politique, de recherches historiques et statistiques et adopté par l'Université. *Nouvelle édition* de **1873**, revue et considérablement augmentée, par M. Henri Chotard, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, membre de la Société de géographie de Paris. 2 forts volumes de plus de 1,700 pages compactes, in-8° raisin sur deux colonnes. Prix : . . . **24** francs.

Avec un atlas de 12 cartes gravées sur acier et entièrement nouvelles. Prix : . . . . . **30** francs.

GUIDE DE L'AMATEUR DE FAIENCES ET PORCELAINES, poteries, terres cuites, peintures sur lave, émaux, pierres précieuses artificielles, vitraux et verreries, par Aug. Demmin. 4e édit., 3 forts volumes in-18 jésus, de plus de 400 pages chacun, avec le portrait de l'auteur, contenant environ 200 reproductions de poteries, 2000 marques et monogrammes dans le texte et trois tables de plus de 11,000 articles dont deux des marques et monogrammes, par ordre générique et alphabétique. **24** fr.

APRÈS BIEN D'AUTRES. — Souvenirs de la Haute-Égypte et de la Nubie, par Victor Meignan. 1 beau vol. in-8 : **7** fr. **50**

Ouvrages de M. J. Dumesnil.

Histoire des plus célèbres amateurs et de leurs relations avec les artistes. 5 vol. in-8 :

Histoire des plus célèbres amateurs français. 3 vol. **22** fr. **50**

Histoire des plus célèbres amateurs étrangers. 1 vol. **7** fr. **50**

Histoire des plus célèbres amateurs italiens. 1 vol. **7** fr. **50**

Histoire de Sixte-Quint, sa vie et son Pontificat. 1 volume in-8. . . . . **7** fr. **50**

Voyageurs français en Italie, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18 jésus . . . . **3** fr. **50**

PARIS. — IMP. JULES LE CLERE ET Cie RUE CASSETTE, 29.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

p. 27 ns

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
CANCELLED
JUN 6 1988
[redacted]-8 [redacted]
2[redacted]6693

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

C 4478.5
Histoire de Jules II;
Widener Library 002913254
3 2044 081 790 313

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY